TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10824 — SAMEDI 17 NOVEMBRE 1979

Le C.N.P.F. et les syndicats ont ajourné au 8 janvier les négociations sur la durée du travail

LIRE PAGE 38

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,60 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 85 ris.; Italie, 500 L.; Liban, 275 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 190 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 32

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Espoir en Bolivie

Avec près de deux cents coups d'Etat ou soulèvements militaires en cent cinquante-cinq ans de vie publique indépendante, la Bolivie détient un triste record et présente — jusqu'à la caricature — l'image d'un pays latino-américain instable, incapable de se gouverner et soumis aux caprices d'officiers ambitieux. L'espoir renaît cependant à La Paz après la décision du colonel Natusch Busch, dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 novembre, d'abandonner le pouvoir. Le processus démocratique entamé l'an dernier, et qui a connu bien des aléas, devrait normalement reprendre.

Il semble que le Parlement élu en juillet 1978 va faire à nouveau entendre sa voix. Sa présidente, Mme Lidia Gueiler, pourrait être désignée pour assurer l'intérim à la tête de l'Etat jusqu'aux élections prévues pour le 4 mai prochain. Liée à l'ancien président Paz Estenssoro, Mme Gueiler avait joué un rôle important dans la révolution populiste de 1952, qui avait permis de nombreuses réformes sociales et la nationalisation des mines.

Le retour de la Bolivie à un régime civil, malgré la précarité de la situation actuelle, sera accueilli avec soulagement par ses partenaires du Pacte andin, ce marché commun du nord de l'Amérique latine. Trois de ses membres, le Venezuela, la Colombie et l'Equateur, ont des gouvernements démocratiques. Un quatrième, le Pérou, devait se doter des mêmes institutions en 1980. La Bolivie seule faisait exception et constituait un casse-tête pour les responsables du département d'Etat chargés d'appliquer la « doctrine Carter » dans la région.

Les Etats-Unis avaient vivement réagi au coup d'Etat du colonel Natusch Busch, le 1er novembre dernier, en suspendant leur assistance économique et militaire (mais non l'aide alimentaire). M. Cyrus Vance avait été d'autant plus sensible à l'événement que, séjournant à La Paz quelques jours avant le putsch, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, il avait exhorté les militaires boliviens à ne pas se lancer dans des aventures.

Il faut se garder cependant d'un optimisme excessif : le colonel Natusch Busch n'a accepté de démissionner que sous la pression d'officiers qui étaient prêts, en cas de refus de sa part, à opérer un nouveau coup d'Etat. Il avait, en revanche, obstinément refusé de s'incliner devant l'opposition de la quasi-totalité des partis (à l'exception de la formation d'extrême droite de l'ancien président Banzer), de la Confédération des ouvriers boliviens et de l'Eglise catholique. Cet entêtement criminel — qui s'explique uniquement par l'ambition personnelle, et non par un quelconque projet politique — a eu des conséquences tragiques. L'Assemblée bolivienne des droits de l'homme a estimé que le coup d'Etat du 1er novembre et la répression des manifestations de rue dans les jours suivants ont fait 208 morts et 124 disparus. Des enfants de moins de dix ans ont été tués par les soldats chargés du maintien de l'ordre ou par des policiers en civil.

Le colonel Natusch Busch a dû s'effacer à la suite d'un accord entre le Parlement et certains secteurs militaires démocrates, qui exigeaient son départ. Pour sauvegarder le prestige de l'armée, sa démission a été annoncée en même temps que celle du président constitutionnellement désigné, M. Walter Guevara. Il faut souhaiter que cette alliance ne soit pas seulement conjoncturelle et qu'elle s'étende à la Confédération des ouvriers boliviens, la principale force syndicale du pays, qui regroupe les mineurs d'étain, de façon à assurer une base plus solide à la démocratie.

LA VAGUE DE GRÈVES S'ÉTEND EN CISJORDANIE

Lire page 8.

Le nouveau régime sud-coréen paraît décidé à prendre des mesures de libéralisation

Vers l'abrogation du décret permettant l'incarcération des opposants

M. Choi Kyu-hah, président par intérim de la Corée du Sud depuis l'assassinat de Park Chung-hee, a annoncé jeudi 15 novembre sa candidature à l'élection, par un collège de notables, au poste de chef de l'Etat. Celui-ci sera chargé de la réforme des institutions et dirigera le pays jusqu'à une élection au suffrage universel. Différentes mesures actuellement à l'étude témoignent de l'apparente volonté de libéralisation progressive du régime. Le ministre de l'information a déclaré que le gouvernement voulait travailler « dans un esprit de conciliation et de modération ». *Les autorités envisagent la libération des détenus politiques et l'abrogation d'un décret de 1975 permettant d'emprisonner toute personne ayant critiqué le pouvoir.*

De notre envoyé spécial

Séoul. — Le gouvernement sud-coréen a annoncé, jeudi 15 novembre, une série de mesures laissant penser qu'il s'oriente vers une libéralisation progressive mais réelle de la vie politique. Le président par intérim, M. Choi Kyu-han, a notamment donné instruction aux ministres de la justice et de l'éducation d'étudier des dispositions pour libérer les prisonniers politiques incarcérés en vertu des décrets d'urgence et réintégrer à l'université des étudiants qui en ont été expulsés. Ces mesures ne touchent sans doute qu'une partie des personnes (quarante mille, dit-on) qui attendent d'être réhabilitées : toutes celles qui ont été arrêtées depuis quinze ans pour des raisons politiques, et sont depuis sorties de prison, ne peuvent soit retourner à l'université, soit retrouver un travail normal. Elles n'en témoignent pas moins l'apparente volonté des autorités de « *donner le pas au dialogue sur la confrontation* » comme l'a déclaré, u cours d'une conférence de presse, M. Kim Song-jin, ministre de l'information. Celui-ci a, d'autre part, affirmé que le gouvernement travaillait dans « *un esprit de conciliation et de modération* ». Ce qui ne peut que satisfaire Washington et reprend mot pour mot les termes de la déclaration que fit, à Séoul, M. Vance venu pour les funérailles du président Park le 5 novembre.

Le ministre de l'information a confirmé que le gouvernement étudiait l'abrogation complète du décret d'urgence n° 9. Entré en vigueur en 1975, celui-ci consacrait en fait l'arbitraire du régime Park en permettant d'emprisonner quiconque était jugé coupable de critiquer le gouvernement. Son abrogation est une des principales demandes de l'opposition. Selon des sources gouvernementales, M. Kim Dae-jung, l'une des grandes figures de l'opposition, assigné à résidence, devrait bénéficier de la levée du décret n° 9. On laisse entendre, d'autre part, dans les milieux gouvernementaux qu'est en cours une réorganisation de la K.C.I.A., dont, à l'avenir, les activités devraient être limitées aux renseignements sur l'extérieur — notamment, la Corée du Nord — et qui, par conséquent, cesserait d'être une « police politique ». C'est assurément là une mesure que les Coréens apprécieront après avoir été pendant dix-huit ans victimes de ses agissements.

Les autorités, qui semblent vouloir aller vite, ont annoncé que la désignation du nouveau président devrait avoir lieu au début de décembre. Il aura essentiellement pour tâche, au cours d'un mandat limité dans le temps, d'entreprendre un « *programme d'évolution politique* » et notamment la révision de la Constitution. Des précisions ont été apportées par le ministre de l'information sur la manière dont seraient conduites ces réformes. « *Le point central du débat sera le choix entre un régime présidentiel et un régime parlementaire* », déclare M. Kim Song-jin.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 7.)

Le pétrole iranien ne pourra plus être réglé en dollars

M. Bani Sadr, le nouveau chef de la diplomatie iranienne, a révélé jeudi 15 novembre, dans une déclaration au « Monde », que l'Iran avait pris la décision de ne plus accepter le dollar comme monnaie de règlement pour son pétrole. Les factures iraniennes seront désormais réglées sur la base d'un « panier » de trois devises (le franc français, le franc suisse et le deutschemark).

Le responsable des affaires étrangères a, en outre, affirmé que Téhéran avait abandonné l'exigence concernant l'extradition ou l'expulsion de l'ancien souverain du territoire américain. « *Nous ne demandons plus au président Carter que d'admettre le principe de la constitution d'une commission internationale chargée d'enquêter sur le comportement du chah pendant son règne* », a-t-il précisé à notre envoyé spécial.

A Washington, le président Carter, parlant jeudi devant la convention du syndicat A.F.L.-C.I.O., a déclaré que les dirigeants iraniens devront « *rendre des comptes* » sur les événements de Téhéran. « *Nous nous trouvons,* a-t-il dit, *face à un acte de terrorisme (...) mais nous serons patients.* » Il a ajouté que les événements avaient confirmé « *avec clarté que notre dépendance excessive à l'égard du pétrole étranger constitue une menace physique directe à notre liberté et à notre sécurité en tant qu'Américains* ».

(Lire nos informations page 8.)

M. Giscard d'Estaing donne à M. Barre un gage de longévité en lui fixant un plan pour six mois

Redressement des indices de popularité du président de la République et du premier ministre

On ignorait toujours vendredi 16 novembre, en fin de matinée, les conclusions que M. Raymond Barre tirerait de la concertation entamée, la veille, à l'hôtel Matignon, où il a reçu une délégation du groupe R.P.R. Il s'agissait de trouver, d'ici samedi, avant la fin de la discussion du budget en première lecture, une solution technique qui éviterait au gouvernement d'engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale. La difficulté réside dans le fait que le R.P.R. souhaite toujours que le gouvernement réduise de 2 milliards les dépenses de l'Etat pour 1980, alors que le premier ministre demande aux députés de préciser le détail de ces économies.

L'Elysée a confirmé que M. Giscard d'Estaing venait d'adresser à M. Raymond Barre une lettre énumérant les domaines dans lesquels doit se développer l'action du gouvernement pendant les six prochains mois. C'est là un gage de longévité donné au premier ministre, dont la cote de popularité se redresse très sensiblement selon le dernier sondage France-Soir-*IFOP : 41 % de « satisfaits » au lieu de 28 % en octobre, et 50 % de « mécontents » au lieu de 55 % (voir page 12).*

La cote du chef de l'Etat évolue dans le même sens mais moins nettement : 47 % de « satisfaits » au lieu de 45 %, mais 44 % de « mécontents » au lieu de 40 %. Selon un autre sondage Express-*Louis Harris, 74 % des Français souhaitent* « que le président de la République s'explique complètement à la télévision sur toutes les affaires de ces dernières semaines » *(voir page 44).*

M. Valéry Giscard d'Estaing, qui poursuit son voyage dans le Sud-Ouest, en visitant, vendredi, l'Aveyron, devait être rejoint samedi matin à Toulouse par M. Barre.

Dans ses premiers discours, le président de la République a insisté sur la nécessité du dialogue au-delà des divergences d'opinions, et a fait valoir que « la conviction et la courtoisie ne sont pas inconciliables ».

Journée faste, pour M. Raymond Barre, que celle du jeudi 15 novembre : un sondage opportunément et spectaculairement favorable, une lettre du président de la République, qui semble le confirmer dans ses fonctions pour six mois encore, une entrevue avec le groupe R.P.R. dont les revendications et la contestation ne se traduisent cependant pas par une rupture, puisque les apparences de la concertation sont respectées.

Après plus d'une heure de conversation avec M. Barre en présence de MM. Papon, ministre du budget, Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, et Mestre, directeur du cabinet du premier ministre, M. Labbé a seulement constaté que la concertation n'était pas rompu.

ANDRÉ PASSERON.

(Lire la suite page 12.)

ESPOIR DE PAIX AU ZIMBABWE - RHODÉSIE

Après l'acceptation par le Front patriotique du plan britannique d'organisation de la période intérimaire devant conduire aux élections générales au Zimbabwe-Rhodésie, un accord général pour l'avenir de l'ancienne colonie britannique paraît maintenant en vue.

(Lire page 6 l'article de notre correspondant à Londres Henri Pierre.)

LA ROUMANIE, PAYS D'UN SEUL HOMME

Le XIIe congrès du parti communiste roumain va s'ouvrir à Bucarest lundi 19 novembre, un an après la réunion au sommet du pacte de Varsovie au cours de laquelle M. Ceausescu s'était spectaculairement opposé à Moscou à propos de l'analyse des conflits du Proche-Orient et du Sud-Est asiatique.

Une délégation chinoise, nous indique notre correspondant en Europe centrale, assistera au congrès. Elle sera conduite par M. Ulanhu, membre du bureau politique, et le maréchal Ye Jianying, l'un des adjoints du chef de l'État. C'est la première fois depuis 1966, année où commença la révolution culturelle, que le P.C. chinois sera représenté au congrès d'un parti étranger.

Trois délégations israéliennes — représentant les partis communiste, travailliste et socialiste (MAPAM) — et une de l'O.L.P. seront également présentes.

Notre envoyé spécial évoque ci-dessous le climat de désenchantement que fait naître aujourd'hui en Roumanie la persistance d'une politique intérieure particulièrement dure.

I. — Le temps des interrogations

De notre envoyé spécial
BERNARD GUETTA

Bucarest. — Nous nous étions rencontrés dans une galerie de tableaux. Gheorghiu allait ensuite voir une exposition de *design*, « *la première organisée en Roumanie, c'est vraiment intéressant* », et m'y avait emmené.

Il avait raison. Passé l'entrée — ornée d'une longue citation du président Ceausescu — on se serait cru dans un autre monde, loin de Bucarest, de ses rues tristes et grises, de ses vitrines sans charme, de ses étalages aux produits si incroyablement vieillots. En Italie, peut-être, dans un atelier de recherche avant-gardiste. Les maquettes de voitures surtout étaient superbes. « *Des jeunes capables de faire d'aussi belles choses,* avait dit Gheorghiu, *je suis sûr qu'il y en a des milliers en Roumanie. Mais les responsables de la production ne les laissent pas travailler : ils ont trop peur de tout ce qui est nouveau.* » Manifestement, il avait envie de parler, même avec un journaliste français. L'exception qui confirme la règle. En Roumanie, tout fonctionnaire doit obtenir une autorisation avant de pouvoir rencontrer un étranger. Les contrevenants sont passibles d'une lourde amende. Pis, il risque de faire naître contre eux une suspicion grosse d'innombrables tracasseries.

Dans un Etat socialiste, un fonctionnaire c'est presque tout le monde : pour que les choses soient claires, *Scinteia*, l'organe du comité central, s'en prenait encore récemment à ces mauvais citoyens qui nuisent, par leurs bavardages inconsidérés, à l'image du pays. Mis à part les candidats à l'émigration définitive, décidés à faire du scandale pour recevoir un passeport, la plupart des Roumains évitent de parler aux Occidentaux. Curieuse situation qui fait régner, à Bucarest, un petit climat de guerre froide, depuis longtemps oublié à Varsovie et Budapest, réimposé par la force à Prague, résurgent à Berlin-Est, immuable ici.

Chez Gheorghiu, c'est la curiosité qui l'a emporté sur la « *peur des ennuis* ». La fringale d'apprendre et de comprendre d'un ingénieur de trente ans qui n'est jamais sorti de son pays. Le lendemain soir, à son domicile, sa première réflexion n'est pas celle d'un contestataire : « *A votre avis, combien me coûte cet appartement ?* » demande-t-il en montrant la chambre et la salle d'eau-cuisine dans lesquelles il vit avec sa femme et son fils.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Notre homme à Buckingham

Tous les sujets de Sa Majesté britannique doivent désormais craindre que le moindre placard à balais, le moindre canapé, la moindre tenture ou le moindre cosy-corner du palais de Buckingham n'abrite une oreille indiscrète depuis qu'ils ont appris que Anthony Blunt, conseiller artistique de la couronne durant un quart de siècle, espionnait pour le froid.

Il y a cependant une consolation à cette pénible affaire : dans le souci de ne pas éveiller les soupçons, l'ancien conservateur des tableaux de la reine aura eu la prudence et le bon goût de ne pas conseiller à celle-ci l'achat d'œuvres inspirées du réalisme socialiste.

BERNARD CHAPUIS.

FESTIVAL DU FILM FANTASTIQUE ET DE SCIENCE-FICTION

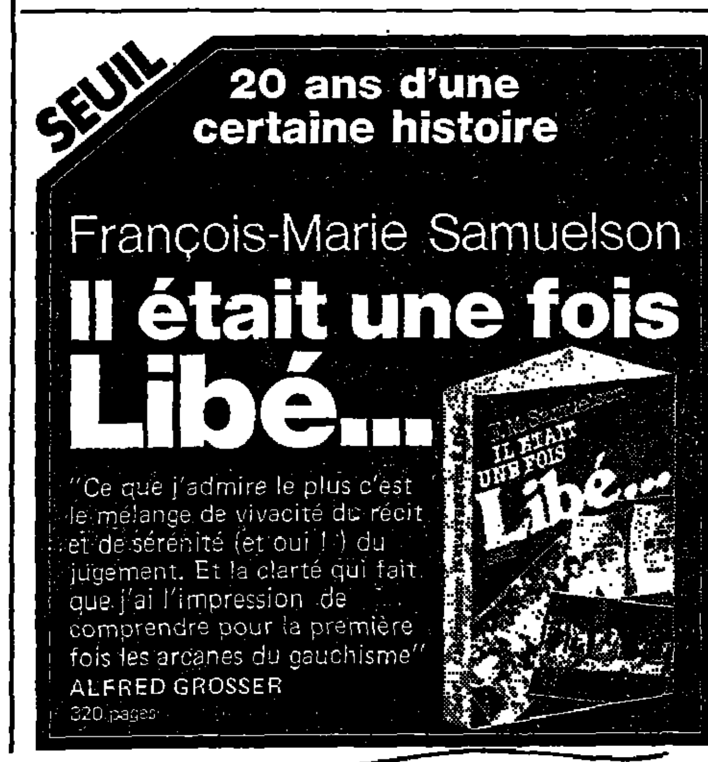
Exit Quatermass

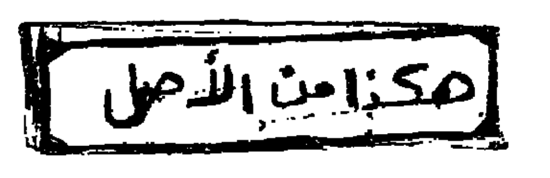
Tous les amateurs de films de science-fiction connaissent le docteur Bernard Quatermass, ce digne savant anglais qui oppose aux mystères de l'univers le calme de la raison humaine et résout les plus étranges énigmes. Hélas ! On n'entendra plus parler du docteur Bernard Quatermass : après trois séries de six épisodes chacune, tournées pour la B.B.C. entre 1953 et 1968 et filmées ensuite pour le cinéma, les aventures de ce vieil homme, qui sut vaincre à plusieurs reprises des envahisseurs venus d'une lointaine planète, ont pris fin avec « Quatermass conclusion », présenté jeudi soir au Rex en ouverture du neuvième Festival de Paris du film fantastique et de science-fiction. Et c'est le créateur du personnage, le scénariste Nigel Kneale, aussi « britannique » que son héros, qui est venu lui-même annoncer, sur la scène, qu'il ne donnerait pas de suite à ce quatrième film.

Le public, bien sûr, a sifflé, hurlé, tempêté. Car tel est le public du Festival, qui se retrouve chaque année depuis 1977 dans cette superbe salle rétro du boulevard Poissonnière : bruyant, indiscipliné, et connaisseur. Il est vrai que pour cette soirée inaugurale le chahut fut modéré. Certes, il y eut des cris d'encouragement pour aider la petite fille qui tentait d'échapper à son poursuivant dans l'intéressant court métrage de Raffy Shart, « Sous un beau soleil d'été », au tout début de la séance et un murmure de déception quand on s'aperçut que tout cela n'était qu'un rêve. Il y eut aussi les huées et les clameurs saluant le docteur Quatermass, mais au total on se tint plutôt tranquille.

THOMAS FERENCZI.

(Lire la suite page 32.)





Le Monde

idées

MOURIR

Un droit

par MICHEL L. LANDA (*)

SI souffrances, misère et solitude possédaient quelque valeur vénale, *il y a longtemps qu'elles* auraient payé pour que le droit de mourir s'inscrive dans la Constitution, aux côtés des autres libertés reconnues, sinon toujours vécues.

Le droit de mourir dignement, dans la lucidité, la tendresse, sans autres *affres* que *celles* inhérentes à la séparation et au glissement hors de cette forme de vie, ce droit devient un impératif évident, dès lors que la vie peut être prolongée jusqu'au dernier délabrement — et même au-delà.

Qui s'aviserait de dénier ce droit à quiconque ? Personne, sauf toute l'organisation sociale et notre vision de la mort. Car, qu'est-ce qui nous attend ? L'agonie et probablement la mort à l'hôpital, lieu inconnu, froid impersonnel ; sans grandes *souffrances, peut-être, mais dans* l'abrutissement des drogues afin que le mourant ne dérange pas et que les survivants n'aient pas à vivre la tragédie d'une *conscience qui disparaît.* Une dimension essentielle de la condition humaine est ainsi *occultée, nous le sentons obscurément.* Et nous nous disons que la mort doit être bien terrifiante pour être ainsi escamotée. Or, il n'en est rien. L'observation directe et de nombreuses *études de « morts thérapeutiques »* ressuscités montrent, autant que faire se peut, que le passage de vie à trépas n'est en rien une catastrophe.

L'acharnement thérapeutique

Le sénateur Henri Caillavet, avec le docteur Mezart, a déposé en avril 1978 un projet de loi pour *protéger de l'acharnement thérapeutique* ceux qui le souhaiteraient. Amendant l'article 63 du code pénal, cette loi donnerait à l'individu le droit de ne pas finir telle une viande de laboratoire, irriguée, pompée, désintoxiquée par des machines.

Ce droit a pris effet en Californie le 1er janvier 1977. Sept autres Etats des Etats-Unis ont, depuis, donné force de loi au droit de ne pas mourir en pelote d'aiguilles. On ne signale aucun traumatisme psychologique ou social consécutif à la mise en vigueur de ce droit.

Une telle loi, en France, serait un premier pas. Elle mettrait la dignité humaine en partie à jour de la technologie. Mais elle ne briserait qu'un *des maillons des obligations sociales* rigoureuses qui emprisonnent la vie du vieillard. D'autres, tel le droit à une vie sexuelle normale, commencent à se faire entendre dans l'opinion publique grâce à des études et des associations (« Panthère grise » aux Etats-Unis). L'euthanasie, soigneusement codifiée et exercée avec précaution, est un autre droit qui reste à conquérir.

Mais le droit fondamental, duquel tous les autres découlent, le droit de mourir, n'est jamais abordé.

Or, comment peut-on se dire libre et maître de son destin si l'on ne peut éviter la déchéance, sinon par un suicide solitaire, préparé en secret et dont *l'issue n'est* jamais certaine ? Bien sûr, je ne me *permettrai jamais de devenir* geignard, pusillanime et capricieux comme l'oncle Machin qui réclame sa nourriture avec des cris perçants et bave en mangeant. Pas pour *moi le destin de grand-mère sourde* et aveugle, qui se parle avec des petits bruits effrayés et qui ne quittera son lit que pour sa tombe. Pas moi le radoteur, le gâteux, le grabataire, qui ne contrôle même plus ses sphincters, dégage une puanteur *atroce et dont les fesses ne sont* qu'une plaie vive. Une visite à un « mouroir » est fortement recommandée à tous ceux qui ne veulent pas entrer dans la vieillesse à reculons. *Je leur garantis* une vision saisissante de notre civilisation, une insulte à leur dignité, une remise en question fondamentale comme l'est la présence de certaines maladies mentales.

Un destin de grabataire

Assumer sa vieillesse. Pari difficile à gagner dans une société et un environnement axés sur la jeunesse, le rendement, l'efficacité, les plaisirs violents et les sensations fortes. Sur la vieillesse, notre esprit ne se nourrit que de quelques idées *fermentées du* dix-huitième *siècle,* nageant dans un bouillon de malaise, de peur et de honte louche. Avec quel étonnement le vingt et unième siècle n'étudiera-t-il pas notre *indigence intellectuelle et notre infan*tilisme affectif en ce domaine ?

Aujourd'hui, la personne âgée seule, diminuée ou souffrante n'a pour seule perspective qu'une aggravation de son état, surtout si elle ne dispose que de petits revenus, ce *qui est le cas pour la très grande* majorité. Beaucoup souhaitent la mort. *« Ils disent cela mais n'en pensent pas un mot,* répliquent les esprits obtus, *la preuve est qu'ils ne se suicident pas et même se soignent avec acharnement aussi longtemps qu'ils le peuvent. »* Faut-il souligner que le poison n'est pas facilement accessible et que se jeter sous *un train ou par la fenêtre exige une* force physique et mentale que le vieillard ne possède plus ? Cela dit, les suicides de vieillards sont plus nombreux que ne l'indiquent les *statistiques,* qui enregistrent très souvent les suicides comme des accidents ou comme le résultat de causes naturelles. Il faut bien ménager les familles et les institutions.

Faudrait-il assassiner quelqu'un pour bénéficier d'une mort paisible ? En effet, *l'Etat du Texas l'accorde* aux condamnés à mort. Grâce à une loi *récemment* promulguée, le condamné passera de vie à trépas en quelques minutes et sans douleur au moyen d'une piqûre. L'injection de thiopental de sodium, de chlorure de succinylich, de *cyanure de sodium,* seuls ou mélangés, fera perdre conscience en quelques secondes (1). Combien de vieillards innocents voudraient pouvoir mourir aussi paisiblement !

Imaginons un instant une culture où la mort serait appréhendée *comme la métamorphose qu'elle est* réellement. Celle-ci serait ritualisée à l'instar de la naissance ou du mariage comme un changement d'état. Le droit de choisir l'instant de sa métamorphose serait accepté comme l'est devenu aujourd'hui, au *moins légalement en quelque vingt* ans, le droit pour la femme d'être maîtresse de sa fécondité.

Chacun pourra donner à sa mort le cadre et le style qui lui conviennent et exprimeront le mieux son destin propre. L'un convoquera *toute sa famille ; l'autre* quelques intimes. On choisira de mourir un soir d'été à la campagne, au *coin* du feu l'hiver, en regardant la télévision ou en écoutant Bach.

« Je vois cela d'ici !, me dit un ami. *C'est toute une industrie que tu appelles à naître. La mort à forfait ; plusieurs formules, tout compris, à des prix très étudiés. Ah ! mourir à Tahiti dans les bras d'une jeune indigène, un seau à champagne à son coude... »*

Hélas, oui. Pour affligeante qu'elle soit, cette vision est pourtant moins affreuse que celle que présentent aujourd'hui *des centaines de milliers* d'êtres croupissant dans la misère, la solitude et la souffrance. Par simple superstition ; pour le malheur de tous ; des intéressés, *évidemment, mais aussi des infirmières et gardes harassées et souvent déprimées par le contact quotidien avec des êtres déchus ; pour* le malheur des proches, également, angoissés par le spectacle d'un être cher qui souffre ou se dégrade, culpabilisés par leur impatience bien naturelle devant une agonie qui se prolonge sans justification.

Les objections couramment formulées à l'encontre de la liberté de mourir relèvent le plus souvent du refus de penser. Il est bien évident que, par exemple, ceux et celles *qui veulent prolonger leur existence* jusqu'au bout, gâtisme compris, en conserveraient le droit. Il n'est pas très difficile de concevoir des mesures préservant cette liberté-là ; et d'autres qui feraient pièce aux pressions d'héritiers trop pressés.

Qui décidera ? Et les coups de cafard ? Le poison serait-il en vente libre ? Des études approfondies sont évidemment nécessaires. A titre d'indication, on peut prévoir que tout candidat au suicide soit soumis à une période de réflexion de quel*ques semaines durant lesquelles aide* et secours seraient proposés. Si l'intéressé persistait dans son désir de mourir, il obtiendrait alors l'autorisation d'organiser son décès et de faire appel à un membre d'un corps à créer pour l'administration de la *substance métamorphosante. Enfin,* que l'être humain ait une *étincelle* divine comme le veulent les chrétiens ou non ne change rien. Le suicide, comme péché, n'a pas de fondement théologique ; œuvre de l'Eglise, il *traduit* un souci de préservation de *l'institution.*

Des cas de mort volontaire, ouvertement préparée, endurée avec ses proches dans la sérénité, se sont toujours produits. Les témoins en soulignent le *caractère paisible* et naturel. Le sentiment de perte, de *deuil, ressenti par les proches* est tout aussi vivace et poignant, mais il est innocent de toute culpabilité et terreur *puisqu'il* s'agit d'un passage accepté et voulu.

A *qui veut bien réfléchir, la liberté* — et donc le droit — de mourir dignement, à son heure, selon son style, apparaîtra évident et en parfait accord avec notre sensibilité moderne. *Un jour, une telle liberté sera* reconnue comme une exigence morale imprescriptible et aussi impérieuse que la liberté de parler et de s'informer. Faudra-t-il attendre que les charges sociales afférentes à l'accroissement continu de la longé*vité et à l'acharnement thérapeutique* deviennent insupportables ? Cela chargerait ce droit précieux d'une résonance sordide.

Le droit de mourir s'accompagnera d'une modification profonde et bénéfique des mœurs et des valeurs. *La perspective scandaleuse d'une* fin de vie solitaire, affligée, probablement nécessiteuse qui ne débouche que sur l'humiliation, l'avilissement et l'attente passive de la mort, disparaîtra. Et le plaisir de vivre, la liberté d'oser, se trouveront allé*gés d'une angoisse honteuse qui* tenaille la plupart d'entre nous, même si nous n'en avons pas clairement conscience.

(*) Ecrivain.

(1) *International Herald Tribune*, 31 août 1977.

Cette excellente amie

par GABRIEL MATZNEFF

« CETTE véritable et excellente amie de l'homme... » C'est *ainsi que Mozart, âgé de trente et un ans, appelait la mort, selon la brochure que la Gaumont* consacre à Don Giovanni, *à l'occasion de la sortie du film de Joseph Losey.*

Toujours dans cette brochure, on apprend que lorsqu'il écrivait le livret de Don Juan, Da Ponte, pour se mettre dans l'ambiance, lisait l'Enfer de Dante. C'est parmi les flammes de l'enfer que s'ouvre et s'achève le Don Giovanni *de Losey, plus bouleversant encore à la seconde vision qu'à la première.*

Don Juan ne croit pas aux flammes de l'enfer. Don Juan se promène avec un exemplaire de De rerum natura *dans la poche de sa redingote. Don Juan partage le sentiment de Lucrèce sur la nature chimérique du châtiment divin : tant que nous sommes, la mort n'est pas, et lorsque la mort surgit, c'est nous qui ne sommes plus. «* Nil igitur mors ad nos », « la mort n'est donc rien pour nous... ». *Chaque fois que Don Juan a un doute à ce sujet, une angoisse, il ouvre son Lucrèce, en relit le troisième livre, et en sort pacifié.*

Pourtant, un soir, la statue du Commandeur l'arrache à la mortelle léthargie de ses débauches pour le précipiter dans l'irrémissible damnation. On songe, terrifié, à la phrase de sainte Catherine de Gênes : « Les flammes dévorantes de l'enfer, c'est la lumière de Dieu vécue par ceux qui n'en ont pas voulu. »

Touchant notre destin d'après la mort, nous pouvons adhérer au matérialisme d'Epicure ; nous pouvons faire nôtre la doctrine de la métempsycose qu'enseigne le Bouddha et dont Schopenhauer donne une géniale orchestration philosophique dans le chapitre intitulé : « De la mort et de ses rapports avec l'indestructibilité de notre être en soi. »

Mais si nous sommes chrétiens, ou du moins, soyons modestes, si nous tâchons fugitivement de l'être, nous devons croire aux flammes de l'enfer. Que l'épiscopat catholique français se soit fait projeter, à sa récente assemblée de Lourdes, le Don Giovanni *de Losey est théologiquement justifié. Les chrétiens d'aujourd'hui ne croient plus guère au diable. Ils ont tort. Les ombres de la mort nous guettent, et l'instant où elles nous envelopperont avec cette soudaineté fulgurante qui est décrite dans les Evangiles, il sera trop tard pour opérer notre conversion.*

La mort, excellente amie de l'homme, soit, mais à condition que, quand elle se présente, nous soyons prêts à l'accueillir. « Voici venir le fiancé », *chante l'Eglise durant la semaine sainte. Il ne faut pas qu'il nous surprenne en plein sommeil. Tenons-nous éveillés.*

Une maîtresse de vie

M. Mbolokala, de Gonesse, nous écrit :

La mort embrasse toutes les dimensions du vivant, ou mieux de tout être. Tout est voué à sa disparition, du moins en sa qualité de « phénoménal ». De tout « étant », on peut donc parler de la mort. Celle-ci se manifeste alors sous formes multiples. S'agissant de celle de l'homme, par exemple, elle peut s'étudier comme phénomène économique, juridique, historique, politique et sociologique. On l'analyse aussi selon d'autres points de vue : anthropologique, biologique, médical, moral, philosophique ou métaphysique et religieux. L'aspect psychologique et psychanalytique est également capital.

De là résultent toutes les divergences d'opinion au sujet de la mort. Cette dernière est un bien pour les uns, notamment les spiritualistes comme Socrate, Platon, Descartes et autres, qui croient à la libération d'un principe immortel en l'homme, c'est-à-dire à l'âme divine et à la vie de l'« au-delà ». D'autres tiennent la *mort pour un mal,* parce qu'elle les anéantit ou porte atteinte à leur « force vitale ». D'autres encore semblent indifférents. On assiste ainsi à un long et permanent débat.

Toute attitude, pour notre part, dépend de l'angle sous lequel on se place et de l'idée que chacun se fait de l'univers, de l'homme, ainsi que de sa destinée. De plus, le problème de la relativité des valeurs se pose avec acuité ; une connaissance adéquate de la mort nous fait encore défaut. Ainsi chacun suit, à tort ou à raison, sa propre philosophie.

Ce qu'on voudrait faire ici, c'est s'interroger sur le « pourquoi » et le « comment » de tous les progrès dans la vie humaine. Qu'est-ce qui fonde l'agir et pousse l'homme à la perfection *de toutes ses activités ?*

Disons d'abord un mot sur le « progrès ». Celui-ci vient du mot latin « processus », qui signifie « action d'avancer ». On peut avancer *dans le bien comme* dans le mal. Par progrès, entendons ici tout développement en bien, toute amélioration des conditions d'existence, toute tendance à la perfection. Le mal peut être causé en vue d'un bien. Il peut être dû aussi à l'ignorance. Nous voulons souligner par là que, pour tout homme, le mal est au fond indésirable.

Essayons maintenant de rapprocher la *mort* du progrès.

La mort, étant inhérente à l'essence du vivant, révèle une signification profonde de l'homme. L'homme, dit-on, est une « propriété des dieux » (Platon). C'est dire que, bien qu'il soit libre, autonome et capable de déterminer le moment, le lieu et la qualité de sa mort (par le suicide, l'euthanasie...), il doit attendre l'ordre de ses maîtres, auteurs de sa vie qui ont seuls le droit de décider de sa mort.

Dans le même ordre d'idées, certains penseurs disent que, par rapport à la « nécessité », l'homme est une « contingence », c'est-à-dire « ce qui n'a pas en soi la raison de son existence ». Cela signifie, suivant d'autres, qu'il dépend d'un seul Dieu tout-puissant, créateur de tout l'univers (saint Augustin, saint Thomas d'Aquin et autres scolastiques).

Tel est semblablement aussi l'avis des essentialistes (Spinoza, Leibniz, Fichte, Hegel, etc.), qui croient qu'il existe une vérité métaphysique antérieure à l'existence comme donnée concrète, et que l'existence n'est intelligible que par référence à cette vérité intemporelle qui la fonde.

Ce qu'un J.-P. Sartre et autres existentialistes (Kierkegaard, Heidegger, K. Jaspers, *etc.*) n'acceptent pas. A leur jugement, l'homme n'est pas un « en-soi ». Il est plutôt un « pour-soi ». Bien que la mort lui échappe et que la vie, *par conséquent, lui soit* absurde, l'homme reste cependant un être totalement et absolument libre (J.-P. Sartre). C'est lui-même qui donne un contenu ou un sens à sa vie. C'est pourquoi il est un perpétuel devenir devant le « néant ». *« L'homme,* écrit C. Schuwer, *est ce qu'il n'est pas et n'est pas ce qu'il est. L'homme est, d'une part, l'être-projet, puisqu'il le poursuit, et, d'autre part, n'est pas, puisque l'objet du projet n'est pas réalisé. Il n'y a pas d'autre existence,* conclut-il, *que le devenir. »*

Ce devenir de l'être « phénoménal » a, à notre avis, son terme : la mort. En effet, *« l'être de l'homme,* dit M. Heidegger, *est, au sens strict du mot, l'être-le là, l'être-là historial »,* c'est-à-dire *« l'être-pour-la-mort ».* Autrement dit, il est l'être qui peut se répéter ce syllogisme vrai, évident et certain : tous les hommes sont mortels, comme je suis un homme, donc je suis mortel. La mort, conçue ainsi comme l'échec de son combat quotidien, devient donc ce terme qui le fait passer — en tant qu'existant concret et visible — de l'apparaître au disparaître, de la mobilité à l'immobilité définitive, de l'activité continuelle à la passivité illimitée.

Poussé par les lois biologiques

Alors, poussé par les lois biologiques *ou conscient de sa « finitude »,* de ce phénomène naturel, universel, inévitable et imprévisible (quant au moment) qui l'attend, mieux l'accompagne, l'homme — pour ne parler que de lui — se nourrit dès l'instant même de sa conception. L'embryon doit se nourrir des éléments nutritifs au sein de l'organe génital de sa mère, sinon il périt et meurt. Dès sa naissance, autres aliments et toutes sortes de soins lui sont nécessaires. A un certain âge, l'enfant se met à étudier pour préparer son avenir. De là, il travaille, économise et construit des maisons pour se protéger davantage. L'homme améliore ses conditions existentielles. Il cherche le confort, le bien-être et, pourquoi pas, le bonheur dans tous ses sens. Au surplus, il se crée toutes sortes de techniques. L'homme les perfectionne pour mieux lutter *contre la mort.*

Le scientifique s'adonne à toutes les recherches. Il fabrique des satellites pour découvrir d'autres parties du monde qui lui font peur. Il s'efforce à les connaître en vue de mieux se défendre *contre les forces fatales* de l'Univers. Les armes offensives et défensives arrivent au « Cosmos » antisatellite. L'acharnement thérapeutique, les techniques de transplantation des cœurs, de réanimation, par exemple, concrétisent *bien nos idées. Ils témoignent* du souci de l'homme de bien être, de bien vivre et de/survivre plus longtemps que jamais, pour ne pas dire éternellement.

Ainsi, même si elle cause en nous des attitudes parfois passives, la *mort nous* fait progresser (consciemment ou inconsciemment). Elle nous invite à la perfection et nous apprend à bien vivre. Bref, la mort est dans ce sens « une puissance donnant forme et direction à sa vie, un *principe d'organisation* et de construction de l'existence » (M. Scheler), dont l'homme ignore l'essence et qu'il refoule en vain dans l'inconscient. C'est dire que l'homme essaie d'oublier ce qui lui est inoubliable et l'engage *sans cesse dans une « lutte pour* la vie », donc pour un progrès réel, positif et toujours profitable pour l'homme.

Bernanos et le suicide

M. Pierre Mouchet, de Lyon, nous envoie, « *à toutes fins utiles* », à propos du suicide de Robert Boulin, ce passage du roman de G. Bernanos, *Nouvelle Histoire de Mouchette* (Editions du Rocher, page 266) :

« On croit généralement que l'acte du suicide est un acte semblable aux autres, c'est-à-dire le dernier maillon d'une longue chaîne de réflexions ou du moins d'images, la conclusion d'un débat suprême entre l'instinct vital et un autre instinct plus mystérieux, de renoncement, de refus. Il n'en est pas ainsi, cependant. Si l'on excepte certaines formes d'obsessions qui ne relèvent que de l'aliéniste, le geste suicidaire reste un phénomène inexplicable, d'une soudaineté effrayante, qui fait penser à ces décompositions chimiques sur lesquelles la science à la mode, encore balbutiante, ne fournit que des hypothèses absurdes ou contradictoires... »

Et, plus loin :

« Le « A quoi bon ? », la question terrible, inexorable, à laquelle nul homme réellement passionné n'a pu répondre et qui a décidé du salut de quelques rares héros par un miracle de grâce, car elle se retourne d'ordinaire contre celui qui le prononce, symbole de l'antique serpent ou peut-être ce serpent lui-même... Mais la brèche à peine ouverte du désespoir dans ces âmes simples, il n'est sans doute d'autre ressource à leur ignorance que le suicide, le suicide du misérable, si pareil à celui de l'enfant. »

● RECTIFICATIF. — Dans l'article de Dominique Gallet, « L'atlantisme culturel » (paru dans *le Monde* du 10 novembre, *mais écrit bien antérieurement*), il est dit que le haut comité de la langue française est sans rapporteur général depuis le départ de M. Michel Bruguière, il y a six mois. En fait, M. André Clérici, inspecteur général de l'instruction publique, a été désigné à ce poste le 18 juillet pour succéder à M. Bruguière.

Dans ce même article, il faut évidemment lire *« domination culturelle anglo-américaine »* et non pas *« réputation »*...

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1977

Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Le rationnement de l'essence un jour sur deux va être rétabli en Californie

De notre correspondante

Los Angeles. — Lundi 10 novembre, à minuit, les Californiens seront invités à se soumettre à nouveau au plan de rationnement d'essence, connu sous le nom de « plan pair et impair », instauré le 9 mai et suspendu il y a deux semaines.

Déjà, quand la commission sur l'énergie du Sénat approuva le 9 mai un plan fédéral de rationnement d'essence, le gouverneur de Californie, M. Brown, avait été le premier à appliquer à son Etat cette formule du « plan pair et impair ». Inspiré de la mesure mise en vigueur en 1973 par le précédent gouverneur, M. Reagan, candidat républicain à la présidence, lors de l'embargo arabe sur le pétrole, ce plan prévoit que les voitures dont la plaque d'immatriculation se termine par un chiffre pair auront droit au plein les jours pairs. Les autres véhicules n'auront accès aux pompes à essence que les jours impairs.

Réinstaurant le rationnement quelques heures après l'annonce par M. Carter du blocus sur le pétrole iranien et quelques jours après la confirmation de sa candidature à la Maison Blanche, M. Brown aurait ainsi expliqué son geste à un conseiller municipal de Los Angeles : *« Je veux donner l'exemple à la nation, je veux que la Californie soit le premier des cinquante Etats à réagir ainsi. »*

Il a exhorté les Californiens à marquer ainsi leur solidarité à l'égard de la politique de M. Carter et leur indignation de la capture des otages américains en Iran. Ce geste constitue l'application de deux thèmes de sa campagne présidentielle, esquissés le 8 novembre : « *conserver* » les ressources naturelles et « *exercer un contrôle plus ferme sur les compagnies pétrolières* ».

M. Shelton, directeur exécutif de l'Association des stations d'essence de Californie du Sud (mille cinq cents stations), a qualifié de « *prématurée et inappropriée* » la décision du gouverneur. Les propriétaires de stations estiment que la suspension des importations iraniennes n'affectera pas leur approvisionnement avant deux mois.

Les automobilistes semblent envisager ce retour à la discipline des queues devant les stations d'essence avec une relative sérénité. Après quelques manifestations de violence, le système du « pair et impair » était entré dans les mœurs californiennes.

SYLVIE CROSSMAN.

● *L'explosion d'une bombe* de faible puissance dans la soute à bagages d'un Boeing-727 de la compagnie American Airlines a forcé l'appareil à atterrir d'urgence à Washington jeudi 15 novembre, a annoncé le F.B.I.

Haïti

Le remaniement ministériel consacre le retour en force de la vieille garde duvaliériste

Port-au-Prince *(A.F.P., U.P.I.)*. — Le président à vie d'Haïti, M. Jean-Claude Duvalier, a procédé, le mardi 13 novembre, à un remaniement ministériel. Huit portefeuilles, sur quatorze, changent de titulaire. En particulier, M. Bertholand Edouard, à l'intérieur et à la défense nationale, est remplacé par le général Claude Raymond, et M. Gérard Dorcely, aux affaires étrangères, par M. Georges Salomon, ambassadeur d'Haïti à Washington.

M. André Dumel devient ministre de l'industrie et du commerce, M. Alix Cineas, ministre des travaux publics, M. Théodore Achille, ministre des sports et de la jeunesse, M. Paul Saint-Clair, ministre de l'agriculture, et M. Jean Narcisse, ministre de l'information.

Le nouveau responsable de l'intérieur et de la défense nationale, le général Raymond, a été chef d'état-major de l'armée haïtienne, sous François, puis sous Jean-Claude Duvalier. Deux autres officiers ont été nommés à des postes importants.

Les nouveaux ministres sont, dans l'ensemble, des hommes qui avaient servi le régime de feu Papa Doc, et qui font donc un retour en force. Le cas le plus spectaculaire est sans doute celui de M. Henri Boyer, qui avait été ministre des finances de François Duvalier, et qui retrouve ce poste dans le nouveau gouvernement.

Un premier remaniement ministériel avait eu lieu en 1979, après les élections législatives de février.

Après une brève tentative de libéralisation du régime, M. Duvalier a donc décidé de reprendre le pays en main. Les volontaires de la sécurité nationale (tontons macoutes) sont, à nouveau, très présents. En outre, une loi draconienne sur la presse a été récemment publiée.

Argentine

LE GOUVERNEMENT DISSOUT LA C.G.T.

Buenos-Aires *(A.F.P.)*. — Le gouvernement militaire argentin a décidé jeudi 15 novembre de dissoudre la puissante Confédération générale des travailleurs (C.G.T.).

Aux termes d'une nouvelle loi sur les associations professionnelles, que le président Videla a rendue publique au cours d'une allocution radio-télévisée, les syndicats « *ne pourront soutenir directement ou indirectement les partis, candidats ou quelque autre personne ayant une action politique* ». En ce qui concerne les avoirs syndicaux, tous les fonds devront être déposés sur des comptes bancaires officiels sous le contrôle direct du ministère du travail. Les syndicats ne pourront en outre accepter « *aucune aide ou subsides de la part des employeurs, d'associations patronales ou encore de syndicats et partis argentins ou étrangers* ».

Ces nouvelles dispositions ont entraîné une vigoureuse réaction de la direction unique des travailleurs argentins (CUTA), qui s'est déclarée prête à assumer les conséquences d'une épreuve de force.

CRÉATION D'UN INSTITUT DE FORMATION SUPÉRIEURE A L'AMÉRIQUE LATINE

L'Association pour le développement des relations avec l'Amérique latine (1) vient de créer un « *organisme de formation et d'information de haut niveau* » sur les problèmes du sous-continent. L'IFSAL (Institut de formation supérieure à l'Amérique latine) entend répondre à un état d'esprit nouveau des dirigeants et hommes d'affaires français, de plus en plus intéressés par le marché latino-américain.

« *Ni les échanges économiques de la France avec les pays latino-américains ni ses investissements dans ces pays ne correspondent à l'influence intellectuelle qu'elle y exerce* », constate l'ADRAL, qui estime que « *cette faiblesse s'explique en grande partie par l'absence d'organismes d'études et de communication* » analogues à ceux qui existent en Allemagne fédérale, en Suisse, dans les pays scandinaves et aux Etats-Unis.

L'IFSAL entend combler cette lacune. Il sera dirigé par un ancien recteur, M. Jean Roche. Son conseil de direction est composé de représentants de grandes entreprises françaises implantées en Amérique latine. Son conseil d'études comprend, en particulier, les professeurs Collin-Delavaud, Henri Favre et Francis Mauro, géographe, sociologue et historien spécialistes de l'Amérique latine. Un séminaire d'une durée de douze semaines, consacré au « milieu » latino-américain (humain et économique), commencera en novembre, et un second, consacré au Mexique, en janvier 1980.

(1) ADRAL, 217, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Cuba

QUATRE CENTS PRISONNIERS POLITIQUES ONT ÉTÉ LIBÉRÉS

Quatre cents personnes ont été libérées, mercredi 14 novembre, à La Havane, dans le cadre d'une amnistie accordée en décembre dernier et dont trois mille six cents prisonniers politiques ont bénéficié.

Soixante-dix des personnes libérées avaient eu des liens avec l'ancien président cubain, Fulgencio Batista, renversé en 1959 par la révolution. Parmi elles, figure le fils de l'ancien maire de La Havane, M. Luis Pozo Jimenez, qui avait participé à une conspiration organisée contre M. Fidel Castro par le dictateur dominicain Rafael Trujillo. — *(A.F.P.)*

Canada

Le référendum sur la souveraineté-association aura lieu fin mai ou début juin 1980

indique le délégué général du Québec à Paris

M. Michaud, qui a pris récemment ses fonctions de délégué général du Québec à Paris, a indiqué, jeudi 15 novembre, au cours d'un dîner au palais du Luxembourg que le référendum sur l'avenir de la province « la souveraineté-association » aurait lieu « *probablement dans la dernière semaine de mai ou la première semaine de juin 1980* ». M. Michaud, qui parlait devant les membres de l'Association France-Québec et les groupes d'amitié France-Québec de l'Assemblée et du Sénat, a présenté cette consultation de la façon suivante : « *Pour la première fois dans leur histoire, les Québécois seront appelés par leur gouvernement à choisir démocratiquement leur statut politique. Conquis par les armes, il y a deux cent vingt ans, l'occasion leur sera donnée de se libérer par les urnes, ou, à tout le moins, de choisir librement, et sans contrainte extérieure, les formes de leur destin national.* »

Le délégué général a critiqué le « *modèle fédéral canadien* », qui a « *conduit à la dépossession progressive des Etats membres de leurs responsabilités au profit du gouvernement central, à la généralisation du gaspillage par le chevauchement des décisions, des programmes, de l'action de bureaucraties plus concurrentes que complémentaires et enfin à l'installation permanente de querelles entre les différents ordres de gouvernement* ».

M. Michaud a estimé que le gouvernement fédéral, soumis aux pressions de l'Ontario, dont l'économie est complémentaire de celle du Québec, finirait par accepter de négocier l' « *association* » si le « *oui* » l'emporte au référendum.

● *M. Clark*, premier ministre canadien, a déclaré, jeudi 15 novembre, que l'échec du parti de M. Lévesque aux élections québécoises du 14 novembre constituait « *une victoire pour les fédéralistes* ». De son côté, l'ancien premier ministre libéral, M. Trudeau, a estimé que le succès des trois députés du parti libéral québécois était « *de bon augure pour l'idéal canadien* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION DES BUDGETS

Le principe d'une péréquation financière entre les Neuf est adopté

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — L'Assemblée européenne a approuvé jeudi soir 15 novembre à une faible majorité la résolution présentée par sa commission des budgets, qui préconise la mise en place d' « *un système nouveau et durable de péréquation financière entre les Etats membres au sein de la Communauté, basé sur la notion de produit national brut par tête d'habitant et organisé dans le cadre des budgets communautaires* ».

Tel est donc le moyen imaginé par l'Assemblée pour compenser les « déséquilibres » qui résultent de l'application normale des mécanismes financiers de la C.E.E., autrement dit pour aider à régler le « problème britannique ». Les parlementaires britanniques, conservateurs ou travaillistes, ont soutenu avec ardeur cette solution, qui, comme l'a noté le président du groupe des conservateurs, M. Scott-Hopkins, représente « *un pas dans la bonne direction pour traiter des inégalités* ».

Il est effectivement dans l'ordre des choses que, à deux semaines du conseil européen de Dublin, la prise de position de l'Assemblée soit perçue comme une victoire britannique. Cependant, l'adoption de deux amendements qui atténuent la portée du texte, les réticences exprimées au sein d'à peu près tous les groupes, font que l'initiative de M. Lange, le président et rapporteur (socialiste allemand) de la commission des budgets, peut difficilement être considérée comme ayant pleinement réussi.

Les deux principaux amendements présentés par des socialistes français (Mmes Cresson et Charzat, MM. Josselin et Moreau) ont eu pour résultat de supprimer les deux paragraphes de la résolution qui décrivaient le nouveau système de péréquation proposé par M. Lange.

Faisant valoir que le projet de résolution ainsi modifié n'avait plus guère de signification concrète, M. Ansquer, au nom du groupe des démocrates européens de progrès (D.E.P., où siège le R.P.R.), suggéra de renvoyer l'affaire en commission. M. Lange, rappelant que l'Assemblée avait insisté pour donner son avis avant le conseil européen, s'exprima contre cette solution. Le renvoi, qui comptait pourtant des partisans dans tous les groupes, fut repoussé. M. Bonaccini expliqua alors, au nom des communistes italiens, que l'adoption des deux amendements « *introduisait des éléments d'ambiguïté et d'incohérence* » et que, par conséquent, ses amis s'abstiendraient

Avant le vote, M. Dankert (socialiste, Pays-Bas), qui fut, lors du débat sur le budget de la C.E.E., le rapporteur remarqué de la commission des budgets, annonça qu'il voterait contre, car, selon lui, le système de péréquation préconisé comportait « *toute une série de dangers politiques et économiques* ».

M. Delors (socialiste, France), le président de la commission économique et monétaire, confirmant ses réticences, annonça qu'il s'abstiendrait par solidarité de groupe, la majorité du groupe socialiste étant, elle, favorable à l'initiative de M. Lange.

PHILIPPE LEMAITRE.

● RECTIFICATIF. — Dans son article « Le contrat national » (*le Monde* (Idées) du 3 novembre), M. Gérard Israël avait écrit : « Il y eut des héros, des religieux, des soldats, des intellectuels, il y eut la France libre qui sauvèrent la France du déshonneur et *des* juifs du malheur » et non pas « *les* juifs du malheur ».

La préparation du Conseil européen

CONVERGENCES DE VUES ENTRE PARIS, BONN ET COPENHAGUE

M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, s'est entretenu jeudi 15 novembre avec deux de ses collègues de la Communauté européenne : M. Genscher, le matin à Bonn, et le soir, à Paris, M. Olesen, ministre danois.

Ces conversations se situent dans le cadre des consultations politiques régulières au niveau ministériel et de la préparation du Conseil européen de Dublin les 29 et 30 novembre. Aussi bien avec la R.F.A. qu'avec le Danemark, les positions sur les divers problèmes en suspens se sont révélées très proches.

Au sujet de la revendication des Britanniques pour restreindre leur contribution au budget communautaire, les Allemands ne sont pas insensibles à l'argumentation de Mme Thatcher : ils estiment qu'il faut « *faire un geste* » mais sans remettre en cause le fondement de la Communauté. La conclusion de l'entretien de Bonn a été qu'il faut « *voir ce que l'on peut faire* » mais que les chances de trouver une solution à Dublin sont minces.

Sur les questions agricoles, soulevées tant par la Grande-Bretagne que par les récents votes de l'Assemblée européenne, la R.F.A. manifeste « *beaucoup plus de compréhension qu'on aurait pu s'y attendre pour les positions françaises* », écrit notre correspondant à Bonn, J. Wetz. Les dirigeants allemands ne veulent pas remettre en question la politique agricole commune en cause par le biais d'une fronde parlementaire. Les Danois y sont également très attachés.

Les grands problèmes internationaux ne provoquent pas de divergences entre Paris et ses partenaires. Ceux-ci, notamment, apprécient de plus en plus la proposition française pour une conférence du désarmement en Europe, bien qu'on doute à Bonn et à Copenhague qu'elle puisse se limiter à l'armement classique.

M. Olesen, qui était auparavant passé à Bonn, se trouve ce vendredi à Londres.

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

● LE COMITÉ DE SOLIDARITÉ AVEC LA LUTTE DU PEUPLE BOLIVIEN organise une campagne en faveur des victimes du coup d'Etat du 1er novembre. Les dons en argent, vêtements et médicaments sont reçus au 1, rue Montmartre, 75001 Paris; téléphone : 508-48-28; C.C.P. 3542847 La Source.

Éthiopie

● LE PRESIDENT DE LA R.D.A., M. HONECKER, a signé, jeudi 15 novembre, à Addis-Abeba, avec le lieutenant-colonel Menguistu Haïlé Mariam, un traité d'amitié et de coopération liant pour une durée non précisée la R.D.A. à l'Ethiopie. Le chef de l'Etat est-allemand a également signé des accords de coopération dans les domaines économique, scientifique et technique. L'Angola et le Mozambique sont liés par des traités similaires d'une durée de vingt ans avec la R.D.A. M. Honecker a quitté Addis-Abeba pour se rendre au Sud-Yémen. — *(Reuter.)*

Pérou

● LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, M. Carlos Garcia Bedoya, a donné sa démission. Il a l'intention d'œuvrer, dans la perspective des élections législatives de mai 1980, pour l'avènement d'un régime de gauche sauvegardant la liberté et la démocratie. — *(A.F.P.)*

Portugal

● ATTENTAT AU NORD DE LISBONNE. — Jeudi 15 novembre, à Marinha-Grande, à 120 kilomètres au nord de Lisbonne, un automobiliste a tiré par trois fois contre M. José Manuel Placido, ancien dirigeant du parti révolutionnaire des travailleurs, qu'il a tué. Cet attentat est commis alors que la campagne électorale pour les élections du 2 décembre bat son plein, sans incidents sérieux jusque-là. Le parti socialiste révolutionnaire — issu de la fusion de deux mouvements trotskistes, dont celui de M. Placido — présente des candidats dans toutes les circonscriptions. — *(A.F.P.)*

République Centrafricaine

● LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE a annoncé, jeudi 15 novembre, l'octroi d'une aide d'urgence d'une valeur de 416 000 dollars à la République centrafricaine, aide destinée à l'achat de médicaments, de sucre et d'insecticides. — *(Reuter.)*

مكان الأصل

EUROPE

La Roumanie, pays d'un seul homme

(Suite de la première page.)

Pour un logement de ce genre, il faut compter en général 200 lei par mois, le dixième du salaire moyen. On peut aussi devenir propriétaire (d'un appartement au maximum) : 80 m2 dans l'un des grands ensembles qui poussent comme champignons *aux portes de Bucarest* coûtent 150 000 lei (1 lei = 0,36 F), près de sept ans de salaire moyen. Leur loyer à eux est de 100 lei : un quarantième des 4 000 qu'ils gagnent à deux. « *Ce serait possible, ça à Paris ?* » Non, certainement pas. Ravi, il lance un sourire triomphant à sa femme.

Pas de grands mots politiques

Davantage d'espace et de confort pourtant ne serait pas superflu. Mais la crise du logement est toujours là et Sanda ne se prive ni de s'en plaindre ni de parler, avec une indignation douloureuse, de tout ce qui la choque : les transports en commun bondés et usés jusqu'à l'essieu. La mauvaise qualité de la confection aux couleurs ternes, aux coupes mal dessinées : truover un beau vêtement à Bucarest, c'est avoir la chance de dénicher un article refusé par l'une des firmes de *prêt-à-porter occidentales, qui* font réaliser leurs collections en Roumanie. Les légumes, les fruits, la viande sont aussi destinés en priorité à l'exportation. Faire ses courses est un sport harassant qui exige patience, expérience et bon réseau d'information. L'approvisionnement est meilleur *qu'en Pologne, mais le choix* est toujours très restreint. La viande de bœuf et même de porc ? Une rareté.

Il n'y a pas que les problèmes matériels. Il y a aussi — Mme Ceausescu est rigoriste et son mari nataliste — l'interdiction de l'avortement et l'impossibilité de trouver des contraceptifs : « *C'est très grave pour les jeunes couples* ». Les directeurs d'usine qui font entretenir leurs maisons par leurs ouvriers, tandis que les « *gens simples* » n'arrivent pas à faire réparer une fuite d'eau sans verser de substantiels bakchichs. Les leçons particulières à 80 lei l'heure que certaines familles ont les moyens d'offrir à leurs enfants pour les faire entrer à l'Université « *pendant que des gosses plus doués se font recaler à l'examen* ».

Et puis encore le sort du frère, professeur d'anglais auquel on n'a pas donné de poste à plein temps et qui doit se contenter de remplacements : « *Quand il se plaint, personne ne veut l'écouter alors qu'il est presque chômeur et qu'ils sont nombreux dans son cas.* »

Pas de grands mots politiques dans les critiques de Sanda : ce n'est pas contre le système dans lequel elle a été élevée qu'elle s'insurge, mais contre les difficultés de la vie de tous les jours. A un moment seulement — lorsque Gheorghiu n'arrive pas à comprendre que *le Monde* ne dépende d'aucun ministère et puisse critiquer des pays avec lesquels la France entretient des relations diplomatiques — elle frise la subversion : « *Enfin, la liberté de la presse, tu ne sais pas ce que c'est ?* », lui lance-t-elle. Manifestement, il ne le sait pas. Ce n'est pas en lisant les communiqués officiels et les comptes rendus d'audiences présidentielles des journaux de Bucarest qu'il aurait pu l'apprendre. Et, au demeurant, c'est là le cadet de ses soucis.

Lui, ce qui le tracasse, c'est de n'être qu'un exécutant aux ordres d'une hiérarchie « *sans esprit d'initiative* », d'être entouré de « *relations du secrétaire du parti ou de je ne sais quoi, qui ne fichent rien de la journée et sont payés autant que ceux qui travaillent comme moi pour de bon* ». Il voudrait que l'effort soit mieux récompensé, celui des individus, mais aussi celui de la population en général : « *C'est vrai, la Roumanie est pauvre : nous devons beaucoup investir. Mais l'Etat prend trop d'argent. J'ai calculé qu'on ne me donne qu'un sixième de ce que je rapporte à la société. Deux sixièmes, ce serait plus normal et tout à fait possible.* »

Une chose exemplaire : la sécurité

« *Que fais-tu pour que ça change ?* », demande sa femme. Geste d'impuissance de Gheorghiu qu'elle accueille ironiquement. Mais, malgré ses colères, il y a pourtant une chose — la réponse est tombée aussitôt, sans hésitations — que Sanda trouve vraiment bien en Roumanie, exemplaire même : « *la sécurité* ».

« *Ici*, dit-elle, *il n'y a pas de terrorisme comme en Allemagne ou en Italie. Pas de violence : je peux revenir seule un soir du cinéma sans craindre de me faire agresser, ce qui est impossible à Paris. Ici, nous n'avons pas de propriétaire qui puisse nous chasser de notre appartement et, lorsqu'on a fini ses études, on est sûr de recevoir un emploi.* »

Plus jeune, Sanda a pensé essayer d'émigrer : « *Parce que vous avez la liberté.* » Cette liberté de lire ce que l'on veut, de voyager à sa guise, de ne pas craindre d'exprimer une opinion en dehors de chez soi, de pouvoir *contester* un *choix* gouvernemental (l'interdiction de l'avortement, par exemple) sans devenir un rebelle, de ne pas vivre dans la peur d'attirer l'attention d'une police omniprésente.

Mais, aujourd'hui, elle ne songe plus à partir : « *J'ai un enfant, je ne veux pas prendre la responsabilité de l'emmener dans ce monde-là.* » Autrement dit dans un univers d'incertitude, de conflits, de concurrence qui lui fait peur : « *Chez vous, il faut tellement se battre pour vivre que tout le monde en devient égoïste.* » « *Ce monde-là...* », elle l'imagine sans assurances sociales, sans caisses de retraites, sans gratuité de l'enseignement : « *Mais aux Etats-Unis*, demande-t-elle incrédule, *l'Université est bien payante, n'est-ce pas ?*

— Oui.

— *Ah ! vous voyez !* »

Il est 3 heures du matin. Sanda a encore une question : « *C'est vrai que Ceausescu est très connu à l'étranger ?*

— Indiscutablement.

— *Pourquoi ? Parce qu'il s'oppose aux Russes ?*

— Oui, en grande partie.

— *Ah ; bon... parce qu'à part ça il a les mêmes idées que tout le monde : la paix, le désarmement... non ?* »

Représentatifs — de leur génération au moins — Sanda et Gheorghiu ? C'est difficile à dire même s'ils le sont certainement plus que les porte-parole officiels et que ceux de leurs compatriotes qui attendent un voyage à l'étranger pour passer du conformisme absolu au dénigrement systématique. Dans leurs réflexions se retrouvent en tout cas toutes les insatisfactions et les questions que l'on sent sourdre en ce moment en Roumanie.

Agressivement chez cet écrivain qui rencontre l'approbation de son auditoire en disant qu'il prendrait volontiers aux Hongrois leurs troupes soviétiques en échange du progrès matériel et du libéralisme dont ils bénéficient. Timidement chez ce haut fonctionnaire qui avoue que son fils juge la Roumanie de 1979 en la comparant aux autres pays européens et non pas à la Roumanie misérable d'avant-guerre. Ou encore confusément, chez ce chauffeur de taxi, qui rêve de l'Allemagne fédérale. Le temps est venu, à Bucarest, des interrogations sur les quinze années de politique d'indépendance vis-à-vis de Moscou.

Car quinze ans après la publication, le 27 avril 1964, de la retentissante résolution de son comité central *(« C'est le droit souverain de tout Etat socialiste d'élaborer les méthodes de sa construction (...), il ne peut y avoir de parti père et de parti fils »)*, l'équation politique de la Roumanie — originalité à l'extérieur, rigide orthodoxie à l'intérieur — est restée inchangée.

En quinze ans, à des degrés divers, pour le meilleur ou pour le pire, les situations politiques de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la R.D.A. ont profondément évolué. A Bucarest, le temps semble figé : la libéralisation espérée n'a pas suivi l'ouverture, demeurée l'apanage du ministère des affaires étrangères.

Une résignation lasse

A la mi-décembre, Bucarest accueillera le secrétaire d'Etat américain, M. Vance. La Roumanie a bon espoir d'annoncer alors qu'elle bénéficiera désormais de la clause de la nation la plus favorisée pour une période renouvelable de trois ou cinq ans et non plus d'une année seulement. Mais cette visite sera surtout pour les Etats-Unis l'occasion de montrer une nouvelle fois l'intérêt qu'ils accordent au *« rôle constructif »* de Bucarest. Un intérêt si grand qu'en décembre dernier, au plus fort des polémiques qui opposaient M. Ceausescu à Moscou, le président Carter lui avait envoyé son secrétaire au Trésor lui manifester son soutien. Aujourd'hui, la crise ouverte qui avait éclaté en novembre 1978 à la réunion au sommet des pays membres du pacte de Varsovie s'est apaisée : *« Elle appartient déjà à l'histoire »*, dit-on à Bucarest.

Mais, si les polémiques ont cessé les trois désaccords mis en évidence à l'époque subsistent, lourds de tensions nouvelles.

Contrairement à ses alliés, la Roumanie persiste à voir dans l'accord de paix égypto-israélien un *« premier pas »*, insuffisant, mais qu'elle se refuse à condamner. L'augmentation du budget militaire du pacte de Varsovie (*« préjudiciable à notre développement »*) ne lui semble pas plus s'imposer qu'il y a un an. (*« Nous ne sommes pas à la veille d'une troisième guerre mondiale. Même l'éventuel déploiement par l'OTAN de nouveaux missiles à portée moyenne ne nous ferait pas revenir sur notre position. »*) Et il est moins que jamais question à Bucarest d'accepter que le pacte (*« Nous sommes fidèles aux statuts »*) puisse *« de défensif devenir offensif, intervenir ailleurs qu'en Europe, par exemple en Chine ou en Afrique, ou servir à imposer un leadership »*.

Sur la Chine, sur le Cambodge dont Bucarest n'a pas reconnu le nouveau régime pro-vietnamien *(« imposé par la force »)*, sur l'orientation du mouvement des non-alignés, sur presque tous les grands problèmes internationaux, les points de vue de Bucarest et de Moscou sont opposés. Avec acharnement, sachant toujours jusqu'où aller trop loin mais y allant, Bucarest ne manque pas une occasion de s'élever contre la politique des blocs et de défendre le principe de l'égalité en droit de tous les partis et Etats socialistes.

Cette continuité de la politique d'indépendance, ajoutée à l'intense activité diplomatique dans le tiers-monde (notamment en Afrique) a permis à la Roumanie de conquérir dans le jeu international une place à laquelle ni son histoire, humiliante, ni sa taille, modeste, ne l'avaient prédestinée. M. Ceausescu, artisan habile de cette *« percée »* de son pays, peut en tirer une légitime fierté. Mais la popularité que la gloire extérieure du pays lui avait assurée, très grande dans les années qui ont suivi la condamnation de l'invasion de la Tchécoslovaquie, souffre maintenant d'un désenchantement certain. Cet orgueil que la Roumanie tirait d'être le seul pays du pacte de Varsovie à tenir tête à l'U.R.S.S. s'est affaibli dans l'attente insatisfaite des fruits de cette politique.

Hier, les Roumains pardonnaient tout à M. Ceausescu. Aujourd'hui, on ne lui pardonne plus le rôle politique prépondérant qu'a pris sa femme, numéro deux du régime, et l'ironie de plus en plus acide que suscite le développement continu du culte de la personnalité commence à s'étendre à une politique étrangère qui ne le mérite pourtant pas.

Signe du temps des interrogations, il a fallu au printemps frapper brutalement les membres du syndicat libre, créé en mars, et condamner à dix ans de prison un prêtre, le Père Calciu, pour mettre un terme apparent à une contestation marginale, diffuse mais ininterrompue depuis 1977.

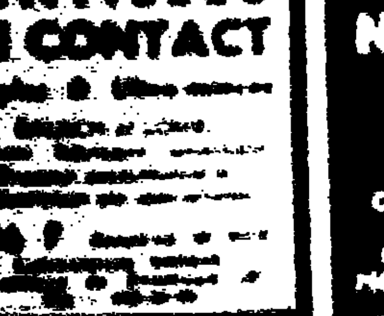
M. Ceausescu, dont rien ne menace le pouvoir régalien qu'il a établi sur son parti, n'est certainement pas sur le point d'avoir à affronter les critiques et les oppositions auxquelles est confronté en Pologne M. Gierek. Mais à l'adhésion populaire a succédé une résignation lasse peu propice à la réalisation des nouveaux efforts que la crise économique et le prochain plan quinquennal exigent des Roumains.

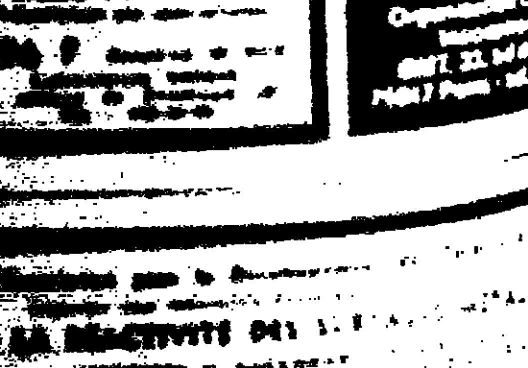
BERNARD GUETTA.

Prochain article :

« NOUS NE SOMMES PAS LA POLOGNE... »

d'un seul homme





EUROPE

Union soviétique

Le « Journal de l'Union des écrivains » critique vivement les « Mémoires de Chostakovitch » publiés en Occident

De notre correspondant

Moscou. — Où trouver le vrai Dimitri Chostakovitch ? Dans le musicien fidèle aux idéaux du socialisme, dont le talent a pu s'épanouir grâce aux facilités offertes par le régime, plusieurs fois secrétaire de l'Union des compositeurs, militant communiste, titulaire du prix Lénine et de cinq prix Staline, héros du travail socialiste ? Ou dans le portrait d'un intellectuel victime du stalinisme, paralysé par la peur, prêt aux compromissions parce qu' *« il faut bien vivre »*, abattu par les critiques mais disposé aux concessions pour rentrer en grâce ? Ce portrait émerge des *Mémoires de Chostakovitch* qui viennent d'être publiés en Occident (1).

Le livre a été écrit par Solomon Volkov, un proche du grand compositeur. Il s'appuie sur des confidences que ce dernier lui aurait faites au début des années 70. Chaque chapitre a été relu et approuvé par Chostakovitch lui-même, qui n'avait posé qu'une condition : que le livre paraisse seulement après sa mort. Volkov a fait passer le manuscrit en Occident en 1974 ; il a émigré aux Etats-Unis en 1976 ; entre-temps Chostakovitch était mort.

Cette publication n'a pas plu aux dirigeants soviétiques, et on les comprend. Les *Mémoires de Chostakovitch* sont, dans une large mesure, un pamphlet contre une certaine forme de culture soviétique, contre la dictature des fonctionnaires de l'art, bornés, dépourvus de talent, mais fidèles à la « ligne » et s'adaptant à tous les changements. C'est aussi un réquisitoire contre Staline, contre la répression sauvage dans les milieux intellectuels, contre l'ambition de régenter toute la vie culturelle à coups de décrets du comité central.

Six compositeurs indignés

Contre les *Mémoires de Chostakovitch*, la *Literatournaya Gazeta* a publié le 13 novembre une page complète. Elle s'ouvre, comme il se doit, par la lettre de six compositeurs présentés comme des disciples de Chostakovitch, dont au moins trois bureaucrates de la musique. La lecture du livre — comment ont-ils pu se le procurer ? — les aurait indignés : on a voulu *« ternir l'image claire et pure du dernier compositeur »* et *« dénaturer notre pays, notre culture et l'un de ses meilleurs représentants »*. Les *Mémoires de Chostakovitch* ne seraient qu'un vulgaire faux écrit — ajoute la rédaction de la *Literatournaya Gazeta* — par le renégat Volkov, *« cette punaise qui s'était collée sur Chostakovitch »*. L'hebdomadaire doute que le compositeur ait pu faire des déclarations sévères sur certains contemporains qui avaient été ses amis : Prokofiev, Maïakovsky, Romain Rolland, Stravinski, etc. C'est possible.

Mais il laisse évidemment de côté l'essentiel, c'est-à-dire la mise en cause d'un système culturel qui, dans son ensemble, n'a pas fondamentalement changé depuis les années 30. La polémique autour de l'opéra *Lady Macbeth du district de Mtsensk*, joué plus tard sous le titre *Katharina Izmaïlova*, le montre bien. L'œuvre avait été jouée plus de cent trente fois de 1934 à 1936 à Leningrad et à Moscou lorsque Staline s'avisa qu'elle n'était pas conforme aux canons de l'art soviétique. La *Pravda* publia le 28 janvier 1936 une violente critique intitulée *le Chaos au milieu de la musique*, dans laquelle elle mettait en cause ce *« chaos de gauche qui remplace la musique naturelle et humaine »*, les *« tendances formalistes petites-bourgeoises »* de cet opéra *« chaotique et absolument apolitique »*, en ajoutant : *« Cela peut très mal se terminer. »* L'opéra fut évidemment retiré de l'affiche. Dans ses *Mémoires*, Chostakovitch explique qu'il était abattu, au bord du suicide et qu'il avait déjà préparé son paquetage pour la relégation. Personne ne voulait plus le reconnaître, ses amis se détournaient de lui, sauf le maréchal Toukhatchevski, alors au sommet de sa gloire (il devait être fusillé six mois plus tard). *« A ce moment-là j'ai eu de la chance,* déclare Chostakovitch ; *je ne suis pas allé dans un camp, mais pour y être envoyé il n'est jamais trop tard. »*

La lettre des six compositeurs et l'article de la *Literatournaya Gazeta* évoquent l'épisode à leur manière : *« Chostakovitch a ouvert une nouvelle voie dans la musique. Il a dépassé son époque. Son œuvre n'a pas été comprise par tous. Disons que lorsqu'en 1936 on a publié un article grossier et violent sur son opéra, ceci pouvait provoquer la tristesse, et pas seulement chez Chostakovitch, bien qu'il ait été plus frappé que d'autres. »* En 1948 encore le comité central prononçant une résolution condamnant le *« formalisme »*.

Mais que l'on se rassure. Ce même comité central, dix ans plus tard, est revenu sur la condamnation. A sa façon : il n'a pas renoncé à condamner telle ou telle école musicale, mais il a simplement décrété que les accusations de *« formalisme »* lancées jadis contre Chostakovitch étaient *« injustes »*, mais le formalisme, en tant que tel, n'en demeurait pas moins un *« péché mortel »*.

Ce que la *Literatournaya Gazeta* reproche surtout à Volkov et aux *Mémoires de Chostakovitch*, c'est de laisser entendre que le compositeur menait *« une double vie »*, que derrière ses discours orthodoxes destinés à la galerie il condamnait fondamentalement *« le système asservissant et stérile »*, qu'il était en fait *« hypocrite et antisoviétique »*.

Cette duplicité est en effet difficilement concevable, mais n'est-ce pas le lot de beaucoup — et pas seulement des intellectuels — dans les sociétés totalitaires ? Chostakovitch n'est pas le seul artiste ou écrivain soviétique à avoir dû jouer la comédie du pouvoir, couper sa vie en deux pour survivre. La différence c'est que, contrairement à beaucoup d'autres, il n'est pas mort en émigration, et il a eu droit à une nécrologie signée Leonid Brejnev.

Dans les Mémoires recensés par Volkov et dans la page de la *Literatournaya Gazeta*, il y a deux manières de défendre la mémoire de Chostakovitch : Volkov veut montrer que le compositeur n'était ni dupe ni complice d'un système qu'au fond il n'admettait pas ; ses thuriféraires soviétiques cherchent à prouver au contraire que, malgré les critiques, les humiliations, les reniements, il a toujours été le militant sincère d'une noble cause. La seconde méthode est-elle vraiment la meilleure ?

DANIEL VERNET.

(1) Les *Mémoires de Chostakovitch* sont parus en anglais chez Harper and Row à New-York, et en allemand chez Albrecht Knaus à Hambourg. L'édition française paraîtra chez Albin Michel, en mars 1980. Au même moment, la firme soviétique Melodia annonce la parution d'un coffret de disques avec les déclarations de Chostakovitch pendant le blocus de Leningrad.

Tchécoslovaquie

MM. Mlynar et Pelikan lancent un « projet de recherches sur le printemps de Prague »

L'intérêt porté à l'expérience du « printemps de Prague », particulièrement par la gauche, s'est manifesté, en 1978, par de nombreux articles et commentaires. Mais, certains de ses protagonistes se sont rendus compte qu'il s'agissait *« plutôt d'un slogan que chacun utilise à son gré et selon ses besoins sans chercher à l'analyser à fond »*.

Aussi, MM. Zdenek Mlynar, ancien secrétaire du P.C. tchécoslovaque, et Jiri Pelikan, ancien directeur général de la télévision, entourés de quelques historiens, politologues, économistes et sociologues tchécoslovaques, aujourd'hui en exil, ont-ils décidé de mettre sur pied un *« projet de recherches sur les expériences du « printemps de Prague »*.

Ils ont tenu une réunion d'information à Paris sous les auspices de la revue *Dialectiques* en présence, notamment, de son directeur, M. D. Kaisergruber, de Mme C. Clément et de MM. J. Elleinstein et G. Labica. Ils précisent ainsi leur projet :

« A deux reprises, de 1945 à 1948 et en 1968, la tentative a été faite à Prague de réaliser le socialisme autrement que selon le modèle soviétique. Il serait trop simple d'attribuer cet échec à la seule intervention soviétique. Elle a certes joué un rôle décisif, mais il y a eu aussi d'autres raisons. Nous voulons rechercher, en vertu de notre propre expérience, ce qui était vicié dans nos conceptions, dans notre façon de faire. »

Aussi, l'ambition des organisateurs est de créer un groupe d'une trentaine de chercheurs bénévoles pour étudier des questions essentielles, à savoir : les fondements intérieurs (politiques, économiques, sociaux) qui ont permis, dans une société industrielle avancée comme la Tchécoslovaquie, l'instauration en 1948-1962, puis la restauration en 1969-1972 d'un système de dictature de type soviétique ; l'état réel du système politique social et économique en Tchécoslovaquie et la possibilité de l'améliorer, etc.

Les résultats de ces recherches seront proposés à ceux qui suivent ces problèmes. Sans attendre la constitution de groupes de recherches, trois études ont déjà été faites. Traduites en français, en anglais et en italien, elles sont disponibles à la revue *Dialectiques* (1). La première, du juriste Vladimir Klokocka, porte sur *« les bases idéologiques et sociales du pouvoir dans le système du socialisme réel »*, la seconde, de l'historien Karel Kaplan, sur *« la naissance du monopole du pouvoir du P.C.T. dans les années 1948-1949 »* et la troisième, de Zdenek Mlynar, sur *« les idées du pluralisme dans la politique du P.C. tchécoslovaque en 1968 »*. A noter que les deux premières sont pour l'instant bloquées à la douane française.

A.-M. B.

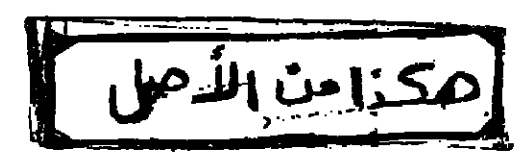
(1) 77 bis, r. Legendre, 75017 Paris.











EUROPE

Grande-Bretagne

Les Britanniques ont appris avec stupéfaction que le conseiller artistique de la reine était un espion

De notre correspondant

Londres. — Les déclarations de Mme Thatcher révélant jeudi 15 novembre aux Communes l'identité du *« quatrième homme* lié aux espions Burgess, Maclean et Philby, ont frappé de stupeur les Britanniques. Le public a du mal à croire que Sir Anthony Blunt, agent double, mais qui de 1940 à 1954 travailla exclusivement pour l'Union soviétique, ait vécu pendant des années si près de la famille royale, que la reine l'ait toléré à ses côtés comme conseiller artistique, même après avoir été mise au courant des aveux de l'espion. La souveraine a décidé de lui retirer sur le champ titre et décorations.

De la mise au point du premier ministre, il ressort qu'Anthony Blunt se livra à des activités avant, pendant et après la guerre. Cet universitaire distingué, historien d'art réputé et honoré par les universités étrangères (il est un grand spécialiste de Poussin), quitta le MI 5, le service de contre-espionnage britannique, en 1945, pour être nommé conseiller artistique au palais de Buckingham et chargé à ce titre de la riche collection privée de tableaux de la reine. Néanmoins, il resta encore assez actif pour faciliter la défection de Burgess et Maclean en 1951. C'est seulement en 1964 qu'il avoua ses activités d'espionnage en contrepartie de l'immunité qui lui fut accordée par les services spéciaux décidés à l'utiliser.

Les révélations du premier ministreposent un certain nombre de questions embarrassantes pour *l'establishment. Les services* de sécurité ont-ils été bien inspirés en prenant à leur service, en 1940, un homme connu pour ses tendances marxistes ? Avec Burgess, qu'il avait rencontré au Trinity College de Cambridge, il faisait partie du groupe de discussion Les Apôtres, politiquement orienté très à gauche et dont les membres étaient liés par un vœu de secret. Le communisme était à la mode à Cambridge pendant les années 30.

D'autre part, les services ne pouvaient ignorer l'homosexualité d'Anthony Blunt, qui le rapprochait de Burgess. A partir de 1951, Blunt, suspect, est interrogé onze fois sans succès par les services de sécurité, qui n'ont pas jugé utile d'en informer le palais.

Mais même après sa confession communiquée au secrétaire privé de la reine, Blunt resta à son poste de conseiller artistique.

Le *Times*, exprimant avec mesure ce que les journaux populaires déclarent avec passion, estime qu'il s'agit là d'une grave erreur de jugement. Mais commise par qui ? Lord Home, alors premier ministre du gouvernement conservateur, ainsi que ses collègues, affirment n'avoir jamais été mis au courant de l'arrangement passé avec Blunt en 1964. Leur responsabilité n'en est pas moins impliquée, étant donnée l'autorité suprême qu'ils exercent sur les services.

L'écrivain Andrew Boyle, dont le récent livre *le Climat de trahison* est à l'origine des révélations, *affirme que, à sa connaissance,* vingt-cinq personnes impliquées dans les affaires d'espionnage des années 30 se trouvent encore en place. Qui, finalement, a informé Blunt des révélations imminentes de Mme Thatcher et qui ont provoqué son départ vers une destination inconnue ?

L'initiative des députés de la gauche travailliste qui ont obligé Mme Thatcher à faire ces révélations visait probablement à embarrasser la reine, les dirigeants conservateurs et *l'establishment* en général. Peut-être, également, ont-ils voulu mettre en évidence le contraste entre le zèle mis par le pouvoir à poursuivre les journaux et les écrivains pour des écrits touchant à des problèmes de sécurité nationale et la tolérance complaisante manifestée envers un espion fréquentant les hautes sphères. — H. P.

UN ÉMINENT HISTORIEN D'ART

Eminent historien de l'art, Anthony Blunt a publié d'importants travaux et fait partie des plus hautes institutions de l'histoire de l'art en Grande-Bretagne. Professeur à l'université de Londres, il fut directeur du Courtauld Institute of Art et appartint au conseil de direction du Warburg Institute de Londres. En 1945, il devint le conservateur de la collection du roi George VI, puis, à partir de 1952, de la collection de la reine, poste dont il fut titulaire pendant vingt ans, jusqu'en 1972.

Anthony Blunt s'est particulièrement intéressé à l'art et à l'architecture en France et en Italie. Il a, en quarante ans, publié une liste impressionnante d'ouvrages de qualité. C'est à lui qu'on doit le grand ouvrage qui fait autorité sur l'œuvre complète de Nicolas Poussin, dont il publia d'abord les dessins, en collaboration avec M. Friedlander, puis les peintures, en deux volumes monumentaux.

En 1940, au moment de la déclaration de guerre, il a publié la Théorie de l'art en Italie, *et, l'année suivante, un* François Mansart, *livre sur l'architecture, suivi par un superbe* Philibert Delorme, *et un livre sur* l'Art et l'architecture en France en 1500-1700. *Anthony Blunt contribuait régulièrement, par de savants articles, au* Burlington Magazine. — J. M.

République fédérale d'Allemagne

La Cour de Karlsruhe maintient sans l'aggraver la peine infligée à Me Croissant

De notre correspondant

Bonn. — Me Croissant devrait être libéré au plus tard le 5 janvier. Telle paraît être la conséquence inévitable de la décision prise par la Cour fédérale de Karlsruhe. Elle a rejeté la requête de l'accusation et celle de la défense, qui demandait la cassation du jugement prononcé par le tribunal de Stuttgart condamnant Me Croissant à deux ans et demi de prison et à quatre ans d'interdiction professionnelle, pour avoir été membre d'une *« association criminelle »*.

Le parquet de Stuttgart visait surtout à obtenir une aggravation de la peine infligée à l'accusé. La Cour fédérale a cependant estimé que, si cette peine est *« relativement modérée »* elle ne serait pas exceptionnellement modeste. La Cour a rejeté une requête selon laquelle le temps passé par Me Croissant dans les prisons françaises ne devait pas entrer en compte pour l'accomplissement de sa peine en R.F.A.

La défense a soutenu que la justice française aurait seulement accordé l'extradition de l'avocat parce qu'on lui reprochait d'avoir maintenu et facilité le contact entre les membres de la Fraction armée rouge emprisonnés et ceux qui se trouvaient encore en liberté. Cette accusation ayant été abandonnée, l'extradition aurait donc été irrégulière. L'argumentation de la défense a été rejetée par la Cour fédérale : elle a estimé que le maintien d'un *« système d'information »* entre les membres emprisonnés de la Fraction armée rouge aurait servi *« indirectement »* à établir *des contacts* avec les terroristes encore libres.

Me Croissant fait toujours l'objet d'un second mandat d'arrêt, lui reprochant d'avoir pris part à une *« association terroriste »*. Cette accusation, toutefois, n'avait pas été retenue par la justice française et n'a joué aucun rôle dans la condamnation de l'avocat. La convention franco-allemande sur l'extradition prévoit que l'accusé, à sa libération, doit bénéficier d'un délai de trente jours pour partir à l'étranger, avant que de nouvelles poursuites puissent être engagées contre lui.

Jusqu'à présent, cependant, le passeport de Me Croissant n'a pas été prolongé, bien que le tribunal administratif de Stuttgart ait condamné l'attitude des autorités de la ville dans cette affaire. Ce jugement n'est pas exécutoire. Aussi l'avocat ne dispose-t-il, pour l'instant, que d'une carte d'identité lui permettant de se rendre dans un certain nombre de pays (treize au total) où le passeport n'est pas exigé. Si telle devait encore être la situation lorsqu'il sortira de prison, son droit d'échapper à de nouvelles poursuites en quittant la R.F.A. serait donc sérieusement limité.

JEAN WETZ.

● *Le Syndicat de la magistrature* estime que, en confirmant la peine, la Cour de cassation allemande a *« méconnu la seule base légale qui pouvait être retenue dans le respect des règles de droit (...) et que Klaus Croissant a été jugé en violation du décret d'extradition »*.

Le Syndicat de la magistrature proteste également contre le fait que Me Croissant, qui doit être libéré en janvier prochain, ne dispose pas de papiers lui permettant de sortir de R.F.A., cela « en violation de l'article 16 de la convention franco-allemande sur l'extradition ».

AFRIQUE

Cameroun

Les émeutes du 20 octobre dans le nord du pays

Les autorités ont tenté de minimiser l'ampleur de la répression

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — Cent vingt morts au moins : tel est, selon des informations et témoignages recueillis dans la capitale tchadienne, le bilan de la sanglante répression exercée il y a trois semaines par l'armée camerounaise contre des villageois en révolte (*le Monde* des 1er et 3 novembre). Les autorités de Yaoundé et l'ambassade du Cameroun à Paris, en faisant état de « heurts sérieux » ayant entraîné la mort d'une vingtaine de personnes, ont délibérément minimisé l'ampleur du soulèvement paysan et la brutalité des représailles conduites par les forces de l'ordre qui ont pris l'allure d'un véritable massacre.

Ces événements se sont déroulés à Dolle, petit village situé près de Makary (département de Logone-et-Chari). Dans l'extrême pointe septentrionale du Cameroun, prise entre le *lac Tchad et les frontières nigériane* et tchadienne. Ils ont une origine ancienne. Il y a trois ans, les paysans de Dolle, après s'être cotisés, avaient versé 300 000 francs C.F.A. (6 000 francs français) au chef de village afin que celui-ci fasse construire une école. Non seulement l'école ne sortit pas de terre, mais le successeur du chef du village mit fin au projet en emportant le produit d'une nouvelle cotisation. Il se trouve aujourd'hui au Nigéria où il aurait ouvert un commerce. Excédés par ces indélicatesses, les villageois choisirent de construire eux-mêmes un bâtiment faisant office d'école.

Loin d'envoyé à Dolle un maître supplémentaire, les autorités administratives de Kousseri — ville principale de la région, qui fait face à N'Djamena sur l'autre rive du fleuve Chari — décidèrent de muter le seul instituteur du village. Le 20 octobre, les habitants tentèrent d'empêcher le départ du maître et le molestèrent. Ce dernier put trouver refuge auprès de la brigade de gendarmerie. Plusieurs gendarmes se rendirent à Dolle et furent pris à partie par les paysans.

Une vingtaine de gendarmes, appelés en renfort, quittèrent à leur tour Kousseri, accompagnés du préfet de cette ville. Celui-ci avait obtenu des gendarmes qu'ils se rendent à Dolle sans armes. Ils avaient pris place à bord de véhicules conduits par des chauffeurs civils. Lors de leur arrivée au village, les gendarmes se heurtèrent à une foule hostile, dont la colère avait, semble-t-il, été attisée par les exhortations d'un marabout particulièrement véhément. Les chauffeurs civils, ainsi que le préfet de Kousseri — à bord de sa propre voiture — choisirent la fuite, face aux paysans armés de couteaux, de sagaies, d'arcs et de flèches. Sur les vingt gendarmes demeurés sur place, quatorze furent tués et trois autres grièvement blessés. Un témoin direct nous a confirmé avoir compté, et identifié, les cadavres de ces gendarmes alors qu'ils étaient exposés à la morgue de l'hôpital de Kousseri.

Averties de l'émeute, les autorités de Kousseri réclamèrent de l'aide aux responsables militaires stationnés à Maroua, ville distante d'environ 300 kilomètres. Ceux-ci décidèrent de dépêcher sur place une unité de paracommandos qui reçut pour mission de « *nettoyer* » le village rebelle. A partir de là, il existe deux versions des faits. Selon certains, tous les habitants de Dolle auraient été systématiquement massacrés. Selon d'autres, les enfants en bas âge auraient été épargnés par l'armée. Les deux versions font état de la destruction méthodique des troupeaux.

Quel est le bilan de ce « nettoyage » ? L'un des participants à l'expédition punitive, dont les propos nous ont été rapportés, assure avoir dénombré quelque « *cent vingt cadavres* » après la première phase de l'opération. Celle-ci pourrait, cependant, *avoir fait au total plus de deux* cents morts. Une dizaine de paysans en fuite ont pu rejoindre le Tchad en traversant le Chari. Grièvement blessés pour la plupart, ils ont été soignés pendant plusieurs jours à l'hôpital de N'Djamena avant d'être pris en charge par des parents ou amis.

Depuis ces graves affrontements, les contrôles de l'armée et de la police se sont multipliés au Nord-Cameroun. Plusieurs diplomates en poste au Tchad ayant eu l'occasion ces derniers jours d'effectuer par la route le trajet Yaoundé-N'Djamena, nous ont indiqué qu'ils avaient été l'objet de nombreuses tracasseries policières. Ils ont même eu du mal à faire valoir auprès des forces de l'ordre les privilèges inhérents à leur statut diplomatique. Enfin, le village nettoyé par l'armée camerounaise était peuplé d'Arabes (seul le chef apaprtenait à une autre ethnie, celle des Kotokos). L'opération de Dolle a suscité de vives craintes parmi la communauté arabe de la région. Certains commerçants ont d'ores et déjà, par réflexe de prudence, préféré transférer à N'Djamene une partie de leurs avoirs.

Le premier communiqué officiel camerounais au sujet de cette affaire remonte au 27 octobre, soit une semaine après les troubles. Le quotidien national *Cameroun Tribune* concluait son éditorial — visiblement télécommandé par les autorités — en ces termes : « *Il est réconfortant de constater que toutes les mesures ont été prises pour que le calme revienne rapidement.* » Retour au calme à Dolle ? Certes, mais à quel prix...

J.-P. LANGELLIER.

APRÈS L'ACCORD SUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS

La conférence sur le Zimbabwe-Rhodésie semble s'acheminer vers un règlement général

De notre correspondant

Londres. — Après l'accord, le jeudi 15 novembre, entre les Britanniques et le Front patriotique sur l'organisation de la période transitoire (*le Monde* du 16 novembre), la conférence constitutionnelle sur le Zimbabwe-Rhodésie entre dans sa phase finale avec la discussion du dernier *point à l'ordre du jour concernant* l'établissement et la supervision du cessez-le-feu. Malgré les difficultés de cette ultime négociation, les milieux britanniques estiment que la conférence a les plus grandes chances d'aboutir à une conclusion positive.

Lord Carrington, président de la conférence et chef de la délégation britannique, déclarait jeudi soir à la B.B.C. qu'il espérait conclure « *très vite* » la conférence et envoyer rapidement à Salisbury — dans les premiers jours de décembre, disent les milieux officiels — le gouverneur britannique disposant de tous les pouvoirs administratifs et militaires, chargé d'organiser les élections. Les milieux diplomatiques considèrent, en effet, que l'obstacle majeur a été surmonté avec l'accord intervenu entre lord Carrington et MM. Mugabé et Nkomo, dirigeants du Front patriotique.

Lord Carrington a remporté un succès là où ses prédécesseurs avaient échoué : il obtient du Front patriotique des concessions importantes concernant notamment le maintien de l'administration civile et militaire en place à Salisbury, qui restera sous contrôle britannique pendant la période intérimaire. D'autre part, les délégués du Front n'ont pas insisté pour étendre jusqu'à six mois la durée de la période transitoire. Néanmoins, les Britanniques ont en fait accepté une durée de trois mois au lieu de deux, comme ils l'avaient souhaité primitivement. De leur côté, les Britanniques ont « *officialisé* » une concession majeure en ajoutant un paragraphe à leur programme spécifiant que les guérillas seraient également responsables devant le gouverneur britannique, non seulement pendant l'application du cessez-le-feu, mais pendant la période transitoire. Ainsi se trouve consacré le principe de « *l'égalité de statut* », une des revendications fondamentales du Front patriotique, considérant que ses forces ont ainsi acquis leur légitimité.

Les milieux diplomatiques britanniques admettent volontiers que le président Kaunda, de Zambie, a joué un rôle utile de médiation, en reprenant à son compte une partie substantielle des propositions britanniques et en les faisant accepter par les délégués du Front.

Une situation militaire précaire

Les derniers obstacles sur la voie d'un règlement définitif concernent la mise au point technique de la coopération des guérillas avec les forces régulières pour l'établissement et la supervision du cessez-le-feu. Des contacts vont être pris rapidement entre le général Walls, commandant en chef des forces régulières rhodésiennes et les chefs des guérillas, avec pour mission de préciser les modalités d'exécution du cessez-le-feu, notamment la séparation des forces en présence et leur installation sur de nouveaux emplacements. Le contingent du Commonwealth assurera la supervision du cessez-le-feu, mais lord Carrington a bien souligné que la mission de cette force serait exclusivement d'observation et non d'intervention. Les soldats ne porteront que des armes légères pour assurer simplement leur protection.

Une des principales difficultés concerne le statut des forces du Front patriotique une fois le cessez-le-feu établi. Le Front souhaiterait qu'elles soient intégrées dans les forces régulières pour devenir le noyau de la force armée nationale du nouvel Etat. Le gouvernement de Salisbury ne paraît pas disposé à accepter cette intégration et préfère que les armées des deux camps gardent leurs statuts séparés sous l'autorité du gouverneur.

Les observateurs estiment que la mise au point du cessez-le-feu sera délicate compte tenu du contrôle plus ou moins ferme exercé par les commandements sur les cinq groupes de guérillas. *D'autre part, on note* que la Grande-Bretagne accepte les responsabilités d'une situation militaire précaire sans avoir les moyens de faire *observer* le cessez-le-feu. Le *Financial Times* considère qu'il s'agit là d'une situation « *pleine de dangers* », et ajoute, comme pour rassurer l'opinion, que la majorité du contingent du Commonwealth *devrait venir d'autres pays que* la Grande-Bretagne.

L'optimisme prévaut à Lancaster House où les diplomates britanniques soulignent qu'avec des préoccupations et des arrières-pensées différentes, les parties veulent sincèrement arriver à la paix. Les plus cyniques notent cependant que l'ultime succès de la conférence repose dans une large mesure sur une erreur d'appréciation d'un des camps africains sur ses chances de l'emporter aux élections.

HENRI PIERRE.

République Sud-Africaine

UN MILITANT DU CONGRÈS NATIONAL AFRICAIN EST CONDAMNÉ A MORT POUR HAUTE TRAHISON

Pietermaritzburg (*A.F.P.*). — La Cour suprême d'Afrique du Sud a prononcé jeudi 15 novembre une condamnation à mort et onze peines d'emprisonnement pour haute trahison contre des militants du Congrès national africain, parti nationaliste noir interdit.

La Cour, réunie à Pietermaritzburg (Natal), a condamné à mort le chef du groupe, M. James Daniel Mangue, vingt-quatre ans. Les onze peines de prison s'échelonnent de treize à quarante-six ans. Les douze hommes avaient été arrêtés en possession d'armes à proximité des frontières du Botswana et du Swaziland. Accusés de participation à la guérilla, ils avaient refusé l'assistance d'avocats de la défense.

M. Mange a reconnu avoir suivi un entraînement militaire en Union soviétique. Ses compagnons ont déclaré s'être entraînés en Angola, en Libye, en Tanzanie et au Mozambique. Selon le témoignage d'un militaire sud-africain, leur groupe a été engagé dans des affrontements avec les forces de sécurité de Pretoria.

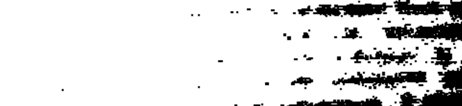
A Paris

LES PARTIS COMMUNISTES FRANÇAIS, ESPAGNOL ET ITALIEN APPORTENT LEUR SOUTIEN AU FRONT POLISARIO

Un meeting de solidarité avec le peuple sahraoui s'est tenu jeudi soir 15 novembre, au palais de la Mutualité, à Paris, sous la présidence de M. Marchais, secrétaire général du P.C.F., en présence de M. Malainine Ould Sadek, membre du bureau politique du Front Polisario, et de MM. Ignacio Gallego et Giovanni Papaprieto, représentant respectivement les P.C. espagnol et italien. La salle comble a manifesté son soutien au Front Polisario à l'occasion du quatrième anniversaire de l'accord tripartite de Madrid, aux termes duquel le Maroc et la Mauritanie s'étaient partagé le Sahara espagnol.

Les orateurs ont stigmatisé « *l'impérialisme américain qui arme le Maroc* » et « *l'intervention française aux côtés des agresseurs des Sahraouis* ». M. Malainine a affirmé que « *les deux tiers du territoire sahraoui sont actuellement libérés* » et il a rappelé « *les récents succès diplomatiques remportés par la République arabe sahraouie démocratique* ».

Avant le meeting, quelques dizaines de Marocains étaient venus proclamer leur « *volonté de défendre l'intégrité territoriale du Maroc* » et protester contre « *les ingérences des partis communistes français, italien et espagnol dans les affaires intérieures marocaines* ».





Corée du Sud

Libéralisation à Séoul

(Suite de la première page.)

Celui-ci a, d'autre part, affirmé que les *« deux partis politiques »* — c'est-à-dire la majorité républicaine démocrate et le nouveau parti démocrate d'opposition — prendraient part à l'établissement de la nouvelle loi fondamentale : ce qui exclut apparemment du débat Le Yujong Hoe, parti dont les membres étaient appointés par Park. Ses dirigeants ont d'ailleurs donné leur démission jeudi. Enfin, le recours à un référendum pour achever le processus de révision constitutionnelle *« est possible »*, a conclu le ministre.

Incontestablement, alors que dans la plupart des grandes villes l'application de la loi martiale se fait discrète et que règne le calme, la disparition du président Park semble avoir débloqué la situation de confrontation où s'enlisait le pays. Il reste que les opposants ne sont pas encore convaincus. D'abord, ils attendent de voir si le gouvernement ne fait pas simplement des promesses qui visent à apaiser les esprits mais demeureront des mots. Surtout, ils sont ulcérés de voir se profiler comme successeur éventuel de Park l'un des hommes les plus marqués par le régime défunt : M. Kim Jong-pil. La réapparition de celui-ci sur le devant de la scène à la suite de sa nomination à la tête du parti républicain démocrate a provoqué une levée de boucliers de l'opposition qui accuse le président par intérim d'être manœuvré par M. Kim. L'Assemblée nationale a certes repris ses activités normales jeudi avec le retour dans son enceinte des membres du nouveau parti démocrate, principale formation d'opposition, qui avaient démissionné en bloc après l'expulsion, en octobre, de leur chef, M. Kim Young-sam. Mais c'est surtout dans les coulisses du pouvoir que se livrent les véritables batailles pour la succession.

Les rivalités se concentrent au sein du parti républicain démocrate qui avait à sa tête, jusqu'à son assassinat, le chef de l'Etat. En devenant président du P.R.D., M. Kim Jong-pil s'est très clairement posé comme successeur potentiel. Depuis la mort de Park, le P.R.D. semble contrôlé par deux grands clans : celui de M. Kim et celui de M. Chung Il-kwon. Ancien chef d'état-major de l'armée et ambassadeur à Washington, M. Chung, qui fut, en outre, premier ministre de 1965 à 1970, est l'un des plus habiles manœuvriers de la politique coréenne depuis la guerre. Celui qu'on surnomme « Mme Chung » — non parce qu'il aurait des penchants homosexuels mais parce qu'il intrigue comme une femme — a survécu à tous les régimes depuis celui de Syngman Rhee. « Homme des Américains », dit-on, il dispose d'un pouvoir certain, bien que celui-ci ait été entamé il y a quelques années lorsque, voyant peut-être en lui un rival en puissance, M. Park lui enleva l'herbe sous le pied en ruinant ses proches, des personnalités qui, comme lui, viennent du nord-est du pays. Il ne dispose surtout pas de l'« appreil » de M. Kim Jong-pil.

Des transactions douteuses

Le petit colonel idéaliste, penseur du coup d'Etat de 1961, est devenu en vingt ans l'un des hommes les plus puissants du régime Park. Tour à tour, il organisa la K.C.I.A. puis fonda le parti républicain démocrate à l'aire, dit-on, de fonds obtenus dans plusieurs affaires louches au début des années 60. Son nom fut par la suite associé à beaucoup des transactions douteuses du régime (métro de Séoul, scandale de Gulf Oil, réacteur nucléaire Candu, etc.). Artisan du rapprochement entre la Corée et le Japon, il est le président de l'association d'amitié entre les deux pays. Personnage d'une grande intelligence, il a su consolider son pouvoir au cours des quatre ans qu'il fut premier ministre (1971-1975). Bien qu'il soit lié à Park par son mariage, ce dernier l'évinça du pouvoir précisément parce qu'il était trop proche des milieux d'affaires et représentait un danger. Il a toujours aujourd'hui pour lui la confiance des patrons de l'industrie et, semble-t-il, d'une partie de l'armée. Mais outre « Madame Chung », il a pour adversaires d'autres personnages puissants comme M. Lee Hu-rak. L'homme a les dents longues : ancien chef de la chancellerie de Park, directeur pendant plusieurs années de la K.C.I.A., responsable, notamment, de l'enlèvement de M. Kim Dae-jung à Tokyo en 1973, M. Lee Hu-rak aurait aujourd'hui des liens étroits avec les Américains, qui ne semblent guère souhaiter l'accession au pouvoir de M. Kinm Jong-pil. M. Lee Hu-rak est actuellement président de l'Association des bouddhistes (douze millions de membres).

Le rôle de l'armée

Les antagonismes au sein du parti républicain démocrate et l'apparent sabordage du parti Yujong Hoe pourraient conduire, estime-t-on dans les milieux politiques, à l'apparition d'une nouvelle formation. Celle-ci se structurerait-elle autour de M. Cho Kyu-hah, actuel président par intérim, que l'on dit jusqu'à présent sans ambition politique ? L'hypothèse n'est pas à exclure et ferait alors de lui plus qu'un homme de transition, comme on le pense aujourd'hui. Dans leurs manœuvres, les politiciens doivent en tout cas compter avec l'armée. *« Je ne nie pas l'influence de l'armée même si actuellement les civils exercent constitutionnellement un 'contrôle sur elle »*, admet le ministre de l'information. La plupart des observateurs estiment que l'armée ne tient pas, du moins si l'évolution a lieu dans le calme, à entrer sur la scène politique. *« Les militaires sud-coréens ne sont pas des généraux latino-américains »*, commente un politicien de l'opposition. Les Etats-Unis, d'ailleurs, font apparemment des pressions pour qu'ils restent à l'écart. Une bonne partie des généraux semblent avoir réprouvé la politique de répression aveugle de Park au cours de l'été. Dans les jours qui suivirent l'assassinat, au cours d'une réunion, quarante-sept sur cinquante généraux ont, paraît-il, voté à main levée l'amendement de la Constitution Yushin. Cela dit, les hauts gradés sont loin d'être sans taches. Régulièrement par le passé des épurations ont témoigné de leur participation aux « affaires » du régime. L'année passée, le chef de l'état-major de l'armée était mis à la retraite anticipée pour avoir accordé les promotions moyennant finance.

Il est difficile de repérer au sein de l'armée de véritables clans. Certes, MM. Kim Jong-pil, Lee Hu-rak ou Chung Il-kwon, tous trois anciens officiers, y ont leurs amis, ceux à qui ils ont permis d'obtenir des postes. Mais les clivages s'établissent davantage par côteries régionales ou en fonction de critères d'âge, les vieux généraux sortis du rang étant parfois en opposition avec les plus jeunes formés dans les académies militaires et aux Etats-Unis. Quelle que soit la réserve, pour l'instant, que manifestent les militaires dans le processus de succession, il semble difficile qu'un homme parvienne à la tête de l'Etat sans avoir leur accord. Dans le comité qui commence à étudier la révision de la Constitution siègent d'ailleurs plusieurs généraux.

Face au pouvoir, constitué depuis dix-huit ans par les militaires et les politiciens qui pour la plupart sont issus de leurs rangs, l'opposition paraît loin de faire le poids. Le nouveau parti démocrate, dont les deux tiers des membres environ sont fidèles à M. Kim Young-sam, n'a pas un appareil puissant. Sa force provient surtout du fait qu'il est épaulé par les opposants chrétiens et les petits mouvements ouvriers.

L'Eglise en Corée est une force : cinq millions de chrétiens et cent soixante mille églises. Elle est certes divisé, mais l'importance de ceux qui contestent le pouvoir est due surtout à l'influence morale et sociale que les Eglises protestante et catholique exercent sur la population. Leurs actions sociales ont joué un grand rôle dans la formation de petits groupes de résistance en milieu ouvrier.

« La démocratie est sans doute une valeur abstraite pour beaucoup de Coréens, nous dit un militant, *mais les bas salaires, rognés chaque jour par l'inflation, ont une signification pour n'importe qui. »* En coréen, le mot « crise » — que l'on trouve dans toute la presse — signifie littéralement *« danger »* et *« opportunité »*. Le véritable danger de l'opportunité que représente pour la Corée la disparition du président Park réside dans l'alternative devant laquelle se trouvent les dirigeants : permettre l'accession au pouvoir d'hommes qui n'ont pas d'expérience de gouvernement ou bien, au contraire, en maintenir d'autres à la tête du pays qui sont certes connus de l'armée et ont la confiance des milieux d'affaires, mais n'ont pas de soutien populaire, la stabilité semblant encore moins garantie dans la seconde hypothèse que dans la première.

PHILIPPE PONS.

● *Le Pentagone a demandé jeudi 15 novembre, au Congrès américain* la permission d'associer l'industrie sud-coréenne à l'assemblage de soixante-huit chasseurs F-5 E et F-5 F pour l'armée de l'air sud-coréenne. Séoul paiera 104 millions de dollars pour les avions, qui remplaceront les chasseurs plus anciens de ses forces aériennes. Le secrétaire à la défense, M. Brown, avait conclu un accord avec le gouvernement de Park pour l'assemblage en commun, en Corée du Sud, des F-5, pendant sa visite à Séoul, le mois dernier. Il s'était déclaré convaincu que cette mesure *« augmenterait la puissance aérienne du commandement combiné des forces en Corée du Sud et renforcerait les bases industrielles de la défense sud-coréenne »*. Selon le Pentagone, cette association permettra d'*« améliorer les capacités de défense aérienne d'un pays ami qui est une force permanente de progrès et de modération en Asie »*.

La résolution des Nations unies sur le Cambodge est « irraisonnable et illégale »

affirme Hanoï

Hanoï a réagi contre le vote mercredi 14 novembre par les Nations unies d'une résolution demandant le *« retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchéa »*. Une déclaration du ministère vietnamien des affaires étrangères du 15 novembre a qualifié cette *« prétendue résolution »* de *« nulle et non avenue »*, d'*« irraisonnable et illégale »*. Elle *« constitue une ingérence dans les affaires intérieures du peuple kampuchéan »* et *« porte sérieusement atteinte au prestige de l'ONU »*.

Hanoï dénonce aussi *« la majorité injuste »* qui s'était déjà dégagée en septembre en faveur du régime de M. Pol Pot. *« Faisant fi de la raison*, poursuit la déclaration, *les expansionnistes et hégémonistes de Pékin, l'impérialisme américain et les réactionnaires dans les pays de l'ASEAN ont entraîné un certain nombre de pays à adopter une résolution dénaturant grossièrement la situation au Kampuchéa en vue de s'opposer aux peuples kampuchéan et vietnamien. »*

D'autre part, le Quai d'Orsay a annoncé jeudi qu'une mission de spécialistes du matériel ferroviaire français se rendra prochainement au Cambodge afin d'*« apporter sons concours à la remise en état du chemin de fer cambodgien »*. Le montant de l'aide de la C.E.E. au Cambodge sera de 80 millions de dollars pour les six mois à venir, a-t-on appris jeudi à Bruxelles. Pour sa part, le *CIME* (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes), dont le siège est à Genève, a décidé de participer à l'acheminement de secours destinés au Cambodge ; il propose pour cela d'utiliser les avions servant au transport des réfugiés vers les pays européens et qui partent souvent à vide lors du voyage aller.

Deux nouvelles équipes de la Croix-Rouge française comprenant un médecin, onze infirmières et infirmiers et un directeur d'intendance partiront pour Bangkok samedi 17 novembre.

Enfin, une délégation parlementaire de l'U.D.F., conduite par M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, député de Paris, se rendra le 21 novembre au Cambodge, a annoncé jeudi M. Michel Pinton, délégué général du mouvement.

● *L'Association d'aide à l'enfance au Vietnam* (104, avenue du Général-Leclerc, 91190 Gif-sur-Yvette, tél. 907-42-88, C.C.P. Paris 3 987 04 E) met en vente des cartes de vœux, des posters, disques et autres objets à l'occasion des fêtes de fin d'année, afin de financer son programme d'assistance. L'Association a pris à sa charge la construction d'un village d'enfants S.O.S. au Vietnam, la présence d'un « médecin sans frontières » dans le camp de réfugiés de Songkhla, en Thaïlande, et prépare l'accueil en France de cent enfants réfugiés vietnamiens et de leurs mères.

● *Le Pen-Club français* a exprimé, lundi 12 novembre, en recevant M. Noranit Setabutr, doyen de la faculté des sciences politiques de l'université Thammasat de Bangkok, et président du Pen-Club de Thaïlande, son angoisse devant le *« destin tragique des peuples du Sud-Est asiatique : Vietnam, Laos, Cambodge »*.

M. Tavernier, président du Pen-Club français, a rappelé que les écrivains vietnamiens, groupés au sein du Pen-Club vietnamien, avaient pour la plupart disparu, et que le Pen-Club international avait approuvé, en juillet, la création d'un Pen-Club des écrivains vietnamiens en exil, dont le siège est en France.

PROCHE-ORIENT

L'ÉVOLUTION DE LA CRISE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON

RÉDUISANT SES EXIGENCES POUR LA LIBÉRATION DES OTAGES

L'Iran demande aux États-Unis d'admettre le «principe» d'une commission d'enquête sur les responsabilités de l'ancien chah

De notre envoyé spécial

Téhéran. — L'Iran a décidé de ne plus accepter le dollar comme monnaie de règlement pour son pétrole; un « panier » de trois devises a été constitué : le franc français, le franc suisse, le deutschemark (et accessoirement le yen pour le Japon), qui servira désormais aux règlements des factures iraniennes.

M. Bani Sadr, le chef de la diplomatie iranienne, nous a annoncé, sur un ton banal, jeudi soir 15 novembre, avoir mis en vigueur quarante-huit heures auparavant cette mesure sans précédent. Elle n'aura sans doute pas d'effet dramatique dans l'immédiat. Les conséquences ne seraient *considérables* que si la dégradation du dollar devait se poursuivre et surtout si l'exemple iranien devait être suivi par d'autres producteurs d'hydrocarbures.

A-t-il mesuré la portée de son initiative ? Oui, répond M. Bani Sadr : *elle pourrait bien conduire* à un profond remaniement du système monétaire, à la *« fin de la domination du dollar »*, à un rééquilibrage *du commerce international*, au détriment des Etats-Unis. L'Europe et le Japon émergeraient enfin, comme ils le souhaitent ardemment, *comme* des puissances économiques majeures.

« Tout cela n'est peut-être pas pour demain », concède-t-il navré. Tard dans la soirée, le ministre paraît exténué ; la voix basse est monocorde, le ton empreint de *lassitude*. Il *s'exprime* avec un débit lent et hésitant. « *Vous croyez que conduire une guerre économique contre la puissante Amérique est une affaire de tout repos ?* », nous demande-t-il avec un sourire à peine esquissé. Il a passé sa journée à faire la navette entre les *ministères* des affaires étrangères, de l'économie et des finances — dont il a la charge, — à recevoir des diplomates et des experts, à communiquer avec diverses capitales étrangères, New-York en particulier, et à négocier avec les étudiants la libération de certains otages.

Le soutien libyen

Il n'a pas eu le temps de consulter ou même d'informer l'OPEP de la décision iranienne de récuser le dollar. Et c'est avec une satisfaction évidente qu'il apprend par un message qui lui est remis que la Libye demanderait une réunion extraordinaire de l'organisation des producteurs de brut. Il sort aussitôt d'un porte-documents le communiqué conjoint publié jeudi, annonçant la reprise des relations diplomatiques entre Téhéran et Tripoli, et nous lit un passage : « *Les deux gouvernements proclament leur identité de vues dans tous les domaines, islamique, politique, économique et pétrolier.* » « *Vous entendez bien : surtout pétrolier* », nous fait remarquer le ministre.

M. Bani Sadr ne se fait pas d'illusions sur l'attitude de l'OPEP qui débat depuis des années de la possibilité de se détacher du dollar sans pour autant parvenir à prendre une décision. Cette dernière, en effet, ne manquerait pas d'affecter les intérêts de certains membres de l'OPEP, dont une partie notable du portefeuille est constituée par la devise américaine.

Le ministre ne sous-estime pas non plus les implications politiques pour des Etats comme l'Arabie Saoudite qui entretiennent des relations privilégiées avec les Etats-Unis. « *La contagion gagnera les peuples avant leur gouvernement*, ajoute M. Bani Sadr, *car ces derniers ne pourront pas indéfiniment nier l'évidence, à savoir que notre pétrole se vend au rabais, que l'on est en train de nous voler.* »

Le ministre se félicite d'autre part de l'attitude de la France et de l'Italie, qui lui ont signifié jeudi — assure-t-il — leur décision de ne pas s'opposer au retrait *des fonds iraniens des filiales* des banques américaines domiciliées sur leurs territoires respectifs. « *Nous attendons une réponse positive de l'Allemagne fédérale et de la Suisse* », ajoute-t-il.

Auparavant, M. Sadegh Ghotbzadeh, *directeur de la radio-télévision*, nous avait déclaré, en sa qualité de membre du conseil de la révolution, que celui-ci avait décidé de faire *« une ouverture majeure »* à la France, d'inviter celle-ci à *« une étroite coopération dans tous les domaines »* ; en échange, la France, a-t-il dit, devrait montrer d'une manière concrète sa solidarité. Celle-ci, a-t-il ajouté, devrait se manifester notamment par une prise de position concernant la culpabilité du chah. « *Comment peut-on nourrir un doute à ce sujet ; comment peut-on ne pas exiger avec nous que ce criminel, malade ou non, soit jugé pour les atrocités qu'il a commises ? La France aurait-elle hésité à demander l'extradition d'Hitler si celui-ci, atteint du cancer, s'était réfugié, à l'issue de la deuxième guerre mondiale, en Espagne franquiste par exemple ?* »

M. Bani Sadr pour sa part ne parle plus de l'extradition ni même de l'expulsion de l'ancien souverain du territoire américain. Lors de notre entretien de jeudi soir, il nous a déclaré d'une manière nette : « *Nous avons abandonné cette exigence. Nous ne demandons plus au président Carter que d'admettre le principe de la constitution d'une commission internationale chargée d'enquêter sur le comportement du chah pendant son règne. Nous n'exigeons plus que les membres de cette commission soient désignés par l'Iran. Sa composition ferait l'objet de négociations avec, par exemple, M. Kurt Waldheim. Il va de soi que, si M. Carter admet le principe d'une telle enquête impartiale, il devrait s'engager à accepter d'avance ses conclusions. Nous libérerons tous les otages dès que le chef de l'exécutif américain aura accepté notre proposition et avant même le début des travaux de la commission internationale.* »

Cette proposition, la première qui ait apparemment quelque chance d'être prise en considération, est à première vue déroutante. Si elle devait être acceptée par M. Carter, celui-ci devrait en bonne logique empêcher le chah de quitter le territoire américain afin que l'enquête puisse être menée à son terme ! A cette réflexion, M. Bani Sadr répond seulement d'un sourire.

On peut s'interroger sur les motivations du gouvernement iranien. *Est-il* sincère quand il affirme vouloir aboutir rapidement à une solution, ou se livre-t-il à une nouvelle manœuvre tactique ? *Les* deux *hypothèses* ne s'excluent pas nécessairement. La dernière en date des propositions de Téhéran embarrassera sans doute M. Carter, qui peut difficilement refuser une enquête *« impartiale »* ou accepter de se faire l'instrument de la perte du *chah. En effet*, personne ne doute ici que l'investigation débouchera sur un verdict de culpabilité. Les Etats-Unis n'auront plus alors *qu'à extrader ou à demander* l'extradition de l'ancien souverain si celui-ci devait, entre-temps, quitter New-York pour le Mexique ou l'Egypte.

Il n'est pas douteux non plus que le gouvernement iranien est pressé de mettre un terme à l'affaire des otages, qui le gêne au plus haut point, compte tenu de la réprobation internationale.

M. Bani Sadr est en relations épistolaires avec M. Laingen, le chargé d'affaires américain réfugié dans le bâtiment du ministère des affaires étrangères, d'où il continue à communiquer avec son gouvernement. Le chef de la diplomatie iranienne est également en rapports téléphoniques avec M. Ramsey Clark, ancien ministre de la justice et l'un des deux émissaires de M. Carter qui avait été empêché, il y a quelques jours, de se rendre à Qom. L'imam Khomeiny, nous a dit M. Bani Sadr, a la plus grande estime pour M. Clark, qui a été l'un des rares Américains à prendre fait et cause pour la révolution iranienne. Ce soir vendredi, enfin, M. Bani Sadr engagera un débat public avec M. Cyrus Vance, le secrétaire d'Etat américain, au cours d'un « face à face » en duplex organisé par la chaine de télévision C.B.S.

Tandis que d'intenses tractations se poursuivent entre Téhéran et Washington, les membres du Conseil de la révolution œuvrent sans relâche pour obtenir la libération de certains des otages — les femmes et les citoyens américains de couleur — dans un « *geste d'apaisement* », nous a précisé M. Sadegh Ghotbzadeh. Les négociations avec les étudiants islamiques qui occupent l'ambassade américaine sont laborieuses, voire pénibles. M. Bani Sadr, rapporte-t-on, a « dialogué » avec eux jeudi pendant deux bonnes heures, mais en vain. Qualifiés par certains responsables de « gauchistes » du mouvement islamique, les étudiants n'en démordent pas : ils ne relâcheraient les *otages qu'après l'extradition* du chah.

Seul l'imam Khomeiny pourrait les faire changer d'avis. Mais le *guide de la révolution*, excédé, rapporte-t-on, par les dernières mesures de M. Carter contre l'Iran ainsi que par l'attitude du *Conseil de sécurité*, refuse encore de se prononcer, laissant à son ministre des affaires étrangères le soin de se « débrouiller comme il peut ». L'imam a décidé jeudi de prolonger sa retraite commencée il y a une semaine et d'annuler tous ses engagements jusqu'au 5 décembre prochain. Il se réserve ainsi la possibilité d'observer la suite des événements du haut de l'Olympe, quitte à intervenir si la situation l'exige.

ÉRIC ROULEAU.

LA FORTUNE DE L'ANCIEN CHAH EN SUISSE DÉPASSERAIT 11 MILLIARDS DE FRANCS FRANÇAIS.

Berne (A.F.P.). — *Les autorités iraniennes ont entamé, par l'intermédiaire de deux avocats suisses, une procédure pour tenter de récupérer la fortune déposée en Suisse de l'ancien chah.*

Cette procédure a été engagée à la suite du refus du gouvernement suisse, en mars, de bloquer ces avoirs à la demande du régime iranien.

Un des avocats mandaté par les autorités de Téhéran, M. Diefenbacher, a évalué les biens à quelque 4,5 milliards de francs suisses (environ 11,25 milliards de francs français), affirme jeudi le quotidien zurichois Blick. *M. Diefenbacher estime l'ensemble de la fortune de l'ancien chah à quelque 30 milliards de francs suisses (environ 75 milliards de francs français).*

L'ancien chah possède une villa à Saint-Moritz et plusieurs membres de sa famille ont des appartements et maisons dans diverses villes suisses, mais qui sont généralement de moindre importance que les propriétés de la famille impériale, notamment en France, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Espagne.

Le silence des Neuf

« Où sont les alliés des Etats-Unis ? » demande James Reston dans le *New York Times*. Les ministres français ont parlé de beaucoup de choses au conseil du mercredi 14 novembre — de l'Airbus, du trilogue, des relations franco-italiennes, etc., — ils n'ont eu, si l'on en croit le communiqué, pas une parole pour les otages de Téhéran. Le précédent conseil, réuni alors qu'une soixantaine de personnes étaient déjà ligotées depuis quatre jours à l'ambassade américaine, avait observé le même silence. Les autres capitales européennes, il faut bien le reconnaître, taisent tout aussi *craintivement, sinon honteusement*, leur désapprobation. Sans doute peut-on dire que les éclats de voix ne serviraient à rien et que seul le réalisme et une solidarité dans les actes peuvent avoir quelque efficacité. Un rappel public aux *règles élémentaires* de l'humanité et au respect de l'immunité diplomatique sans lesquelles toute vie internationale deviendrait impossible ne saurait cependant nuire à personne. La lâcheté n'inspire pas le respect. Même M. Marchais, dans ses diatribes anti-américaines les plus violentes, finit par condamner les prises d'otages.

Dans cette affaire, les Européens, et la France parmi eux, agissent *sur trois plans* :

1) Les Neuf ont fait trois démarches à Téhéran : le 8 novembre (mais il n'y avait alors pas de ministre des affaires étrangères), le 10 et le 13. L'ambassadeur d'Irlande (dont le pays préside le *conseil des Neuf*) a parlé en leur nom, mais il était accompagné des représentants de tous les Etats de la Communauté. Le 10, ils ont rencontré le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Bani Sadr. Ils ont insisté sur le dommage, en somme « technique », causé aux relations internationales en général. Craignant, au vu des *commentaires de la presse iranienne* d'avoir été mal compris, ils ont renouvelé leur démarche le 13. Ils ont aussi attiré l'attention de leur interlocuteur sur les conditions pénibles, au moral comme au physique de la détention des otages, tenus depuis bientôt deux semaines les menottes aux mains et dans l'incertitude de leur sort. De telles remarques ne gagneraient-elles pas à quitter le secret des chancelleries ?

2) Aux Nations unies, les membres des Neuf au Conseil de *sécurité* ont *appuyé* les *Américains pour rejeter* la demande iranienne, mais les Soviétiques ont été plus explicites, puisque leur porte-parole a indiqué qu'ils auraient soutenu la demande de convocation du Conseil si elle avait été formulée par W-:h-*ington* ;

3) Reste le plan économique et spécialement pétrolier. Du point de vue de l'*efficacité, c'est sur* ce plan que doit se situer le réalisme. Le refus américain d'acheter du pétrole iranien ne peut avoir d'effet que si les autres Occidentaux ne l'achètent pas non plus. Y a-t-il eu des démarches de Washington à ce sujet ? De toute façon, la décision de M. Carter serait sans effet si les Américains achètent eux-mêmes du pétrole iranien par des voies détournées. Autrement dit, seule une réduction *effective et substantielle* de la consommation du pétrole par l'ensemble des Occidentaux peut être efficace. C'est ce que le gouvernement français ne cesse depuis des mois de répéter, et il n'y a pas sur ce point de *reproche à lui faire. C'est* d'ailleurs la conclusion à laquelle arrive également M. Reston. Mais ne serait-il pas opportun, pour les Neuf en particulier et pour les Occidentaux en général, de renouveler solennellement les engagements *pris en* ce sens, à Tokyo notamment, et qui avaient été accueillis avec beaucoup de scepticisme ?

MAURICE DELARUE.

Les nouvelles règles de paiement du pétrole

UN COUP PORTÉ AU DOLLAR

La décision de l'Iran — prise sans consultation des autres membres de l'OPEP — de ne plus accepter le dollar pour règlement de son pétrole manifeste une fois de plus la volonté des dirigeants de Téhéran de ne plus accepter la « règle du jeu » qui prévalut *jusqu'à* présent dans le commerce pétrolier.

Jamais l'OPEP n'était allée si loin. En juin 1975, l'Organisation avait, il est vrai, décidé de calculer ses prix en droits de tirage spéciaux (D.T.S.), qui sont un cocktail de monnaies. Il s'agissait en fait d'indexer le prix du pétrole sur une moyenne des monnaies pour éviter *une perte de pouvior d'achat* des pays producteurs du fait de l'érosion du dollar. Mais le moyen de paiement du pétrole demeurait le dollar. La décision n'a d'ailleurs jamais été suivie d'effets. De même, en 1978, les membres de l'OPEP ont-ils envisagé *de fixer les prix en fonction d'un* « panier » de monnaies, mais une fois encore cette idée avait été repoussée. La majorité des pays membres semblent d'accord avec le prince Fahd d'Arabie Saoudite, qui déclarait : *« Le dollar reste la plus grande et la plus forte monnaie du monde. »* Il est douteux qu'elle ait changé. Mais les pays politiquement proches de l'Iran ne vont-ils pas *suivre ?*

A court terme, la mesure iranienne signifie simplement que la France, *la République fédérale d'Allemagne*, la Suisse et le Japon pourront payer à l'Iran leur pétrole dans leur propre devise. Les autres pays devront acheter des francs (suisses ou français) et des deutschemarks pour régler leur facture pétrolière à l'Iran. De gré ou de force, les pays industrialisés, autres que les Etats-Unis, vont donc être obligés d'accepter que leurs devises deviennent *monnaies de règlement*, voire de réserve. De quoi donner des migraines aux gouverneurs de leurs banques centrales qui jugeaient, jusqu'à présent, cela impossible.

Dans tous les cas, la mesure de l'Iran, qui *apparaissait inévitable* inévitable après le gel, par les Etats-Unis, des avoirs iraniens détenus par les banques américaines, va accentuer la défiance à l'égard du dollar et accélérer la remise en cause du système monétaire international.

● *Le projet industriel de Bandar-Abbas* en Iran est abandonné, mais la FINSIDER, le principal maître d'œuvre italien, a obtenu des compensations, a annoncé récemment à Gênes M. Lucien Sicouri, directeur de Italimpianti, la société d'ingénierie du groupe sidérurgique. Selon lui, l'abandon du projet de Bandar-Abbas, au détroit d'Ormuz, entraîne une perte de 2 à 3 milliards de dollars. La compensation d'une aciérie à Ispahan ne représente que 1 milliard et demi de dollars environ. — *(A.F.P.)*

M. Chapour Bakhtiar : l'Iran n'est plus une nation organisée

Bien que la conférence-débat de M. Chapour Bakhtiar, le jeudi 15 novembre à Paris, devant l'Association Mengen, au club des Arts et Métiers, ait été intitulée : « Evolution économique et avenir de l'Iran », l'ancien premier ministre a beaucoup parlé du passé. C'est en invoquant le *« vide politique »* créé par le chah qu'il a expliqué l'irrésistible ascension de celui qu'il appelle le *« führer »* de l'Iran, l'iman Khomeiny.

L'ancien premier ministre qualifie le régime d'*« atroce »* par sa brutalité et même, à certains égards, de *« pire que le précédent »*. Car, au moins, dit-il, sous la dictature policière du chah, on pouvait circuler dans le pays. *« Aujourd'hui, l'insécurité et l'anarchie font craindre une totale désagrégation de l'Etat. »* C'est pourquoi M. Bakhtiar continue d'affirmer que la République islamique est *« condamnée à brève échéance »*.

« L'Iran n'est plus une nation organisée, déclare-t-il, *on a supprimé l'Etat. La dernière personnalité qui ait tenté d'en maintenir l'apparence, M. Bazargan, a dû démissionner. La production industrielle est totalement désorganisée et n'atteint plus que 25 % de son niveau d'il y a deux ans. Les prix montent de façon vertigineuse. L'Iran doit, d'ores et déjà, dépenser à peu près 10 milliards de dollars par an pour ses achats de blé et de riz indispensables pour le ravitaillement d'une population de trente-cinq millions d'habitants. »*

« Beaucoup de gens sont déçus, même parmi ceux qui avaient suivi Khomeiny ou avaient été fascinés par lui lors de son retour en Iran. Certes, le Front national n'a pas été à la hauteur de la situation et ses dirigeants ont cru bon de se soumettre devant Khomeiny. Moi, je pensais qu'il fallait laisser le torrent creuser son lit, puis reformer les rangs. Aujourd'hui, l'opposition est désorganisée. »

« Il faut d'abord qu'elle reconstitue ses forces pour attaquer Khomeiny de l'extérieur et de l'intérieur. A l'extérieur, je fais des discours, à l'intérieur, j'envoie des cassettes. On me demande pourquoi je ne forme pas de gouvernement en exil, mais cela poserait un problème au gouvernement français. Il faut rassembler tous les Iraniens sur un programme minimum d'indépendance nationale, de liberté et de progrès économique, et surtout leur rendre leur dignité. — R. D.

LES MÉDECINS DE L'ANCIEN SOUVERAIN ENVISAGENT UNE DEUXIÈME OPÉRATION « EXTRÊMEMENT SÉRIEUSE »

Washington *(A.F.P.)*. — Les médecins traitants de l'ancien chah d'Iran se sont démarqués, *jeudi soir 15 novembre*, des propos de M. Robert Armao, son porte-parole. Celui-ci avait affirmé que le traitement aux rayons suivi pour une *tumeur au cou* sera terminé dans une semaine, et que les médecins diraient alors si le malade est transportable.

« Il faudra approximativement deux semaines » pour terminer le traitement du cou, ont précisé les docteurs Williams et Kean. Ils estiment qu'il y a *« 50 % de chances »* pour qu'ils soient obligés d'opérer à nouveau leur malade pour des problèmes biliaires. Il avait subi l'ablation de la vésicule peu après son hospitalisation à New-York, le 22 octobre. Cette intervention, ont-ils dit, ne pourrait pas avoir lieu *« avant au moins un mois ou deux »* et serait rendue *« extrêmement sérieuse du fait qu'elle serait pratiquée à travers des tissus récemment endommagés, sur un patient souffrant d'une tumeur maligne récemment traitée »*.

Israël

La vague de grèves et de démissions de maires s'étend dans les territoires occupés

De notre correspondant

Naplouse. — Main dans la main, les « anciens » maires des principales localités de Cisjordanie et du territoire de Gaza ont *posé, le 15 novembre, devant* les photographes et les caméras de télévision, dans la salle du conseil municipal de Naplouse. Au mur était dessiné le drapeau palestinien, et, dehors, près de deux cents femmes ne cessaient de chanter la *« Palestine libérée »* et l' *« Unité nationale »*, scandant parfois *« Longue vie à Abou Ammar ! »* (Yasser Arafat). Dans la ville de leur *« frère »* Bassam Chaka, les maires démissionnaires sont venus prouver leur détermination — *« Nous ne reprendrons nos fonctions que lorsque le maire de Naplouse siègera à nouveau dans cette salle »* — et leur unanimité.

Surmontant leurs divergences et, pour beaucoup, leur réticence à abandonner leurs postes, ils n'avaient jamais fait preuve d'une telle solidarité. Pour la première fois depuis longtemps, le maire *de Gaza, M. Rachad Chawa, le* « modéré », se tenait aux côtés du maire de Ramallah, M. Karim Khalaf, l' « extrémiste ». Dans les villages les plus reculés et les moins « *politisés* », de vieux notables ont, eux aussi, transmis leur démission aux autorités militaires.

Jeudi, la grève générale déclenchée les jours précédents à Naplouse et à Ramallah s'est étendue à la partie *orientale* de Jérusalem et dans les principales villes des territoires occupés. Il n'y a pas eu d'incident majeur, seulement un début de manifestation à Jérusalem, des graffiti dénonçant l'expulsion de M. Chaka et quelques pierres lancées sur des véhicules militaires.

Se prépare-t-on à une épreuve de force ? De part et d'autre, on ne paraît pas le souhaiter. Il semble qu'il faille s'attendre à une période d'observation jusqu'à ce que la Cour suprême donne son avis sur les décrets d'expulsion dont fait l'objet le maire de Naplouse. Les juges devraient tenir leur audience à ce sujet le 22 novembre.

Les maires vont attendre de connaître quelles décisions pourrait prendre le gouvernement de Jérusalem pour pallier la défection des conseils municipaux. D'après la législation jordanienne, toujours appliquée en Cisjordanie, l'administration militaire peut, soit désigner des fonctionnaires palestiniens pour gérer les affaires courantes, soit créer des comités composés de citoyens, soit nommer un officier israélien à la tête de chaque municipalité. Selon les maires démissionnaires, les deux premières solutions seraient impossibles. *« Les Israéliens ne peuvent rien faire car personne n'acceptera de collaborer »*, nous a déclaré M. Elias Freij « ancien » maire de Bethléem qui a précisé : *« Même les éboueurs refuseront de travailler. »*

Nouveau plan d'implantation

Les participants à la réunion de Naplouse ont souligné *que* l'expulsion de M. Chaka était indissociable de l'ensemble de la politique israélienne dans les territoires occupés marquée par les confiscations de terres et l'intensification du programme de colonisation. Comme pour leur donner raison, le gouvernement de Jérusalem a annoncé, le 15 novembre, une mise à l'étude d'un nouveau plan d'implantation qui vient confirmer les résolutions de principe prises quelques jours plus tôt en conseil des ministres. Il s'agissait de satisfaire les exigences des dirigeants du parti national religieux et du ministre de l'agriculture, M. Sharon, qui soutiennent les colons du Goush Emounim et veulent ainsi offrir à ces derniers une compensation pour faciliter l'évacuation « en douceur » d'Ellon Moreh, colonie qui doit être supprimée avant le 22 novembre selon une décision de la Cour suprême.

Le plan prévoit la création de dix-neuf nouvelles colonies, le transfert à des civils de douze implantations de l'armée et le développement de cinq centres urbains. Le projet supposerait la construction de dix à quinze mille unités de logement chaque année.

Deux membres du *cabinet, le* ministre de la justice, M. Tamir, et le nouveau vice-premier ministre, M. Ehrlich, se sont opposés à cette décision, la jugeant « irréaliste ». Affirmant y voir une *« provocation »*, M. Ehrlich, qui est l'ancien ministre des *finances*, a observé que ce programme coûterait environ 150 milliards de livres, soit la moitié du budget national.

FRANCIS CORNU.

● *Le drapeau égyptien* a été hissé, jeudi 15 novembre, à l'aérodrome de Sainte-Catherine, dans le Sinaï, à l'occasion du retour à l'*Egypte* du célèbre monastère.

ET WASHINGTON

des Neuf

Israël

et de démissions

les territoires occupés

Le Monde

politique

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DANS LE SUD-OUEST

« La force de la démocratie réside dans le dialogue », *souligne M. Giscard d'Estaing*

Foix. — M. Valéry Giscard d'Estaing est arrivé vendredi matin 16 novembre à Rodez (Aveyron), troisième étape de son second voyage dans le Sud-Ouest. Il devait se rendre ensuite à Villefranche-du-Rouergue, dont le maire est M. Robert Fabre, ancien président du Mouvement des radicaux de gauche, puis à Toulouse.

Jeudi, il a été reçu à Saint-Girons et à Foix — où il a passé la nuit, — dans l'Ariège. Dans ces deux villes, le chef de l'Etat a évoqué les difficultés d'un département gravement touché par l'exode rural, les difficultés d'adaptation des industries sujettes à l'inquiétude provoquée par l'élargissement du Marché commun. Difficultés et inquiétude auxquelles le plan de développement du Grand-Sud-Ouest — qui doit être présenté par le président de la République samedi à Mazamet — devrait répondre, au moins en partie.

M. Giscard d'Estaing n'a pas manqué d'insister sur la large concertation qui a présidé à la rédaction définitive des options de ce plan. Et c'est en évoquant cette concertation qu'il a, dès le premier jour, donné à son voyage le caractère politique qu'il ne pouvait pas manquer d'avoir au-delà de sa portée économique régionale. A Saint-Girons, dont le maire, M. Jean Buffelan, appartient à la majorité, comme à Foix, où M. Olivier Carol est membre du parti socialiste, il a évoqué la nécessité du dialogue, l'importance qu'il y a « à se parler pour se comprendre », et le caractère légitime de la critique. « Dans le débat démocratique, a-t-il dit, la conviction et la courtoisie ne sont pas inconciliables. »

Dans le département de métropole où le candidat Valéry Giscard d'Estaing avait, en 1974, obtenu son résultat le plus faible (1), la contestation ne pouvait pas être absente. Elle ne se fit pas entendre à Saint-Girons ; en revanche, à Foix, quelques centaines de manifestants (peut-être un millier ?) s'étaient massés devant l'hôtel de ville. Ils portaient des banderoles de la C.G.T. de la C.F.D.T., du SGEN, du parti communiste et de la fédération départementale des exploitants agricoles notamment. A cet endroit, l'arrivée et le départ du chef de l'Etat ont été salués par des huées fournies, mais sur les autres parties du trajet, une foule nombreuse était venue applaudir le visiteur. En fait, une bonne part de la population de ces deux petites villes s'était déplacée et les trois parlementaires socialistes du département, MM. Jean Nayrou, sénateur, Gilbert Faure et André Saint Paul, députés, étaient présents à l'une ou l'autre des diverses cérémonies. Leur présence contrebalançait quelque peu, à l'avance, l'absence par laquelle les présidents des trois conseils régionaux du Grand Sud-Ouest veulent manifester samedi, à Mazamet, leur désapprobation de la politique gouvernementale.

Absence des uns, présence des autres : ces nuances complexes dans l'attitude des élus du P.S. témoignent pour le moins d'une certaine perplexité, si ce n'est d'un trouble. Elles ne manquent sans doute pas, en revanche, de satisfaire M. Giscard d'Estaing qui, dans des régions comme celle-ci, n'a pas grand-chose à perdre électoralement et beaucoup à gagner.

De notre envoyé spécial

Foix. — Arrivé en début d'après-midi jeudi 15 novembre à Saint-Girons, M. Giscard d'Estaing s'est rendu à la mairie de cette ville où il a été accueilli par M. Jean Buffelan. Dans l'allocution qu'il a prononcée, le chef de l'Etat a évoqué la « *lente hémorragie démographique* » que subit la région du Couserans et il a annoncé un certain nombre de mesures visant notamment à humaniser l'hôpital de Rozès, à construire un gymnase pour le lycée d'enseignement professionnel d'Eycheil et à améliorer la voirie départementale de montagne. Le président de la République a fait aussi allusion à l'équipement hydro-électrique. A ce sujet, il a indiqué : « *Lors de la préparation du Plan, de nombreuses communes pyrénéennes ont demandé l'autorisation d'équiper elles-mêmes de petites chutes d'eau en micro-centrales électriques. Le Couserans a un projet de ce genre. (...) Le gouvernement prendra les décisions nécessaires pour autoriser ces opérations et déconcentrer les procédures.* »

Le chef de l'Etat a conclu son discours en ces termes : « *Beaucoup de ces actions s'inscrivent dans le contrat de pays que le Couserans a voulu et que le dernier comité interministériel d'aménagement du territoire a pris en considération. Quand j'ai pris connaissance de cette charte de développement de l'arrondissement, j'ai été frappé par l'effort réalisé pour définir des priorités et assurer leur cohérence. Effort d'autant plus méritoire que les élus du Couserans appartiennent à toutes les formations politiques et ont des personnalités très différentes. Le Couserans a donné un exemple que nous pouvons tous méditer. Chacun a fait des concessions. Je n'ai pas le sentiment que personne y ait perdu la face ni que quiconque, en donnant son accord, ait sacrifié son droit à la différence. Simplement, parce que l'avenir était en jeu on s'est mis d'accord sur les moyens de le sauver.* »

A son arrivée à Foix, M. Giscard d'Estaing s'est rendu au monument aux morts de la ville puis au monument de la Résistance. En se rendant à l'hôtel de ville en voiture, le cortège présidentiel est passé devant une haie de manifestants brandissant des pancartes et poussant des cris hostiles. Accueilli à la mairie par M. Olivier Carol (P.S.), M. Giscard d'Estaing a souligné : « *L'Ariège est un des départements de France où l'exode rural est le plus rapide. C'est-à-dire que les femmes et les hommes viennent à y manquer au moment où ils sont le plus nécessaires. L'Ariège est un département resté longtemps trop ignoré de la communauté natinoale, mais c'est un département... qui a un avenir économique. La vraie question à mes yeux n'est pas de savoir quel sera cet avenir, mais s'il sera ou non l'œuvre des Ariégeois eux-mêmes.* »

Après avoir annoncé des mesures concernant l'élargissement du gabarit de la route nationale 20, le lancement de la construction d'un barrage à Montbel et l'amélioration de l'irrigation de la basse Ariège, le chef de l'Etat a indiqué que l'enveloppe du Grand Sud-Ouest pour les opérations groupées d'actions foncières serait majorée de 80 % en 1980. Il a fait état de la priorité donnée au développement de l'élevage et à la valorisation de la production de viande : une action particulière sera engagée par le FORMA au profit des races pyrénéennes.

Le plan du Grand Sud-Ouest doit comprendre un programme d'aide à l'artisanat et des mesures pour aider l'industrie ariégeoise à se diversifier et à se rajeunir. Un programme interrégional de développement du tourisme rural sera lancé en 1980 et sera doté, la première année, de 21 milliards de francs.

Répondant aux propos du maire qui avait critiqué certains aspects de la politique gouvernementale, M. Giscard d'Estaing a ensuite déclaré : « *Vous avez évoqué — et il fallait le faire — les points sur lesquels la politique gouvernementale n'emportait pas votre adhésion. Ce faisant, vous avez montré que, dans le débat démocratique, la conviction et la courtoisie ne sont pas inconciliables. Pour pouvoir se comprendre, sinon toujours s'accorder, il faut d'abord se parler. La force de la démocratie réside dans le dialogue. Le dialogue permanent et naturel entre les hommes et entre les opinions.*

» *Nous appartenons vous et moi à une génération qui a eu beaucoup de reproches à faire à la génération précédente ou tout au moins à ses dirigeants : ils ont usé leurs talents en querelles idéologiques sans voir où était le véritable danger pour la France et les Français. Les années noires ont payé les erreurs des années folles.* »

M. Giscard d'Estaing a conclu : « *Ce qui est important lorsqu'on conduit la politique de la France, ce n'est pas l'opinion des sondages éphémère et trompeuse, même quand elle est favorable. Ce qui est important, c'est le regard de nos enfants. C'est le jugement que nos enfants, lorsqu'ils seront à leur tour aux affaires, porteront sur notre action publique. Je ne veux pas, nous ne voulons pas qu'ils disent, eux aussi, que leurs pères ont sacrifié la préparation de leur avenir à des querelles de préséance idéologique.* »

Au cours de la séance de travail, qui a réuni autour du président de la République, jeudi soir à Foix, les parlementaires et le conseil général du département, M. Jean Nayrou, sénateur (P.S.), a notamment déclaré : « *Nous pensons que la politique du gouvernement, votre politique, n'est pas bonne pour le pays et pour les travailleurs. Nous sommes angoissés. Nous avons voulu exprimer notre volonté devant vous loyalement, car vous êtes le président de la République élu, honnêtement, car nous avons conscience de dire notre véritable situation, même et surtout si elle est loin d'être satisfaisante, sereinement, car nous remplissons notre devoir d'élus.* » M. Nayrou a ajouté : « *Monsieur le président de la République, le 16 mai 1877 un de vos aïeux était aux côtés des républicains qui, au nombre de trois cent soixante-trois, ont mis fin à un régime dans lequel la démocratie n'était que façade. L'Ariège, déjà, était de leur côté. Aujourd'hui encore, elle refuse obstinément de se plier à un ordre moral quel qu'il soit.* »

NOEL-JEAN BERGEROUX.

(1) Au second tour de l'élection présidentielle de 1974, M. Giscard d'Estaing a obtenu 36,46 % des suffrages exprimés dans l'Ariège et M. Mitterrand 63,54 %.

Consignes de boycottage à Toulouse

De notre correspondant régional

Toulouse. — Pour la visite du président de la République à Toulouse, les organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T. de la ville, y compris la coordination de ces deux centrales des personnels communaux, ainsi que les syndicats d'enseignants SNES, SGEN, SNE-Sup et SNEP avaient décidé de faire du vendredi 16 novembre une journée de revendication et d'observer une grève totale. Les partis, de leur côté, même s'ils n'ont pas réussi à réaliser un front d'action commune, ont lancé un appel pour se joindre aux mouvements de protestation, auxquels les agriculteurs de la F.D.S.E.A. apportaient leur appui. Les parlementaires socialistes (huit députés et sénateurs) de la Haute-Garonne ont rappelé les condamnations qui ont frappé deux militants syndicalistes de la SNIAS pour avoir « *défendu l'emploi et l'industrie aéronautiques gravement menacés* », et ont réaffirmé la décision des élus de ce parti de ne participer à aucune « *manifestation mondaine* ».

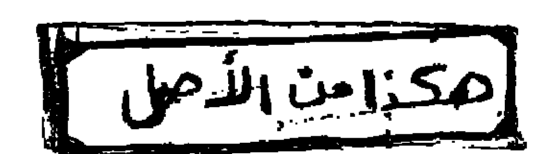
Les élus communistes entendaient « *exprimer la volonté des travailleurs de rejeter le consensus social* ».

La fédération départementale du M.R.G. juge « *indigne de la fonction présidentielle un emploi du temps qui ne réserve à la Haute-Garonne et à la métropole toulousaine aucune réunion de travail spécifique* ».

L'Union française des associations d'anciens combattants (UFAC) recommande à ses associations adhérentes de s'abstenir d'assister à la prise d'armes pour protester contre la suppression, décidée par M. Giscard d'Estaing, de rayer le 8 mai de la liste des fêtes nationales.

En revanche, M. Marcel Cavaillé, conseiller municipal de Toulouse, et secrétaire d'Etat au logement, a demandé aux Toulousains d' « *être fidèles à la tradition qui a toujours fait de Toulouse une ville accueillante* ». — L. P.





POLITIQUE

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Santé et Sécurité sociale : la maîtrise des dépenses

L'assurance-maladie coûte quotidiennement près de 800 millions de francs en moyenne. Mais le chiffre n'a pas été évoqué au cours de la séance consacrée, à l'Assemblée, au budget de la santé. C'est que les données chiffrées sur lesquels sans commune mesure avec les sommes réellement engagées portaient la discussion — et le vote — parlementaire, sont par les Français pour leurs dépenses de soins. En effet, l'essenfinances hospitalières. Il n'en demeure pas moins que, à l'inverse c'est bien là toute l'ambiguité — de débats parlementaires ou même de décisions d'ordre politique. Ceux qui décident des dépenses engagées sur ce point sont avant tout... les malades qui se soignent, les hôpitaux qui les reçoivent et les médecins qui prescrivent.

Certes, le gouvernement peut imprimer à ces choix des orientations décisives, telles que celles qu'il a adoptées le 25 juillet et dont M. Jacques Barrot a rappelé jeudi la philosophie. Certes, des députés peuvent déclarer — et ne s'en sont pas fait faute — que les mesures arrêtées l'été dernier par le conseil des ministres avaient pour effet d'« étrangler » les finances hospitalières. Il n'en demeure pas moins qu'à l'inverse de nombreux budgets ministériels, tels par exemple que ceux des armées ou de l'éducation, ce n'est pas l'Etat qui décide seul de l'utilisation des sommes — équivalentes pourtant au tiers du budget général de l'Etat engagées au titre de la santé. Aussi, M. Barrot a-t-il pu déclarer jeudi devant l'Assemblée que, quoique le budget de la santé ne soit que « l'un des moyens, aux côtés du budget social proprement dit, d'assurer le progrès sanitaire de la France », il est en mesure de jouer « un rôle d'incitation, d'orientation tout à fait essentiel ».

C'est précisément pour renforcer le rôle du pouvoir politique dans un domaine qui engage des sommes aussi importantes que l'Assemblée sera de nouveau saisie, le 22 novembre, du problème de la Sécurité sociale, ce qui préludera peut-être à un réel contrôle parlementaire — pour la première fois depuis trente-cinq ans — des dépenses de santé. M. Barrot s'est d'ailleurs, dans sa réponse aux députés, déclaré favorable au principe d'un débat, lors de la session de printemps, « sur un certain nombre de propositions qui émanent de parlementaires sur la politique de redressement de la Sécurité sociale et sur l'évolution des régimes de retraite ».

Il reste que, pour l'année 1980, le déficit de la seule branche de l'assurance-maladie atteindra encore, estime le gouvernement, 3 milliards de francs — sur un budget de 150 milliards de francs, — malgré les mesures adoptées en juillet dernier. Cela parce que, a dit jeudi M. Farge, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé, « la Sécurité sociale fonctionne comme un système de dépenses comptables constatées a posteriori ». En l'état actuel des choses, il ne peut en être autrement. Et les décisions d'ordre politique sur ce chapitre risquent de conserver, tant que des réformes de fond n'auront pas été engagées, un caractère marginal.

CLAIRE BRISSET.

Jeudi 15 novembre, l'Assemblée nationale examine le budget de la santé et de la sécurité sociale dont les crédits pour 1980 s'élèvent à 28,97 milliards de francs (« le Monde » du 3 novembre).

Pour M. PONS (R.P.R.), rapporteur spécial de la commission des finances pour la santé et l'assurance maladie, si le ralentissement des dépenses au titre de la modernisation des hôpitaux se justifie *« par l'importance de l'effort accompli ces dernières années, il n'en est pas de même pour les crédits dévolus aux établissements à caractère social »*. Il indique que la commission des finances demande *« que soit dressé un bilan complet des dépenses d'action sociale »* avant que ne soit établi le budget pour 1981.

Le rapporteur s'étonne, d'autre part, de la réalisation *« à 80 % et à 70 % »* des programmes d'action prioritaire qui portent sur le maintien à domicile des personnes âgées et la politique familiale. Il observe, en ce qui concerne la Sécurité sociale, que les dépenses qui ont augmenté le plus vite sont les dépenses d'hospitalisation (+ 21 %) et les honoraires et prescriptions médicales (+ 20 %). Après avoir souligné que les praticiens non conventionnés et ceux qui sont autorisés à dépassement ne sont pas concernés par le blocage des dépenses de médecine de ville, ce qui, indique-t-il, *« introduit une inégalité regrettable »*. M. Pons souhaite qu'en matière de médicaments les procédures d'autorisation de mise sur le marché soient harmonisées au niveau européen.

M. FABIUS (P.S.), rapporteur spécial de la commission des finances pour la Sécurité sociale, s'attache à dénoncer *« une idée fausse sur la prétendue catastrophe, l'espèce de loup-garou économique que seraient les dépenses sociales de la nation »*. A ce sujet, il déclare que trois causes sont *« souvent passées sous silence »* en ce qui concerne le déficit de la Sécurité sociale. La première, explique-t-il, *« ce sont les dettes de l'Etat et des entreprises envers les organismes de Sécurité sociale. Celles des entreprises s'élevaient à 9 800 millions au 31 décembre 1978 »*.

Il déplore de ne pas avoir pu prendre connaissance des dossiers relatifs aux retards de paiement de cotisations de certaines entreprises. La deuxième cause, poursuit M. Fabius, c'est l'importance des charges indues. *« Les évaluations ne sont certainement pas inférieures à 12 milliards »*, déclare-t-il. Enfin, la troisième cause est le coût du chômage, *« lequel n'est pas inférieur à 20 milliards »*. Il dénonce ensuite *« l'idée fausse accréditée par le gouvernement selon laquelle les dépenses sociales feraient obstacle au développement de l'économie »*.

M. BARBIER (U.D.F.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, rappelle que la plus grande partie des crédits du secteur santé va à des dépenses obligatoires (84 %) et précise : *« C'est donc dans des limites étroites que peuvent s'exercer les choix. »*

M. LEGER (P.C.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, déclare que dorénavant le financement collectif des dépenses de santé ne couvrira celles-ci *« que dans la limite de la croissance de la PIB et les Français ne pourront être malades qu'en fonction du niveau de leur production »*. Il demande également *« une démocratisation du fonctionnement de la Sécurité sociale, dont la gestion serait rendue aux travailleurs et soumise au contrôle des élus »*.

M. GISSINGER (R.P.R.) affirme qu'il est *« difficile pour un député communiste d'être démocrate »* et estime *« scandaleux »* que M. Léger *« n'ait pas fait allusion aux avis exprimés par les députés de la majorité »*, membres de la commission.

M. BARROT : les Français doivent redécouvrir le médecin de famille

M. BARROT, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, souligne l'importance qu'il convient d'accorder à la maîtrise des dépenses de santé. Rappelant que les dépenses obligatoires d'aide sociale et médicale représentent environ 80 % des dépenses ordinaires du budget de la santé, soit 24,5 milliards de francs, et que la moitié va à l'aide sociale à l'enfance, le ministre indique : *« L'heure est venue de privilégier le placement dans des familles plutôt que de créer des hébergements spécifiques. Nous pouvons à la fois améliorer le prise en charge de tous ces enfants en difficulté sans que pour autant le coût du service en soit accru. »*

Il précise que 14 millions de francs sont consacrés aux premiers moyens d'accueil et d'insertion des réfugiés et insiste sur la nécessité de la prévention et sur la *« rénovation de la santé scolaire »*. M. Barrot ajoute : *« Tout cela nécessite la participation active du médecin généraliste qui deviendra de plus en plus le pivot de notre système de santé et d'éducation sanitaire. Je suis déterminé à revaloriser sa fonction, à inciter les Français à redécouvrir le médecin de famille. »*

Le ministre note que trois cent mille personnes bénéficient cette année d'une forme d'aide ménagère et qu'en 1980 deux cent soixante-dix mille personnes âgées bénéficieront d'un ensemble de *« services de proximité »* et cent mille d'entre elles d'au moins un de ces services. Soulignant le doublement des effectifs du Laboratoire national de la santé pendans les dix prochaines années, M. Barrot affirme : *« Aujourd'hui il s'agit donc plus d'améliorer l'existant que de l'accroître systématiquement. »*

Le ministre de la santé manifeste son intention *« de couvrir l'intégralité du territoire avec les SAMU »* et ajoute : *« Mais il est indispensable de prévoir des modalités de liaison entre les SAMU et les associations de médecins libéraux spécialisés dans la médecine d'urgence. » « C'est la condition,* précise-t-il, *pour éviter des gaspillages. »*

Partisan d'une *« politique dynamique du médicament »*, M. Barrot observe que son développement *« doit rester compatible avec l'effort que nous entreprenons pour modérer la consommation intérieure de médicaments »* et, favorable à une *« réduction du public »* à cet égard, il annonce l'organisation *« de campagnes d'information destinées au grand public »*.

En ce qui concerne le déficit de la Sécurité sociale, M. Barrot souligne qu'il fallait trouver environ 24 milliards sur dix-huit mois pour faire face au déficit de 1978 et aux déficits prévisionnels de 1979 et 1980. Il énumère les solutions possibles pour résoudre ce problème du déficit et évoque la majoration des recettes qui mettra à contribution, d'une part l'Etat et les professions de santé, d'autre part les assurés sociaux *« dont la contribution a été volontairement limitée à dix-huit mois »*. A ce sujet, il ajoute : *« Si la croissance des dépenses de l'assurance maladie ne se modérait pas, il faudrait augmenter chaque année les cotisations de 0,7 % des revenus... »*

M. BERGER (R.P.R.) : dans le secret des cabinets ministériels

Dans la discussion générale, M. BERGER (R.P.R., Côte-d'Or) déplore qu'un contrôle parlementaire n'ait pas été institué sur le déficit de la Sécurité sociale. *« L'ajustement des moyens aux besoins,* souligne-t-il, *ne peut résulter de mesures prises dans le secret des cabinets ministériels. »* Il ajoute : *« L'opinion ne comprend pas les mesures prises depuis quatre ans, parce qu'elle n'a pas été impliquée dans les décisions ; le gouvernement a agi au plus pressé, a fait des choix provisoires. »* Il souhaite, en conclusion, qu'un *« grand débat »* sur la Sécurité sociale intervienne, *« conclu par l'adoption d'un texte législatif »*.

M. AUTAIN (P.S., Loire-Atlantique) dénonce un budget *« de stagnation qui traduit l'indigence »* de la politique du gouvernement. Il relève l'augmentation des crédits affectés à l'Institut Pasteur mais se demande si celle-ci a un rapport avec *« le projet de démantèlement »* de cet institut.

M. BOURSON (U.D.F., Yvelines) souhaite *« l'extension »* de la commission des comptes de la Sécurité sociale en un *« institut d'économie sociale »*. Il souligne que dans un hôpital *« de la couronne parisienne »* le prix de la journée dans un service de convalescents est de 574 francs, soit 17 220 francs par mois. *« A ce prix,* indique-t-il, *je me demande si on ne pourrait pas loger les convalescents dans un hôtel quatre étoiles... »*

M. MILLET (P.C.) : un véritable étranglement financier de la Sécurité sociale

M. MILLET (P.C., Gard) déplore que les conditions d'accueil des vieillards dans les établissements hospitaliers restent trop souvent *« scandaleuses »*. *« Et pourquoi pas,* souligne-t-il, *comme on le laisse entendre dans votre ministère, l'abandon de la lutte pour la vie au-delà de soixante ans ? »* L'objectif du gouvernement, ajoute-t-il, est de *« ponctionner le pouvoir d'achat des travailleurs au moyen de l'augmentation des cotisations de Sécurité sociale : 20 milliards ont été ainsi prélevés aux salariés cette année »*.

M. BARIDON (N.-I., Rhône) se demande s'il est nécessaire que toute dépense de santé soit supportée par la collectivité, et M. BOLO (R.P.R., Loire-Atlantique) déclare, à propos de l'effort à consentir en faveur de la politique familiale : *« Nous espérons que la réponse à cette demande ne soit pas limitée à la seule qui nous soit arrivée, c'est-à-dire l'avortement. »*

M. LABORDE (P.S., Gers) insiste sur les mesures d'action sociale et indique qu'il faut faciliter le maintien à domicile des personnes âgées en renforçant l'aide ménagère et sociale.

M. HERAUD (U.D.F., Seine-et-Marne) entend faire *« une déclaration de guerre contre ces véritables fléaux que sont l'alcoolisme, le tabagisme et la drogue »*.

M. GARCIN (P.C., Bouches-du-Rhône) déclare, à propos des centres hospitaliers des Bouches-du-Rhône, que les blocages des crédits sont réalisés *« sur le dos des malades et du personnel »*.

Pour M. COMITI (R.P.R., Bouches-du-Rhône), il faut *« dénoncer et chasser les profiteurs de la Sécurité sociale, quel que soit leur rang et quelles que sient leurs fonctions »*. Il ajoute qu'il est *« difficile de faire trop d'économies sur les dépenses de fonctionnement des hôpitaux publics »* et indique d'autre part que l'Etat algérien doit 5 milliards à l'Assistance publique de Marseille.

M. WILQUIN (P.S., Pas-de-Calais) réclame pour les handicapés un revenu équivalant à 80 % du SMIC.

M. ARRECKX (U.D.F., Var) évoque le sort des personnes *« très âgées et dépendantes »*, qui sont, indique-t-il, au nombre de quatre cent cinquante mille.

M. HAGE (P.C., Nord) affirme que, à l'usine Renault de Douai, la direction fait une *« véritable chasse aux malades ou aux blessés »*.

M. FONTAINE (non-inscrit, la Réunion) soutient que les Français d'outre-mer ne sont pas traités comme des *« Français à part entière »* en matière de prestations sociales.

M. PESCE (P.S., Drôme) souhaite que soit développée l'hospitalisation à domicile, et M. FLOSSE (R.P.R., Polynésie) demande que l'Etat accroisse *« son concours pour la lutte contre les grandes endémies »* de ce territoire.

M. BRIANE (U.D.F., Aveyron) insiste sur la nécessité d'une complémentarité entre hospitalisation publique et privée.

Après les interventions de Mme GOEURIOT (P.C., Meurthe-et-Moselle), de MM. VOILQUIN (U.D.F., Vosges), JAGORET (P.S., Côtes-du-Nord), TAUGOURDEAU (R.P.R., Eure-et-Loir), BORD (R.P.R., Bas-Rhin), GRUSSENMEYER (R.P.R., Bas-Rhin) et VIZET (P.C., Essonne), M. COUEPEL (U.D.F., Côtes-du-Nord) s'intéresse plus particulièrement aux difficultés que rencontrent les handicapés, et M. ROYER (non-inscrit, Indre-et-Loire) se prononce pour *« une politique contractuelle de la gestion hospitalière »*.

MM. Weisenhorn (R.P.R., Haut-Rhin), REVET (U.D.F., Seine-Maritime), GENG (U.D.F., Orne), MOUSTACHE (R.P.R., Guadeloupe), CLEMENT (U.D.F., Loire), AUDINOT (non-inscrit, Somme), PRORIOL (U.D.F., Haute-Loire), *suppléant M. MICAUX* (U.D.F., Aube), BEAUMONT (non-inscrit, Val-de-Marne) et GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin), prennent la parole.

Après l'intervention de M. BOUSCH (R.P.R., Moselle), M. RIVIEREZ (R.P.R., Guyane) déclare que la disparité des prestations sociales entre Français d'outre-mer et de métropole devient *« un problème de conscience pour le gouvernement et de dignité »* pour les habitants d'outre-mer. On entend encore MM. MORELLON (U.D.F., Puy-de-Dôme) MARCUS (R.P.R., Paris) et LAGOURGUE (U.D.F., la Réunion).

Répondant aux orateurs, M. BARROT affirme : *« Le paiement à l'acte est la garantie de l'indépendance de la médecine libérale. »* Il se déclare favorable au principe d'un débat lors de la session de printemps *« sur un certain nombre de propositions qui émanent de parlementaires sur la politique de redressement de la Sécurité sociale et sur l'évolution des régimes de retraite. »* Il reconnait d'autre part que le déficit de la Sécurité sociale est dû pour une part au nombre de cotisants qui sont au chômage, et cela pour un tiers du déficit. »

Après l'intervention de

Après l'intervention de M. HOEFFEL, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, M. FARGE, également secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé, déclare que *« la Sécurité sociale fonctionne comme un système de dépenses comptables constatées* a posteriori ».

Les crédits de la santé et de la Sécurité sociale sont adoptés. La séance est levée vendredi 16 novembre, à 0 h. 36.

LAURENT ZECCHINI.

LA FISCALITÉ LOCALE

Les sénateurs tentent d'aménager la taxe professionnelle

Le Sénat a poursuivi, jeudi 15 novembre, au cours de ses trois séances, l'examen, commencé la veille (« le Monde » du 16 novembre), du projet portant aménagement de la fiscalité directe locale, qu'il reprendra lundi.

Il a longuement discuté de l'article 3 dont la suppression avait été demandée par les socialistes, les communistes et, dans un premier temps, par la commission des finances elle-même. Cet article, qui avait été supprimé par le Sénat en première lecture, instituait un plafonnement du taux de la taxe professionnelle ; mais de cette taxe seule. L'Assemblée nationale avait étendu l'application de l'écrêtement aux taux des quatre taxes locales. La commission sénatoriale des finances, après avoir préparé des amendements qui modifiaient l'article sans le faire disparaître, s'était prononcée, dans un deuxième examen, *et contre l'avis du rapporteur,* M. FOURCADE (R.I., Hauts-de-Seine), pour la suppression pure et simple de l'article.

La discussion en séance publique devenant assez confuse, une suspension est demandée qui permet aux deux commissions (finances et lois) de délibérer ensemble. A la reprise du débat, au milieu de l'après-midi, les rapporteurs, MM. FOURCADE et DE TINGUY (Un. centr., Vendée), déposent et défendent conjointement une nouvelle rédaction de l'article 3, qui institue un mécanisme de limitation des quatre taxes mais prévoit des dépassements du plafond, sous certaines conditions. MM. PERREIN (Val-d'Oise) pour les socialistes et VALLIN (Rhône) pour les communistes maintiennent leur demande de suppression de l'article, qui est repoussée par 165 voix contre 104.

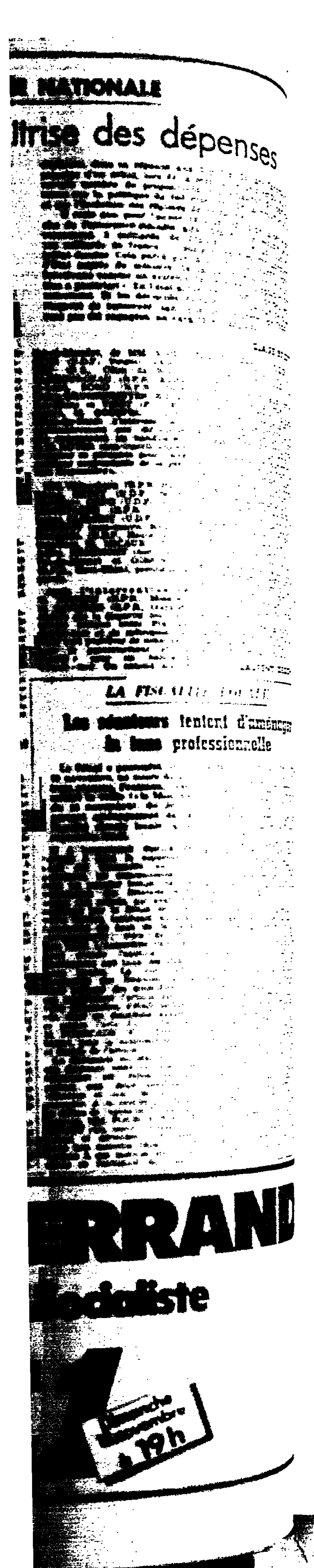
Le débat s'engage alors sur les sous-amendements de MM. MOINET (Gauche dém., rad. g., Charente-Maritime) et PERREIN, qui sont écartés. Puis l'article 3, proposé par MM. FOURCADE et DE TINGUY est voté par 182 voix contre 103.

Article 3 *bis* (nouveau) : L'Assemblée nationale avait prévu d'imposer à partir de 1981 une cotisation minimale à tous les redevables de la taxe professionnelle. Ce minimum était défini par référence au montant moyen de la taxe d'habitation. Le Sénat, sur proposition de M. FOURCADE, a fait référence à la taxe *« correspondant à la valeur locative moyenne des habitations de la commune »*.

En séance de nuit, les sénateurs discutent des mécanismes de péréquation départementale de la taxe professionnelle. Ils précisent notamment la portée du texte voté par l'Assemblée nationale, qui tend à aménager le régime fiscal des communes qui possèdent sur leur territoire des établissements de caractère « exceptionnel », en particulier des centrales nucléaires.

Les sénateurs décident pour terminer la « réserve » de l'article 4 concernant la péréquation nationale de la taxe professionnelle.

A. G.



Pierre Belfond

vous propose cette semaine :

"Documents pour l'analyse"
collection dirigée par Alain Kanner.

Jean-Paul Valabrega
LA FORMATION DU PSYCHANALYSTE

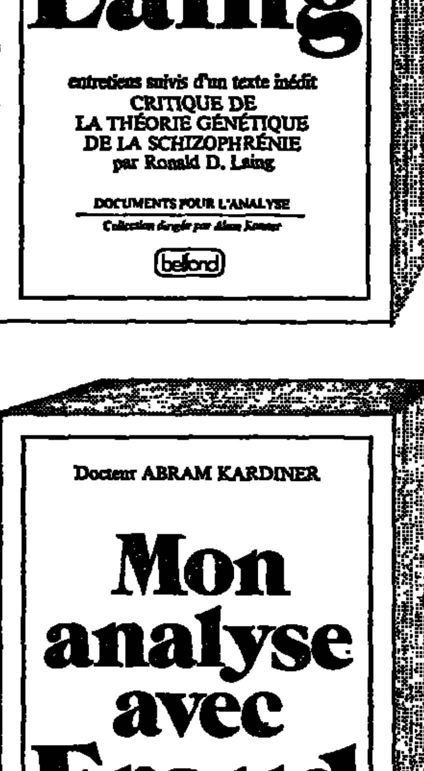
"Il est possible que dans sa forme (relativement) "pure" l'exercice de la psychanalyse disparaisse, soit par décret d'un pouvoir légal, soit par intégration dans un système quelconque d'assistance médico-sociale ; puisque de tels exemples existent effectivement déjà dans certains pays. D'aucuns estiment même cette évolution inéluctable. Mais comme l'inconscient, lui, ne saurait être ni supprimé par un gouvernement, ni annexé dans une nomenclature, le plus probable est que les fluctuations de l'histoire amèneront la psychanalyse à retourner périodiquement à la quasi-clandestinité de ses origines. Ce qui ne sera pas forcément mauvais pour son avenir, mais la ferait plutôt renaître, périodiquement aussi, de sa dégradation et de ses vestiges." (J.P. Valabrega).

Olivier Flournoy
LE TEMPS D'UNE PSYCHANALYSE

Si l'espace s'est trouvé au centre des préoccupations des analystes au cours de cette dernière décennie, le temps, lui, fait encore figure de parent pauvre.
Le présent essai constitue la première tentative pour élaborer une temporalité propre à l'expérience analytique. Pris entre l'"a-temporalité" de l'inconscient et la durée factuelle des séances, l'analysé et son analyste vivent de concert un temps particulier, **un temps secondaire**, qui régit leurs rapports de manière originale. Son instauration ouvre la voie à une dialectique de l'image et du souvenir-écran. Son dénouement permet de parler de fin d'analyse sans avoir recours à de vaines formules qui masquaient jusqu'à présent une faille dans la conceptualisation.

Déjà parus :

Richard Evans
RENCONTRES AVEC LAING



Laing traite de ce qui lui paraît essentiel : le rôle que s'attribuent psychiatres et analystes pour pouvoir "traiter" leurs patients "dans des situations artificielles et étrangères à nos habitudes culturelles" et produire enfin des écrits dans lesquels, par miracle, ils ne sont nullement impliqués.
Dans sa critique de la **théorie génétique de la schizophrénie** de Kalmann et Slater, Laing rappelle que si les notions de "terrain familial" et de "facteur héréditaire" sont rarement évoquées aujourd'hui dans l'étiologie de la schizophrénie, elles n'en continuent pas moins de présider à l'établissement du diagnostic. La publication de ce texte vient donc à point nommé pour dénoncer la renaissance idéologique du "généitisme"

Dr. Abram Kardiner
MON ANALYSE AVEC FREUD

Psychanalyste et anthropologue, Abram Kardiner est l'un des pionniers du culturalisme américain, sinon la figure marquante de ce courant.
Le compte rendu qu'il donne de son analyse avec Freud constitue un document clinique exceptionnel : le récit d'un homme, qui, à l'apogée de sa célébrité, "n'est pas encore sûr de ne pas finir comme un clochard".
C'est enfin une mise au point quant à la technique freudienne et ce qu'il en est du désir de l'analyste dans la dialectique de la cure : Freud parle en filigrane de son propre désir et on ne peut qu'être frappé de la différence de son attitude avec ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la "bienveillante neutralité" du psychanalyste. On considérera sans doute sous un angle différent ses écrits techniques après avoir lu le témoignage de Kardiner.

POLITIQUE

Un gage de longévité pour M. Barre

(Suite de la première page.)

M. Labbé à dit : « *Nous avons décidé de nous revoir, ou tout au moins nous attendons la réflexion du premier ministre, en tout état de cause, avant samedi.* » De son côté, M. Limouzy a déclaré : « *La concertation continue.* » M. Barre et son entourage se sont refusés à tout commentaire. En fait, le premier ministre n'a pris aucun engagement envers ses visiteurs ni fixé aucun autre rendez-vous. C'est au cours d'un bref aparté entre les quatre députés gaullistes que M. Couve de Murville a interprété l'attitude de M. Barre comme la probabilité d'un prochain contact avant samedi. Il semble plutôt que le premier ministre s'efforce de prolonger cette apparence de concertation le plus longtemps possible pour deux raisons : pour tenter de préserver jusqu'au dernier moment la possibilité d'un accord avec l'ensemble de sa majorité, comme l'a souhaité le conseil des ministres de mercredi dernier, pour éviter, d'autre part, d'être tenu pour seul responsable d'une rupture et d'en être accusé par le R.P.R. Enfin, comme le croit *la Lettre de la Nation* de ce vendredi, *pour en référer au président* de la République avant toute décision. Pierre Charpy, éditorialiste de l'organe officiel du R.P.R., estime que le gouvernement a adopté une tactique de « *pourrissement délibéré de la position du R.P.R.* » et ajoute : « *Plus les jours passent, plus l'opinion s'imagine le gouvernement vierge et martyr. Raymond Barre en sainte Blandine, il fallait le faire. Et pourtant c'est bien parti.* »

Les participants à la rencontre de Matignon assurent qu'ils n'ont pas parlé du détail des 2 milliards d'économie que le R.P.R. demande au gouvernement de réaliser sur le budget de 1980, mais de la recherche d'une solution technique à un problème politique. Ainsi M. Olivier Guichard a-t-il déclaré : « *Je ne veux pas qu'on joue la République au 49-3* (par référence à l'article de la Constitution) *comme au 421. J'ai fait des propositions. Un accord n'est pas impossible.* » Les propositions avancées par M. Guichard au cours de la conversation, et dont les autres délégués n'ont pas parlé, ont pour objet d'éviter le recours à l'engagement de responsabilité du gouvernement, qui mettrait en évidence le fait que le premier ministre ne peut plus s'appuyer sur une majorité fidèle. Afin d'obtenir un vote sur le projet de budget le député de Loire-Atlantique suggérerait que la concertation entre le gouvernement et les groupes de la majorité se poursuivre pendant les trois prochains mois et aboutisse à un projet de loi de finances rectificative que le gouvernement présenterait au Parlement au printemps 1980. Ce collectif comprendrait, notamment, les économies souhaitées par le R.P.R. Mais, pour que la proposition de M. Guichard soit retenue, encore faudrait-il que M. Barre prenne cet engagement de façon solennelle devant les députés afin que les élus gaullistes puissent accepter, en échange, de voter le budget.

Les chances d'une transaction

On peut, sans doute, être sceptique à la fois sur le désir de M. Barre d'accepter cette transaction et sur la confiance que les députés R.P.R. pourraient faire à une promesse du premier ministre.

Le chef du gouvernement est autorisé, depuis le début du mois d'octobre, à engager sa responsabilité devant l'Assemblée, et cette autorisation lui a été renouvelée mercredi dernier. Il se dit décidé à user de l'arme de l'article 49-3 autant de fois qu'il le faudra pour faire adopter les projets auxquels il tient, car il estime qu'il ne peut plus réellement compter sur la cohésion de la majorité parlementaire depuis que, en 1976, le chef du R.P.R. a quitté ses fonctions de chef du gouvernement. Les sentiments peu flatteurs que M. Barre nourrit à l'égard des parlementaires en général et de ceux du groupe gaulliste en particulier se sont même renforcés au fil des mois. Les jugements méprisants qu'il porte sur le R.P.R., après avoir été nourris par le comportement de M. Chirac à son égard, s'alimentent maintenant de l'attitude du groupe gaulliste à l'Assemblée nationale et de la conviction dont M. Barre est pénétré que le mouvement fondé par le maire de Paris est en perte de vitesse dans le pays.

Du côté du R.P.R., où la plupart des députés semblaient résignés et même soulagés à la perspective de n'avoir pas à voter grâce à la mise en œuvre de la responsabilité du gouvernement en vertu de l'article 49-3 de la Constitution, la recherche d'une solution technique au problème politique soulevé par la demande de 2 milliards d'économies n'apparaissait pas comme un remède à la crise de confiance qui s'est développée envers le gouvernement. Les réflexions de M. Claude Labbé après son entrevue de l'hôtel Matignon, jeudi soir, sont à cet égard significatives. Il s'agit de savoir, a notamment estimé le président du groupe R.P.R., « *si le gouvernement a la volonté de faire autre chose qu'un geste dérisoire* ». Et, lorsqu'on lui a demandé s'il avait l'impression d'avoir été entendu, il a répondu : « *Non, je n'ai pas ce sentiment* », de même qu'il a jugé que M. Barre n'avait été cette fois-ci « *ni plus ni moins ouvert que d'habitude* ». Mais, en disant aussi « *si le gouvernement estime qu'il y a une majorité, celle-ci ne peut pas toujours avoir tort* », M. Labbé a voulu souligner, à sa façon, que « *la balle était dans le camp du gouvernement* » et que le R.P.R. croyait encore au dialogue dont précisément M. Valéry Giscard d'Estaing venait de vanter les vertus au cours de son voyage dans le Sud-Ouest. Si le jeu politique paraît bien figé, entre le gouvernement et le R.P.R., sur le plan technique, en revanche, la Constitution de 1958 est suffisamment riche en ressources pour que le gouvernement y trouve toujours une solution à son avantage. *N'a-t-elle pas été faite pour cela ?*

ANDRÉ PASSERON.

● *L'Union française des associations de combattants et victimes de guerre publie, le vendredi 16 novembre, le communiqué suivant :*

« *Le budbet des anciens combattants n'a recueilli à l'Assemblée nationale que 54 voix sur 487 députés. L'UFAC, qui avait mené une campagne vigoureuse contre ce projet de budget inacceptable se félicite d'un tel résultat. Elle déplore l'intransigeance du gouvernement à l'égard des anciens combattants et victimes de guerre et l'emploi par le secrétaire d'Etat d'arguments et de méthodes incompatible avec la dignité du Parlement et du monde combattant...* »

Selon un sondage « France-Soir »-IFOP

Les indices de satisfaction de MM. Giscard d'Estaing et Barre progressent respectivement de 2 et 13 points

Le dernier sondage mensuel de popularité *France-Soir* - IFOP a été réalisé du 6 au 13 novembre au moyen de 1 871 interviews effectuées auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus. Cette enquête, menée après le suicide de Robert Boulin, qui avait été connu le 30 octobre, est satisfaisante pour le président de la République et plus encore pour son premier ministre.

L'indice de satisfaction de M. Giscard d'Estaing demeure au-dessous de la barre des 50 %, qu'il n'a jamais dépassée depuis janvier 1979 (54 %), mais il progresse de 2 points par rapport au mois d'octobre : 47 % de « satisfaits » au lieu de 45 %. Le pourcentage des « mécontents » augmentant lui aussi (44 % au lieu de 40 %), la balance » est de + 3 au lieu de + 5 le mois précédent. Cette balance est de + 3 au lieu de de septembre (44 % de « mécontents » et 40 % de « satisfaits » soit — 4).

Le rétablissement de la cote de M. Barre est très net. Son action satisfait 41 % des personnes interrogées, au lieu de 28 % en octobre, soit un gain de 13 points. Elle en mécontente 50 %, au lieu de 55 %. La balance, toujours négative, l'est beaucoup moins que précédemment : — 9, au lieu de — 27 en octobre, — 31 en septembre, — 24 en juillet, et — 27 en juin. Il faut remonter au mois de mai 1978 pour trouver un indice de mécontentement inférieur (49 %).

Les diverses « affaires » qui ont retenu l'attention au cours des dernières semaines semblent avoir mobilisé l'opinion. On constate, en effet, que le pourcentage des personnes qui n'expriment pas d'opinion est de 9, aussi bien pour le président de la République que pour le premier ministre.

Ce pourcentage n'avait été moins important que deux fois pour M. Giscard d'Estaing (8 en janvier 1978, 6 en février 1978), et une seule fois pour M. Barre (7 en février 1978).

La polémique entre le P.C.F. et le P.S.

RENÉ ANDRIEU SOULIGNE QUE M. MITTERRAND A ÉTÉ RESPONSABLE DE LA SAISIE DES JOURNAUX COMMUNISTES

M. Claude Estier, membre du comité directeur du P.S., répond, dans *l'Unité*, datée 16-22 novembre, à l'article de *l'Humanité*, dans lequel M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., avait répliqué aux précédentes critiques de l'hebdomadaire socialiste contre l'attitude du parti communiste dans l'affaire Boulin. M. Fiterman ayant rejeté l'accusation de complicité avec le pouvoir portée, contre le P.C.F., par M. Estier, celui-ci écrit :

« *Pour troublante qu'elle soit, cette alliance « objective » est évidente. Et si c'est délirer que de l'évoquer, notre délire n'est pas isolé. Georges Marchais et Roland Leroy savent mieux que moi que de nombreux militants et journalistes communistes se sont inquiétés, et l'ont fait savoir, de l'attitude de leur parti dans cette affaire.* »

M. Estier s'élève, d'autre part, contre l'affirmation de M. Fiterman selon laquelle des gouvernements, dont faisait partie M. François Mitterrand, avaient décrété la saisie de journaux communistes.

René Andrieux répond, à son tour, dans *l'Humanité* du 16 novembre : « *D'une recherche rapide et sans doute incomplète au service de documentation, il ressort que* l'Humanité-Dimanche *a été saisie le 13-5-56 et le 3-3-57,* l'Humanité *quotidienne les 15-6-56, 25-9-56, 26-2-57 par un gouvernement présidé par Guy Mollet et dans lequel François Mitterrand était garde des sceaux. C'est-à-dire, entre autres, gardien de la liberté de la presse. Nous avons été saisis parce que nous dénoncions la guerre et parce que nous demandions le droit à l'indépendance pour le peuple algérien. Voilà la vérité. Pourquoi Estier la cache-t-il ?* »

[« L'Humanité - Dimanche » et « l'Humanité » quotidienne ont effectivement été saisies aux dates indiquées par René Andrieu, à la demande de M. Gilbert Jules, ministre de l'intérieur (radical) du gouvernement présidé par Guy Mollet (S.F.I.O.) et dont M. Mitterrand (U.D.S.R.) était ministre d'Etat, ministre de la justice.]

Le Monde

société

LA RÉUNION DU « GROUPE POMPIDOU »

Les ministres européens s'inquiètent de la montée de l'héroïnomanie

De notre correspondant

Stockholm. — Les ministres et secrétaires d'État de la Suède et des pays membres de la Communauté européenne, qui viennent de participer à la conférence interministérielle du « groupe Pompidou », ont constaté que l'usage de l'héroïne était en augmentation partout en Europe.

Selon un rapport d'experts, la production et la consommation d'héroïne progressent régulièrement depuis quelques années, ce qui explique en partie la baisse des prix sur le marché de la drogue. Les efforts des Nations unies pour inciter les pays producteurs d'opium, à commencer par l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran, à ne plus cultiver le pavot n'ont apparemment guère donné de résultats. Les Neuf et la Suède ont donc souligné la nécessité de développer l'action de prévention et d'information sur les méfaits de la drogue. Mme Karin Söder, ministre suédois des affaires sociales, a déclaré que les pays participants ne faisaient plus désormais de distinction entre « *les drogues douces et les drogues dures* ».

ALAIN DEBOVE.

⁂

Le « groupe Pompidou » a été créé en août 1971 sur l'initiative du président de la République française, alors convaincu que le développement de la toxicomanie et du trafic de stupéfiants en Europe rendait nécessaire une coopération internationale. Le ministre de l'intérieur français fut alors chargé d'animer les travaux du groupe. Une première conférence des ministres responsables de la lutte contre la drogue a eu lieu à Rome en 1972. Deux autres à Paris en 1975 et 1977. Puis à Stockholm en juillet 1978 et les 12 et 13 novembre 1979. Si le « groupe Pompidou » a permis, depuis sa fondation, un échange d'informations, il n'a jamais promu d'actions concrètes.

On peut s'étonner que le ministre suédois des affaires sociales ait affirmé, au cours de la dernière réunion du groupe, que « les pays participants ne faisaient plus de distinction entre les drogues douces et les drogues dures », *alors que plusieurs d'entre eux, notamment les Pays-Bas, ont déjà modifié leur législation dans le sens d'une dépénalisation de l'usage du haschich.*

C. C.

Antenne 2 réalise un journal en direct de la prison de Fresnes

« *Ici Cognacq-Jay, à vous Fresnes.* » Pendant trente minutes, jeudi 15 novembre, Antenne 2 a réalisé son journal de la mi-journée, consacré au budget de la justice, dans la première division de la prison de Fresnes.

Chacun, à quelques mètres des quartiers de sécurité renforcée, a bien joué son rôle : M. Christian Dablanc, directeur général de l'administration pénitentiaire, après avoir ironisé avant l'émission sur « *ses amis journalistes qui voulaient du spectacle* », s'est ressaisi après pour vanter un budget d' « espoir » dans une conjoncture « difficile ». Le directeur de la prison a parlé dans une cellule de quelques mètres carrés où logent habituellement trois détenus.

Des crédits insuffisants

Enfin, une vingtaine de prisonniers « tenus prêts » par le sous-directeur de la première division, très affairé, ont emprunté par deux fois un chemin tout à fait inhabituel à travers les couloirs de la prison afin de donner de l'ambiance. Pourtant, on ne les verra que de dos, et silencieux. « *Il n'était pas question d'un face-à-face au cours duquel les détenus se seraient livrés à une critique systématique de l'institution ou auraient évoqué simplement leur cas personnel* », déclara le directeur de la prison.

Un seul détenu de Fresnes apparaîtra durant cette demi-heure sur les écrans de télévision, interrogé quelques jours auparavant par le chroniqueur judiciaire d'Antenne 2. Encore était-il un « bon élément », puisqu'il avait profité de ses quinze années de prison pour passer un diplôme supérieur de comptabilité publique.

Parmi le personnel, certains évoquaient le surcroît de travail et de risque que représentait cette émission, tandis que d'autres se félicitaient de l'occasion ainsi donnée aux téléspectateurs de connaître leurs difficiles conditions de travail quotidiennes. Aucun représentant du personnel ne fut cependant invité à cette émission, durant laquelle furent simplement interrogés, en dehors des interlocuteurs officiels, un psychiatre et un juge d'application des peines. — N. B.

● *M. Jean-Marie Le Pen* (Front national) annonce que sa première action de candidat à la présidence de la République sera de participer, accompagné de sa femme et de ses trois filles, « *au grand défilé pour l'abrogation de la loi Veil, le samedi 17 novembre* ». Il invite ses compatriotes « *ayant à cœur de défendre les intérêts de la famille et l'avenir de la France à se rendre en grand nombre à la tour Montparnasse, à 14 h. 30, heure de départ du défilé* ».

A TOULOUSE

Un document mettant en cause les services de sûreté est distribué dans les boîtes aux lettres

« Mais que fait donc la police ? »

De notre envoyé spécial

Toulouse. — Le document, trente-huit feuillets ronéotypés, s'intitule : « *Mais que fait donc la police ? Ou les deux visages de monsieur Condé* ». Il a fait son apparition à Toulouse le 12 novembre. Si des Toulousains, dont d'ailleurs des policiers, l'ont trouvé dans leur boîte aux lettres, où il avait été glissé, la plupart des personnes qui l'ont lu disent l'avoir tenu — sous le manteau — d'un ami à qui on l'avait procuré de la même manière. Si bien qu'il est encore impossible d'estimer le nombre d'exemplaires que le mystérieux groupe P.O.L.I.C.E. (parti ouvrier libertaire internationaliste communiste estudiantin), auteur du document, a mis en circulation.

Dès le second feuillet de la brochure, les choses se précisent : jouxtant l'effigie du président de la République — dont les poches laissent s'échapper quelques diamants — la mention « *Il faut en finir avec l'arrogance de l'argent* » surmonte les silhouettes d'un quidam encadré par deux gardiens de la paix ; de la bouche de l'homme s'échappe une bulle où l'on peut lire : « *Cette brochure est dédiée au pantin artisan de la sécurité, à l'occasion de sa venue à Toulouse.* »

Suit un sommaire détaillé dont les quatre grands chapitres portent sur « *les activités d'un petit commissariat anonyme au milieu des cités-dortoirs* » ; « *le fichage systématique des citoyens* » ; « *la délation et les apprentis flics* » ; « *les citoyens au-dessus de tout soupçon* ».

Après que le groupe P.O.L.I.C.E. eut volontiers reconnu, dès les premières pages, être l'auteur du cambriolage du commissariat de la cité du Mirail, dans la nuit du 19 au 20 août 1978, et raconté par le menu le déroulement de ce « casse » dont le but était de dérober les documents que contenait l'armoire forte du poste, le texte fait le procès de l'îlotage. L'îlotage, lit-on, est « *le bon truc enfin trouvé pour pousser la population à la délation, à la collaboration avec le pouvoir et sa police* ».

Ensuite, on se situe politiquement : « *Nous ne sommes pas le nouveau groupe politique machin. Issus d'horizons politiques, et autres, très divers, nous nous sommes réunis ponctuellement pour cette action et son explication, pour repartir vers des démarches différentes (...). Nous n'avons pas notre place en queue du train politique aux wagons successifs R.P.R., U.D.F., P.S., P.C., extrême gauche et ultra gauche.* »

Viennent alors un grand nombre de photocopies de documents, provenant tous du commissariat du Mirail, et dont les policiers eux-mêmes ne nient d'ailleurs pas l'authenticité, mais sur lesquelles on a soigneusement biffé les identités d'un épais trait de feutre. De la simple demande de renseignements émanant du parquet, après un vol à l'étalage ou l'émission de chèques sans provision, aux enquêtes plus approfondies, en passant par des notes du ministère de l'intérieur sous mention « *strictement confidentiel* » et les fiches dites « *d'information* », c'est un peu toute la face cachée du travail des fonctionnaires de la sûreté qui est étalée au grand jour.

On saura ainsi que l'assiduité au travail de M. X..., dont le revenu mensuel s'élève à 15 000 francs, est « *supérieure* », qu'il ne présente aucune tendance à l'intempérance et que « *rien n'est à signaler* » quant à son « *équilibre mental apparent* » ; que M. Y... « *fréquente le milieu homosexuel* », et que M. Z..., déjà écroué en 1967 pour attentat aux mœurs, est, de surcroît, « *un révolutionnaire agitateur actif* ».

Pure fantaisie ?

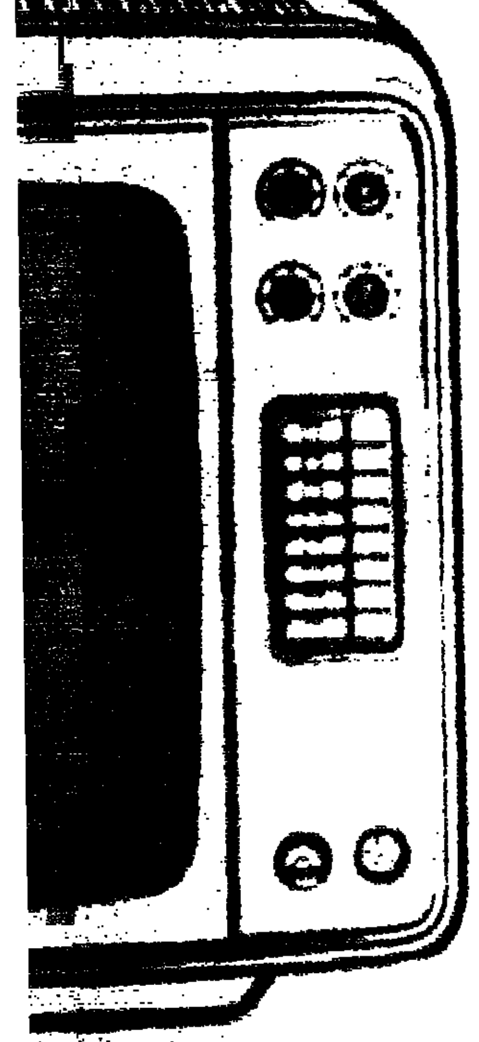
Dans une ville où tous les services de police sont beaucoup plus préoccupés des dispositions à prendre à l'occasion de la venue, le 18 novembre, de M. Valéry Giscard d'Estaing, cette « affaire » semble n'être pas vraiment prise au sérieux, même si une enquête a été ouverte, qui risque, faute de piste solide, de ne pas aboutir, les cambrioleurs du Mirail n'ayant jamais été identifiés jusqu'ici. Quant à la publication, les renseignements généraux l'attribueraient volontiers au parti communiste internationaliste (P.C.I.) qu'on dit fort, localement, d'une douzaine de militants.

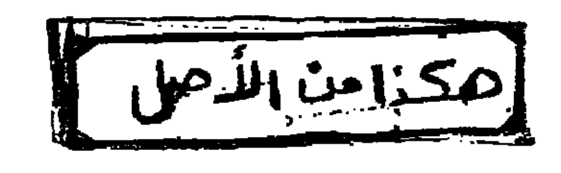
Dans le quartier même du Mirail, le dossier n'a pas produit l'effet escompté. On y fait observer que les documents qu'il renferme ne visent que des individus ayant eu affaire — souvent pour des motifs sans réelle gravité — au commissariat du quartier. On s'étonne aussi que les mystérieux membres du P.O.L.I.C.E. aient conservé durant plus d'une année ces papiers compromettants avant de les rendre publics.

A la direction de la sûreté, on se borne à rappeler que, mis en place voici maintenant six ans, les îlotiers ne sauraient en aucun cas être catalogués comme des personnels « répressifs » : ce sont, dit-on, des agents en tenue qui ne se livrent à aucune enquête et se contentent « *de surveiller le quartier qui leur est assigné* ». Vouloir imputer aux îlotiers « *la responsabilité de l'établissement de fiches quelles qu'elles soient relève de la pure fantaisie* », souligne l'un des responsables de la police urbaine. Même si elle est bel et bien dédiée au président de la République, cette brochure — dont les auteurs eux-mêmes évaluent le prix de revient à 50 F l'unité — ne devrait pas avoir de répercussion sur le déroulement de son voyage. « *Les gens de l'opposition nous préoccupent bien plus, croyez-moi* », nous a dit sans sourire l'un de ceux à qui incombe de veiller à ce que le séjour se passe bien.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.







SOCIÉTÉ

REMOUS DANS LE MIDI A L'OCCASION DE LA SORTIE DU FILM « LE PULL-OVER ROUGE »

Après la décision, mardi 13 novembre, de M. Gaston Defferre, maire de Marseille, de ne pas interdire la projection du film « le Pull-over rouge », de Michel Drach, dans sa ville, une centaine de personnes se sont réunies, mercredi 14 novembre, à l'appel du Comité de soutien à la famille Rambla, les parents de la petite Maria-Dolorès, dont la mort est racontée dans le film (« le Monde » du 15 novembre).

A Paris, des engins fumigènes de fabrication artisanale, ont été jetés, jeudi 15 novembre, en *début de soirée, dans* quatre *salles de cinéma* qui programment le film de Michel Drach. Les séances ont été brièvement interrompues dans trois salles, et annulées dans la quatrième.

Ces actions ont été revendiquées auprès de l'A.F.P. par le « Groupe union-Défense » et le « Front de la Jeunesse », deux *organisations* d'extrême-droite.

« Quelle clémence pour ceux qui tuent ! »

De notre envoyé spécial

Marseille. — « *Vous êtes les premières phalanges* », leur avait dit en les accueillant Mᵉ Henri Pieroni. Pour l'heure, les « phalangistes » gardent leur manteau et se serrent sur les premiers rangs de la salle trop grande de l'Alhambra. L'assistance est composée en majorité de retraités venus seuls ou en couples. Le président local de l'association Légitime défense, un Suisse allemand qui montre autour de lui un article sur *le Pull-over rouge* rédigé dans sa langue maternelle, deux inspecteurs des renseignements généraux, le secrétaire d'un député giscardien, des commerçants à l'accent chantant qui exhibent avec fierté leur liste de signatures, viennent d'entendre que, dans le passé, ils auraient eu à *défendre « l'intimité des familles de Gabrielle Russier, de Gaston Dominici, de Violette Nozière, ces familles qui n'avaient pas réussi à l'époque à se faire entendre* ». Aujourd'hui, leur explique Mᵉ Pieroni, ils sont venus pour empêcher que « *des milliers de spectateurs marseillais ne se repaissent de l'assassinat d'une fille mineure* ». Peu de cris, à peine quelques murmures réprobateurs quand l'orateur cite le nom de M. Gaston Defferre, « *celui-là même qui prône la solidarité humaine depuis quarante ans et qui est indifférent au malheur de la famille Rambla* ».

Ces « phalangistes » de la première heure ont répondu à l'appel pressant de M. Coquin, « *vieux militant de droite* » comme il se définit lui-même, président du comité de soutien créé huit jours plus tôt. « *J'étais le voisin de Rambla*, nous explique-t-il ; *je connaissais la petite Maria-Dolorès avant le drame. Quand Christian Ranucci a été condamné à mort et exécuté, j'ai applaudi. Justice était faite.* »

Puis, M. Coquin n'avait « *plus compris* » que M. Pierre Rambla ne réagisse pas à la publication du livre de Gilles Perrault. « *C'était déjà révoltant.* » Pour le film, il a téléphoné à son ami, M. Gabriel Domenech, le journaliste du *Méridional*, qui lui a conseillé de coordonner les réactions populaires. Le soir même naissait le *Comité de soutien et* la croisade pour l'interdiction du *Pull-over rouge* sur les écrans marseillais.

Les signataires de la pétition sont en grande majorité des femmes, « *des mères de famille qui s'imaginent dans des circonstances semblables* », ainsi que des Français de toutes conditions qui, bien que ne l'ayant pas vu, trouvent le film « *sacrilège, infâme, abominable* ». « *Entendez-vous*, écrit un signataire, *ce cri de dégoût et d'indignation qui monte de la France entière ?* » Ces Marseillais affirment que les époux Rambla ont droit à l'oubli après « *le drame cruel qu'ils ont vécu* », et que, s'emparant de leur histoire — et non celle, d'abord, de Christian Ranucci — MM. Perrault et Drach n'ont eu pour *seule* ambition que de « *faire de l'argent* ».

La seconde mort de Maria-Dolorès

A croire M. Coquin, les ingénieurs, les médecins, « *les gens du peuple qui apportent leur soutien* » éprouvent un sentiment de révolte devant cette utilisation. « *Des curés m'ont téléphoné*, dit-il, *d'autres expliquent qu'ils ont prié pour les Rambla. Des femmes pleurent au bout du fil : elles m'ont dit que ça leur fait du bien* ». Des policiers, des membres de l'Union nationale des parachutistes marseillais — qui réclamait récemment l'interdiction de la chanson *la Marseillaise* de Serge Gainsbourg — des hommes politiques appartenant à toutes les tendances — sauf au P.C. et au P.S. — se joignent à la campagne naissante qui, selon M. Coquin, regrouperait déjà près de cinq mille personnes à Marseille et à Toulon.

Cinq des jurés de la cour d'assises d'Aix qui avait condamné Christian Ranucci à mort en 1976 font partie du comité de soutien. Deux d'entre eux, MM. Rébuffat et Blatty, se sont d'ailleurs laissé interviewer par *le Méridional* dans l'édition du jeudi 8 novembre. « *C'est la seconde mort de Maria-Dolorès*, a expliqué l'un d'eux : *la sortie du film dénote une démission totale de la justice (...) s'il fallait encore juger Ranucci, je le condamnerais de la même manière (...)* ».

Officiellement, ce comité de soutien s'est donné pour seul but de militer pour le respect de l'intimité des époux Rambla. Mais à qui les griefs « populaires » sont-ils véritablement adressés ? Mᵉ Henri Pieroni a expliqué à l'Alhambra que ses clients et lui-même, « *petits provinciaux montés comme de petits voyageurs, s'opposaient aux grandes puissances financières parisiennes* », avaient « *remporté une grande victoire* » en faisant reconnaître le droit des époux Rambla au respect de leur vie privée. « *Les magistrats de la cour d'appel de Paris ont rendu une bonne justice* ».

Les époux Rambla ayant, en droit, obtenu réparation — thèse *reprise par M. Gaston Defferre* pour justifier sa décision — d'autres griefs doivent être avancés. Ainsi Mᵉ Pieroni propose-t-il que le film soit interdit parce qu'il met en cause la police et la justice marseillaises, parce que le crime a été jugé et qu'« *on ne peut pas aller contre la chose jugée* ». Certains correspondants de M. Coquin jugent qu'on ne peut pas ainsi désavouer les jurés d'Aix, les juges de la cour d'assises. « *Que peut-on montrer ? Que ce sont les Rambla qui ont tué ?* »

Dans une lettre au président de la République, une femme écrit encore : « *Quelle clémence pour ceux qui tuent ! Quelle désinvolture pour leurs victimes ! Mais quelle sévérité (...) pour les honnêtes citoyens qui tentent de se défendre par leurs propres moyens contre les criminels.* » Ce désir d'autodéfense, la crainte aussi que le livre et le film ne desservent la cause de la peine de mort à laquelle ils semblent tenir, ont également incité ces Provençaux à se porter spontanément aux côtés des époux Rambla. D'où une autre argumentation du comité : puisque la justice et l'Etat n'ont pas eu le courage de condamner définitivement le film, les électeurs ont le droit de demander à leur maire de le faire.

Ces réactions, en définitive, expriment autant un désarroi général, un « ras le bol » face à l'Etat et à sa justice qu'une « *révolte devant le drame d'une vie privée montrée sur tous les écrans* ». Les décisions d'interdiction du film, prises par certains maires des villes de la région, sont également révélatrices de cet état d'esprit. M. Maurice Arreckx, maire de Toulon, par exemple, a fait prendre par son premier adjoint, M. Henri Fabre, un arrêté d'interdiction « *par crainte de troubles de l'ordre public* ». Plusieurs appels téléphoniques anonymes auraient été adressés à la mairie. « *Mais, croyez-moi*, estime M. Arreckx, *le trouble peut très bien être d'ordre moral. Là, les gens en ont assez. C'est tout. Il y a des limites dans la liberté d'expression à ne pas dépasser.* »

« *Un peu de dignité ne fait pas de mal* », explique encore M. Fabre. Les deux responsables municipaux précisent des explications vagues : « *Les gens sont traumatisés par le contexte actuel. Ce débat sur le juge Renaud à la télévision, cette mort de Robert Boulin...* » MM. Arreckx et Fabre expriment ainsi le sentiment que des valeurs se dégradent confusément. « *Il faut un sursaut.* » C'est aussi ce qu'on entend dire à Aix-en-Provence, à Salon-de-Provence, à Marignane, etc., où d'autres maires auraient très vite jaugé la révolte potentielle de leurs électeurs.

PHILIPPE BOGGIO.

LES PROLONGEMENTS DE L'AFFAIRE BOULIN

Holitour, société anonyme suisse

A Genève, les hommes se taisent, les dossiers sont muets. A quelques documents près, d'ailleurs parfaitement administratifs, et donc neutres, la Holitour S.A. reste une fiction. Société-écran, société-bidon, société-relais, boîte à lettres, comment savoir ? Tout, à Genève, procède, en ce domaine, du secret professionnel. Tous, avocats, experts-comptables, experts fiduciaires s'y réfèrent et se retranchent derrière.

La Holitour S.A., telle qu'elle apparaît au registre du commerce genevois sous le numéro 4 867, est née le 14 octobre 1968, date de dépôt des statuts *« par devant Me Maurice Kervan, notaire à Genève »*, inscrite le 23 octobre suivant au registre, cette société se donne un objet fort vague : *« La société a pour but d'acquérir, détenir, gérer et vendre en Suisse et à l'étranger des participations dans toute entreprise d'urbanisation ou de tourisme et de faire toute opération commerciale ou de gestion en rapport avec son but social. Elle pourra également acquérir et aliéner des immeubles situés à l'étranger. »* Le capital est de 50 000 francs suisses, c'est-à-dire le minimum légal requis pour la création d'une société anonyme. Ce capital par actions — cinq cents actions au porteur de 100 francs — est libéré par dépôt-consignation auprès de la Banque d'investissements mobiliers et de financement, IMEFBANK, à Genève.

Les trois membres fondateurs sont Suisses : M. Michel Cotton, expert-comptable, détient la majorité des actions — trois cents — et est nommé administrateur unique ; MM. Christian Suter, avocat, et Pierre Schlaepfer, étudiant, disposent, eux, de cent actions chacun. Il faut préciser que ces trois personnes ont souscrit leurs actions à titre fiduciaire, pour le compte d'un ou plusieurs tiers. Parmi ces trois hommes, M. Michel Cotton apparaît incontestablement comme le personnage essentiel. Administrateur unique de Holitour S.A., cet expert-comptable est ou sera par la suite, simultanément administrateur de plusieurs sociétés anonymes : Investaf Investment and Finance Company S.A., Omnibus S.A. et Fideal S.A., dont l'une au moins, la dernière, apparaîtra à un moment en liaison avec Holitour. De plus, des informations qui circulent à Genève, il ressort que M. Michel Cotton sera, en relation avec M. Henri Tournet, au centre des transactions futures.

La relation, en tout cas, s'officialisera très vite. Dès l'assemblée générale du 8 mai 1969, présidée par M. Cotton, la Holitour S.A. se dote de deux nouveaux administrateurs. M. Henri Tournet, *« de nationalité française, domicilié à Es Cubells, Ibiza, Baléares »*, est nommé président du conseil. M. Olivier Etienne, par ailleurs président de Mandaco S.A., où était domiciliée la Holitour S.A. à l'époque, devient membre du conseil. M. Michel Cotton, lui, est nommé secrétaire avec *« signature collective à deux »*.

En fait, ce n'est que la première d'une série de modifications internes. Le 11 novembre 1971, lors de l'assemblée générale ordinaire tenue dans les bureaux de la Mandaco, MM. Tournet et Etienne, démissionnaires, ne sont pas réélus. M. Michel Cotton redevient administrateur unique. Point intéressant cependant, la feuille de présence jointe au dossier déposé au greffe indique la répartition des porteurs de parts à ce moment-là. M. Henri Tournet détient quatre cent quatre-vingt-dix-huit actions, M. Michel Cotton une et M. Olivier Etienne une. Bien que rien n'établisse dans ce document si ces actions sont détenues à titre personnel ou à titre fiduciaire, il semble que M. Henri Tournet, qui ne figure dans aucun autre conseil d'administration de société à Genève, était, à l'époque, le principal actionnaire d'Holitour S.A.

Six ans sans assemblée

Cela signifierait donc, en ce qui concerne les terrains de Ramatuelle, que l'homme d'affaires poursuivi pour avoir vendu plusieurs fois ces terrains aurait commencé par se les vendre à lui-même. Dans quel but ? Curieusement, le dossier de la Holitour S.A., au greffe du tribunal de commerce, est absolument vide pour la période allant de 1971 à 1977. Ni compte rendu d'assemblée générale extraordinaire ou ordinaire, ni bilan financier, ni indications sur les activités de la société. Le fait est d'autant plus curieux que, dans ses statuts, déposés en 1968, la Holitour S.A. s'est fait obligation, dans son article 10, de tenir, chaque année, une assemblée générale ordinaire, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Il faut attendre le 12 janvier 1977 pour qu'une assemblée générale ordinaire soit convoquée dans les locaux de la Fideal S.A. M. Michel Cotton, démissionnaire, est remplacé par M. Christian Suter, qui fait ainsi sa réapparition, et qui présidera, le 20 mars 1977, une assemblée générale extraordinaire. Au cours de cette assemblée, dont le secrétariat est assuré par Me Arnold Schlaepfer, père de Pierre Schlaepfer, étudiant et membre fondateur de la Holitour S.A., la société va, en quelque sorte, solder ses retards statutaires.

Selon un document figurant au greffe, ce jour-là, M. Suter donnera lecture *« des procès-verbaux des assemblées générales tenues le 12 janvier 1977, concernant les exercices 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976 »*. Ces procès-verbaux sont approuvés. *« Le président,* ajoute ce document, *donne ensuite lecture du rapport qu'il présente pour la période de l'exercice de ses fonctions échéant ce jour, 20 mai 1977. Ce rapport sera annexé au présent procès-verbal, de même que les pièces dont il y est fait état. »*

Une perquisition

On se bornera à constater que si le *« présent procès-verbal »* figure bien aujourd'hui au registre du commerce genevois, ni le rapport ni les pièces dont il est fait état — c'est-à-dire les procès-verbaux des trois assemblées générales ordinaires convoquées, si l'on peut dire, simultanément, et celui de l'assemblée extraordinaire — n'y figurent pas ou plus. Après la démission de M. Suter, et la nomination d'un nouvel administrateur, M. Kurt Kreiz, qui, après coup, refusera cet honneur, une nouvelle assemblée générale est convoquée le 2 juin 1977. Deux avocats genevois, Me Baudoin-Dunand, porteur, à titre fiduciaire, de quatre cent quarante-neuf actions, et Me Jean-Jacques Magnin, détenteur pour compte de tiers d'une action représentant le capital. Me J.-J. Magnin devient administrateur unique — et l'est encore aujourd'hui — d'une société Holitour domiciliée en son cabinet.

Tenus par le « secret professionnel », les deux avocats genevois se refusent à toute information sur l'identité des tiers qu'ils représentent, tout en insistant sur le fait qu'ils n'avaient rien à voir avec Holitour S.A. de 1968 à 1977. Cela, en effet, semble établi. Comme il est établi que les policiers français, agissant sur commission rogatoire, se sont rendus à Genève, au printemps 1978, pour s'informer sur les activités réelles de la société Holitour. La précision est intéressante, dans la mesure où elle contredit l'affirmation selon laquelle le dossier Ramatuelle, lorsqu'il fut entre les mains du juge d'instruction de Coutances, resta au point mort. Qu'ont trouvé les policiers français à ce moment-là ? Un homme pourrait probablement répondre, parmi tous ceux qui gravitèrent jusqu'en 1977 autour d'Holitour S.A., parmi ces multiples personnages, prête-noms, dont on dit aujourd'hui que tous, ou presque, étaient des sympathisants du mouvement de droite suisse « Vigilance ». Le 31 octobre dernier, M. Michel Cotton quittait brusquement Genève, appelé par des obligations subites, vacances, ou période militaire, on ne sait trop, à s'abstenir *« jusqu'après la fin du mois de novembre »*.

Il n'y a pas eu violation du secret de l'instruction dans l'affaire des terrains de Ramatuelle

conclut le procureur de la République à Paris

Il n'y a pas eu de violation du secret de l'instruction dans l'affaire des terrains de Ramatuelle. Telle est la conclusion de l'enquête faite, à la demande du garde des sceaux, par M. Christian Le Gunehec, procureur de la République à Paris, après le suicide de Robert Boulin.

M. Le Gunehec a rendu public, jeudi 15 novembre dans la soirée, le communiqué qui met un terme à l'enquête, dite « préliminaire », que M. Alain Peyrefitte avait ordonnée, le 31 octobre, en précisant qu'elle faisait suite à la publication d' « un article de presse » *en date du 27 octobre. M. Peyrefitte, semble-t-il, visait l'article paru dans* le Monde.

M. Robert Boulin, dans sa lettre posthume, écrivait pour sa part : « Ce dévoiement dans la révélation du secret de l'instruction laisse froid un garde des sceaux plus préoccupé de sa carrière que du bon fonctionnement de la justice. »

LE COMMUNIQUÉ DE M. LE GUNEHEC

Voici le texte complet du communiqué de M. Le Gunehec :

« Le garde des sceaux a ordonné une enquête sur une possible violation du secret de l'instruction dans l'affaire dite de Ramatuelle, le 31 octobre, jour où cette éventualité a été dénoncée.

Une telle violation pouvait concerner certains renseignements révélés dans deux hebdomadaires, les 17 et 24 octobre, et dans un quotidien, le 27 octobre.

Le procureur de la République à Paris, chargé de cette enquête, a entendu diverses personnes, notamment les journalistes qui s'étaient faits l'écho de cette affaire, le juge d'instruction en charge du dossier et l'inculpé dont le nom a été le plus souvent prononcé.

Il ressort de ces auditions :

— Que les journalistes ont unanimement déclaré n'avoir recueilli aucune information dans le milieu judiciaire.

— Que le juge, entendu en présence du président de son tribunal, a affirmé n'avoir jamais eu d'entretiens avec un journaliste à ce sujet. Sans aborder le fond du dossier dont il est chargé, il a pu apporter diverses précisions d'ordre matériel, non couvertes par le secret. Par exemple, certaines lettres publiées ne figurent pas parmi les pièces de la procédure.

— Que l'inculpé reconnaît avoir évoqué cette affaire sans beaucoup de discrétion, à partir du mois de septembre 1979, et avoir communiqué un certain nombre de documents. Un premier article a été publié le 17 octobre dans un hebdomadaire. Selon l'inculpé, il était inspiré par M. Robert Boulin, qui voulait ainsi faire tomber par avance les accusations dirigées contre lui. Les déclarations du directeur de cet hebdomadaire ne contredisent d'ailleurs pas cette version. C'est seulement ensuite que l'inculpé aurait cédé aux sollicitations d'un autre hebdomadaire et fourni à celui-ci des documents avant le 24 octobre.

Quant à l'article publié par un quotidien le 27 octobre, son rédacteur a expliqué que les *« inculpés, témoins et personnes impliquées »* constituaient des sources d'information suffisantes. D'ailleurs, M. Boulin lui-même, dans un projet de lettre au directeur de ce quotidien — transmis au parquet de Paris par celui de Versailles, — écrivait : *« Dans le journal* le Monde *portant la date du 27 octobre, un article intitulé* « Après la mise en cause de M. Robert Boulin » (...) *jette une suspicion intolérable sur mon honorabilité. Sans entrer dans la polémique qui n'est pas dans mon style, je veux répondre ceci : alors que vous indiquez vous-même que cette affaire est entre les mains d'un juge d'instruction qui a inculpé deux personnes, pourquoi mener une instruction parallèle sans réels moyens d'information autres que ceux fournis par un des co-inculpés dont vous dites vous-même* qu' « a décidé à la mi-octobre de parler à la presse » *et dont l'objectivité peut être mise en cause. Certes, la presse a le devoir d'informer, et ce n'est pas moi qui dirai le contraire, mais elle doit en avoir les moyens dans une affaire où le secret de l'instruction est la règle et dont je ne doute pas un instant de la part des magistrats qu'il soit scrupuleusement observé. (...) »*

Au terme de son enquête, le procureur de la République est en mesure d'informer qu'aucune des personnes tenues au secret de l'instruction ne l'a violé. En revanche, l'inculpé, qui, conformément aux dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, n'est pas tenu au secret, a divulgué des informations oralement ou par écrit à certains journalistes.

Le président de la République, garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, en vertu de la Constitution, a demandé que le procureur informe le conseil supérieur de la magistrature de l'évolution de son enquête. En application de cette décision, le procureur a communiqué le résultat de ses investigations aux membres du conseil. »

[Le procureur de la République fait référence, dans son communiqué, à plusieurs articles de presse. Il s'agit, en premier, d'un article paru dans l'hebdomadaire « Minute » daté du 17 octobre, d'une enquête publiée dans « le Canard enchaîné » du 24 octobre et, enfin, d'un article du « Monde » du 27 octobre. Il paraît aujourd'hui établi que le premier article, paru dans « Minute », a effectivement été inspiré par un intime de Robert Boulin désirant s'inscrire en faux, par avance, contre certaines accusations.

Pour mener à bonne fin son enquête, M. Le Gunehec a entendu plusieurs journalistes : MM. Jean Boizeau, directeur de « Minute » ; Roger Fressoz, directeur du « Canard enchaîné », et notre collaborateur, James Sarazin. D'autre part, M. Le Gunehec a entendu M. Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction à Caen, chargé du dossier de l'affaire de Ramatuelle, qui était accompagné de M. Albert Dauxy, président du tribunal de Caen. Enfin, le procureur de la République a entendu, durant sept heures, M. Henri Tournet, inculpé depuis le mois de juin de faux en écriture publique dans un acte authentique à propos des transactions concernant les terrains de Ramatuelle.]

Une lettre de M. Achille Peretti

Usant de son droit de réponse, M. Achille Peretti, maire de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), nous écrit :

Je relève que dans votre numéro du 14 novembre, page 11, sous le titre « Une vieille amitié », vous écrivez : *« En janvier 1978, la vérité sur le terrain de Ramatuelle devient tout à fait évidente. Dans les jours qui suivent, il n'en plaide pas moins auprès de M. Jean-Jacques Beucler la cause de M. Tournet, candidat à la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Achille Peretti et Jacques Foccart font d'ailleurs de même. Robert Boulin, lui, renouvelle son intervention un an plus tard auprès de M. Maurice Plantier, qui a succédé à M. Beucler. »*

Or, la vérité, que vous pouvez vérifier dans mes services, est la suivante : je ne suis pas intervenu en faveur de la promotion de commandeur de M. Tournet.

J'ai répondu au questionnaire habituel et rituel qui m'a été adressé le 7 mars 1978 par le préfet des Hauts-de-Seine, par lettre en date du 20 mars établie par le service compétent de la mairie sans — je le souligne — instructions particulières ou recommandations de ma part et sans hâte excessive.

J'ai informé l'intéressé de cet avis favorable comme je le fais toujours et comme vous pourriez le constater en regardant les dossiers instruits depuis 1947, date à laquelle j'ai été élu maire pour la première fois.

Vous n'ignorez d'ailleurs pas que cet avis du maire est loin d'être déterminant et qu'il peut tout au plus avoir un effet négatif dans la mesure où le premier magistrat municipal a connaissance de faits qu'ignoraient le préfet et le ministre concernés.

Une mise au point des avocats de l'inculpé

Les avocats de M. Henri Tournet, Mes Bernard Cahen et Pierre Joly, nous ont fait parvenir un long « communiqué » à la demande de leur client, inculpé de « faux en écriture publique dans un acte authentique » *dans le cadre de l'instruction concernant les ventes des terrains de Ramatuelle. A titre d'information, nous en publions ci-dessous quelques extraits :*

« (...) Au début du mois de janvier 1973, monsieur Henri Tournet, propriétaire d'un ensemble de terrains à Ramatuelle, a cédé à messieurs Cousin et Camus 192/350es des droits afférents auxdits terrains et non pas la propriété directe, comme cela a été écrit.

» Dans l'acte notarié de vente, les acquéreurs ont déclaré faire leur affaire personnelle des règles et servitudes d'urbanisme, sous leur entière responsabilité.

» La publicité de cet acte, qui incombait au notaire, n'a pas été réalisée.

» Néanmoins, et malgré cette difficulté, les mêmes acquéreurs ont acquis, huit mois après, par acte authentique, des droits supplémentaires afférents au même terrain et représentant 107,2/350es de la propriété, le solde des droits restant la propriété de Tournet.

» Malgré les problèmes rencontrés, le prix d'acquisition fut payé par la comptabilité du notaire.

» Afin de solutionner des difficultés, qui ne pouvaient être imputables à monsieur Tournet, puisque ce n'est pas à lui qu'il appartenait de publier les actes, et alors que les acquéreurs avaient à payer les droits et frais d'acquisition, des personnes, qu'il ne nous appartient pas de désigner, proposèrent au vendeur de revendre non pas les droits indivis déjà cédés, mais cette fois-ci les terrains, à une société de droit suisse, dénommée Holitour, entièrement contrôlée par monsieur Tournet, ce qui a toujours été reconnu.

» L'intérêt de cette opération était essentiellement fiscal et au seul bénéfice des acquéreurs, sinon monsieur Henri Tournet, associé majoritaire de la société Holitour, aurait cédé bien avant la vente incriminée lesdits terrains, rien ne pouvant s'y opposer.

» Par ailleurs, sachant que le prix était calculé en fonction de l'obtention des autorisations de construire, la question de savoir si celles-ci nécessitaient l'octroi d'une dérogation constitue l'un des points d'interrogation de cette affaire.

» A ce titre, si le terrain n'était pas constructible, en vertu d'une loi ou de dispositions réglementaires, on ne saisit pas pourquoi une construction a été édifiée sur le même terrain.

» Si ce même terrain était constructible, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une quelconque dérogation, ce qui semble être le cas aujourd'hui, on ne comprend pas en vertu de quels textes les projets présentés et soutenus par monsieur Tournet ou ses acquéreurs pouvaient être refusés, alors qu'ils reprenaient les mêmes caractéristiques que celui qui fut autorisé (...). Il convient de remarquer que c'est Henri Tournet, qui a saisi la chambre des notaires du Calvados, puis a porté plainte (...). Contrairement à ce que l'on pouvait attendre, c'est le plaignant qui devait être poursuivi, perquisitionné et arrêté (...).

» Contrairement à ce qui a pu être écrit, le procureur de la République de Caen a pris des réquisitions de maintien en détention. En dépit de celles-ci, le juge d'instruction acceptait enfin de mettre en liberté Tournet, déjà fort épuisé (1). »

A propos de l'inculpation de M. Tournet, les avocats précisent : « Ce faux ne concerne que très indirectement la vente Holitour et un simple acte notarié de constitution de servitude au profit de la société NAFTUL, acte dans lequel il était déclaré que rien ne s'opposait à la constitution des servitudes en cause (...).

» L'ensemble de ces faits et moyens ne paraît ni justifier ni expliquer les développements tragiques et politiques que connaît aujourd'hui cette affaire », *concluent les avocats.*

(1) En fait, les défenseurs de M. Tournet ont présenté deux demandes de mise en liberté en faveur de leur client. Le procureur de la République de Caen avait pris des réquisitions de maintien en détention — suivi par le juge d'instruction — pour la première d'entre elles. En revanche, lors de la seconde demande de mise en liberté, le procureur de la République n'avait pas pris de réquisitions et le magistrat instructeur avait mis en liberté M. Tournet. On explique, au palais de justice de Caen, que les confrontations nécessaires avaient alors eu lieu (N.D.L.R.).

Histoire d'un « brouillon » déchiré

Le procureur de la République de Paris a rendu publique des extraits d'un « projet de lettre » que Robert Boulin destinait au « Monde ». Quelle est l'origine de cette lettre que « le Monde » n'a jamais reçue ? Quelle est son histoire ?

Pour comprendre, il faut remonter au vendredi 26 octobre, jour de la parution, dans notre journal, d'une enquête sur les terrains de Ramatuelle. Après avoir lu cet article au ministère et en avoir discuté avec ses collaborateurs, Robert Boulin avait pris la décision de rédiger une réponse au *Monde* durant le week-end. Dans la journée du dimanche 28 octobre, Robert Boulin tape, en effet, sur sa machine à écrire personnelle, un projet de lettre pour notre journal, ainsi que sa longue lettre posthume publiée par l'A.F.P. Vers 19 heures, ce jour-là, M. Patrice Blank, ami de Robert Boulin, téléphone à ce dernier. Le ministre lui confirme alors qu'il a écrit un projet de lettre au *Monde* et qu'il lui en fera parvenir copie, ainsi qu'à Me Alain Maillot, l'un de ses avocats, le lundi dans la matinée. Ce qui fut fait.

Le lundi 29 octobre, ce projet de lettre fait l'objet de deux examens. Tout d'abord, dans une réunion qui a lieu de 11 heures à 11 h. 45, les plus proches collaborateurs du ministre et lui-même en discutent. Le projet est critiqué sur plusieurs points. Cette lettre, en fait, ne satisfait pas pleinement le cabinet qui, selon un de ses membres, ne *« se sent pas vraiment en état de conseiller utilement le ministre »* avec les seules informations en sa possession.

Le même jour, M. Blank et Me Maillot, au vu du projet de réponse, estiment aussi que celui-ci ne convient pas. Au cours d'une communication téléphonique, Me Maillot fait part de cette réflexion à Robert Boulin. Il est environ 14 h. 30. Le ministre en convient et accepte l'idée d'un contre-projet. A 17 h., Me Maillot et M. Blank se réunissent pour y travailler (*le Monde* du 3 novembre).

C'est peu après cette heure-là que Robert Boulin poste des photocopies de sa lettre à Montfort-l'Amaury destinées à MM. Jacques Chaban-Delmas, Gérard César, député de la Gironde, à l'Agence France-Presse et aux journaux *Sud-Ouest* et *Minute*. Le ministre se donnera ensuite la mort.

Le ministre n'a pas adressé sa lettre au *Monde*. Il ne lui a envoyé aucune réponse concernant l'enquête parue le 27 octobre. Il ne le fait pas pour une simple et bonne raison : il a renoncé à son projet de réponse et n'a pas eu le temps de prendre connaissance du contre-projet de ses conseils. Du reste, le 31 octobre, la famille du ministre s'oppose, au motif que Robert Boulin ne l'a pas décidé, à ce que les projet et contre-projet de réponse au *Monde* soient remis à notre journal.

⁂

Il est permis de s'interroger sur la divulgation d'extraits d'un texte qui n'était qu'un « brouillon », selon l'expression même que le procureur de la République a utilisée lorsque nous l'avons interrogé ce vendredi, texte que Robert Boulin lui-même avait décidé de ne pas envoyer à son destinataire et avait déchiré. Ce texte, d'après ce qui nous avait été dit dès le 31 octobre par les enquêteurs, avait été en effet retrouvé en morceaux dans la corbeille du ministre. Est-ce être vraiment fidèle à ses dernières intentions que de procéder à sa publication partielle ou tronquée ? La seule lettre que M. Boulin avait décidé d'envoyer mettait, on le sait, en cause directement non le Monde *mais le ministre de la justice.*

Faits et jugements

La commission des lois de l'Assemblée nationale propose de maintenir l'échelle des peines sanctionnant le viol.

Continuant l'examen de la proposition de loi relative à la répression des viols et des attentats à la pudeur, qui a été adoptée par le Sénat, la commission des lois de l'Assemblée nationale, réunie mercredi 14 novembre sous la présidence de M. Jean Foyer (R.P.R.), a adopté deux amendements présentés par celui-ci, tendant à maintenir l'échelle des peines sanctionnant actuellement le crime de viol (article 332 du code pénal). Elle a également adopté les modifications proposées par le rapporteur du texte, M. François Massot (app. P.S.) afin de réinsérer dans le même article les dispositions ayant trait au viol collectif, qui avaient été retouchées par les sénateurs. Elle a proposé que tout attentat à la pudeur *« commis ou tenté avec violence, contrainte ou surprise sur une personne autre qu'un mineur de quinze ans »* devienne aussi un délit. La commission a également décidé de rétablir les dispositions — supprimées par le Sénat — réprimant *« le délit d'acte impudique ou contre nature avec un individu mineur du même sexe »*. Elle a adopté, en revanche, la modification de l'article 330 du code pénal proposée par les sénateurs en vue de supprimer la circonstance aggravante d'homosexualité pour le délit d'outrage public à la pudeur, ainsi que l'adjonction d'un article nouveau sanctionnant de peines criminelles les attentats à la pudeur accompagnés d'actes de tortures ou de barbarie.

L'ensemble de la proposition de loi, après diverses autres modifications, a été adopté.

● *Une trente-deuxième inculpation* a été prononcée, jeudi 15 novembre, dans l'affaire de proxénétisme de Grenoble, par M. Paul Weisbuch, juge d'instruction. Vingt Grenoblois d'origine italienne avaient déjà été écroués, sept placés sous contrôle judiciaire et quatre recherchés par la police (*le Monde* du 13 novembre).

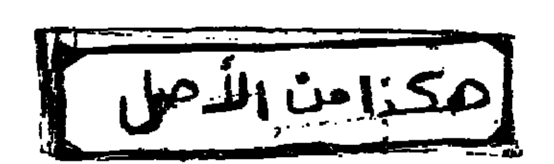
M. Charles Lascorz a été remis en liberté.

M. Georges Latève, juge d'instruction à Paris, a remis en liberté, lundi 12 novembre, M. Charles Lascorz, dit Charly, cinquante-sept ans, agent commercial, qui avait été incarcéré, le 16 mai, pour escroquerie, infraction à la législation sur les chèques, recel, faux et usage de faux (*le Monde* du 18 mai).

M. Lascorz est placé sous contrôle judiciaire avec interdiction, notamment, de travailler dans une entreprise de métaux et d'entrer en relations avec les protagonistes de l'affaire en cours d'instruction. Il s'agit de fraudes à la T.V.A. commises grâce à l'intervention des sociétés S.P.C.S. et Fritsch.

● *Pour diffamation envers M. Jean-Marie Le Pen,* président du Front national, Mme Francine Lazurick, directrice de *l'Aurore*, a été condamnée jeudi 15 novembre à 1500 F d'amende par la onzième chambre de la cour d'appel de Paris. M. Jean Féraudy, professeur de lettres, s'est vu infliger la même peine pour complicité. M. Le Pen, partie civile, a obtenu 6 000 F de dommages et intérêts. En première instance, le 8 février (*le Monde* du 10 février), M. Féraudy, seul, avait été condamné. Celui-ci avait accordé une interview à M. Philippe Bernert, qui avait été publiée dans *l'Aurore* du 14 octobre 1976 sous le titre « L'extraordinaire affaire de l'héritage Lambert ». L'universitaire accusait M. Le Pen d'avoir utilisé des manœuvres captieuses pour devenir le légataire universel de M. Hubert Lambert, riche industriel décédé le 24 septembre 1976. M. Bernert a été relaxé (*le Monde* du 13 octobre 1976 et du 29 septembre 1977).

● *La onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris* a condamné, jeudi 15 novembre, Mme Josiane Beauchaud, directrice du cabinet Cogefimed et son mari, M. Claude Beauchaud, conseiller financier, à chacun sept ans d'emprisonnement dont trois avec sursis et cinq ans de mise à l'épreuve pour exercice irrégulier d'activité d'établissement financier, d'usure, de faux et usage de faux et d'escroquerie (*le Monde* du 9 décembre 1978).



SCIENCES

BIOLOGIE ET SOCIÉTÉ

IV. — Sciences de la vie et planification sociale

par le professeur FRANÇOIS JACOB (*)

Il importe de préserver les équilibres d'une nature trop longtemps malmenée, d'assurer la survie des espèces et de sauvegarder la diversité de la nature, a montré François Jacob (« le Monde » des 13, 14 et 15 novembre).

Une telle attitude, qui ne peut être que collective, devrait être soutenue par un enseignement renforcé et remanié des sciences naturelles, tant dans le cadre de l'école que pour les cadres administratifs et les ingénieurs.

Les précédentes réflexions sur les sciences de la vie *conduisent* à faire deux sortes de remarques sur l'éducation dans notre pays : d'une part, sur la manière dont sont enseignées ces sciences ; d'autre part, sur notre système éducatif en relation avec la diversité biologique et culturelle des êtres humains.

L'enseignement des sciences de la vie doit prochainement diminuer dans les classes du secondaire. Or cet enseignement est déjà marginal et insuffisant. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater comment est enseignée, ou plutôt n'est pas enseignée, la théorie de l'évolution. Celle-ci re-*présente* la théorie de base de *la* biologie. Sur elle repose toute l'unité du monde vivant. Dans les programmes actuels de sciences naturelles en classe terminale, c'est le sujet à traiter lors de la dernière séance. Autant dire qu'on n'en parle jamais.

L'idée même que les êtres vivants sont tous apparentés, qu'ils dérivent les uns des autres, qu'ils sont formés des mêmes matériaux et fonctionnent de la même façon, qu'ils participent tous d'une même vie et d'une même histoire de la Terre, *tout cela* reste à peu près totalement étranger à la majorité des Français, y compris ceux qui ont les plus grandes responsabilités.

La fin de ce siècle verra une prise de conscience croissante de l'interdépendance du monde vivant et des équilibres biologiques. *Mais la conscience de la nature,* le respect des animaux et des plantes, ne s'inventent pas. Ce sont le fruit d'une éducation qui commence dès le plus jeune âge. Loin d'être diminué, l'enseignement des sciences naturelles dans le secondaire devrait être renforcé et aménagé. Bien évidemment, *il n'est pas question de* transformer les citoyens en naturalistes ou en biologistes. Il s'agit seulement de leur donner le *sens de la nature.*

L'ignorance dans laquelle se trouvent encore trop souvent les cadres de l'administration française par rapport aux développements scientifiques, notamment dans les sciences de la vie, n'est pas seulement regrettable en soi. Elle porte préjudice à la faculté que doit avoir cette administration d'appréhender les changements socio-politiques contenus en puissance dans ces développements. Il paraît souhaitable de mettre un terme à cette ignorance et de donner à notre administration sinon une compétence, du moins une appétence scientifique. La politique scientifique prise dans sa double acception : détermination des objectifs et des moyens pour la science et simulation des conséquences de la science, devrait désormais constituer l'un des enseignements de nos écoles d'administration, au même titre que les disciplines administratives, diplomatiques ou financières. Dans les écoles d'ingénieurs, les programmes devraient également comporter un enseignement de biologie.

Un institut de l'enfant

Notre système éducatif privilégie de plus en plus un nombre très limité de types culturels associés à ce qui paraît aujourd'hui représenter la réussite sociale. A la tradition universitaire française, centralisatrice par essence, viennent s'allier les souhaits des parents et les schémas véhiculés par la télévision, pour faire de notre système d'éducation une machine à reproduire un même modèle d'excellence, *somme toute* assez étriqué.

Par là même, ce système éducatif néglige bien des talents et des énergies. Il gagnerait sans aucun doute à valoriser la diversité des aptitudes et encourager leur développement. Plutôt que de toujours reproduire à l'identique un nombre *limité* de types sociaux, et par là même laisser un rebut important, l'école devrait être le lieu où s'apprend la diversité et se cultive la différence. Là se trouve une condition de l'efficacité sociale et du mieux-être des individus.

Si un système éducatif se définit en fonction du projet global qui anime une société, sa réussite dépend des rythmes d'apprentissage, physique et intellectuel, des enfants et adolescents. Les premières années, notamment, sont décisives pour l'avenir de l'enfant. Mais la théorie de la genèse du petit de l'homme reste à faire. L'éducation reste encore empirique. Et pourtant, il s'agit là d'une des questions les plus importantes pour l'humanité et son avenir. Le développement de l'enfant, de sa physiologie, de ses capacités intellectuelles et physiques constitue un problème-clé, à la charnière des sciences de la vie et des sciences humaines.

En conséquence, nous proposons que soit créé soit comme organisme national, soit peut-être au niveau européen et à l'initiative de la France, *un institut de l'enfant.* Des neurobiologistes aux psycholinguistes, des généticiens aux spécialistes de l'éducation, un tel institut rassemblerait les efforts de ceux qui *s'intéressent* à la genèse de l'être humain, à la croissance de ses aptitudes, à l'acquisition de son langage. Il constituerait, en outre, le lieu privilégié et indispensable, aujourd'hui, d'une coopération étroite entre sciences humaines et sciences de la vie.

La part de l'humain

Les sciences de la vie bénéficient d'un préjugé particulièrement favorable dans notre société. Depuis Pasteur notamment, elles « sont liées à de vieux rêves humains : la victoire sur la maladie et le recul de la mort. Ces espoirs ont persisté, malgré un prix à payer toujours plus lourd : un accroissement dans la médicalisation de la société et dans la socialisation de la médecine. En dépit de ces difficultés, les sciences de la vie conservent la faveur du public. La connaissance de la vie et la lutte contre la maladie sont souvent même ressenties comme une sorte de contrepoids aux excès de la technologie physique. Face à la machine, c'est la part de l'humain. Malgré certaines résistances, la contraception chimique a été généralement reçue comme un puissant facteur de libération. Dans *le Meilleur des mondes,* le public a plutôt vu un brillant essai du romancier Aldous Huxley, qu'un sujet de crainte et d'anxiété.

Les sciences de la vie constituent aussi un secteur de la société industrielle où le pouvoir de la technique est encore le moins contesté. Mais rien ne prouve qu'il en sera longtemps ainsi. En médecine, est aujourd'hui critiquée l'attitude devant la mort, et surtout, « l'acharnement thérapeutique », la volonté de maintenir en survie à tout prix, par tous les moyens, au-delà d'un espoir raisonnable d'amélioration. En biologie, la découverte et l'utilisation des techniques de génie génétique ont, pour la première fois, déclenché des controverses publiques sur leurs dangers potentiels. La place des sciences de la vie dans la société pourrait ainsi être remise en question, *d'autant plus que ces sciences se* trouveront mobilisées pour apporter des ressources nouvelles à la société industrielle. Ce qui était jusqu'ici considéré comme un rôle humanitaire pourrait alors apparaître souvent comme un alibi à une volonté de profit et de puissance.

Jusqu'ici, le développement propre des sciences de la vie et de leurs applications était simplement laissé à lui-même : il semblait tout naturellement adapté à la croissance de l'humanité et à la promotion de son mieux-être. Médecins et biologistes assuraient une *sorte* d'autorégulation, codifiant l'expérimentation sur les êtres humains ou la technologie du génie génétique. Tôt ou tard, cependant, le développement de ces sciences devra s'articuler plus étroitement sur le devenir de la *société,* ses espoirs, son éthique. Il y faudra d'abord un effort accru des scientifiques pour l'éducation et l'information du public, tâche difficile et importante qui devrait être confiée à l'Académie des sciences. Il y faudra surtout une réflexion approfondie et continue par un groupe, formé *non* seulement de scientifiques et de politiques, mais de personnes de compétences variées. Ici planification sociale et impératif éthique se rejoignent.

(*) Prix Nobel de médecine.

Le politique et le scientifique

C'est donc un peu l'affaire de tous. *Mais cette affaire implique,* d'une part, une communauté scientifique et technologique avertie des problèmes sociaux et, de l'autre, un nombre suffisamment important de citoyens bien informés, capables de communiquer avec les scientifiques et de débattre avec eux des questions *mêlant technologie et société.*

Les observations qui précèdent renvoient à une réflexion plus générale qui dépasse le cadre de la seule biologie. Il s'agit de la manière d'insérer la recherche et les sciences dans les processus où sont définis les grands objectifs de la politique nationale et choisis les moyens de les atteindre. Cette réflexion s'appuie sur deux principes. D'abord, la conviction, toujours profonde chez les biologistes, que les différentes parties d'un ensemble ont chacune un rôle irremplaçable, mais que l'être collectif ne vit que par la solidarité active de ses composantes. Ensuite, la conviction que, dans les rapports entre la science et l'organisation socio-politique, il faut essayer d'éviter des schémas simplistes qui n'auraient que l'apparence de l'efficacité.

Il est clair tout d'abord que l'investigation scientifique ne peut ni ne doit être contrainte, sauf à perdre à la fois sa légitimité et son efficacité. Mais cette considération ne saurait sans risques aboutir à justifier l'isolement, au sein de la collectivité nationale, d'une « république des savants » coupée du monde où elle vit.

Il est clair également qu'on ne pourra faire face à la quasi-totalité des défis économiques, sociaux et culturels auxquels se trouve confrontée notre société sans une mobilisation des efforts scientifiques et techniques. Mais cette évidence ne peut se résumer en quelques slogans sommaires assujettissant la science et la recherche à des objectifs déterminés par des mécanismes économiques ou des décisions politiques.

De plus, les problèmes qui s'esquissent pour les prochaines décennies ne se caractérisent pas seulement par la nécessité d'investigations collectives qui rendent périmées les spécialisations traditionnelles entre scientifiques, économistes, administrateurs ou politiques. Ils se situent aussi dans des domaines de recherche qui rendent largement caduques les distinctions habituelles entre secteurs ou disciplines scientifiques. Dans la période où nous entrons, l'étude des interactions des systèmes complexes jouera un rôle déterminant pour l'avenir scientifique et social.

Ces considérations ne sont pas sans conséquence sur l'organisation de l'appareil administratif et politique de la recherche au plus haut niveau. Il est tout d'abord nécessaire que, dans les efforts pour formuler et affronter les problèmes nationaux, *« l'esprit de la recherche » soit* présent. On ne peut, sans risque grave pour l'avenir, continuer à considérer la décision politique comme précédant et orientant la stratégie de la recherche, ainsi réduite à une simple mise en œuvre. Qu'il s'agisse des orientations générales interministérielles ou *des politiques ministérielles,* un dialogue préalable avec des chercheurs permettrait de mieux informer les « décideurs ».

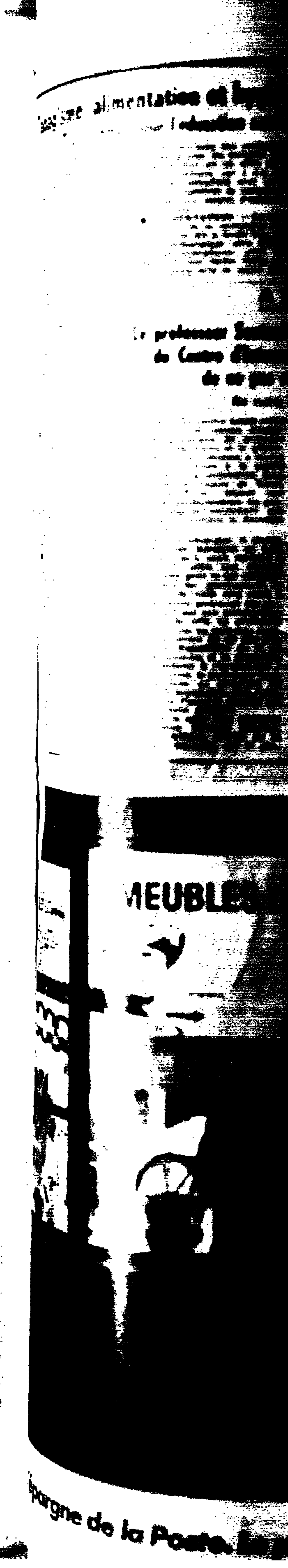
Il est également nécessaire que l'unité de la recherche, l'intime symbiose existant entre ses aspects les plus variés soit, non seulement reconnue, mais affirmée dans l'élaboration de la politique nationale. Tronçonner la recherche par secteurs ou par ministères serait un leurre dangereux. Ce serait céder à une apparence de simplification et à une illusion d'efficacité. Car pour certains problèmes apparemment placés sous la responsabilité de tel département ou de telle institution, la solution se trouve souvent hors du champ d'exercice de leurs compétences.

C'est pourquoi il paraît essentiel qu'un véritable ministère de la recherche puisse jouer un double rôle au sein du gouvernement : avocat permanent de l'avenir et intermédiaire entre la logique indissociable de la recherche et la gestion de l'intérêt collectif.

Toute connaissance, toute technologie peut être utilisée au service de n'importe qu'elle cause : pour aider les êtres humains ou pour les asservir. La biologie n'échappe pas à cette règle. Par sa nature même et ses exigences techniques souvent modestes, elle se prête à des entreprises de destruction. Ce fut le cas, notamment, dans certains camps nazis, dans les asiles soviétiques et pendant la guerre du Vietnam. Contre de telles entreprises, des précautions peuvent et doivent être prises, notamment pour supprimer le secret et divulguer ce que la recherche rend possible. Moyennant quoi, développer les sciences de la vie semble un pari particulièrement adapté à l'avenir d'une nation telle que la France, à ses possibilités, à ses traditions.

La biologie anime et animera toujours davantage une série de secteurs comme la médecine, l'agriculture ou l'écologie qui visent à allonger la vie humaine et à en améliorer la qualité. Elle apportera, à moyen terme, des ressources nouvelles dans le domaine de l'énergie et de l'industrie. En association avec les sciences humaines, elle continuera à nous apprendre à mieux nous connaître. Bref, parmi les sciences de la nature, c'est de la biologie qu'on peut attendre les bénéfices les plus importants pour une *société* comme la nôtre.

FIN



MÉDECINE

Tabagisme, alimentation et hygiène bucco-dentaire

Trois thèmes pour l'éducation sanitaire à l'école

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, a annoncé le 12 novembre 1979, au cours d'une conférence de presse, le lancement d'une campagne nationale : « L'éducation pour la santé à l'école ». Cette action, qui vise, au cours de l'année scolaire 1979-1980, plus de deux millions d'enfants, est organisée avec le ministère de l'éducation et le concours du Comité français d'éducation pour la santé (1).

M. Jacques Barrot a insisté sur la nécessité de changer certains comportements néfastes et de développer la capacité des Français à prendre mieux en charge leur santé. L'éducation sanitaire en milieu scolaire est, à cet égard, une période favorable. Trois thèmes ont été choisis pour cette campagne nationale : le tabagisme, l'hygiène bucco-dentaire et l'alimentation.

● TABAGISME. — L'action d'information concernera plus de sept cent mille élèves des cours moyens deuxième année, c'est-à-dire âgés de neuf à onze ans. C'est, en effet, au cours de cette période que se déclenchent les mécanismes psychologiques, liés en particulier à l'environnement, qui feront de l'adolescent un véritable fumeur. Un coffret pédagogique sur le tabagisme sera envoyé à chacun des établissements comportant ces classes.

● HYGIENNE BUCCO-DENTAIRE. — La campagne est destinée à cinq cent cinquante mille enfants âgés de cinq à six ans. Son objectif est de leur faire prendre conscience de l'importance d'une bonne hygiène bucco-dentaire par la pratique d'un brossage régulier et efficace des dents. Chaque élève recevra un coffret pédagogique comprenant des albums éducatifs, un autocollant, une brosse à dents et un gobelet.

A cette occasion, les messages télévisés réalisés en 1973 sont actuellement rediffusés. Le professeur Sournia, directeur général de la santé publique, a précisé qu'il n'est actuellement pas question de distribuer des comprimés de fluor à tous les enfants, bien que ce produit ait un effet anticariogène certain, car il n'a pas encore été démontré avec certitude que l'ingestion de comprimés est le meilleur moyen d'administrer du fluor.

● ALIMENTATION. — Le troisième volet de la campagne vise les jeunes de dix à douze ans. Un coffret pédagogique sera distribué aux enseignants pour les aider dans leur tâche. Cette action complète celle de juillet 1978 destinée au grand public sur les règles à respecter pour une meilleure nutrition à la fois qualitative et quantitative et à laquelle a été associé le lancement du jeu « manger juste » dont, à ce jour, plus de deux cent mille exemplaires ont été vendus par le Comité français d'éducation pour la santé.

Ces trois actions, a indiqué M. Jacques Barrot, devraient, au-delà d'une prise en charge de sa santé par chaque individu, être aussi à terme sources d'économies.

(1) 9, rue Newton, 75008 Paris, tél. 723-72-07.

A Tours

Le professeur Soutoul reproche au personnel du Centre d'interruption de grossesse de ne pas respecter la loi

De notre correspondant

Tours. — Le conflit latent entre le personnel du centre d'interruption volontaire de grossesse (C.I.V.G.) de Tours et le professeur Jean-Henry Soutoul a tourné ces derniers jours à la guerre ouverte avec la publication dans le journal du maire de Tours, M. Jean Royer, député non inscrit, d'une déclaration du professeur Soutoul annonçant son intention de prendre la direction du centre.

Selon le gynécologue, le centre, créé sur son initiative en août 1975, mais qu'il avait renoncé à diriger, s'il offre une sécurité remarquable pour ce qui concerne la pratique des interruptions de grossesse (de mille cinq cents à mille six cents personnes par an), ne satisfait pas aux prescriptions de la loi de 1975. Le professeur Soutoul accuse les médecins vacataires du centre de ne pas respecter les dispositions de la loi sur l'information et la dissuasion des candidates à l'avortement :

Mais surtout, le professeur Soutoul reproche au personnel du centre son acceptation d'un « *parrainage du Planning familial qui est nettement politisé* ».

C'est à la suite d'un entretien avec Mme Monique Pelletier, ministre délégué, chargé de la condition féminine, que le professeur Soutoul a décidé de prendre la direction du centre de Tours, à la condition « *qu'on garde dans l'équipe les personnes de bonne volonté et qu'on remette l'équipe sociale en place pour qu'elle fasse son travail d'environnement et que, de temps en temps, les femmes gardent leur grossesse* ».

Ces propos ont entraîné une vive inquiétude parmi les médecins et soignants du centre, qui ont démenti les affirmations selon lesquelles ils ne respecteraient pas la loi, observée, selon eux, « *scrupuleusement* ». Quant au directeur du centre, le professeur Weil, s'il refuse de partager les options politiques de la majorité des membres de l'équipe, il s'affirme totalement solidaire de leur travail et de leur conception de l'avortement

Le professeur Weil, chef du laboratoire de biochimie au C.H.U. de Tours, et qui fut le seul chef de service candidat à la direction du centre en 1975, a fait connaître son refus de démissionner, ce qui interdit au professeur Soutoul de s'installer à la tête du centre. Le débat est ainsi clos provisoirement. Mais le climat, à quelques jours de la discussion de la loi, reste particulièrement tendu.

CHRISTIAN ROSSIGNOL.

ÉDUCATION

Définie dans une circulaire ministérielle

La formation continue des professeurs insistera sur le passage de l'école au collège et sur la troisième

La formation continue des professeurs de collège est définie dans une récente circulaire signée du ministre de l'éducation. Les stages organisés au cours des années précédentes sont systématisés, et l'accent est mis sur deux moments importants du parcours scolaire (le passage de l'école au collège et la classe de troisième), sur les problèmes d'évaluation et sur les stages en entreprises.

La circulaire publiée au *Bulletin officiel de l'éducation* du 16 novembre ne précise pas la durée globale de la formation continue pour les professeurs de collège, comme c'est le cas pour les instituteurs, qui peuvent bénéficier de trente-six semaines au cours de leur carrière. Le texte se borne à programmer les types d'actions « *de formation et d'information* » à l'adresse des cent cinquante mille enseignants titulaires du premier cycle du second degré.

La circulaire souligne que la réforme de l'enseignement appelle les maîtres des collèges « *à actualiser leurs connaissances, à réviser leurs méthodes pédagogiques, à penser et à agir en fonction d'une culture accordée à la société de notre temps* ».

Au cours de l'année 1979-1980, ces enseignants, certifiés, adjoints d'enseignement, professeurs d'enseignement général des collèges (P.E.G.C.), peuvent bénéficier de deux types de formations. Les premières se déroulent selon des programmes, des lieux et des conditions fixés par l'administration centrale. Les secondes sont décidées et organisées « *en fonction des besoins déterminés au niveau académique* » ; les formations reposeront sur le volontariat et ont lieu en dehors du temps de service dû en présence des élèves.

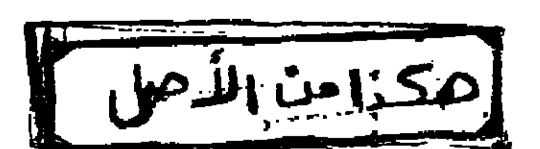
Cependant, dans les deux cas, les frais de déplacement sont remboursés, et des indemnités de séjour éventuellement versées. Les stagiaires sont considérés comme en situation de service.

Les objectifs de la formation, dans la phase de début, sont liés à la réforme : mise en œuvre d'une « *pédagogie nouvelle, individualisée et différenciée* », meilleure connaissance « *de la scolarité antérieure des élèves, des voies d'orientation qui s'ouvrent aux jeunes au sortir des collèges et des moyens d'évaluation qui leur permettront de contribuer efficacement à cette orientation* » ; matières nouvellement introduites dans les programmes.

A l'avenir, les recteurs auront à définir des actions « *totalement déconcentrées* », destinées à élargir la compétence pédagogique des professeurs, à leur faire mieux connaître les réalités du milieu et de l'économie et à perfectionner leurs connaissances. Pour atteindre ces buts, le texte insiste sur les thèmes de la liaison entre l'école et le collège, sur l'évaluation, domaine qui recouvre le contrôle, la notation, la validité des examens et dans lequel la France a quelque retard à rattraper. Enfin, sont aussi mis en valeur les stages en entreprises d'une durée de deux semaines organisés par les accadémies, donc entrant dans la catégorie des formations hors du temps de service, et les actions pour les professeurs principaux des classes de troisième sur l'orientation.

Les centres de formation des P.E.G.C. sont invités à participer aux actions de perfectionnement que recouvrent aussi, cela mérite d'être noté, « *celles que les universités organisent* ».

● *Des manifestants évacués du rectorat de Versailles.* — Des enseignants du lycée de la Plaine-de-Neauphle, à Trappes (Yvelines), qui occupaient, jeudi 15 novembre, les locaux du rectorat de Versailles, tandis qu'une centaine d'autres enseignants et d'élèves manifestaient à l'extérieur, ont été évacués par la police. Les manifestants, que le recteur avait refusé de recevoir, demandent la création de postes d'agents de service, d'agents de laboratoire et de professeurs d'éducation physique. Depuis le 12 novembre, 70 % des enseignants, selon les syndicats, observent une grève, à l'appel du SNES-FEN, du SNEP-FEN, du SGEN-C.F.D.T. et de non-syndiqués.



RELIGION

Les protestations contre les sanctions infligées au Père Jacques Pohier se multiplient

Plus de trois cents catholiques ont signé un texte de protestation contre les sanctions prises par la Congrégation pour la doctrine de la foi à l'encontre du Père Jacques Pohier. Il est interdit à ce dernier de présider une assemblée liturgique et d'enseigner ou d'organiser des sessions publiques. La Congrégation pour la doctrine de la foi reproche, notamment, au dernier livre du Père Pohier « Quand je dis Dieu » (1977, Éditions du Seuil) de contenir des « informations dangereuses » et « ambiguës » (« le Monde » daté 23-24 septembre).

Les signataires de la protestation estiment la procédure adoptée « intolérable » et se félicitent qu'il y ait des théologiens qui, plutôt que de « répéter des lieux communs définis, dynamisent la recherche et provoquent la foi. Imposer le silence à quelqu'un ne peut aller de pair avec une parole sur Dieu aujourd'hui ».

Un autre texte, signé par une vingtaine de personnalités françaises et étrangères, des professeurs de théologie et de philosophie italiens, allemands et espagnols et des théologiens (dont Ernesto Balducci, François Biot, Georges Casalis, José-Maria Diez Allegria, Jean-Marie Domenach, André Dumas, Bernard Feillet, Giovanni Franzoni, Claude Geffré, Hans Küng, Marcel Légaut, Bernard Quelquejeu, Nicolas Rettenbach et Suzanne Van der Mersch), fait remarquer que « le débat ne porte plus désormais sur le contenu des conceptions de Jacques Pohier, mais bien sur le fonctionnement de l'autorité dogmatique dans l'Eglise. En effet, de telles sanctions disciplinaires n'avaient jamais été prises dans l'Eglise depuis le concile Vatican II. On aurait pu les croire définitivement rejetées de son gouvernement.

« Plus grave encore, concluent les signataires, l'interdiction de la célébration publique (y en a-t-il une qui soit privée ?) de l'Eucharistie heurte profondément, car elle déforme la célébration eucharistique en moyen de pression disciplinaire. »

Les dominicains du couvent Maydieu, P. Abeberry, P. Arz, M. Barth, E. Colin, P. Gaudet, P. Jacquemont, J. Merlo, B. Quelquejeu, J.-Ph. Rey et R. Ringenbach ont publié, de leur côté, une déclaration dans laquelle ils se disent « solidaires de la recherche (de Jacques Pohier) sans pour autant partager plusieurs affirmations de son livre « Quand je dis Dieu » (...). Les mesures qui l'ont frappé, poursuivent-ils, nous scandalisent et nous inquiètent. Nous réagissons comme dominicains, tout d'abord. En fondant son ordre, saint Dominique semble avoir voulu créer un lieu, institutionnellement reconnu, où une parole de foi puisse s'approfondir, se construire et se dire librement. Les sanctions signifiées à Jacques Pohier par le Maitre général des dominicains sous la pression directe des autorités supérieures ne nous paraissent pas conformes à l'institution apostolique audacieuse de saint Dominique. »

D'autre part, l'assemblée générale de Saint-Bernard-de-Montparnasse, la communion de Boquen et la communauté catholique « La Cité » ont signé un texte où l'on lit notamment : « Condamner Jacques Pohier, n'est-ce pas en même temps condamner en chacun de nous, comme en chacune de nos communautés, la liberté de l'esprit, le droit à la recherche, à la réflexion risquée, indispensables pour ouvrir à un nouveau langage de la foi, à une découverte toujours renouvelée du visage de Dieu. »

Nous publions ci-dessous le point de vue du Père Yves Le Gal qui expose la manière dont le Père Pohier conçoit la résurrection.

POINT DE VUE

SE RISQUER A DIRE DIEU...

par YVES LE GAL (*)

REDUIRE un homme au silence, aujourd'hui, en 1979, c'est un acte injustifiable. Voilà l'effet que me font les mesures prises récemment à l'égard de l'un de mes frères, Jacques Pohier. Les mesures romaines visent la position de Jacques Pohier sur le salut et la résurrection, et c'est de ce point central qu'il doit être question si l'on veut porter un jugement sur son livre.

Pour ma part, c'est la mise en question de notre conception si facilement anthropomorphique de la résurrection de Jésus, des conséquences et des motivations de cette conception, qui me paraît le courage et la richesse de la position de Jacques Pohier, beaucoup plus que son enthousiasme pour « ce qu'est Dieu », enthousiasme certes sympathique, mais dont le côté sécurisant n'a assuré le succès du livre qu'en en émoussant la pointe.

Pohier s'en prend, dans le dernier chapitre de son livre, *Quand je dis Dieu*, à une foi anthropomorphique qui se fonderait sur une saisie empirique de la résurrection de Jésus. Pohier affirme que, pour les premiers chrétiens, ce n'était pas la survie qui constituait la bonne nouvelle (ils croyaient *déjà* à la résurrection) mais *« la possibilité de connaître Dieu parce que Dieu est tel que Jésus l'avait manifesté »* (p. 210).

Et ces affirmations sont étayées par la dénonciation des conséquences de la position anthropomorphique : on fait de Dieu et de son Royaume l'exacte inversion de ce que sont l'homme et sa vie : *« Pour que Dieu soit Dieu, il faut que l'homme ne soit plus l'homme »* (p. 231).

Tout d'abord, un itinéraire de pensée, c'est pour moi une quête sans autre critère qu'une recherche honnête et laborieuse du vrai. On peut certes se tromper — comme le disait l'un de mes instituteurs : *« Il n'y a que le bon Dieu et les imbéciles qui ne se trompent jamais »*, — mais *rien* n'échappe de droit à la recherche du vrai. Là où est la Vérité — la vérité établie, possédée, hors de toute mise en cause — là se dressent les bûchers. Il me paraît donc non seulement légitime mais nécessaire pour un chrétien de s'interroger sur les contenus de sa foi — y compris la résurrection, — et ce, toute sa vie. Il faut là beaucoup plus de courage que pour se rassurer *dans un bastion dogmatique*, demeure de ceux qui « y croient », qui « en sont... » La résurrection mot de passe, quelle caricature !

Désirs et réalités

D'autre part, faut-il rappeler que nous ne disposons, pour tenter d'appréhender le monde, que d'outils contingents, de modèles plus ou moins opératoires, et que c'est la santé même de la démarche scientifique que d'en changer. On a dit que Jacques Pohier ne croyait pas à la résurrection : c'est aller un peu vite en besogne : il nous propose une autre compréhension de la résurrection. Re-susciter Jésus aujourd'hui, se laisser convertir par l'Evangile, voilà qui ne va pas contre la foi et les mœurs, que je sache. Je comprends parfaitement qu'on puisse trouver cela insuffisant, et la mise en garde de l'épiscopat tout autant que les critiques amicales manifestent très légitimement cette réserve. Encore ne suffit-il pas de sauter aux conclusions : où sont les *arguments* opposés à ceux qu'avance Pohier ? Et leur carence trop fréquente ne manifesterait-elle pas que, justement, il ne saurait, *par principe*, être question de mettre en cause la compréhension de la résurrection que nous ont transmise diverses générations précédentes ? Jacques Pohier ne nie pas du tout que l'idée de survie personnelle — spontanément la nôtre, si j'ose dire, — ne soit présente dès les apôtres. Mais il nous montre d'abord que l'idée de *résurrection* n'avait ni le même sens ni la même importance pour eux (le constat d'une *résurrection*, de ce fait, *n'entraînait pas la foi*, cf Naïm et Lazare), ce qui bat en brèche l'idée positiviste d'un fondement empiriquement constatable de notre foi.

D'autre part, Pohier s'interroge sur ce qui nous a conduit à donner à la résurrection de Jésus une importance disproportionnée par rapport à ce que Jésus nous a dit de Dieu : ne serait-ce pas justement ce qu'il y a *de plus païen en nous — humain trop* humain, — à savoir le désir de survie personnelle qui est *inscrit* dans nos fibres les plus profondes et qui constitue le terreau de la plupart des religions ? Nier la mort, l'insupportable, ne voyons-nous pas cela à l'œuvre dans tant de nos enterrements trop consolants ? Il ne s'agit pas de renier ce désir d'immortalité, mais peut-être serait-il bon de ne pas le canoniser non plus. On connaît l'adage *« Ne prenons pas nos désirs pour la réalité »*. Lorsqu'on a fait mille fois l'expérience de l'allégresse avec laquelle nous nous dupons nous-mêmes — cinq ans de divan y aident, — alors on s'interroge... Après tout, il y a trois vertus théologales, et la foi n'est pas l'espérance.

Ne nous leurrons pas : ce n'est pas parce que les chrétiens récitent depuis des siècles le Credo qu'ils mettent la même chose sous les mots... Et est-il si sûr que l'Eglise doive se construire sur une unique compréhension du message de Jésus ? Les thèses de Pohier, hérétiques ? Peut-être. Mais a-t-on oublié que toute invention, toute nouveauté scientifique a été ainsi qualifiée avant de s'imposer ?

« L'intelligence de la foi », ce n'est pas dire ce qu'il faut dire dans le parti sous peine de goulag. Sans doute tout n'est-il pas *recevable* dans un groupe d'hommes. Mais autre *chose est de recevoir, autre chose* de laisser dire. Un théologien ou un prédicateur ne saurait plus de nos jours être considéré comme un *délégué* de la hiérarchie : il est *une* voix de, dans et pour le peuple de Dieu. *A fortiori* lorsqu'il parle, comme ici, en son nom propre. Devons-nous en rester à un modèle pyramidal d'institution, ignorant les racines historiques pourtant bien suspectes de cette centralisation du pouvoir ? Et qui dit « un », sinon celui qui a peur et celui qui veut régner ?

Enfin comment oublier que nous vivons aujourd'hui une mue culturelle peut-être *sans* précédent ? Des milliers de chrétiens ne se retrouvent plus dans les modèles religieux que nos pères utilisaient sans trop de peine. N'y aurait-il donc que Jacques Pohier à oser dire que sur le champ analytique, par exemple, la coïncidence trop facile du désir d'immortalité et des réponses religieuses pose quelques problèmes ? Peut-être est-il trop tôt encore pour élaborer en christianisme, une *théologie* qui prenne vraiment acte des très redoutables questions que la fin de l'ère humaniste — avec en particulier sa naïve relation empiriste au monde et son assurance désormais défunte dans la maîtrise de la conscience — pose et posera à des hommes qui ne pensent plus avant Bachelard ou Freud. Nous sommes dans un entre-deux inconfortable, et cela explique peut-être les nostalgies *ou les rappels autoritaires de doctrines identifiées*, au prix d'un cordial mépris de l'histoire et de la géographie, avec *la* doctrine qui serait de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les cultures. Mais la chance pour l'Eglise ne serait-elle pas plutôt d'encourager la recherche de ceux qu'un attachement viscéral à l'Evangile ne préserve pas d'une solidarité fondamentale avec les cultures de notre temps ? Il est heureux pour l'honneur de « l'intelligence de la foi » qu'un théologien ose dire tout haut ce que tant d'hommes et de femmes sentent et pensent tout bas. Et pour parodier Talleyrand, je dirais que le réduire au silence, c'est pire qu'un crime, c'est une faute. Mais qu'un débat sur *la résurrection* soit justement l'occasion de cette faute me *laisse pour ma part une question* : et si, dans tout cela, c'était de la remise en cause de notre propre « économie » de la *mort* (et donc aussi de son déni) qu'il s'agissait ?

(*) Dominicain, professeur de philosophie au Saulchoir.

LE XX[e] COLLOQUE DES INTELLECTUELS JUIFS DE LANGUE FRANÇAISE

Le vingtième colloque des intellectuels juifs de langue française, organisé par la section française du Congrès juif mondial, aura lieu les 24, 25 et 26 novembre au Centre Rachi (1), avec pour thème central : « Politique et religion ».

Prendront la parole : MM. et Mmes Gilles Bernheim, Alain Besançon, Jacques Ellul, Pierre Emmanuel, Elisabeth de Fontenay, Yehoshua Gronstein, Jean Halpérin, Georges Hansel, Emmanuel Levinas, Bernard-Henri Lévy, Stéphane Moses, Freddy Raphaël, Piotr Rawicz, Claude Riveline, Dan Avni Segre, Manès Sperber, Yehoshua Yovel.

Renseignements et inscriptions exclusivement au siège de la section française du Congrès juif mondial, 78, avenue des Champs-Elysées, Arcades du Lido, escalier C., 75008 Paris.

Le Centre Rachi, créé par le Fonds social juif unifié, a pour vocation de favoriser la connaissance et l'expression des valeurs traditionnelles du judaïsme en même temps que l'étude de tous les *aspects* du monde juif contemporain. Il bénéficie de la collaboration du centre universitaire d'études juives, qui y a transféré ses activités parisiennes d'enseignement et de recherches.

Le Centre favorise également des activités de créativité par l'existence d'ateliers : théâtre, musique, chorale...

Il met en outre à la disposition des étudiants tout un ensemble de services.

(1) 30, boulevard de Port-Royal, 75005 Paris.

Le Monde des loisirs et du tourisme

LES AUDACES DU TOURISME SOCIAL

Des Ch'timis chez Sénéquier

PAMPELONNE, ne serait-ce que par le Gendarme de Saint-Tropez, *tout le monde connaît. Dans son voisinage immédiat sera ouvert, dès juillet prochain, le* Village Vacances Pampelonne, à deux pas de la terrasse du café Sénéquier.

Sur ce rivage privilégié... et envahi — dont l'Etablissement public régional Provence-Côte d'Azur a pu écrire qu'il devenait « un espace bloqué aux équipements surdimensionnés, perdant petit à petit son identité et où s'est instauré le règne du béton et du profit » *— voici donc surgir un nouvel ensemble. Or paradoxalement, le nouveau venu est en partie subventionné par le même Etablissement public régional... Ce fait appelait, à tout le moins, quelques questions. M. Pierre Mauroy, qui est venu poser la première pierre en sa qualité de président de la Fédération Léo-Lagrange, a bien voulu nous donner ses réponses.*

« D'abord, *a-t-il dit,* contrairement à la règle habituelle, le profit est exclu de cette réalisation. Ensuite elle est destinée à recevoir non plus des privilégiés, en ces lieux quasi symboliques, mais la population laborieuse du Nord. » *Ce fut, dès l'origine, l'intention d'un projet conçu, pour la première fois, entre deux établissements publics régionaux : ceux du Nord-Pas-de-Calais et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. (Il se trouve, également, que la municipalité de Ramatuelle, propriétaire du terrain avec l'aide de l'E.P.R.,* est socialiste, tout comme la *majorité du conseil général du Var, qui apporte son concours. Ainsi, pas d'équivoque.) Autre aspect : le propos n'est pas d'amener de nouveaux* « envahisseurs » *se comportant comme en territoire occupé, mais* « de faire des gens du Nord de véritables Varois pendant tout leur mois de vacances ». *Comment ?* « Ils participeront à la vie de la commune de Ramatuelle, tout comme les animations et les équipements du « Village » seront ouverts à la population locale. » *Enfin, pour ne pas dire surtout, le* « V.V. Pampelonne » *ne sera pas* « l'un de ces équipements déserts dix mois sur douze » *qui contribuent à déséquilibrer l'économie du pays bien plus qu'à le soutenir. Par une concertation avec les organisations syndicales du Nord, les groupements culturels et du troisième âge, son fonctionnement est* effet *prévu* « pour au moins huit mois de l'année ».

Dernière question : le nouvel ensemble a-t-il rencontré l'hostilité d'associations locales — notamment d'écologistes — qui s'élèvent habituellement contre la multiplication des équipements dévoreurs d'espace et de sites ? Réponse : « Non. D'une part, les aménagements n'affecteront que 4 hectares sur les 23 du terrain. D'autre part, aussi, la concertation a joué. Les associations ont été consultées, et le projet a été modifié en accord avec la commission des sites pour une meilleure intégration au paysage. »

Une décentralisation à la Mauroy

Va-t-on se risquer à parler d'un « consensus » *? Pourquoi pas — du moins à ce propos — puisque un représentant de l'U.R.V.N. (1) assistait à la pose de la première pierre, tandis que la conception et le financement ont vu se réunir le conseil régional Provence-Côte d'Azur, le ministère des loisirs, la direction du tourisme, les administrations départementales, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), la Caisse d'allocations familiales du Var, les associations (Fédération Léo-Lagrange, principal* « promoteur » *; CECOREL : organisme de coopération syndicale) et les* « souscripteurs de lits », *tels que le conseil régional Nord-Pas-de-Calais et la Mutuelle générale de l'éducation nationale.* « Toutefois, *notait M. Pierre Mauroy,* l'aspect le plus remarquable est sans doute qu'à travers la coopération des collectivités locales et des associations le plus grand nombre se trouve convoqué aux responsabilités. C'est également, dans les faits, l'illustration d'une véritable décentralisation. »

Il reste qu'avec un si large concours de parrains, l'enfant « Pampelonne-Village » *se présente bien. Une plaquette (2) détaille les locaux collectifs, les équipements sportifs, quatre cent cinquante lits dans des constructions bien intégrées à un site exceptionnel, entre* « restanques » *et pins, à 350 mètres de la mer, à 8 kilomètres du légendaire Saint-Trop' dont la réputation de luxe excentrique faisait dans l'esprit du vacancier moyen comme une sorte de Mecque interdite. Mais voilà bien le hic ! N'est-ce pas là, disent certains, convoquer encore plus de monde sur cette côte envahie ? Hélas ! Cette objection de bon sens néglige — outre la volonté affirmée d'étalement — l'essentiel. Si d'autres régions moins favorisées peuvent se permettre d'ignorer superbement ces problèmes, la réalité de la pression touristique est ici inéluctable. Qu'on le souhaite ou non, la migration des vacances s'effectuera toujours vers le soleil et la mer. A refuser uniformément tout type d'équipement on obtient un résultat, connu de triste expérience : l'envahissement, aussi bien par la fortune (qui privatise) que par la marée grise du camping sauvage, incontrôlable.*

Il restera, en juillet, à venir voir sur place si le projet tient sur le terrain ses promesses « sur le papier ». *A suivre...*

JEAN RAMBAUD.

(1) Union régionale pour la défense de la nature et de l'environnement, la plus importante fédération française de ce type. Elle regroupe les quelque deux cent cinquante mille adhérents des diverses organisations.

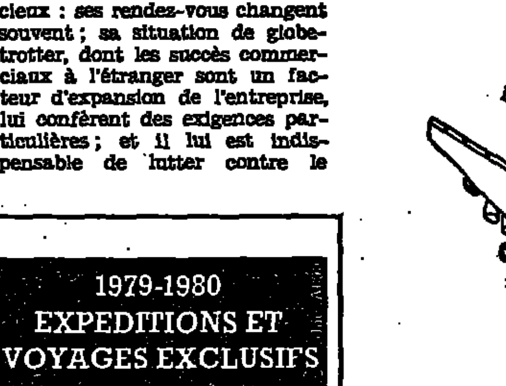
(2) Mais pourquoi d'abie avoir donné des noms si rébarbatifs — goût de l'austère « vertu » républicaine, ou alors de la technocratie ? —, tels que « unités polyvalentes » et « cellules d'habitation » aux riants abris d'un jovial village de vacances ?

Clients pas comme les autres

VOYAGES AU PAYS DES AFFAIRES

AVEC un chiffre de 35 milliards de francs, les voyages d'affaires représentent 23,3 % de la dépense nationale touristique, selon les premières données communiquées par la direction du tourisme du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Un chiffre qui sera prochainement affiné pour la publication du compte satellite du tourisme, inclus dans la comptabilité nationale à partir de 1980. Un chiffre aussi qui pèse lourdement sur les comptes des entreprises dont le budget transports et déplacements exige une gestion de plus en plus rigoureuse : les cadres et les ingénieurs français sont appelés, de plus en plus, à se déplacer pour conquérir de nouveaux marchés d'exportation. Mais comment gérer ce budget dans l'entreprise ? Quels prestataires choisir ? Faut-il intégrer dans l'entreprise un service voyages ou utiliser une agence extérieure ?

Dans beaucoup d'entreprises, le soin de réserver billets de train et d'avion, chambres d'hôtels et locations de voitures est confié aux secrétaires de direction. Ce qui ne va pas toujours sans difficultés, car l'homme d'affaires est un voyageur capricieux : ses rendez-vous changent souvent ; sa situation de globe-trotter, dont les succès commerciaux à l'étranger sont un facteur d'expansion de l'entreprise, lui confèrent des exigences particulières ; et il lui est indispensable de lutter contre le temps pour arriver frais et dispos à ses rendez-vous de Francfort, New-York, Bogota ou Singapour. Tout cela exige que ses conditions de voyages s'adaptent à ses besoins, et non lui à des réservations d'hôtels problématiques à l'issue de parcours aériens incertains.



(Dessin de PLANTU.)

Après quelques mauvaises expériences — avion retardé, billets ou chambres d'hôtels réservés pour la veille ou le lendemain, mode de paiement refusé, — le voyageur professionnel néophyte découvre que recourir à sa secrétaire (qui n'a pas appris cela à l'école) n'est pas la meilleure solution. D'autant que les dépenses engendrées par le voyage deviennent vite incontrôlables. Quant à la secrétaire, il lui sera bien difficile d'effectuer ses tâches habituelles si elle doit passer son temps au téléphone avec des compagnies aériennes qui lui parlent de « liste d'attente » et des chaînes d'hôtels qui lui répondent « complet ! ».

JOSQUIN BARRE.

(Lire la suite page 22.)

IL Y A VINGT-CINQ ANS

Les gîtes de France

LA Fédération nationale des gîtes ruraux de France vient de fêter son vingt-cinquième anniversaire en présentant un bilan respectable, puisqu'elle annonce 130 000 places dans 28 000 gîtes permettant 75 000 séjours dans 4 000 communes.

Les gîtes ruraux, initialement subventionnés par le ministère de l'agriculture pour aider les agriculteurs à accroître leurs revenus, se sont trouvés portés par la vogue de l'écologie et du retour à la nature. Les administrations du tourisme, les conseils généraux et les établissements publics régionaux ont apporté leur soutien à une formule souple et bénéfique.

Le gîte de France repose sur un contrat entre la Fédération et le propriétaire. Celui-ci s'engage à mettre à la disposition de ses hôtes un gîte dont l'équipement minimal est minutieusement détaillé et dont le prix forfaitaire repose sur l' « unité-semaine ». En contrepartie, le logement reçoit le label « Gîte de France » et peut bénéficier de prêts avantageux.

La formule s'est démultipliée. Sont nés les gîtes chambres d'hôtes, capables d'accueillir à la ferme les randonneurs pour une nuit et un petit déjeuner, les gîtes d'étapes et gîtes de groupes et même des gîtes d'enfants. Ces derniers sont aménagés pour accueillir au maximum douze enfants de six à treize ans pendant les périodes des vacances scolaires au sein de familles rurales agréées.

Les gîtes ruraux n'ont pas seulement séduit les Français. La centrale de réservation de Londres a réalisé, en 1979, 4 400 contrats, assurant 250 000 nuitées dont 70 % en dehors des périodes de pointe.

Pour répondre notamment aux vœux de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui a fait des gîtes ruraux un des piliers de la promotion du tourisme français, cette formule devra faire appel aux ressources de l'électronique. Vingt et une centrales de réservations fonctionneront en 1980. Celle de la Lozère mettra bientôt sur informatique son fichier et sa comptabilité. Son exemple devra être rapidement étendu. Enfin, une autodiscipline sévère sera indispensable pour que les ruraux ne tuent pas la poule aux œufs d'or en augmentant démesurément leur capacité d'accueil.

Les gîtes de France devront donc tenir la gageure d'utiliser le dernier cri de la technique informatique sans pour autant sortir de l'indispensable artisanat que demeureront l'accueil et l'hospitalité. La partie n'est pas jouée.

ALAIN FAUJAS.

L'Italie au péril de ses visiteurs

CHAQUE été, l'Italie est en proie à un véritable fléau : la ruée de millions de touristes, dont la plupart, certes, apportent des devises indispensables à la balance commerciale du pays, mais qui, lorsqu'ils repartent, laissent de bien mauvais souvenirs. Pendant le mois d'août, dans les journaux de toutes opinions, des articles donnent des statistiques enthousiastes de l'affluence touristique, qui, en l'année 1979, a battu tous les records, mais — parfois sur les mêmes pages — d'autres chroniqueurs déplorent les conséquences catastrophiques de cette invasion.

Le littoral toscan, si riche en belles plages, est particulièrement exposé à ces ravages. Toutes les autorités locales, régionales et tous ceux qui aiment la nature, après chaque migration annuelle, se lamentent et, il faut bien le dire, s'avouent plus ou moins désarmés. Comment, par exemple, limiter les campings et « villages » quand la demande s'accroît chaque année et comment les amener à abandonner les magnifiques *pinèdes littorales* qu'inconsidérément on leur a concédées ? Les autorités de Toscane, cependant, envisagent cette mesure extrême, mais sans savoir comment la réaliser.

Sans doute le pire désastre est-il, comme en France, celui des incendies de forêt. Les touristes, hélas ! ne sont pas les seuls responsables, mais aussi les campeurs, les fumeurs, les jardiniers, les cantonniers, les paysans, sans compter les pyromanes et tous les fauteurs d'incendies *volontaires. La démentielle* augmentation de la population pendant un mois oblige à la destruction répétée des ordures ménagères par n'importe quel temps — j'allais dire par n'importe quel vent, — ce qui est aussi une source de propagation du feu.

Les maux de la pollution immobilière

Le service de la viabilité donne l'exemple de l'insouciance. A la *fin août, les cantonniers* nettoient à la flamme les bas-côtés des routes, ce qui, peu à peu, avec une fatalité inéluctable, entraîne la destruction des arbres : platanes, eucalyptus, pins cyprès, que la même administration fait planter. Aussi les fameux lauriers-roses, refleurissant de juin à septembre, qui font — il faudrait plutôt dire qui faisaient — la beauté des routes italiennes, périssent-ils les uns après les autres, ne laissant après chaque brasier que ce qu'il faut de racines pour faire renaître au printemps suivant quelques surgeons, destinés quatre mois plus tard à s'en aller en fumée.

Au surplus, l'Italie a conservé le système de l'écobuage pratiqué par d'anciennes civilisations pastorales et qui remonte au néolithique. Dans les régions littorales, par suite de phénomènes d'inversion, qui deux fois par jour fait sauter le vent, il est impossible de contrôler les feux de champ. Si dans les grands domaines ils sont surveillés, il n'en est pas de même pour les propriétés plus restreintes, car les paysans dans tous les pays du monde détestent les arbres, coupables, selon eux, de porter ombre sur leurs cultures. Bon an, mal an, tous les arbres de bordure, des chênes verts et nombre d'oliviers — parfois même de jeunes sujets, — sont sacrifiés à l'holocauste des chaumes, et il arrive que le feu gagne bois et forêts d'alentour. Fin août, qui, *de Rome, emprunte une de* ces superbes autoroutes qui portent le nom des consuls qui, il y a 2 000 ans, les ont tracées, voyage au milieu de côtes rôties, ponctuées de tragiques squelettes d'arbres.

Si l'on ajoute à tous ces maux, ce qu'on pourrait appeler la pollution immobilière et dont on n'a pu que tempérer les excès, on voit que l'Italie du littoral risque, comme le dit Eugenio Turri, dans un livre récent, de perdre son identité. Le seul remède est de faire — c'est le cas de le dire — la part du feu — mais quelle part ! — en créant des îlots préservés, où faune et flore peuvent prospérer en liberté.

L'Italie possède quatre parcs nationaux régis par la loi de décembre 1977, dite *quadrifoglio ;* deux sont des parcs alpestres, le Gran Paradiso et le parc du Stelvio, le plus grand de tous (135 000 hectares) ; un autre représente la nature des Apennins, le parc des Abruzzes, et c'est le plus fréquenté de tous. Il a reçu un million de visiteurs l'année passée. Le quatrième, celui de Circeo est né en 1934 de la bonification du Latium, dans une zone de 3 200 hectares réservés autour du Monte-Circeo pour servir de refuge aux animaux sauvages, chassés de la forêt de Terracina et des marais asséchés entre la via Appia et la mer.

Encore, toujours préserver

Mais peut-on indéfiniment créer un espace artificiel tel qu'un parc naturel, vivant de sa vie propre en dehors de toutes les nécessités du temps ? L'immense parc du Stelvio, qui communique avec le parc suisse de l'Engadine est menacé d'être brutalement coupé en deux par une autoroute qui aurait pour but de mettre en communication rapide la Bavière et la Lombardie par l'Autriche, ce qui aurait pour effet d'apporter un trouble profond dans l'écosystème de cette forêt alpestre. En outre, les agriculteurs des alentours d'un parc se plaignent des déprédations apportées à leur culture par le pullulement du gibier, et il en est ainsi déjà pour le parc de la Maremma, où depuis cinq ans, on a cessé de chasser, notamment le sanglier, le renard et le faisan. Les écologistes des parcs conviennent que dans l'intérêt même des espèces sauvages, il serait utile d'en maintenir le peuplement dans un certain état d'équilibre, mais ils ont contre eux les sociétés protectrices de la nature *qui ne l'entendent pas de cette* oreille et qui, en Italie, ont le verbe haut.

Les difficultés sont telles que les parcs nationaux italiens doivent faire l'objet à la fin de cette année d'une nouvelle loi-cadre qui leur donnera une gestion autonome et les fera dépendre d'un conseil national.

Actuellement, dans diverses régions d'Italie, les amis de la nature, réunis en sociétés locales et régionales, et patronnées par l'efficace *Italia nostra,* dont l'équivalent n'existe pas en France, réclament la création de nouveaux parcs. C'est contre la menace précise de spéculation édilitaire provenant d'un consortium bancaire à Vicarello que plusieurs sociétés de défense de l'environnement — en tête desquelles figure *Italia nostra* — ont réclamé l'interdiction de construire autour du lac de Bracciano, dans le Latium ; certains voudraient même que soit constitué un parc naturel autour des *deux lacs de Bracciano et de* Martignano. Mais la création de ces parcs soulève de grandes difficultés : intérêts opposés qu'il faut accorder, contestations des communes quant à la délimitation des territoires protégés, tout cela assorti d'implications politiques extrêmement délicates. Ainsi tout le monde est d'accord pour protéger l'embouchure de l'Arno et la pinède de Migliarino — la plus belle d'Italie avec celle de Ravenne, — mais depuis 1965, de délibération en délibération, de discussion en discussion, on n'arrive pas à déterminer les limites d'un parc qui se regrouperait autour de la *Tenuta* de San-Rossore !

Il existe en Toscane, un territoire préservé de toute pollution immobilière ou autre ; il est situé dans cette Maremma jadis maudite à cause de la malaria, et depuis son assainissement devenue une plaine fertile. Là, subsistent plusieurs écosystèmes typiques de la région : forêt et maquis, pinèdes littorales, marais, embouchures d'un grand fleuve (l'Ombrone), façade marine avec dunes, plages et falaises ; cette région qui a pour pôle un petit massif montagneux à faible relief (le sommet est de 417 mètres), est appelée l'Uccellina, entre Talamone et Principina-a-Mare, près de Grosseto.

Flore et faune y prospèrent, le gibier (sangliers, daims, chevreuils, faisans) y est abondant, les oiseaux migrateurs y trouvent un gîte d'étape, les oiseaux sédentaires y sont nombreux et variés. On y a repéré jusqu'à sept espèces de rapaces, ce spécimen de l'avifaune devenu si rare. Les insectes qu'ont raréfiés les pesticides sont ici chez eux. Celui qui du *poggio dei Lecci* contemple la *Cala di Forno* ou qui chemine sur la plage de Torre-di-Collelungo contemple un paysage de matin du monde.

Il est certain que la préservation de ce milieu unique serait considérée comme une opération exemplaire montrant la volonté des Italiens de sauver le charme unique de l'Italie.

GERMAIN BAZIN,
de l'Institut.

GUIDE

L'Égypte sans se perdre

CE guide de l'Egypte a pour but de livrer au voyageur une foule de renseignements pratiques, de lui ouvrir des horizons, quelque peu délaissés parfois, d'apporter le maximum de connaissances culturelles sur l'Egypte d'hier et d'aujourd'hui.

Près de cent soixante pages sont consacrées à l'histoire de ce pays. N'est-ce pas normal là où chaque monument, palais, maison, sépulture funéraire, chaque mur, enceinte, clôture ; chaque pierre, énorme bloc amené de main d'homme, clé de voûte, chapiteau, porte les traces de douze mille ans de civilisation.

La seconde partie du livre est tout d'abord un guide pratique et apporte des réponses à de multiples questions pratiques. Les formalités. La monnaie et les prix. L'hébergement. La restauration. La langue. Divers mots de vocabulaire sont cités — et ce n'est pas une des moindres qualités de cet ouvrage.

Enfin, les grandes étapes du voyage égyptien sont abordées. L'enchantement est partout. Le guide cependant ne tombe pas dans le dithyrambe. Il cite et commente : Le Caire et Alexandrie et leurs musées, les Pyramides, les nécropoles de Guizeh et de Saqqarah, les temples de Karnak et de Louqsor, les vallées funéraires des reines et des nobles, le barrage d'Assouan, Abu-Simbel.

★ Editions Nouvelles Frontières. Dans la même collection : Etats-Unis, Mexique-Guatemala, Inde-Ceylan-Népal, Pérou, Afghanistan, Yemen, Birmanie, Brésil, Egypte, Malaisie-Bornéo-Singapour, Albanie.

de ses visiteurs

GUIDE

L'Égypte sans se perdre

TOURISME

IGNE

TÉMOIGNAGE

Mais où est passée Athènes ?

TOUT disparaît à Athènes. Dans les rues, les marchands d'éponges ne vendent plus guère leurs produits qu'aux touristes et ont perdu l'habitude de marchander. En vain cherche-t-on, en fin d'après-midi, le vieillard en train de jouer avec son komboloï, cette sorte de collier d'ambre, qui, il y a quelques années, occupait traditionnellement les mains des Athéniens d'un certain âge et que l'on retrouve encore dans les provinces, en Crète notamment. Dans son effort d'intégration à l'Europe, la Grèce renie la moitié de son héritage culturel, celui qui en faisait la porte de l'Orient et, après l'affaire de Chypre, même le café turc a perdu son nom et s'appelle le café grec. A pas de géant, la ville d'Athènes tente de devenir une grande métropole occidentale et il ne fait pas de doute qu'elle y parvient, mais en sacrifiant au passage une large part de son charme et de son pittoresque, voire même malheureusement une part de la traditionnelle hospitalité grecque. Un ami grec allait même plus loin, qui me disait que la ville ne prenait à l'Occident que ses mauvais côtés.

Sans aller jusque-là, on peut sans doute regretter la transformation de cette cité bénie des Dieux en une grande métropole occidentale livrée à la pollution et à la flambée vertigineuse des prix. Non pas, bien entendu, qu'Athènes ne soit pas partie intégrante de l'Europe : puisque toute la culture occidentale est, d'une manière ou d'une autre, un cadeau des Grecs, la Grèce est, bien sûr, partie intégrante de l'ensemble culturel européen. L'Europe sans la Grèce n'est pas autre chose qu'un enfant sans mère. Non, ce que l'on peut regretter, c'est qu'Athènes ne conserve pas davantage ses traditions propres, issues d'une histoire unique, et qui ne se résument pas, loin de là, à la civilisation de la technique et de l'infarctus, que l'Occident a tirée de ses leçons pas toujours bien dirigées.

Or s'il est un domaine où cette grande mutation de la cité grecque se fait sentir, c'est bien le domaine de la gastronomie. Oh ! bien sûr, les rues d'Athènes sont pleines de restaurants adaptés aux goûts des touristes. Vous y trouverez, bien sûr, le moussaka ou le souflaki, mais aussi la pizza, le hamburger ou le steak-frites. Vous y entendrez, bien sûr, la musique grecque, mais mise au goût du jour, et où les airs traditionnels ont fait place à un répertoire international. Et, surtout, il devient très difficile de trouver ce joyau d'Athènes, la taverne grecque typique. Pour moi, ce fut une chance qu'un ami, pour qui les ruelles de l'Acropole n'ont plus de secret, me conduise chez Théophilos (1), qui, légèrement à l'écart des circuits touristiques, est peut-être le dernier tavernier au sens traditionnel du terme.

Je ne veux pas dire par là qu'on ne trouve aucun touriste chez Théophilos — durant la « saison », c'est-à-dire en juillet et en août, il en vient régulièrement s'asseoir aux tables de la petite cour, près de la vigne vierge, — mais que toute l'atmosphère de la Grèce d'autrefois est encore présente dans cette taverne exemplaire. Le patron ne se bornera pas à vous servir une cuisine, au reste délicieuse : florèdès (flûtes de pâte feuilletée remplies de viande), kephtédès (boules de viande hâchée), les classiques dolmadakia (feuilles de vigne farcies), brochettes parfumées, tsatsiki (yaourt au concombre et à l'ail) ou salade paysanne à la fêta (fromage de brebis). Il y ajoutera un mot aimable et saura trouver spontanément ce qui vous manque : le verre d'eau que vous aviez oublié de demander — mais qui, par parenthèse, ne vaut pas le petit vin de la maison, — le couvert supplémentaire qui permettra de partager avec vos amis, une fleur qui amusera votre bambin impatient... Il saura vous communiquer la chaleur de l'accueil et la joie de la relation humaine, qui ont été, de tous temps, les marques de l'hospitalité grecque.

Mon compte rendu enthousiaste ne va-t-il pas contribuer à accentuer ce processus de détérioration des valeurs anciennes par le tourisme ? Sans doute un peu. Mais quoi qu'il en soit, il ne faut pas se leurrer : la vie athénienne d'il y a quelques années est définitivement révolue. Il est dès lors souhaitable que les amis de la Grèce puissent, pour quelque temps encore, retrouver, en de rares endroits, les traces de l'atmosphère traditionnelle. C'est la raison pour laquelle Théophilos mérite d'être connu.

GEORGES FRIEDENKRAFT
(Paris).

(1) Théophilos, rues Bacchus 1 et Byronos Plaka - Athènes.

DOLÉANCES

« Laissez-nous visiter »

Je me trouvais en vacances, de passage au Puy, où j'arrivai vers 11 heures après une bonne grasse matinée et une courte route. En forme et de belle humeur, car le soleil était là pour réchauffer les murs que la couleur de la pierre de construction locale rend moroses. Je garai ma voiture au pied de la rue pavée qui monte au parvis et entrepris l'ascension, admirant en passant la dextérité des dentellières jonglant avec leurs fuseaux, assises au milieu des merveilles qu'elles ont imaginées et fabriquées.

Je passai une bonne heure dans la cathédrale, mêlant le plaisir de découvrir les détails et de rafraîchir les souvenirs de beautés déjà plusieurs fois admirées. Tout au long de cette visite, je savourais d'avance le bonheur de revoir le cloître, ralentissant presque la marche, espérant augmenter ma sensibilité par l'attente, et ainsi multiplier l'intensité de l'émotion.

J'arrivai à l'entrée du cloître à 12 h. 15. Porte close jusqu'à 14 heures ! La colère me prit, d'autant plus vive que mon désir était grand. Il paraît anachronique, en effet, de voir ces monuments que le guide Michelin indique *« mériter le voyage »* fermés au public entre 12 heures et 14 heures.

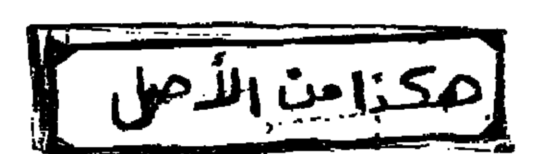
Le déjeuner du gardien est-il si long qu'il nécessite deux heures de temps ? La fatigue de trois heures de distribution de billets est-elle si forte qu'il faille deux heures de repos pour pouvoir assumer quatre heures du même travail l'après-midi ? Et ce rythme insoutenable durant quatre mois de l'année (juin à septembre) provoque-t-il de tels troubles que la semi-activité des huit mois restants ne permette pas de se rétablir ? Si encore on pouvait admirer ces lieux privilégiés sous la lumière rose du soir ! Mais non, à 18 heures on range...

A l'époque de l'horaire variable et de la journée continue, alors que nombreux sont les étudiants (et aujourd'hui les chômeurs) qui aimeraient, pour un salaire modique, à la fois rompre l'inactivité, être dans un lieu agréable, améliorer l'ordinaire ! A moins que la loi sur le temps de travail n'empêche toute solution, et que le déjeuner du gardien ne pèse plus lourd que des milliers d'heures de visite. Autant le travail posté au fond de la mine ou dans une aciérie doit-il être amélioré, autant les considérations sur les conditions de travail me paraissent mal venues en l'occurrence.

Alors, s'il vous plaît, laissez-nous visiter NOS merveilles de 9 h. à 20 h., cela fera plaisir à tant de gens. Et comme le bonheur est la somme de petites joies, bien plus que le respect des idéaux, le « grand dessein » que certains recherchent pour les Français n'aurait plus lieu d'être si d'autres petits riens de la sorte pouvaient se réaliser.

J'ai aussi visité, pendant ce même voyage, une chapelle romane, restaurée par les habitants de la ville. La visite est commentée, et c'est gratuit !
aera.oi md md md md mdmm

MICHEL POURE,
Louveciennes.



Voyages au pays des affaires

(Suite de la page 19.)

Très vite, il devient évident qu'il vaut mieux utiliser une agence de voyages. Mais à quoi sert-elle ? Pour la majeure partie du public français, l'agence de voyages est bien souvent une inconnue, la corporation n'ayant jamais expliqué en quoi consistent ses services depuis que M. Cook les a inventés. Certes, le client sait qu'elle émettra les billets et réservera les hôtels et les locations de voitures, et proposera une assurance-assistance. Mais il pensera — à tort le plus souvent — que cet intermédiaire *procurera les prestations au prix* le plus élevé afin que sa rémunération, la commission, s'accroisse selon le chiffre d'affaires réalisé. Il aprpéciera qu'elle fournisse des factures qui permettent d'apprécier l'impact des voyages sur le budget de l'entreprise. Il sera choqué de l'insistance qu'elle met à en réclamer le règlement dans des délais plus brefs que ceux acceptés par les fournisseurs ordinaires. Et quoi de plus désagréable que de découvrir, en bavardant avec son voisin dans *l'avion, que* l'on aurait pu gagner du temps en prenant un autre vol... et de l'argent en utilisant telle formule tarifaire ?

Que l'avion arrive en retard, ou que l'on ait imprudemment oublié de faire changer la réservation d'hôtel en même temps que la date du voyage, on aura vite fait d'en faire rejaillir la faute sur l'agence de voyages. Sans dialogue entre le client et l'agence, celle-ci ne peut guère fournir que ce qu'on lui demande. *Au prix de quelques* mésaventures personnelles et de quelques surprises devant les factures, le chef d'entreprise se rendra compte qu'il est nécessaire d'avoir un interlocuteur spécialisé à sa disposition dans la société ; en particulier afin de veiller à la légitimité des ordres de mission de ses collaborateurs. C'est ainsi qu'est née la fonction de « chargé de voyages ».

Comment choisir une agence ?

Un métier relativement nouveau en France, pour lequel il n'existe ni école spécialisée ni statut professionnel spécifique. Toutefois deux associations se sont constituées, l'A.F.C.V. (Association française des chargés de voyages) et le Club des 30.

Ainsi, rapidement, le chargé de voyage débutant devient-il opérationnel pour jongler avec les horaires, *fouiller* dans le maquis des tarifs, passer les réservations d'hôtels et commander les billets de train et d'avion à l'agence de voyages.

Car celle-ci reste un intermédiaire *indispensable* : elle a, avec les compagnies de transport, le monopole et le privilège d'émettre les billets. Un privilège difficile à acquérir : les agréments ne lui sont donnés qu'après qu'elle a prouvé, sous la tutelle d'une autre agence, qu'elle pouvait en vendre un asesz grand nombre. En outre, il pourra être retiré si l'agence ne règle pas ses transporteurs dans des délais impératifs.

Cette expansion obligatoire a poussé beaucoup d'agences de voyages à prospecter au maximum la clientèle des sociétés ; et la concurrence est intense. Plusieurs grands réseaux se sont spécialisés, ou ont créé une branche d'activité entièrement consacrée au service des sociétés. C'est le cas, notamment, de Transcar, Friedland, Wagons-Lits Tourisme, C.T.V., Daro-Voyages, Diner's-Lutèce Voyages. *D'autres agences, moins* importantes, ont recruté des collaborateurs spécialisés.

Comment choisir une agence de voyages ? La première démarche consiste à lancer un appel d'offre. Puis, établir un questionnaire : proximité, agréments de l'agence (IATA, ATAF, S.N.C.F.), appartenance à un organisme de caution comme l'APSAV (Association professionnelle de solidarité des agences de voyages), au SNAV (Syndicat national des agences de voyages), matériel de réservation, électronique ou non, coursier, nombre de collaborateurs, intéressement de ceux-ci ou non, mode de facturation, références bancaires, liste des sociétés clientes. Après avoir *comparé les moyens matériels* des candidats, il faudra effectuer un petit sondage auprès des sociétés clientes.

Devenir tour-opérateur ?

Puis, viendra le moment de la négociation. Très probablement, pour emporter le marché (et contre tous les principes de la déontologie professionnelle), certains agents de voyages proposeront-ils une ristourne plus ou moins importante selon le chiffre d'affaires envisagé. Or c'est un jeu très dangereux, pour les deux partenaires. En effet, l'agence vit de commissions sur les ventes, et non d'honoraires. Comparées à ses commissions, les charges d'une agence de voyages sont très lourdes — personnel, local, télécommunications, etc. La billetterie ferroviaire — qui implique plus d'opérations et moins de chiffres d'affaires que le trafic aérien — est généralement une opération négative, que compense (peu) la billetterie aérienne. En réalité, la marge bénéficiaire d'une agence de voyages se situe plus près de 0,5 % que de 1 %.

Deuxième aspect de la négociation : les délais de règlement. Là aussi, accepter trop devient périlleux pour l'agence. Elle ne peut consentir des délais de règlement de trente ou de soixante jours alors qu'elle doit régler ses fournisseurs aériens le 15 du mois suivant l'émission des titres de transport, et son activité ne lui permet pas de disposer de trésorerie. La qualité du service de l'agence (c'est-à-dire surtout la compétence de son personnel) est très liée à sa santé financière.

Troisième volet de la négociation : la répartition du volume de prestations. Les conditions seront très différentes s'il est composé en majorité de billets d'avion (pour lesquels on effectue une seule *opération* émission-réservation par commande) ou de billets de train (pour lesquels il faudra quatre ou cinq opérations d'émission et de réservation pour un voyage aller-retour).

Arrivé à un certain volume de voyages, il peut se justifier d'avoir une agence de voyages dans les murs de la société, ce que les professionnels appellent un « implant ». La procédure pour choisir l'agence qui installera cet *implant* est la *même* que pour le choix d'une agence extérieure. Mais quelques questions supplémentaires se posent : l'agence dispose-t-elle d'un réservoir *humain* suffisant pour assurer les remplacements, en cas de congés, voyages d'études ou maladie ? Favorisera-t-elle un roulement de son personnel pour permettre une promotion à ses collaborateurs ? Et, inversement; les laissera-t-elle assez longtemps dans l'entreprise pour qu'ils s'adaptent à ses exigences particulières ? La négociation portera largement sur les conditions matérielles de l'implant : local, mobilier, télécommunications pris en charge par l'entreprise, avantages accordés au personnel de l'implant au même titre qu'aux autres collaborateurs de la société.

A partir de quel volume d'affaires un implant se justifie-t-il ? *« La base impérative en dessous de laquelle on ne peut pas descendre est de 2,5 millions de francs de chiffre d'affaires, si la billetterie aérienne représente au minimum 90 % »*, répond Philippe Lerch, du réseau d'agences C.T.V. *« Il faut un collaborateur par tranche de 2 millions »*, répond M. Bernard Julien, de Rhône-Poulenc.

Solution extrême : créer *ou* racheter une agence. C'est la décision prise (après d'autres sociétés) récemment par Alsthom-Atlantique, qui a racheté l'agence Aviamarine. Dans un milieu comme celui des agences *de voyages, où l'on a des réactions* épidermiques à l'irruption dans la profession de secteurs tels que les banques et les grandes surfaces — *« dont ce n'est pas la vocation »*, — l'affaire a suscité quelque émotion chez les spécialistes du voyage d'affaires : racheter une agence, c'est se *condamner à ne plus pouvoir* faire jouer la concurrence, c'est immobiliser un personnel qui n'évoluera pas au même titre que celui de la maison mère ; comme toute agence, pour survivre, est condamnée à l'expansion, et que la société représente une clientèle captive, c'est, pour le groupe, se lancer dans une activité de tourisme qui n'est pas son métier ; et que se passera-t-il *si, une année, le groupe* décide de réduire son budget « transports et déplacements » ?

C'est en fait l'illustration du grand débat qui oppose partisans d'une économie d'intégration et ceux d'une économie de sous-traitance. Quelles sont les motivations du choix d'une entreprise qui achète une agence de voyages ? Le mythe du tourisme pourvoyeur de beaux voyages et de confortables ristournes ? Un réel souci d'effectuer des économies dans sa gestion ? Ou la perte de confiance dans les capacités des agences ?

« Nous avons estimé que la meilleure méthode pour gérer nos frais de voyages était d'entrer dans le système », explique M. Schaller, d'Alsthom-Atlantique. Il ajoute : *« L'imagination et l'esprit de recherche habitent beaucoup plus celui qui paye que celui qui se fait payer. »* Une critique très dure pour les agences, mais qui révèle une tendance chez les responsables des sociétés : on n'attend plus de l'agence qu'elle se contente de fournir des billets et des réservations de *chambres. Il faut aussi qu'elle* sache sélectionner, conseiller, préconiser les solutions de voyages les moins onéreuses.

La concurrence de l'ordinateur

Une nouvelle tendance se fait jour dont devront aussi tenir compte les prestataires, hôteliers et transporteurs. Pour eux, jusqu'à présent, l'homme d'affaires était considéré comme ce client idéal, qui payait plein tarif. On lui consentait, pour éviter qu'il n'utilise les services des concurrents, mille avantages particuliers. Comme ces « classes affaires » sur les avions, pour lui épargner la promiscuité des « touristes » qui voyagent à forfait, mais qui arrivent tout de même en même temps que lui à destination. *Pour l'homme d'affaires*, on engageait la bataille du supersonique. Pour lui, on construisait des hôtels de « classe internationale » dans les pays les plus prometteurs pour les exportations. La compagnie aérienne Japan Airlines va jusqu'à lui proposer de lui imprimer des cartes de visite en japonais et de programmer ses rendez-vous. Encore un peu, et on cirera ses chaussures pendant le vol...

Pourtant, certains organisateurs de voyages, peut-être en mal de clients pour remplir leurs « blocs-sièges » en dehors de la haute saison touristique, ont pensé que les hommes d'affaires pouvaient aussi chercher à faire des économies. Difficile élaboration, parfois freinée par les transporteurs aériens qui y ont vu ce qu'ils appellent un *« détournement de trafic »*. Toutefois, l'offre de forfaits adaptables aux besoins des hommes d'affaires s'est développée avec des formules avion plus hôtel et, *éventuellement*, location de voiture et cartes de circulation sur des réseaux de transports intérieurs. Le tout étant inférieur ou égal au prix d'un billet d'avion aller-retour plein tarif. C'est le cas notamment des voyages à construire de Jet'Am et des formules TWA-Wingate Travel en Amérique du Nord, des Jaltour et Japon Express pour le Japon, des forfaits de Go-Voyages vers l'Extrême-Orient. D'autres forfaits sont destinés à des événements ponctuels, comme les grandes foires allemandes programmées par les Voyages Lafond.

Préconiser, pour une agence de voyages, ce sera donc proposer ce genre de solution aux sociétés ; quand ce sera possible. Ce qui n'est pas toujours évident, car les solutions forfaitaires, si elles ont des avantages économiques, ont aussi des contraintes : nombre de jours minimum et maximum de voyage, utilisation effective des services terrestres achetés.

Préconiser, ce sera aussi démontrer qu'un aller-retour en avion dans la journée pour une ville française ou européenne est souvent plus économique qu'un voyage en train, qui entraîne des réservations de *couchettes* en wagon-lit, des nuitées d'hôtel... et beaucoup de temps perdu. D'autant qu'il existe des formules d'abonnement sur les vols intérieurs.

Préconiser, c'est enfin assurer une véritable gestion, éventuellement sur ordinateur, avec une analyse détaillée du budget, par voyageur et par type de dépense. Voire *intervenir comme* conseiller avant la programmation du budget « transports et déplacements ». Au prix de ce genre de prestations — qui devrait être réglées en honoraires, comme les professions libérales, plutôt que sur la base de la traditionnelle commission, — les agences de voyages auraient plus d'arguments pour se maintenir sur le marché des voyages d'affaires. Certaines ont déjà commencé cette mutation.

Celle-ci est d'autant plus indispensable que dans quelques années apparaîtra un concurrent qui peut être redoutable là ou les besoins de voyages des sociétés sont assez simples : le service Télétel, dont le terminal permettra au consommateur d'accéder grâce à son téléphone aux réservations des transporteurs et des hôteliers. Mais la « machine » sans âme sera-t-elle compréhensive pour le budget du P.-D.G. obligé de changer le jour de son rendez-vous à New-York ?

JOSQUIN BARRÉ.



Cyclotourisme

La « petite reine » se fâche

QUAND les principales associations nationales représentatives du cyclisme et du cyclotourisme se réunissent, enfin, pour décider d'un plan de bataille en vue de défendre et de promouvoir la bicyclette en France, il se passe vraiment quelque chose au royaume de la « petite reine ».

Après les mesures de restriction du transport des vélos mise en œuvre par la S.N.C.F., après l'avalanche de protestations qui a suivie il fallait aux utilisateurs de la société nationale à ce sujet, il fallait aux utilisateurs de cycles aller plus loin.

C'est fait depuis jeudi soir, où une importante réunion s'est tenue à Paris au siège du Touring Club de France, à l'initiative de cette association et de Thierry Hesse, son directeur des relations extérieures. Outre une motion qui sera portée directement à M. Joël Le Theule, ministre des transports, les associations présentes ont mis l'accent sur l'impérative nécessité de promouvoir l'usage de la bicyclette sous toutes les formes (le sport et le loisir, mais aussi la circulation en ville). C'est même la première fois que l'on voyait assis côte à côte le président de la Fédération française de cyclotourisme, le vice-président de la Fédération française de cyclisme (qui gère la compétition), les animateurs de la Fédération nationale des usagers des transports (intéressée par le cyclisme utilitaire) et le représentant des constructeurs.

On ne peut également s'empêcher d'établir un parallèle entre les mesures plutôt restrictives prises par les pouvoirs publics à l'encontre des deux-roues (non-transport des vélos par les trains, port du casque par les cyclomotoristes, vignette pour certaines motos), et l'essor sans précédent de l'usage de ces mêmes véhicules en France. Si le cyclomoteur piétine (l'absence d'infrastructures protégées pour cyclistes et cyclomotoristes n'y est pas pour rien), la moto continue son expansion, et la bicyclette connaît depuis cette année un développement encore accéléré.

Les informations obtenues ces jours derniers auprès des principaux constructeurs et fabricants français de cycles font état d'un « boom » — d'ailleurs international — qui les surprend eux-mêmes. Au rythme actuel des ventes en France (encore deux millions deux cent mille cette année), les temps ne sont plus loin où chaque ménage français possédera sa bicyclette. Continuer à croire que l'on jettera ainsi sur le marché, puis dans nos rues et sur nos routes, année après année, des millions de bicyclettes sans que se posent des problèmes de tous ordres, et surtout sans que les utilisateurs réagissent, est une illusion.

MICHEL DELORE.

AUX ÉTATS-UNIS

Triomphe du « Moped »

Le cyclomoteur, introduit il y a peine quatre ans sur le marché américain par un jeune Français, remporte un succès certain aux Etats-Unis. Du Pacifique à la côte est, jeunes et moins jeunes s'arrachent les « Moped », comme on les appelle en Amérique, et narguent à quarante à l'heure les « esclaves » de la voiture, cloués aux files d'attente devant les pompes à essence.

« Dès son lancement en 1975, le cyclomoteur a bien pris, mais avec la crise de l'énergie l'essor des ventes n'a pas de limites car la clientèle a changé et s'est élargie en l'espace de quelques mois », *souligne M. Serge Seguin, 31 ans, pionnier de l'introduction du cyclomoteur aux Etats-Unis. Il est le président de Motobecane America, filiale de la firme française Motobécane, l'un des principaux fabricants mondiaux de cyclomoteurs.* « Ce qui était il y a quatre ans le dernier « gadget » de la jeunesse dorée de Californie est devenu le véhicule utilitaire acheté par la maîtresse de maison, la secrétaire, le jeune. La « Moped » commence à être utilisée « à l'européenne », *dit M. Seguin.*

Le tournant pris par le marché en 1979 offre des débouchés exceptionnels, M. Serge Seguin vient d'adresser au président Carter une étude au goût du jour. Elle vise à démontrer que les économies d'essence résultant de l'utilisation massive du cyclomoteur entraînerait une diminution de 15 % du déficit de la balance commerciale. Il demande que l'administration encourage les cyclomoteurs dans le cadre du programme énergétique. — (A.F.P.).

Grand braquet dans les Andes

QUE faire si un boa a la délicate attention de se présenter sous les roues de votre bicyclette ? A cette pertinente question que nous avions oublié de nous poser, et à d'autres, Joël Lodé répond dans le *Guide du vélo autour du monde*. Son premier ouvrage, où il relatait 44 000 kilomètres autour du globe, était sous-titré *le Temps d'un rêve*. Cette fois nous redescendons au ras du bitume, ou plutôt de la caillasse qui sert de revêtement aux sentiers à mulets qu'affectionne notre jeune Breton lors de ses périples.

Véritable cyclo-routard « professionnel », Joël fait d'abord le maximum pour nous convaincre que le vélo est une chose accessible à tous et toutes. Puis, guidon en main, il démontre que cela peut se compliquer si on choisit de traverser des déserts, sa spécialité. A commencer par le choix du vélo : *« un routier à roues de 650 et pneus de 35 mm »*, non des roues de 700, juste bonnes à boucler le tour de Longchamp. Jantes, pneus, chambres à air et d'autres pièces seront aux cotes anglaises BSA en usage dans la majeure partie du monde, sinon, hors de l'Hexagone, de quelques contréɛs voisines et des nations francophones d'Afrique, la rechange sera difficile.

Est recommandé le guidon à trois positions, mais sans double commande de freins. Question sécurité, il est judicieux d'adapter un troisième frein, à tambour, sur la roue arrière : pour descendre sous la pluie dans la cordillère des Andes avec 30 kilos de bagages (soit un poids total en charge de 115 kilos), ce ne sera pas inutile.

Sinon vous irez à pied après avoir peut-être effectué la montée par le même procédé. Les pluies persistantes en régions tropicales ou équatoriales font proscrire la selle en cuir, par ailleurs si confortable... Encore un truc d'ancien.

Le vélo apparaît comme un perpétuel compromis entre ce qu'il est souhaitable d'emmener et ce qu'il est possible de propulser avec sa seule force musculaire. La machine sera renforcée sous tous les angles : par exemple, avec des rayons au nombre de quarante (et non de trente-six) à grosse section. La béquille sera du type cyclomoteur ou vélo chinois, comme quoi rien n'est oublié dans ce petit manuel de soixante-quatre pages illustré de croquis humoristiques.

Pourquoi ne pas faire trempette en eau douce ? Cor·nent se prémunir la nuit contre ces visiteurs indésirables que sont scorpions, lézards, fourmis rouges, moustiques et autres parasites en tous genres ? Comment se nourrir à vélo avec les aliments en poudre mis au point pour les astronautes de la NASA ? Pour revenir nous le dire, Joël a pédalé deux ans le poignard à la ceinture et dormi constamment d'un œil la machette à portée de la main ; il explique pourquoi.

La route des Indes et la Panaméricaine ont été également disséquées, à quinze à l'heure. Qui les a vues mieux que lui ?

M. D.

★ *Guide du vélo autour du monde.* Editions PAC.

VACANCES

Le franc suisse sur la bonne pente

A la veille de la prochaine saison des sports d'hiver, les responsables du tourisme helvétique affichent un optimisme prudent.

En tout cas, si l'on en juge par les premières réservations, l'hiver 1979-1980 se présente sous des auspices plus favorables que le précédent. La saison dernière, le total des nuitées avait brusquement baissé de 10,4 %, et de 17,8 % pour les touristes étrangers. Comme les principaux produits d'exportation helvétiques, le tourisme avait, lui aussi, fait les frais du renchérissement constant du franc suisse.

Ce handicap a été partiellement surmonté cette année. Au cours des douze derniers mois, le franc suisse n'a pratiquement pas bougé par rapport aux principales monnaies étrangères. Autre avantage, l'inflation reste nettement plus faible en Suisse que dans les autres pays. En même temps, la plupart des hôteliers ont suivi la recommandation de leur association de bloquer volontairement leurs prix. Ils ont également renoncé à percevoir un supplément de chauffage malgré la hausse du prix du fuel.

Le tourisme suisse serait donc en passe de retrouver une compétitivité qui devrait, en principe, favoriser une reprise. Aujourd'hui, la Suisse ne manque pas d'arguments pour faire pièce à sa réputation de pays cher. Ainsi, des stations comme Davos et Zermatt sont en mesure d'offrir une nuit dans un hôtel de bonne catégorie, petit déjeuner compris, pour 70 francs français. Pour moins de 100 francs, il est possible de passer une nuit en pension complète dans une auberge typique du canton d'Appenzell en Suisse orientale.

L'Office national suisse du tourisme propose également des forfaits d'une semaine dans des stations connues à moins de 1 000 francs comprenant notamment l'hébergement en pension complète, des leçons de ski, l'utilisation des remontées mécaniques et des courts de tennis, sans compter l'entrée libre à une piscine couverte et même, en prime, une « soirée-fondue ».

En dehors des Alpes, d'autres régions moins connues sont aussi à découvrir. Ainsi, des arrangements sont prévus pour pratiquer le ski de fond dans le Jura et sur le plateau des Franches-Montagnes.

Plus au sud, le Tessin de langue italienne offre des forfaits hebdomadaires « Hiver à Lugano » pour environ 500 francs français. Le climat y est sans doute plus doux que dans les Alpes, mais il est néanmoins possible de s'adonner aux plaisirs du ski sur les montagnes voisines. Plusieurs stations proposent des stages de mise en train au début de décembre.

Un autre atout

Les responsables helvétiques du tourisme avancent un autre atout, l'amélioration constante des infrastructures. Désormais, la Suisse met à la disposition des vacanciers un large éventail de choix : des milliers de kilomètres de piste dont 2 500 pour le ski de fond. Environ 1 200 téléskis, 386 téléphériques d'une longueur totale de 600 kilomètres, 50 patinoires artificielles, 3 terrains de curling, 200 piscines couvertes, une trentaine de halles couvertes de tennis et environ 3 500 moniteurs de ski.

L'année dernière, les étrangers avaient dépensé près de 2,5 milliards de francs suisses pour les sports d'hiver dans les stations helvétiques. Pour la nouvelle saison, l'Office national du tourisme a fait un effort supplémentaire de promotion. Venant s'ajouter à un budget de 23,5 millions de francs suisses, il a obtenu une contribution spéciale de l'Etat de 5 millions. Pour ne pas tuer la poule aux œufs d'or, les responsables helvétiques ont opté pour une extension raisonnable en tâchant d'éviter le bétonnage des stations. Tout en mettant l'accent sur la qualité de l'environnement et la chaleur de l'accueil. « Soyez un hôte choyé en Suisse », tel est le nouveau slogan qu'ils cherchent à traduire dans la réalité.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Un skieur averti

● De la neige sur la route

Près de deux millions d'automobilistes vont prendre, entre le mois de novembre et le mois d'avril, le chemin des stations de sports d'hiver. En effet, même pour les départs de basse saison, et même lorsqu'il s'agit d'atteindre une destination difficile d'accès, la voiture reste le moyen de transport privilégié des Français : 69 % de ceux qui prennent des congés en hiver y ont recours pour se rendre sur leur lieu de séjour.

Pourtant, c'est durant la mauvaise saison et sur la route des stations que la conduite automobile s'avère la plus dangereuse. D'abord, les départs massifs, au même moment, des milliers de vacanciers augmentent les risques d'accidents : près de 40 % des touristes partent entre le 21 décembre et le 10 février. En outre, à cette période de l'année, la nuit tombe tôt et les intempéries sont fréquentes (brouillard, neige, verglas), ce qui accroît la gravité des accidents.

Prudence et rigueur, pour tous ceux qui choisissent de partir en voiture. Ils ont notamment intérêt à s'inquiéter des prévisions météorologiques de la région où ils se rendent et à s'efforcer d'adapter leur conduite aux conditions atmosphériques. Sur verglas, par exemple, il convient de se montrer extrêmement vigilant : démarrer lentement, rouler à faible allure, passer les vitesses en souplesse, ralentir en lâchant doucement la pression du pied sur l'accélérateur.

Les automobilistes ne doivent pas non plus négliger d'équiper leur véhicule en conséquence. Les pneus munis de crampons ou de clous améliorent la sécurité sur chaussée verglacée ou enneigée, à condition de ne pas rouler trop vite. Le code de la route en autorise l'utilisation entre le 15 novembre et le 15 mars, mais les préfectures peuvent prolonger cette période si les conditions climatiques d'un département l'exigent. L'usage des chaînes est limité à la circulation sur les routes enneigées.

● Ennuis à l'hôtel

Dix-huit pour cent des vacanciers d'hiver passent leur congé à l'hôtel. Ceux qui choisissent ce mode d'hébergement négligent souvent, pour une période de huit ou dix jours, les éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Pourtant, personne, nulle part, n'est totalement à l'abri d'un mauvais coup du sort, et, même à l'hôtel, n'importe qui peut être victime d'un vol ou d'un accident ou encore se trouver à l'origine d'un incendie...

Si vous optez pour cette formule, la première précaution à prendre est de vérifier, avant votre départ, que la garantie « responsabilité civile » de votre contrat « multirisque-habitation » s'applique bien aux dommages que vous risquez de provoquer. Au cas où elle ne s'applique pas, il convient d'y faire ajouter une clause « voyage-villégiature » qui jouera, par exemple, si vous causez une innondation en laissant couler l'eau de votre bain ou si vous mettez le feu en jetant un mégot dans une corbeille à papier...

Pour ce qui concerne le vol, la loi française prévoit que les victimes doivent être indemnisées par l'hôtelier. Mais ce dédommagement, qui n'est pas accordé de façon systématique (en cas d'imprudence du client, notamment), est toujours plafonné à cent fois le prix de la chambre pour les bagages et effets. Il est également possible d'être garanti par une assurance « vol » personnelle ou par un contrat « tous risques bagages ».

Les blessures que vous pouvez subir à l'intérieur de l'établissement ne sont prises en charge par l'assurance de l'hôtelier que si une faute de ce dernier est prouvée. Si, à la suite d'un accident, sa responsabilité n'était pas retenue, vous pourriez, de toute façon, faire jouer vos assurances personnelles éventuelles.

● De la casse en location

Si vous êtes hébergé chez des proches (en leur présence ou non), la première précaution consiste à vérifier qu'ils ont bien prévu comment seraient pris en charge les dégâts que vous pourriez causer chez eux. Votre responsabilité ne sera pas recherchée si le contrat d'assurance de votre hôte comporte une clause de « renonciation à recours ».

Si vous louez un appartement ou une maison particulière, inquiétez-vous de savoir si les garanties de votre contrat « multirisque-habitation » s'appliquent à votre logement de vacances et si leur montant est suffisant. Une extention est parfois nécessaire pour être couvert lorsque vous (ou l'un des vôtres) provoquez un feu de cheminée, par exemple, ou causez une inondation dans un local autre que votre lieu de résidence habituel.

● Caravanes en altitude

Soixante mille personnes choisissent chaque année de passer leurs vacances aux sports d'hiver dans une caravane. Les responsables des grandes stations

L'ÉTIQUETTE

Le comité juridique de la Fédération internationale de ski a adopté, au congrès de Beyrouth, en mai 1967, dix règles de conduite auxquelles doivent se conformer tous ceux qui pratiquent ce sport :

● Respect d'autrui : *tout skieur doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.*

● Maîtrise de la vitesse et du comportement : *tout skieur doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps.*

● Maîtrise de la direction : *le skieur amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur aval.*

● Dépassement : *le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur dépassé.*

● Obligations du skieur et croisement : *tout skieur qui pénètre sur une piste ou traverse un terrain d'exercice doit s'assurer, par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger, pour lui et pour autrui. Il en est de même après tout stationnement.*

● Stationnement : *tout skieur doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes et notamment dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute, le skieur doit dégager la piste le plus vite possible.*

● Montée : *le skieur qui monte ne peut utiliser que le bord de la piste, et doit même s'en écarter en cas de mauvaise visibilité. Il en est de même du skieur qui descend à pied.*

● Respect de la signalisation : *tout skieur doit respecter la signalisation.*

● En cas d'accident : *en cas d'accident, toute personne doit prêter secours.*

● Identification : *toute personne témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenue de faire connaître son identité.*



A LA NEIGE

BONNES ADRESSES D'AUVERGNE

AVEC quatre grandes stations qui d'année en année améliorent leur équipement, la région Auvergne, malgré son altitude relativement moyenne, exploite au maximum l'industrie de la neige.

★ Le MONT-DORE (tél. (73) 81-18-88), où le massif du Sancy culmine à 1 850 mètres, possède onze pistes de ski de descente toutes catégories. Il convient d'y ajouter une piste de luge et 20 kilomètres balisés à l'usage des skieurs de fond, seize téléskis, deux télésièges, deux téléphériques, une antenne de ski français (alpin et de fond), un potentiel de huit mille trois cent quatre-vingts lits, un caravaneige, une auberge de jeunesse, des V.F.F., une maison d'enfants, la présence de plusieurs jardinières des neiges et de moniteurs diplômés qui font du Mont-Dore une station complète.

Quelques prix :

● Remontées municipales : le ticket, 1,40 F ; carte journalière, 35 F ; forfait sept jours, 150 F.

● Remontées privées : le ticket, 2,80 F ; carte journalière, 50 F ; deux jours, 85 F ; sept jours, 210 F.

● Téléphérique : adultes, 12 F aller et retour ; enfant, 9 F aller et retour. La station prévoit un forfait de ski de descente de sept jours, avec prestations hôtelières, cours de ski et transport. En saison haute, pour le ski alpin, de 920 à 1 850 F ; pour le ski de fond, de 660 à 1 600 F ; en basse saison, de 900 à 1 570 F pour le ski alpin ; de 650 à 1 330 F pour le ski de fond.

★ SUPER-BESSE (tél. (73) 79-52-84) ; répondeur automatique pour l'enneigement : (73) 79-52-08), surplombant Besse-en-Chandesse à 1 350 m, et situé à 60 km de Clermont, offre les mêmes avantages que le Mont-Dore : dix pistes de ski de descente, soit 40 km et une dénivellation de 1 850 à 1 350 m, des pistes de ski de fond, une école de ski avec moniteurs et jardinières des neiges, quatre mille deux cent quatre-vingt-un lits, un caravaneige, un télécabine, deux télésièges, deux téléskis, un V.V.F., une piscine couverte, une patinoire, permettent à cette station de connaître dès les vacances de Noël un succès populaire indéniable.

Quelques prix :

● Le carnet de 10 tickets, 14 F ; 30 tickets, 38 F ; 50 tickets, 60 F ; carte d'abonnement 2 jours, 85 F ; 7 jours, 310 F.

★ SUPER-LIORAN (tél. (71) 49 50 08). — L'une des originalités de cette station cantalienne (1 858/1 250 m) réside dans le fait que les skieurs peuvent chausser les skis pour gagner les pistes de descente dès qu'ils descendent du train. Les pistes sont au nombre de quarante-deux. Il faut y ajouter 40 kilomètres à l'intention des skieurs de fond. La station est dotée de vingt et un téleskis et de vingt téléphériques. Elle possède un centre-école à Prat-de-Bouc et une école de ski de fond. La capacité hôtelière est de trois mille trois cents lits (hôtels et meublés) ; un caravaneige est installé à 18 kilomètres. Moniteurs et jardinières des neiges sont présents.

Quelques prix :

● En haute saison, forfait pour la journée : adulte, 45 F ; enfant, 34 F ; forfait sept jours : 250 F, adulte ; 185 F, enfant.

★ LA BOURBOULE-CHARLANE (tél. (73) 81-07-99), de 1 900 à 1 340 mètres, est devenu le premier centre de ski de fond du Massif Central avec ses 45 kilomètres de pistes entretenues en permanence. Une télécabine en rotation permanente permet aux skieurs d'accéder depuis la ville aux pistes en quatre minutes, mille quatre cents lits, dix maisons d'enfants, des classes de neige, un caravaneige, donnent à la station la capacité requise.

Quelques prix :

● Télécabine, aller-retour : 7,50 F.

JEAN-PIERRE ROUGER.

ur la bonne pente

Un skieur aver…

en vaut deux

de sports d'hiver semblent d'ailleurs prendre conscience de ce phénomène : chaque année, plusieurs terrains de « caravaneige » sont aménagés à proximité des pistes. On en compte aujourd'hui plus d'une centaine en France.

Aucune précaution n'est à dédaigner dès lors que l'on tracte une caravane, surtout si les déplacements s'effectuent pendant la mauvaise saison. Il convient, d'abord, de redoubler de prudence sur la route : neige, verglas, brouillard, rendent la circulation difficile et risquée. La voiture comme la remorque doivent, en outre, être équipées en conséquence (bon éclairage, pneus-neige).

Il est indispensable de déclarer la caravane à l'assureur de la voiture. Négliger cette formalité expose les automobilistes à ne pas être garantis en cas d'accident. Un caravanier en fit l'amère expérience : ayant dérapé sur le verglas et heurté un camion, il dut indemniser lui-même les victimes. La remorque, en effet, n'avait pas été déclarée à l'assureur, et, bien qu'elle n'ait joué aucun rôle dans l'accident, l'attelage perdit le bénéfice de la garantie.

Il faut vérifier, enfin, que son contrat de responsabilité civile « chef de famille » s'applique bien à l'usage du caravaning. Il est possible, sinon, de souscrire un contrat « caravaning » couvrant le risque d'incendie du matériel et la responsabilité du propriétaire en cas d'extension du sinistre aux caravanes voisines.

● Les embûches du ski de fond

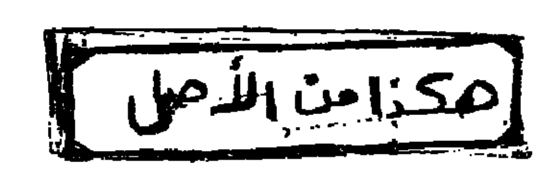
En moins de six ans, le ski de fond a fait en France six cent mille adeptes. Ce sport a la réputation d'être peu dangereux. Il l'est, en effet, pour ceux qui se contentent de courtes randonnées à faible altitude, sur des pistes aménagées. En revanche, les « fondeurs » qui pratiquent leur sport favori en neige profonde et en dehors des pistes balisées, et qui, parfois même, effectuent des « raids » de plusieurs jours en haute montagne, s'exposent à des risques d'une toute autre dimension. Ainsi 19 % des sauvetages en montagne sur un total de 433 en 1977-1978 concernaient des skieurs de grande randonnée.

Ce genre de sorties, plus audacieuses, exige donc des aptitudes particulières. Les amateurs doivent être en possession d'une parfaite technique du ski alpin. Ils doivent également avoir une endurance et un entraînement à toute épreuve. Enfin, ils doivent se montrer prudents : le danger le plus redoutable pour eux reste l'avalanche. Aussi, certaines précautions sont-elles indispensables avant le départ en excursion : ne pas partir seul, se renseigner sur la météo de la région que l'on doit traverser, signaler à la gendarmerie l'heure de mise en route, la destination et la date de retour prévue...

Les sportifs ont, d'autre part, intérêt à s'inquiéter de savoir comment leurs dommages seraient pris en charge en cas d'accident. L'assurance proposée par la Fédération française de ski (1) garantit à tout adhérent en difficulté le remboursement des frais de transport et de secours dans la limite d'une somme de 3 000 F. Les randonneurs peuvent, en outre, s'ils le demandent, être couverts pour leurs blessures par une garantie « individuelle-accidents ». Cette garantie prévoit le versement d'une indemnité en cas de décès ou d'incapacité permanente.

★ Ce dossier a été établi à l'aide de renseignements communiqués par le Centre de documentation et d'information de l'assurance (O.D.I.A.), 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, tél. 824-96-12 et 770-89-39.

(1) F.F.S., 34, rue Eugène-Flachat, 75017 Paris.



Plaisirs de la table

TIERCÉS ITALIENS

LE prix Marco-Polo - Casanova 1980 sera décerné début janvier. On sait qu'il récompense les meilleurs restaurants de cuisine étrangère à Paris. Le thème, cette année, en sera les restaurants de l'Europe des Neuf. Seulement voilà : il n'y a pas, à Paris, de restaurant de cuisine belge, ni luxembourgeoise, ni *irlandaise*, ni de Grande-Bretagne, ni de Hollande. Et comme les années précédentes la cuisine allemande a été couronnée. *Le Vieux-Berlin*, de l'avenue George-V, de même que la cuisine danoise, *le Copenhague*, des Champs-Elysées, ne restent que les ambassades gourmandes d'Italie. C'est peu mais c'est aussi beaucoup. Les restaurants italiens sont (après les chinois et les vietnamiens, hélas !) les plus nombreux.

Je pense que le jury mettra hors concours le remarquable *Chateaubriand*, 23, rue de Chabrol - Tél. : 824-58-94, car ce serait enfoncer porte ouverte que de prôner la cuisine, le cadre, l'accueil du cher Forno, le meilleur « italien » de Paris, comme dit justement le Kléber.

Alors, que nous reste-t-il ?

Je citerai d'abord deux maisons, seulement à demi-italienne : *la Via Veneto*, 13, rue Quentin - Bauchart, - Tél. : 723-76-84, de Jacques et Hélène Simon. C'est, notamment le soir, dans un décor joliment éclairé aux chandelles, avec fond de guitare, un endroit charmant. Merveilleuse *soupe de poissons*, bonnes pâtes fraîches, scampi et bons vins italiens et de Bordeaux. Une soirée « *relax* », comme on dit. Et puis *l'Atlantique*, 51, boulevard de Magenta - Tél. : 208-27-20, où M. Lani, marié à une Normande, mêle la salade *niçoise aux escargots* de Bourgogne, mais propose un large éventail de pâtes à l'italienne et de beaux poissons (souvent un peu trop cuits).

Venons-en aux quelques (rares) italiens pouvant disputer le challenge : d'abord un ancien nouveau, je veux dire *Conti*, 72, rue Lauriston - Tél. : 727-74-67, repris par une nouvelle direction, *petit boudoir où l'on vous* servira des produits de qualité. Le *Vieux Conti* ressuscité m'enchante : c'est net, c'est franc, c'est à la fois respectueux du folklore et dépoussiéré ; ensuite le cher *Mario*, 7, rue des Ecoles - Tél. : 325-63-29, sa cuisine bon enfant, cette sorte de « *commedia dell'arte* » où fettuchini danse avec gorgonzola autour des flasques de chianti. Bonne humeur jusque dans le décor ensoleillé ; puis *Gildo*, 153, rue de Grenelle - Tél. : 551-54-12, où M. Bellini pratique à prix honnête une cuisine savoureuse qui lui a valu une étoile au Michelin.

Est-ce tout ? Ma foi, à mon sens oui... Encore que l'on peut ne pas dire de mal du *Paris-Parme*, 9, rue d'Argenteuil - Tél. : 260-56-22, *classique et discret*, de *la Main à la Pâte*, 35, rue St-Honoré - Tél. : 508-85-73, dont le patron malheureusement souvent *absent (il est en même* temps professeur à Milan), où les pâtes sont de main de femme, les vins rares, l'ambiance faussement *mondaine* et la chère moyenne (mais on me souffle que Denis, l'omniprésent Denis, va s'en occuper) ; de *la Scala*, 68, bd de l'Hôpital - Tél. : 337-91-78, auberge romaine égayée le soir par le troubadour Robert Jamain, et enfin, du *Grand-Venise*, 171, rue de la Convention - Tél. : 532-49-71, dont le succès me semble l'imposture de ces dernières années : prix fous, accueil faussement cordial, lourde cuisine lorsqu'on s'échappe de la belle sélection d'antipasti et des desserts.

LA REYNIÈRE.

P.-S. — En dernière nouvelle l'ancien *Cabanon* de la place du Marché - St - Honoré deviendrait un restaurant irlandais. La maison est en travaux. Souhaitons qu'ils soient terminés pour la fin de l'année. La cuisine irlandaise, méconnue, est très remarquable en ses quelques plats.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article intitulé « Les carcans du menu » (*le Monde* du 10 novembre), le numéro de téléphone du restaurant *le Gourmet de l'Isle*, 42, rue Saint-Louis-en-l'Ile, est le 326-79-27 et non le 326-70-27 comme nous l'indiquions par erreur.

Philatélie — N° 1611

FRANCE : *André* Malraux

Encore un contemporain qui fait l'objet d'une émission de timbre, avec surtaxe, dans la série des « Personnages célèbres », suivant le programme de cette année (« le Monde », du 20 mai 1978) : André Malraux 1901-1976. Vente générale le 26 novembre (49e/79). — Retrait prévu le 6 juin 1980.

1,30 F + 0,30 F, bleu marine et bleu roi.

Format 22 x 38 *mm.* Maquette et gravure de Claude Haley. Tirage : 3.000.000 d'exemplaires. Impression taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 24 et 25 novembre, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire installé à la chancellerie de l'ordre de la Libération, 51 bis, boulevard Latour-Maubourg, Paris-7e. — Oblitération « P.J. ».

— Le 24 novembre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e, et, de 10 h. à 17 h., au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

■ Décidément, la « roue » de la chance de l'exposition de Salvador Dali est truffée de « bâtons ». Ce qui avait été annoncé (« le Monde » du 25 août), l'exposition de « bijoux en or », a été tout dernièrement remplacée par les « quinze sculptures inédites » (« le Monde » du 10 novembre). Or, nous venons d'apprendre que cette exposition n'aura pas lieu non plus. Les raisons avancées par le responsable du Musée de la poste sont les difficultés de liaison rencontrées avec ses proches dans son pays d'origine.

Ainsi, les philatélistes n'auront qu'une simple mise en vente anticipée du timbre annoncée dans notre chronique de la semaine dernière.

ADALBERT VITALYOS.

Le cidre et les salons

L'appartement du premier étage, au-dessus du restaurant « Edgard » (4, rue Marbeuf, tél. 720-51-15), vient d'être transformé en trois salons (pouvant communiquer) élégants et bien pratiques. Un escalier part du restaurant, au rez-de-chaussée, y conduisant ; une cuisine agrandie y permet des repas parfaits tel celui que nous y fîmes l'autre midi : saint-Jacques au cidre, *noisette* d'agneau aux cèpes, oranges de foie gras, les fromages normands et les trois sorbets.

Le *jury* du « Prix Cidre 1979 » venait de décerner ses « bolées » d'or et d'argent. Autour de Raymond Oliver, nous étions une dizaine à avoir attentivement étudié plus de deux cents recettes. Le lauréat n'est autre que Pierre Pointaire, et personnellement je m'en réjouis. *C'est une occasion de parler de* ce modeste et très grand cuisinier. Un repas chez « Pointaire » (46, rue de Villiers, tél. 757-44-77) est, à prix honnête, toujours une fête. Ses filets de pêches à la Nantilly, plat lauréat, sont une vraie réussite. Vinrent ensuite un caneton *fermier* rôti au cidre en trois services, signé de J.-P. Lecluze (le « Cellier Saint-Germain » à Rennes), un *foie de veau au cidre de la bonne Adrienne* (« Chez la Vieille », 37, rue de l'Arbre-Sec, à Paris), un pot-au-feu de mer de Jean Roig (« le Beau Rivage » à Larmor-Plage) et quelques autres.

Dans la catégorie des crêpes, on remarque celles de Jacqueline Libois (« le Ty-Coz », 35, rue Saint-Georges, à Paris), les galettes au cidre doux d'Allette Berthelon, à Pont-Aven), les petites crêpes chaudes Joëlle, d'Hubert (« le Bistrot d'Hubert », place du Marché-Saint-Honoré, à Paris), etc.

Mais 50 % des recettes au moins étaient intéressantes et l'an prochain, le concours, s'adressant à la France entière, peut nous apporter encore *plus de surprises*. Et plus de bonnes recettes aussi ! Une chose nous étonna cependant : quelques cuisiniers en sont encore à participer à un prix gastronomique en travaillant à la margarine ! Et, venues de Normandie, nombre de recettes utilisent les pommes golden. *Un comble ! — L. R.*

(Publicité)

INDEX DES RESTAURANTS

Spécialités françaises et étrangères

ALSACIENNES

AUBERGE DE RIQUEWIHR, 12, rue du Fg-Montmartre (9e), 770-62-39.
L'ALSACE AUX HALLES, 16, rue Coquillière, 236-74-24. Jour et nuit.
CHEZ HANSI, 3, place du 18-Juin, 548-96-42 Ouv jusqu'à 3 h. du mat.
LA CHOPE D'ALSACE, 4, fg Montmartre, 824-89-16. Bc d'Huît. Spéc.

AUVERGNATES

ARTOIS ISIDOIRE ROUZEROL, 13, r. d'Artois, 8e, 225-01-10.F/sam.,dim.

CORSES

LA CORSE, 10, r. E.-Marcel. F/dim. Spéc. de l'Ile. Menu 36 s.c. 233-74-18.

FRANÇAISE TRADITIONNELLE

LA CHAUMIERE EN L'ILE, 4, rue Jean-Du-Bellay, 4e, 354-27-34. F/L. et Mar. midi. Park. Pont-Marie-Notre-Dame. Terrine de canard. Foie gras maison. Poissons. Noisettes d'agneau.
RELAIS BELLMAN, 37, r. Franç.-Ier, 359-33-01. Jusq 22 h Cadre élég.
PIERRE, pl. Gaillon. 265-87-04. F/dim. Déj. Din d'aff. MENU 69 F.
RELAIS MOULIN, route de Saclas, 4 km d'Etampes Ormoy-la-Rivière. 494-34-36. Menu 45 F. Carte 75 F. Ouvert tous les jours. Banquets. Séminaires. Soirée dans. le samedi.
LAPEROUSE, 51, quai Gds-Augustins. 326-68-04. Cadre ancien.
LA CREMAILLERE 1900, 15, place du Tertre, 606-58-59 Sous les tonnelles de la guinguette.

PATISSERIES

LA BOUTIQUE DU PATISSIER. 24, bd des Italiens, 824-51-77. T.l.j.

PÉRIGOURDINES

LE FRIANT, 40, r. Friant, 539-59-98. F/dim. Spéc et cartes. Poissons.
LA TRUFFIERE, 4, r. Blainville, 5e 633-29-82. MENU 75 B.S.C. F/lundi.

SARLADAISES

LE SARLADAIS, 2, rue de Vienne, 522-23-62. Cassoulet, 45 F. Confit, 45 F.

SUD-OUEST

AU VIEUX PARIS, 2, pl. Panthéon (5e), 354-79-22. PARKING. Sa cave. P.M.R. 80 F
LE REPAIRE DE CARTOUCHE, 700-25-86. 8, boulevard Filles-du-Calvaire (11e). Fermé dimanche.

TOURANGELLES

PETIT RICHE, 25 rue Le Peletier. 770-86-50 De 6 à 45 couverts.
L'ESCAPADE EN TOURAINE, 24, r. Traversière, 343-14-96. Spéc. F/dim.

FRUITS DE MER ET POISSONS

APOLLINAIRE, 168, bd St-Germain Réserv. 326-50-30. Salons 6 à 30 cts.
L'ACADIEN, 35, bd du Temple, 272-27-94. Patr. J.-M. Neveu, chef cuis.
LA BONNE TABLE, 42, rue Friant, 539-74-91. Spécialités de Poissons.
DESSIRIER, le spécialiste de l'huître 9, place Pereire, 754-74-14. Coquillages et crustacés. Les préparations de poissons du jour.
L'HUITRIERE, port de Solférino-7e 705-49-90 Parking piscine Deligny.
LE CONGRES, P Maillot, 574-17-24. J 2 h mat Banc d'huît tte année.
AU GITE D'ARMOR, 15, rue Le Peletier (9e), 770-66-25.

VIANDES

LE CONGRES, P Maillot, 574-17-24. Bœuf grillé à l'os Jusq. 2 h. matin.

AMÉRICAINES

THE STUDIO, 41, r. du Temple-4e. 274-10-38. F/dim. Spéc. Mex.-Texan.

ARMÉNIENNES

LA CAPPADOCE, quai A.-Blanqui (côté Seine), ALFORTVILLE. Tél. : 375-05-30. Dîners dansants, orch. Cappadoce et Yorgantz Marten.

BRÉSILIENNES

GUY, 6, rue Mabillon, 6e, 354-87-61. Prix de la meilleure cuisine étrangère de Paris pour 1978.

CHINOISES

PASSY MANDARIN, 6, rue Bois-le-Vent, 16e. 288-12-18. Spéc. à la sp.

DANOISES ET SCANDINAVES

COPENHAGUE - FLORA DANICA JARDIN, 142, Champs-Elysées, tél. ELY. 20-41.

ESPAGNOLES

EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 387-28-87. Jusqu'à 100 couverts.

INDIENNES

INDE SOUS CONTINENT, 387-83-35 17, rue Darcet, 17e, cuis. familiale.

INDO-PAKISTANAISES

MAHARAJAH, 72, bd St-Germain. 5e. F. lundi, 354-26-07. Mo Maub.

ITALIENNES

LE SIMPLON, 1, r. Fg-Montmartre. Ts les jrs. 824-51-10. Pâtes fraîches.

MAROCAINES

AISSA Fils, 5, r Ste-Beuve, 548-07-22 Fin couscous. Pastilla. F/dim., lun.

ORIENTALES

L'EMIR, 8, rue Hauteville, 770-51-00. F/dim. Cadre raffiné et confortable.

PHILIPPINES

AUX ILES PHILIPPINES, 633-18-59 17, rue Laplace (5e) (Panthéon). Parking Soufflot (sortir au fond du park r. Saint-Jacques). Ouvert dim. et après minuit. Fermé lundi.

PORTUGAISES

RIBATEJO, 6, r Planchat, 370-41-03 Mo Avron. F/mardi. P.M.R. 80 F.

SUISSES

LA MAISON DU VALAIS, 20, rue Royale. 8e, 260-22-72. MENU région. 86 F T.C.

VIETNAMIENNES

NEM 66, 66, rue Lauriston. (16e). 727-74-52. Cuisine légère. Grand choix grillades. Cadre tranquille. Fermé le dimanche.
LE NEM 67, r Bennequin 766-54-41 Cuis légère. Spéc. Grill. Din. aux chandell. Cadre tranquille. F/dim.

YIDDISCH

AL GOLDENBERG, 69, avenue de Wagram, 227-34-79. Sur place et à emporter. Produits yiddisch et d'Europe Centrale Ouvert dimanche et fêtes. Restaurant-Traiteur.

Salons pour Déjeuners d'affaires et Banquets

EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 387-28-87. Jusqu'à 100 couverts
AU PETIT RICHE, 25, r. Le Peletier 770-86-50. Spéc. Tourang. 6 à 45 cts.
LAPEROUSE, 51, quai Gds-Augustins. 326-68-04. De 2 à 50 couverts.
LE RUDE, 11, av. Gde-Armée, 500-13-21. F/dim. soir. Menu 30 F T.C.
RELAIS LOUIS-XIII, 8, r. Grands-Augustins (6e). Cadre historique. De 8 à 34 couverts. 326-75-96.

HORS PARIS

VIEUX GALION*** BOIS de BOULOGNE LON 26-10. • Une table raffinée à bord d'un navire du 19e siècle • Réceptions • Cocktails • Séminaires • Présentat. - Park.

Ouvert après Minuit

GUY, 6, rue Mabillon, 6e, 354-87-61. Brésilien Feijoada, Churrascos.
TOUR D'ARGENT, 4, pl Bastille. (12e). 344-32-19. BANC d'HUITRES.
L'ALSACE AUX HALLES, 16, rue Coquillière, 236-74-24 Spéc région.
LA CLOCHE D'OR, 3, rue Mansart, 874-48-88 Déj., din., soup. Jusq. 4 h.
APOLLINAIRE, 168, bd St-Germain *Réserv. 326-50-30. Salons 6 à 30 cts.*
WEPLER, 14, pl. Clichy, 522-53-29. Son banc d'huîtres, ses poissons.
MOUTON DE PANURGE, 17, rue Choiseul, 742-78-49 P.M.R. 100 F.
RESTAURANT DU PARC MONTSOURIS Le Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan, 14e, 588-38-52. Bar-Brasserie ouv. t.l.j. jusq. 2 h. mat.

Traiteurs et livraisons à domicile

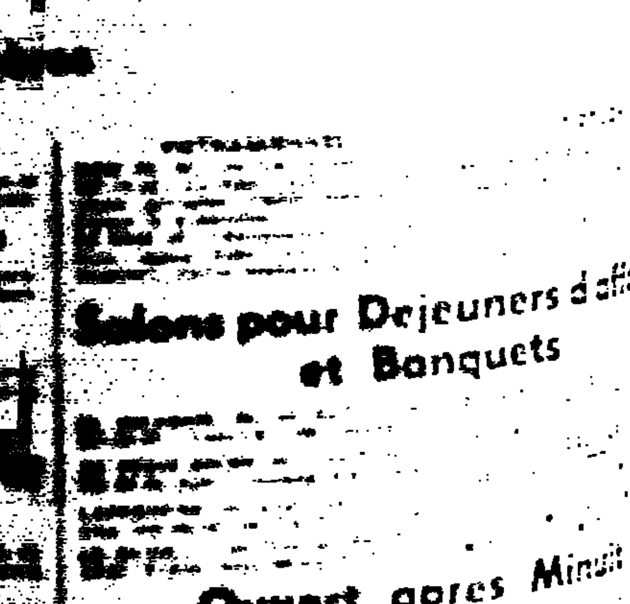
GUY, plats brésiliens auth. à emporter, 6, r. Mabillon, 6e, 354-87-61.

table

CÉS ITALIENS

Le cidre et les salons

ANTS



Jeux

échecs N° 839

JEUX SAUVAGE

TOURNOI DE LA LLOYDS BANK
Londres, 1979
Blancs : G. BOTTERILL
Noirs : Y. KRAIDMAN
Défense est-indienne

1. d4	Cf6	17. Rh1	Cé5
2. ç4	ç5	18. Fd5 (!)	Fé6 (j)
3. d5	d6	19. F×é6	T×é6
4. Cç3	g6	20. Cé4	h6 (k)
5. é4	Fg7	21. Tç1	b6
6. Fé2	0-0	22. b4	Tç8
7. f4	a6 (a)	23. b×ç5	b×ç5
8. a4	é6	24. F×h6 ! (l)	
9. Cf3	é×d5		Db4 (m)
10. ç×d5 (b)		25. D×d4 ! ! (n)	
	Té8 (c)		D×h6 (o)
11. é5 ! (d)		26. T×ç5 (p)	
	d×é5 (é)		Cç6 (q)
12. f×é5	Cg4	27. T×ç6 ! (r)	Td8
13. 0-0 ! (f)	C×é5	28. Cf6+	Rf8
14. Ff4 !	Cb-d7 (g)	29. h3	a5
15. d6 !	C×f3+	30. Db6	Ta8
16. F×f3	Fd4+ (h)	31. d7	abandon

NOTES

a) Dans cette variante des quatre pions de la « défense est-indienne », l'avance du pion a, préparant la contre-attaque b7-b5, intervient généralement plus tard.

b) Retrouvant le schéma connu de la « Benoni », 10. é×d5 est considéré comme solide par rapport à la suite « sauvage » 10. ç×d5.

c) Une autre idée est, dans la variante normale dans laquelle les coups a6 et a4 n'ont pas été joués, 9..., b5, ce qui est maintenant exclu.

d) Cette continuation, qui sacrifie un pion, exige des Noirs d'extrêmes précautions. Les amateurs, que rebute ce jeu sauvage peuvent adopter la suite positionnelle 11. Cd2.

e) Ou 11..., Cf-d7 ; 12. é×d6, Cf6 ; 13. 0-0, Fg4 ; 14. Cé5, F×é2 ; 15. D×é2 avec avantage aux Blancs (Lehmann - Toran, Munich 1954).

f) Fièrement joué. Alekhine recommandait 13. Fg5, f6 ; 14. é×f6, F×f6 ; 15. F×f6 ou 15. Dd2 ou 15. Ff4 ou encore 13. Fg5, Db6 ; 14. 0-0, C×é5 ; 15. C×é5, F×é5 ; 16. Fç4. Autre idée intéressante : 13. é6, f×é6 ; 14. 0-0, é×d5 ; 15. C×d5, Fé6 ; 16. Fç4, Cé5 ; 17. Fg5, C×f3+ ; 18. D×f3, D×g5 ; 19. Ta-é1, Tf8 comme dans la partie Niemela-Thal, 1959.

g) A considérer est la suite 14..., Ff5 ; 15. Dd2, Cb-d7 ; 16. Ta-d1, ç4! ; 17. Rh1, Cd3!. Dans la partie Tot - Popov (sans les coups a6 et a4), la suite fut : 13. Ff4, Db6 ; 14. Rh1, D×b2 ; 15. Ca4, Db4 ; 16. Fd2, Dg4 ; 17. C×é5, Dd4 ; 18. C×f7, D×a1 ; 19. Ch6+, Rh8 ; 20. D×a1, F×a1 ; 21. T×a1, Rg7 ; 22. Tf1, g5 ; 23. Tf7+, R×h6 ; 24. Fd3, Rh5 ; 25. h3, h6 ; 26. Tf6, Cd7 ; 27. Fg6+, Rh4 ; 28. Rh2, Té2 ; 29. Fé1+, abandon.

h) A noter que dans la position connue de cette variante (sans les coups a6 et a4), la suite est 15..., Cé5 ; 16. Cb5. Les Noirs, qui ne craignent plus le saut Cb5, décident de couper la D blanche du pion d6 par 16..., Fd4+ avant de passer le C sur é5, ce qui paraît juste.

i) Telle est la caractéristique de la variante : un intense jeu figural.

j) Devant la menace 19. F×é5 et 20. F×f7+. Si 18..., D×d6 ? 19. F×f7+.

k) Devant la menace 21. Fg5, les Noirs tendent un piège : après 21. F×h6, Db4, l'attaque du C et du F donnerait du contre-jeu. Il apparaît maintenant que le F noir manque sur la diagonale h8-a1. Peut-être faut-il tenter de donner la qualité pour deux pions par 20..., T×d6 ; 21. C×d6, D×d6 ? Si 20..., F×b2 ; 21. Tb1 et 22. T×b7.

l) Soudainement, les Blancs se jettent sur l'appât qui leur est proposé.

m) Fermant le piège à double attaque du C+F.

n) Mais les Blancs ont une surprise de taille à offrir par ce sacrifice de D.

o) Après 25..., ç×d4 ; 26. T×ç8+, Rh7 ; 27. Cg5+, R×h6 ; 28. C×é6 ! les Noirs ne peuvent poursuivre ni par 28..., f×é6 ; 29. Th8+, Rg5 ; 30. T×h4, R×h4 ; 31. Tf4+, etc. ni par 28..., Rh7 ; 29. d7, C×d7 ; 30. T×f7+.

p) Avec gain d'un pion.

q) Si 26..., T×ç5 ; 27..., T×ç6 ; 28. d7 !

r) Le plus simple : si 27..., T×ç6 ; 28. d7 !

● La huitième place du Tournoi des candidats au championnat du monde sera occupée par le Hongrois Adorjan, qui l'a emporté contre son compatriote Ribli dans un match de barrage.

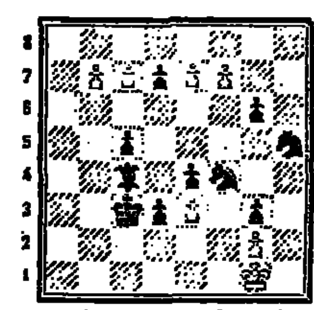
● Le Grenoblois Bachar Kouatly a remporté le titre de champion de France d'échecs 1978 en battant le Parisien Didier Sellos.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 838
R. ULREICH Chess Review, 1967

(Blancs : Rd6, Cf7, Pg5, Noirs : Rf3, Cé3, Pd7.)

1. Ch6, Cç4+ ; 2. Rd5, Rf4 ; 3. g6, Cd6 ; 4. R×d6 (et non 4. g7 ?, Cé8 ; 5. g8=D, Cf6+ nulle), *Rg5 ; 5. g7, Rf6 ; 6. Cf5 !* (et non 6. g8=C+ ou F, ou T ou D ?), *et les Blancs gagnent.*

ÉTUDE
NESTORESCU ET DOBRESCU
(1975)



BLANCS (7) : Rg1, Pb7, ç7, é7, é3, f7, g2.
NOIRS (10) : Rç3, Fç4, Cf4 et h5, Pç5, d7, d3, é4, g6, g3.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 836

RÉDUCTION POUR UNE CAPTURE

Dans cette donne d'un tournoi par paires mixtes à Marbella, une ouverture adverse trop faible et une technique très perfectionnée permirent au déclarant de capturer un roi d'atout qui semblait imprenable.

♠ D 6
♥ A V 9 3
♦ R 6 2
♣ A R 8 5

♠ 3
♥ D 10 8 7 4
♦ A D 9 5
♣ D 9 3

N
O E
S

♠ R 9 5 2
♥ 6 5
♦ 10 7 4 3
♣ 7 6 4

♠ A V 10 8 7 4
♥ R 2
♦ V 8
♣ V 10 2

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Kabbaj	Lusher	G. Diaz	Koltsch.
1 ♥	1 SA	passe	4 ♠...

Ouest ayant entamé le 3 de pique pour la dame, le 2 et le 4, le déclarant a rejoué le 6 de pique pour le 10 de sa main sur lequel Ouest a défaussé un cœur. Sud a ensuite joué le 8 de carreau, pris par l'as d'Ouest qui a rejoué la dame de carreau. *Comment Koltscheff, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES avec *deux levées de mieux* contre toute défense ?

Réponse :

Il est nécessaire de *se raccourcir deux fois* à l'atout pour capturer à la fin le roi d'atout d'Est. D'autre part, on peut supposer que Ouest, l'ouvreur, a toutes les grosses cartes restantes.

Pour pouvoir couper deux fois et être au mort à la onzième levée, il faut ménager les reprises au mort et réaliser les cartes maîtresses à cœur et à trèfle sans être coupé. Il faut donc qu'Est ait au moins deux cœurs et trois trèfles.

Après avoir pris avec le roi de carreau, Sud doit se raccourcir une première fois *en coupant un carreau,* puis il tire le roi de cœur et *joue cœur en faisant l'impasse à la dame* (une précaution utile au cas où il faudrait défausser le troisième trèfle sur un cœur à la fin). Ayant fait ainsi le valet de cœur, le déclarant *coupe le troisième cœur* (le 9) sur lequel Est défausse un trèfle. Sud joue ensuite le valet de trèfle que Ouest a intérêt à couvrir avec la dame. Le mort prend avec le roi de trèfle, puis le déclarant tire l'as de trèfle et l'as de cœur :

♥ A ♣ 8 5

♣ R 9 ♦ 10

♠ A V ♣ 10

Si Est coupe l'as de cœur, Sud surcoupe, puis il tire l'as de pique et le 10 de trèfle maître. Si Est préfère défausser son carreau, il coupera ensuite trèfle et sera surcoupé.

Championnat du monde à Rio

L'Italie a remporté les éliminatoires du championnat du monde avec 180 points, devant les U.S.A. (170), l'Australie (166), Taiwan (127), Panama (124) et le Brésil (108), mais elle a ensuite été battue en finale par les Américains qui ont conservé ainsi le titre qu'ils détenaient depuis 1975.

Le Brésil, qui était un des favoris, a terminé dernier. Il a cependant gagné son troisième et dernier match contre les Italiens grâce à la donne suivante, où le fameux champion Benito Garozzo a fait la seule entame qui pouvait permettre de... réussir le grand chelem.

♠ R 7 4
♥ R D V 5
♦ A 10 9 4
♣ 6 3

♠ 9 8 5
♥ 9 2
♦ D V 8 5 2
♣ D 9 8

N
O E
S

♠ D V 3 2
♥ 10
♦ 7 3
♣ R V 10 7 4 2

♠ A 10 6
♥ A 8 7 6 4 3
♦ R 6
♣ A 5

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Garozzo	Barbosa	Lauria	Mello
—	—	—	1 ♠
passe	2 ♦	passe	2 ♥
passe	4 ♦	passe	4 SA
passe	5 ♦	passe	5 ♠
passe	7 ♥	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 5 de carreau, *comment Mello, en Sud, a-t-il gagné le* GRAND CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Les Brésiliens Mello et Barbosa jouaient le Système romain, et la redemande de « 2 ♥ » était un Canapé (couleur plus longue). Le saut à « 4 ♦ » garantissait le contrôle à carreau et un très solide soutien à cœur. « 4 SA » était un Blackwood pour les as et « 5 ♠ » un Blackwood pour les rois (qui promettait ainsi les quatre as). Garozzo estima que le moindre risque était d'entamer *un petit carreau* car il était probable que Nord avait as roi de carreau, et qu'il n'oserait pas faire la double impasse au début du coup.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 72

VICHY : LES BELGES A L'EAU

CHAMPIONNATS DU MONDE FRANCOPHONE 1979

* Le Majestic, Vichy, éliminatoires du Paires B, 2 novembre.

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Déjà sacré champion de France à Lille, le 9 septembre, le Parisien Benjamin Hannuna, vingt-six ans, professeur d'anglais économique, a brillamment enlevé le titre de champion du monde francophone le 4 novembre à Vichy. Le premier Belge, Yvon Duval, tenant du titre, et qui cette année termine sixième, n'a pourtant rien à se reprocher : il améliore son pourcentage de l'an dernier (96,03 % contre 95,17 %). Mais cinq Français ont progressé plus que lui (Benjamin a réalisé 97,42 %...). A l'issue de la cinquième et dernière manche, deux jeunes Français, Vincent Labbé (Paris) et Thierry Delac (Grenoble) étaient ex aequo avec 4 253 points. La Commission internationale d'arbitrage a décidé de les départager par un duel (scrabblesque) au premier sang, on ne sait pas trop pourquoi : ce combat singulier remporté par Labbé, qui aurait été justifié pour le titre, ne l'était guère pour la seconde place.

On trouve six Parisiens et deux Belges dans les dix premiers. Les jeunes Grenoblois, sauf Dellac, ont un peu déçu : ils prennent les seizième, dix-huitième et dix-neuvième places. La première femme, la Belge Marion Gueben, est quinzième ; la deuxième, Yvonne Brulé, est vingt-sixième. Notons enfin les exploits du dilettante Reidel et du troisième série lillois Viseux. L'accueil plein de gentillesse et de prévenance de l'Office du tourisme et le beau temps ont apaisé bien des déconvenues.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	O E G T N P ?			
2	C O R S R E O	PO(I)GNET	H 4	74
3	N G E M U T L	CORRO(I)ES (a)	6 C	63
4	E K E H E A I	MEUGLENT	9 G	64
5	A E E E H + I X	KIT	0 F	35
6	E H I + M U E N	EXEAT	N 5	34
7	E E M N + I Z A	HUAI	8 L	44
8	S B A E L J U	MENACIEZ	C 2	112
9	B L U + I T M U	JASE	D 1	47
10	U U + D F S ? V	BLEMIT	8 A	33
11	D U + E E S N L	V(E)UFS	O 1	44
12	D L + Y H O O I	JEUNES	1 D	39
13	L O + T D E P W	HYOID(E) (b)	2 J	52
14	— N E V E E L O	YOLE	K 2	26
15	A F I T T A I	BENEVOLE (c)	A 8	101
16	A I T + D C E U	FIAT	11 D	29
17	O R T U + D I P	VIDA	12 A	26
18	D P U + W A Q N	CHERIT	L 7	22
19	D N W + R A U A	PIQUA	11 K	28
20	A R W + A L S T	QUAND	M 11	28
21	A L E T + E B R	KAWAS	F 10	25
22	A R + R S	TABLER	O 10	33
23	R	GRAS	J 9	22
24			TOTAL	981
25				
26				
IZ				

NOTES

(a) ou CORONERS ou CROONERS en D 8. (b) Se dit d'un os en fer à cheval, situé au-dessus du larynx. (c) Le sous-top ne fait que 16 points... D'excellentes équipes, dont Duval-Debruyne, ont perdu leur qualification sur ce seul coup.

Résultats. - 1. Mlle Kassis-Lahmi (Liban-France) et Kourotchkine-Labbé 981 (100 % !) ; 3. Renson-Lavigne (B), Mollard-Laik et Dahan-Viseux, 979.

Résultats finals du championnat francophone. — 1. Hannuna, 4 298 ; 2. Labbé 4 253 ; 3. Dellac ; 4. Lhami ; 5. Saintjean ; 6. Duval (B) ; 7. Pialat ; 8. Reidel ; 9. Lavigne (B) ; 10. Viseux ; 11. Clauwaert (B) ; 12. Robert ; 13. Kourotchkine ; 14. Bohé ; 15. Marion Guében (B) ; 16. P. Lempereur (B) et Laik ; 18. Mollard ; 19. Clerc ; 20. J.-P. Brulé.

Paires. — 1. Renson-Lavigne (B) ; 2. Bohé-Colonna (à 1 point) ; 3. Nino-Dellac (à 2 pts) ; 4. Kourotchkine-Labbé (à 3 pts) ; 5. Dahan-Viseux.

Tournoi international (homologué). — 1. J.-P. Faur ; 2. Mme Taltavull ; 3. Brice ; 4. Mlle Fortemps (B) ; 5. Lorenzo ; 6. G. Prost ; 7. Delas ; 8. Mme Fache et D. Wouters (B) ; 10. Muracciole.

PENTASCRABBLE N° 72
de M. BOUILLIE (Rouen)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

AEHNRTX - AEEINNT - AEEGRRS AENUYZ ? - AADJKNR.

Solution proposée : 761 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 70

JUDOKAS, H 3, 118 - OOTHEQUE, 8 K, 86 - RENVOYES, 14 A, 130 - INDEXIEZ, 0 8, 383 - SOFTWARE, A 8, 320.

● Championnats de partie libre : Ile-de-France. Envoyer un chèque de 40 F à M. Boucanus, résidence Concorde, square Saint-Florentin, 78150 Le Chesnay, avant le 1er janvier 1980. Aquitaine : Envoyer 40 F à M. Sireude, 12, rue de l'Estagnosse, 64200 Biarritz. Tél. : (59) 24-08-31.

● Festival de Paris, Parc floral de Vincennes. Individuel en trois manches, samedi 24 novembre, à 14 h. 30. 5 000 F de prix toutes séries. PAIRES en deux manches, dimanche 25 novembre, à 14 h. 30, 4 000 F de prix toutes séries.

MICHEL CHARLEMAGNE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 67

Horizontalement

I. Quand la première ne plaît pas. — II. Vers celui du dessous ; Ou c'est aux pieds, ou c'est aux pommes. — III. Conjonction ; Vole, mais terre à terre ; Dupent. — IV. Les diamants du président ; Encore employée au Monde. — *V. Hop là ! ; Quand on croise le fer. — VI. Déesse ; Note ; Ici, on voit qu'on l'a trop fait ; Voyelles. — VII. Grande en R.F.A., petite en Belgique ; Henri IV en serait tout retourné. — VIII. Ou c'est un chef ou c'est un chef ; Face à l'Olympe ; Un enfant d'Edouard ? — IX. Quelle scie ! ; Se comporte comme une vraie vache. — X. Sont loin de marcher sans pompes.*

Verticalement

1. Se taillent. — 2. Avant le tissage. — 3. Au jour ; Nouvellement créé par Baudelaire pour Hugo. — 4. Candidat peut-être mais candide ? ; N'a pas froid aux yeux ; En fin, phonétiquement. — 5. N'est plus candidat ; Petit office. — 6. C'est s'exprimer à tue-tête ; Apparus la tête en bas. — 7. Sans vergogne. — 8. Oscar ? ; Physicien américain. — 9. Cherche ; Ile. — 10. D'habitude ; Propre à l'effronté. — 11. Fabuleux ; Objet de mes pensées. — 12. Recommandée aux anémiques. — 13. Sanctionnées.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 66

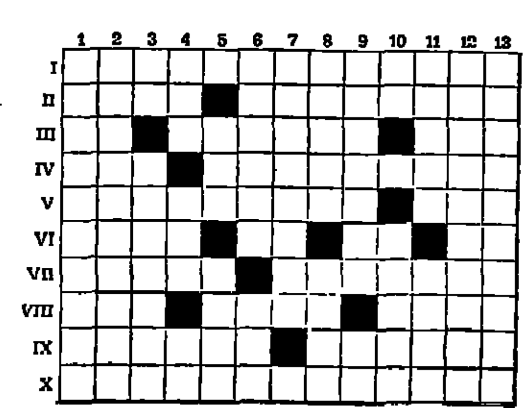
Horizontalement

I. Langoustinier. — II. Inerte ; Réunie. — III. Mitée ; Vantard. — IV. Ictère ; Narrer. — V. Trémolos ; It. — VI. Rose ; Appétits. — VII. Oc ; Nc ; Notices. — VIII. Photon ; Refuse. — IX. Hep ; Lutta ; Lin. — X. Establishment.

Verticalement

1. Limitrophe. — 2. Anicroches. — 3. Nettes ; Opt. — 4. Greement. — 5. Otero ; Colb. — 6. Ue ; Ela ; Nul. — 7. Opn ; Ti. — 8. Transports. — 9. Iena ; Eteah. — 10. Nutritif. — 11. Inarticulé. — 12. Eire ; Tesin. — 13. Redressent.

FRANÇOIS DORLET.



ANA-CROISÉS (*)

N° 67

Horizontalement

1. ABCEOPUU. — 2. ABILNOTU (+ 1). — 3. AEGNORST (+ 3). — 4. ACLPSTU. — 5. AACDELN (+ 1). — 6. ABEISUV. — 7. ACEHRSV (+ 1). — 8. CDEHIIMO — 9. ABCNOSS. — 10. EIMOPRST (+ 3). 11. AEIQSTU (+ 1). — 12. AEGLSTW. — 13. EEMNRST.

Verticalement

14. EEHNOPTY. — 15 ADESTUX. 16. AELMOPRT. — 17. CEILRTUU. 18. CEIPRST (+ 1). — 19. ADGINOR (+ 1). — 20. DEIMOSS (+ 1). — 21. AAELNPSV. — 22. AEGLQUU. — 23. — ABERSTU (+ 3). — 24. EEIPPQSTU. — 25. ACELOQU (+ 1). — 26. AEMORSV. — 27. CEPSSTU.

(*) Jeu déposé.

SOLUTION DE L'ANA-CROISÉS N° 66

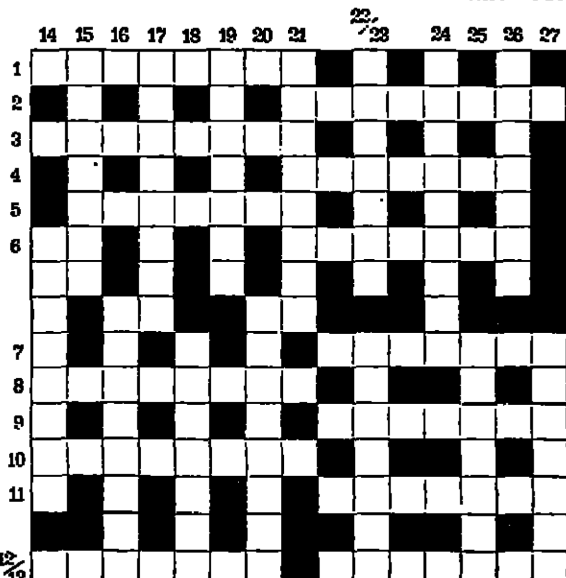
Horizontalement

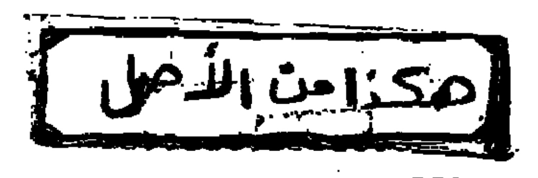
1. ESCOUADE. — 2. HUNIERS. — 3. GASCONNE (AGENCONS ENGONCAS). — 4. FARIBOLE. — 5. TURLUTTE. — 6. ALGEBRE (ALBERGE). — 7. ERRATUM (TRAMEUR). — 8. CONGRES (GERCONS). — 9. IGNORAI. — 10. DERRICK. — 11. ITALIEN (ENLIAIT, LIAIENT, LITANIE). — 12. ALLACHE (ALLECHA). — 13. COCUFIE.

Verticalement

14. EGOISME. — 15. ORIGINE. — 16. PARIGOT. — 17. CHAFOUIN. — 18. ALCOOLAT. — 19. GONADES (SONDAGE). — 20. GEORGIEN. — 21. ERGOTER. — 22. SALUBRE (LABEURS, SABLEUR). — 23. SERRATES (ESSARTER, RESTERAS, STERERAS, TERRASSE, TERSERAS, TRESSERA). — 24. ANATOMIE. — 25. LIVECHE. — 26. ICEBERG. — 27. SALIENS (ENLISAS, ENSILAS, LESINAS, SALINES).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

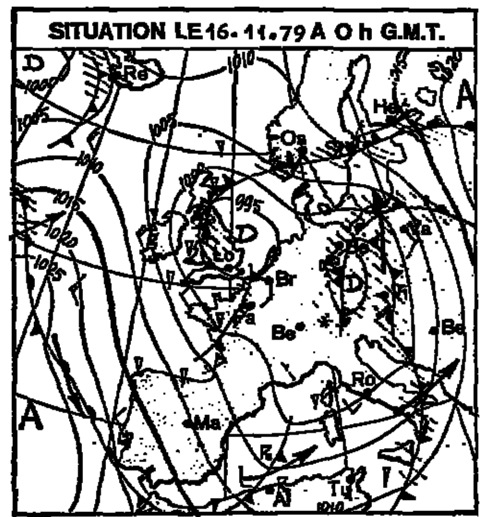




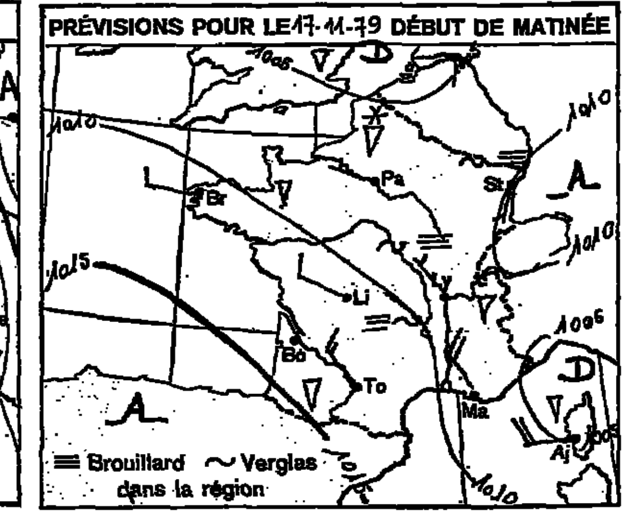
INFORMATIONS «SERVICES»

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16-11-79 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 17-11-79 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 16 novembre à 0 heure et le samedi 17 novembre à 24 heures :

Une nouvelle perturbation océanique abordera l'Europe occidentale, mais la plus grande partie de la France demeurera sous l'influence d'air froid assez humide.

Samedi 17 novembre, cet air froid maintiendra sur l'ensemble du pays un temps variable avec alternance d'éclaircies et de nuages. Des averses de pluie, de neige ou de grésil se produiront encore. Elles tendront toutefois à s'atténuer et se localiseront principalement près de la Manche et sur la Corse en début de journée, puis sur la moitié est de la France l'après-midi et le soir. Des gelées faibles, du verglas, et quelques bancs de brouillard sont à craindre au lever du jour sur le Bassin parisien, le Massif Central, l'Est et le Nord-Est. Au cours de l'après-midi, le ciel se couvrira sur la Bretagne, et des pluies auront lieu en fin de journée. En général, les vents seront faibles ou modérés et de direction variable.

Vendredi 16 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 997,5 millibars, soit 748,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 15 au 16) : Ajaccio, 17 et 6 degrés ; Biarritz, 8 et 4 : Bordeaux, 8 et 3 ; Brest, 7 et 5 ; Caen, 8 et 3 ; Cherbourg, 8 et 5 : Clermont-Ferrand, 8 et —2 ; Dijon, 7 et 0 ; Grenoble, 8 et —2 ; Lille, 7 et 1 ; Lyon, 7 et —1 ; Marseille, 11 et 1 ; Nancy, 5 et 1 ; Nantes, 9 et 0 ; Nice, 13 et 4 ; Paris-Le Bourget, 9 et 0 : Pau, 5 et 2 ; Perpignan, 12 et 6 ; Rennes, 8 et 3 ; Strasbourg, 6 et 2 ; Tours, 9 et 2 ; Toulouse, 8 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 8 degrés ; Amsterdam, 5 (max.) ; Athènes, 21 et 18 ; Berlin, 5 et 4; Bonn, 7 et 1; Bruxelles, 6 et 1; Le Caire, 25 et 14 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 5 et 4 ; Genève, 7 et —4; Lisbonne, 15 et 8; Londres, 6 et 3 ; Madrid, 10 et 3 ; Moscou, 3 et 2 ; Nairobi, 26 et 13 ; New-York, 10 et 5; Palma-de-Majorque, 15 et 8; Rome, 18 et 10 ; Stockholm, 2 et 0 ; Téhéran, 20 et 12.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 16 novembre 1979 :

UN DECRET

● Pris pour l'application de l'article 5 modifié (§ 3) de la loi du 6 août 1963 pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises.

UNE LISTE

● Des élèves ayant obtenu, en 1978 et 1979, le diplôme d'ingénieur ou le certificat d'ancien élève de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 17 NOVEMBRE

« Saint-Eustache », 15 h., devant l'église (Mme Allaz).

« Montmartre », 15 h., 17, rue Saint-Vincent (Mme Bacheller).

« Le Louvre au Moyen Age », 15 h., métro Louvre (Mme Oswald).

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Zujovic).

« Les peintres européens à la cour d'Espagne », 15 h., Grand Palais (Approche de l'art).

« *Le Salon d'automne* », 14 h. 30, Grand Palais (L'art pour tous).

« Les trésors des musées du Kremlin », 11 h., Grand Palais (Arcus).

« Le Marais », 15 h. 15, 5, rue des Hospitalières - Saint - Gervais (Mme Barbier).

« L'Académie française », 15 h., 23, quai Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel d'Aumont et hôtel de Sens », 15 h., 7, rue de Jouy (Mme Ferrand).

« Les salons de la Banque de *France », 15 h., 1, place Malesherbes* (Mme Hager).

« Madame de Sévigné en sa maison », 15 h., métro Saint-Paul - Le Marais (Mme Hauller).

« Le Musée de la police », 15 h., 1 bis, rue des Carmes (Histoire et Archéologie).

« Chez Maxim's », 16 h. 15, 3, rue *Royale* (M. de La Roche), entrées limitées.

« L'église Sainte-Elisabeth et l'ordre de Malte », 15 h., métro Temple (Lutèce-Visites).

« Le quartier historique des Gravilliers », 15 h., métro Arts-et-Métiers (Paris inconnu).

« L'atelier d'un marqueteur », 14 h. 30, métro Charonne (Tourisme culturel).

« Le Vieux Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

« Exposition Picasso », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

« Ministère de la marine », 10 h. 30, 2, rue Royale (Mme Garnier-Ahlberg).

« Les coulisses de la Comédie-Française », 10 h. 30, porte de l'administration, *place Colette (Mme Lemarchand).*

« Les Arts et Métiers », 15 h., 292, rue Saint-Martin (Mme Allaz).

« Hôtel de Sully et la place des Vosges », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Legregeois).

« L'appartement de Clemenceau », 15 h., 8, rue Franklin (Mme Pennec).

« *Château de la Muette* et l'O.C.D.E. », 15 h., rue André-Pascal (Approche de l'art).

« L'île Saint-Louis », 15 h. 15, 4, quai des Célestins (Mme Barbier).

« Musée de la Légion d'honneur », 15 h. 30, 5, rue de la Légion-d'Honneur (Mme Camus).

« Le Palais-Royal », 15 h., devant la grille, *place du Palais-Royal* (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Lycée Henri-IV », 15 h., 23, rue Clovis (Mme Ferrand).

« Exposition Picasso », 10 h. 30, Grand Palais (Mme Hager).

« Notre-Dame de Paris », 15 h., métro Cité (Mme Hauller).

« L'hôtel de Bourbon-Condé », 15 h., 12, rue Monsieur (Histoire et Archéologie).

« La Cité », 15 h. 45, métro Cité (M. de La Roche).

« La Cité mystérieuse », 15 h., métro Cité (Paris inconnu).

« L'église Saint-Etienne-du-Mont », métro Cardinal-Lemoine (Templia).

« Le Palais-Bourbon », 14 h. 45, 2, place du Palais-Bourbon (Tourisme culturel).

« Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Malher (Le Vieux Paris).

« Exposition Picasso », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

SAMEDI 17 NOVEMBRE

14 h. 45, théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Dr J.-A. Huet : « Les trois options de la ménopause » ; professeur Roger Ikor : « Sans haine et sans colère » ; Mme G. Juramie : « Sur le mot liberté » (Club du Faubourg).

19 h., Plaza-Athénée, 8, boulevard de la Madeleine : « Les profondeurs inexplorées de *l'homme* » (Agence mondiale d'informations).

15 h. 30, Carn, 2, rue Adrien-Mesller : « Eckankar, un genre de vie présente ses enseignements ».

17 h. et 19 h., Institut catholique, 21, rue d'Assas : « Connaissez-vous la doctrine catholique ? ».

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

15 h., 9 bis, avenue d'Iéna : « Mongolie » ; 17 h. : « Kashmir-Ladakh et Rajasthan » (projections).

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Pierre Gentil : « Au Sénégal aujourd'hui » *(Les Artisans de l'esprit).*

16 h. 45, Notre-Dame de Paris, M. Pierre de Calan : « Le désir de Dieu et la conduite d'une vie ».



TIRAGE N° 46
DU 14 NOVEMBRE 1979

5	24	25	38	44	48

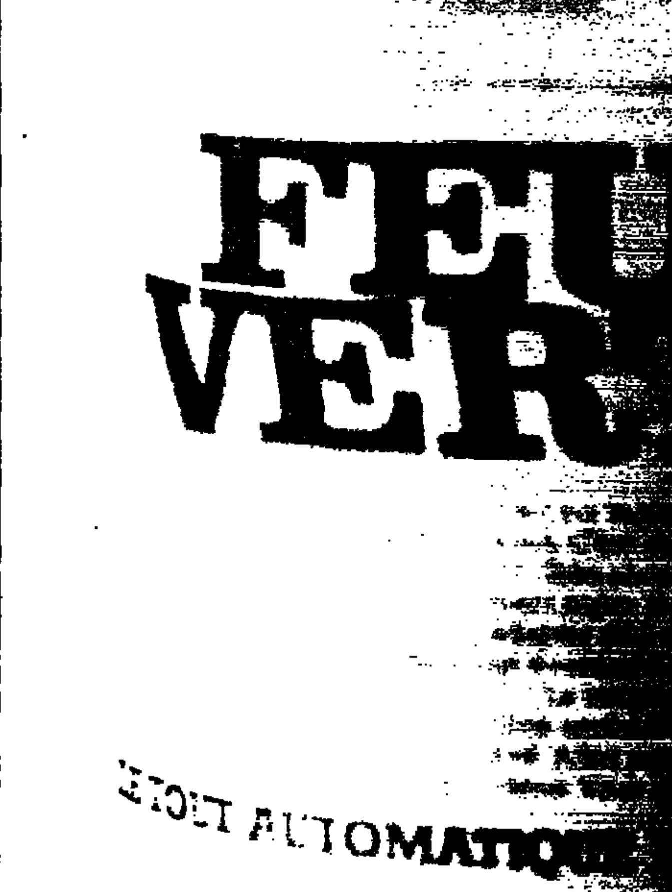
NUMERO COMPLEMENTAIRE **35**

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1	7 562 751,80 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	18	210 076,40 F
5 BONS NUMEROS	832	13 634,70 F
4 BONS NUMEROS	59 794	189,70 F
3 BONS NUMEROS	1 331 287	12,30 F

PROCHAIN TIRAGE LE 21 NOVEMBRE 1979

VALIDATION JUSQU'AU 20 NOVEMBRE 1979 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL





CARNET

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2543

HORIZONTALEMENT

I. Une période agréable, quand elle est bien balancée ; Pas du tout suffisants. — II. Préparer comme un café ; Dans un alphabet étranger. — III. Nom de bassin ; Qui ne pourront donc pas être déplacés. — IV. Va souvent avec «moi» ; Pas soutenue. — V. Abréviation précédant un numéro ; Etait voué à Saint-Joseph ; Pronom ; Qui a donc rempli son service. — VI. Pris une mauvaise direction ; Comme certaines terres. — VII. Dernière d'une série ; Sacré quand on prend la moitié ; Vieille ville ; Possessif. — VIII. Sont très utiles pour boucler ; Endroit où l'on peut voir les côtes. — IX. On y trouve de beaux instruments ; Est parfois attribuée au sort. — X. Pour lier ; Un beau grimpeur ; Se met de préférence près d'un banc. — XI. Anneau ; Mesure ; Généralement discrètes quand elles sont de service. — XII. Quatorzième chez les Grecs ; A l'entrée du gosier ; Levé plus difficilement quand il est très lourd. — XIII. Procède à un examen ; Héros dans le Sud ; Demi-tour. — XIV. Annonce le format ; D'un auxiliaire ; Faire son choix ; Saint-Louis, par exemple. — XV. Orient ; Qui ne courent donc pas.

VERTICALEMENT

1. Doivent être essuyés quand on entre ; Qui n'a donc pas été payé. — 2. Pas droit, ni rond, ni carré ; Petites misères. — 3. On laisse passer des occasions quand on s'endort dessus ; N'ont pas beaucoup de bagages. — 4. Saisi (épelé) ; Fleuve côtier ; Ce qu'on peut prendre d'un coup de dents. — 5. Petite partie de livre ; On leur doit le respect. — 6. Un étranger ; C'est parfois une mignardise. — 7. Nom de maison ; Très juste ; A donné soif à bien des gens. — 8. Joue sans rien dire ; Crie comme un taureau ; Qui s'est donc bien ramassé. — 9. Avons une attitude entreprenante ; Pas accordée ; Dans les règles. — 10. Sortir du droit chemin ; Note ; Vieux loup. — 11. Port sur un lac ; Vaut de l'or ; Pas souples. — 12. Est souvent noir avec des raies ; Doit se reposer au commandement. — 13. Sans changement ; Expérience (épelé) ; Pièce de charrue ; localité. — 14. Donne généralement de bons mots ; Entreprit une action ; Capitale, en Asie. — 15. Ne fait que passer ; Qui sont donc à la hauteur.

Solution du problème n° 2542

Horizontalement

I. Intrigues. — II. No ; Uri ; Ta. — III. Nuisibles. — IV. Ers ; Sue. — V. Iran ; Snob. — VI. Timon ; Ira. — VII. Esbroufe. — VIII. Sème ; Ise. — IX. Rare ; Fats. — X. Ont ; Punis. — XI. IT ; Portée.

Verticalement

1. Innéité ; Roi. — 2. Nourrissant. — 3. Isambert. — 4. Rus ; Norme. — 5. Iris ; Noé ; Pô. — 6. Gibus ; Fur. — 7. Lénifiant. — 8. Eté ; Orestie. — 9. Sas ; BA ; Esse.

GUY BROUTY.

Réceptions

— Le baron Paternotte de la Vallée, ambassadeur de Belgique, a offert un vin d'honneur, jeudi, à l'occasion de la fête de la dynastie.

Naissances

— André et Monique BARBAROUX ont la joie d'annoncer la naissance de

Evangéline,

le 30 octobre 1979.
13, avenue de Taillebourg,
75011 Paris.

— Philippe et Marie-Danielle GALLIOT, Sandrine et Charlotte, ont la joie d'annoncer la naissance de

Emilie,

le 14 novembre 1979.
Ambassade de France (Koweït).

— Marie-Chantal et Michel MOULIN ont la joie d'annoncer la naissance de

Nicolas,

le 12 novembre 1979, à Maisons-Alfort.

— M. et Mme Jean NETTER sont heureux d'annoncer la naissance de

Vincent,

fils de François et Edith.
Le 11 novembre 1979.
41, avenue Montaigne, Paris-8e.

— Claude-Marc PERRIN et sa femme Fabienne, née Brenard, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille

Axelle.

M. L. Mourier,
15 h. 10, Colombes,
le 14 novembre 1979.

Mariages

— Pierre BANZET
et
Martine DELTHIL
sont heureux de faire part de leur mariage.
48, rue de Naples,
75008 Paris.

— M. et Mme Jacques CAZEILS sont heureux de faire part du mariage de leur fils

François
avec
Mlle Anne URVOY,

qui sera célébré en la chapelle de Lanvignec, à Paimpol, le 24 novembre 1979.



Décès

— Nous apprenons la mort de

M. Guillermo ATIAS,
écrivain chilien,

dont le décès accidentel est survenu le vendredi 9 novembre, à Paris.

Les obsèques auront lieu le lundi 19 novembre, à 10 h. 45, au cimetière du Père-Lachaise.

[Guillermo Atias, universitaire, romancier et essayiste chilien, s'était réfugié en France. Il nous laisse, traduit par Claude Bourguignon, un roman très émouvant sur le climat politique et social chilien à l'époque de Salvador Allende : « le Sang dans la rue » (éd. Rupture).]

— Les docteurs Judith et Yves Lepintre,
Le docteur Claude Lepintre,
Mme Charlotte Balkanyi,
Lady Seckers et ses enfants,
Mlle Suzanne Balkanyi,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Edith BALKANYI,

leur mère, grand-mère et belle-mère, décédée le 2 novembre 1979, et incinérée dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. René de BOUTAUD de LAVILLÉON,
officier de réserve honoraire
de l'ordre national du Mérite,
croix du Combattant,
officier du Mérite agricole,
médaillé
de la Ville de Paris,

survenu à Grenoble le lundi 12 novembre, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 20 novembre, à 13 h. 45, à sa paroisse Sainte-Odile, Paris-17e.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

— Mme Maurice Coing Boyat, née Deshairs Suzanne,
M. Jean Coing Boyat, chargé de recherches au C.N.R.S.,
M. et Mme Pierre Coing Boyat et leurs enfants,
Mme et M. J.F. Treyve,
Les familles Deshairs, Belle, et alliées,
ont l'immense douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingts ans, de

M. Maurice COING BOYAT,

survenu le 15 novembre 1979.

Ses obsèques auront lieu le samedi 17 novembre, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Seyssinet (Isère).

19, rue de l'Eglise,
38170 Seyssinet-Pariset.

— Mme Michel Firino Martell,
M. et Mme Patrick Firino Martell,
M. et Mme Jacques Firino Martell,
M. et Mme Paul Firino Martell,
M. et Mme Olivier Firino Martell,
M. et Mme André Firino Martell,
Laurent, Alix, Michel, Diane et Thierry Firino Martell,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel FIRINO MARTELL,

survenu le 14 novembre 1979, à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 17 novembre 1979, à 14 h. 30, en l'église Saint-Léger de Cognac (Charente).

« Bois-Clair », Saint-Brice,
16100 Cognac.

[Michel Firino-Martell, né en 1911 à Cognac, était administrateur de la société de négoce des eaux-de-vie J. et F. Martell et Cie, administrateur également depuis 1971 de la Société Noilly-Prat, et membre du bureau national interprofessionnel du cognac.]



— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Pierre M. LeROY,
née Lucie Ducrocq,

survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année, suite d'une longue maladie.

Ses fils : docteur Pierre L. LeRoy, docteur André F. LeRoy,
Ses petits-enfants : Suzanne, Pierre Edwin, Benjamin App, Laura,
Sa belle-sœur : Mme veuve Théodore LeRoy,
Ses cousins : Mme veuve Fernand Horem, Mme Benedict LeSage, Sandrine Saingery,
Ses neveux et nièces, et leurs enfants.

L'incinération aura lieu dans le Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Michel Sinson et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel SINSON,

survenu le 11 novembre 1979, à l'âge de trente-deux ans, à Clichy.

L'incinération a eu lieu le mercredi 14 novembre, au cimetière de Joncherolles, à Villetaneuse.

10, boulevard Franklin-Roosevelt,
92500 Rueil-Malmaison.

— On nous prie d'annoncer que

Marta SKIERA
a rejoint son fils
Frédéric SKIERA

dans la paix du Seigneur, le 6 novembre 1979, dans sa soixante-quinzième année.

De la part de sa fille et de ses petits-enfants.

16, rue Duban,
75016 Paris.

— Mme Roger Vendel, son épouse ;

M. et Mme Bernard Vendel,
M. et Mme Jean-René Vendel,
M. Pierre Vendel,
M. Bruno Vendel,
ses enfants,

Baudouin Vendel,
Olivier et Valérie Vendel,
Renaud et Axel Vendel,
Marine Gwanaël Vendel,
ses petits-enfants,

M. et Mme Guy Vendel,
Mme Marcel Godeau, ses enfants et petits-enfants,
ses frère, belles-sœurs, neveux et nièces,

ainsi que toute sa famille,

Mlle Monique Fouret, sa dévouée secrétaire,

ont la profonde douleur de vous faire part du retour à Dieu du

docteur Roger J. VENDEL,

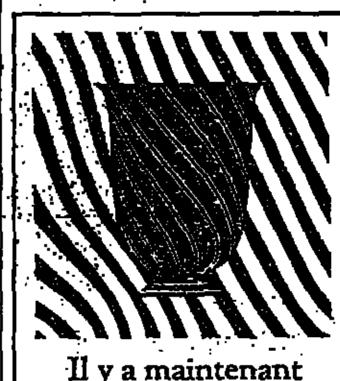
ancien interne
de l'Assistance publique,
fondateur,
administrateur honoraire des laboratoires ANA Dr Vendel et Cie,
ancien président-directeur général
de la Société EGEMA,

survenu le 14 novembre 1979.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans la simplicité et le recueillement souhaités par le docteur Vendel le lundi 19 novembre 1979, à 10 h. 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, 75017 Paris, suivie de l'inhumation qui se déroulera dans la plus stricte intimité familiale au cimetière de Neuilly-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue Gounod,
75017 Paris.



— Les obsèques de notre confrère

Pierre ZANIN,
directeur du bureau de l'A.F.P.
à Alger,

décédé subitement mercredi, auront lieu le samedi 17 novembre, à 11 heures, au cimetière de Groslay (Val-d'Oise).

Remerciements

— Dole, Lathuile (Haute-Savoie).
Mme et M. Jean Mugnier-Pollet, leurs enfants et petits-enfants,
Mme et le docteur André Chavigny, leurs enfants et petits-enfants,
Et leurs familles,
dans l'impossibilité de répondre individuellement aux très nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. François MUGNIER-POLLET,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs très sincères remerciements.

— Mme Pierre Callet,
Le docteur et Mme Bertrand Callet,
M. et Mme Renaud Callet et leurs enfants,
dans l'incapacité de répondre à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Pierre CALLET,

remercient très vivement toutes les personnes qui se sont associées à leur chagrin.

Messes anniversaires

— Pour le douzième anniversaire du décès de

M. Raoul GIRARD,
ingénieur civil des Mines,
ancien député du Jura.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont aimé et sont restés fidèles à son souvenir.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-I, lundi 19 novembre, à 14 heures, amphithéâtre centre Malher, Mme Madeleine Rebérioux : « Le socialisme, Jaurès, histoire politique et culturelle de la France sous la IIIe République ».

— Université de Paris-I, samedi 1er décembre, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Marc Michel : « Le concours de l'A.-O.F. à la France pendant la première guerre mondiale ».

— Université de Paris-I, lundi 3 décembre, à 17 heures, salle des commissions, centre Panthéon, M. Mengue me Engouang : « Contribution à l'étude de la fiscalité du Gabon ».

Bienfaisance

— A l'occasion de l'Année de l'enfance, un concert sera donné le 22 novembre, à 20 h. 45, dans la grande salle des conférences de l'UNESCO, place de Fontenoy, sous le patronage du Conseil international de la musique, dont le président d'honneur est Yehudi Menuhin, et sous la présidence de Karl Münchinger.

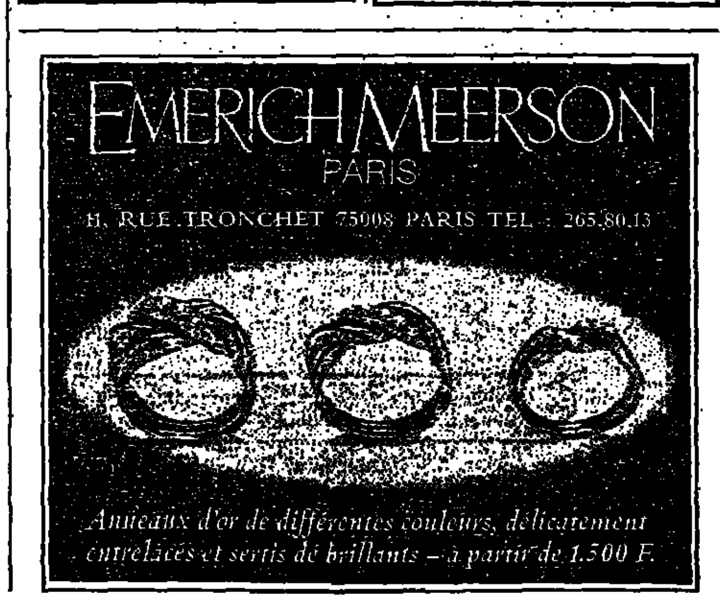
Agés de sept à dix-sept ans, les élèves de Mme Nicole Haviland Cortès, qui a fondé, près de Fontainebleau, à Montigny-sur-Loing, une école de piano, participeront à ce concert donné avec le concours de l'Orchestre de la garde républicaine.

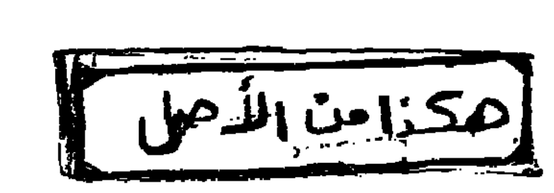
Les bénéfices seront versés au professeur Jean Bernard pour l'aider dans ses recherches sur la leucémie.

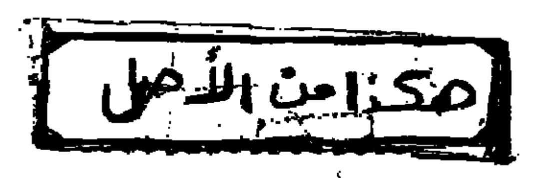
Réservations chez Nicole Cortès, par téléphone : 424-84-55 ; billets vendus à l'entrée le soir même ; prix des places : 100 F ; étudiants, lycéens : 30 F.

Communications diverses

— Au lycée Condorcet, rue du Havre, à Paris, une exposition consacrée « aux plus illustres anciens élèves » a été inaugurée à l'occasion du cent soixante-quinzième anniversaire de sa fondation.







Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

RÉUNIS A GENÈVE

Trente-cinq pays signent une convention contre la pollution atmosphérique

Les trois cents délégués de trente-cinq pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, et d'Amérique du Nord, se sont réunis du mardi 12 au jeudi 15 novembre, à Genève, au sein de la commission économique pour l'Europe des Nations unies (« le Monde » du 16 novembre). Une convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière a *été signée* lors de cette première conférence paneuropéenne.

Cette conférence sur l'environnement ayant été préconisée par l'U.R.S.S. et saluée par un message de M. Brejnev, l'intervention de M. Vladimir Kirliline, vice-président du conseil des ministres de l'Unon soviétique, était particulièrement attendue, nous précise notre correspondante à *Genève, Isabelle Vichniac. Ce fut* un panégyrique du nucléaire qui ne présente, selon lui, du strict point de vue de la pollution et de la protection de la nature, que des avantagés. Le ministre soviétique a précisé que son pays ne partageait pas l'inquiétude manifestée dans certains milieux occidentaux face aux progrès techniques que permet l'atome et a révélé que l'U.R.S.S. intensifiait actuellement son programme de *centrales nucléaires. Il* a aussi vanté les avantages de la nouvelle centrale dotée de quatre réacteurs, de 1 million de kilowatts-heure chacun, récemment construite près de Leningrad.

M. Janer Stanovnik, secrétaire exécutif de la commission, n'a pas partagé cet optimisme et a mis l'accent sur « *l'inquiétude universelle* » manifestée devant les dangers que présente l'énergie nucléaire.

100 millions de tonnes de soufre

La convention sur la pollution transfrontalière, qui entrera en *vigueur lorsque vingt-quatre pays* l'auront ratifiée, a surtout pour objectif d'améliorer l'information entre les pays : 100 millions de tonnes de dioxyde soufre flottent dans l'atmosphère européenne a précisé M. Stanovnik.

La signature de ce document est une « petite victoire » pour la Suède et la Norvège, nous signale notre correspondant à Stockholm, Alain Debove. Ces deux pays estiment, en effet, être particulièrement *victimes* de la pollution européenne transportée par les vents et qui menace l'intégrité des lacs et des rivières du sud et du sud-ouest de la péninsule scandinave.

« *La première fois, au début des années 70, que nous avons avancé l'idée que la pollution pouvait se déplacer sur des milliers de kilomètres, on nous a ri au nez,* a déclaré à notre correspondant, M. Per Wramer, secrétaire d'Etat au *ministère suédois de l'agriculture. Mais aujourd'hui, heureusement, la plupart des pays sont conscients du problèmes.* »

L'inquiétude des autorités et... des pêcheurs scandinaves s'est encore exprimée récemment, lors d'un colloque réuni à Göteborg. Sur la centaine de lacs inclus dans une réserve naturelle de 600 kilomètres carrés, vingt sont considérés comme « morts » : il n'y a plus de poisson, plus de *décomposition* végétale, *toute* vie animale est impossible. Dans le sud de la Norvège, le fleuve Tornalvenn donnait en 1950 *20 tonnes de saumon par an :* aujourd'hui le poisson a pratiquement disparu.

Plusieurs études de l'O.C.D.E. montrent que le dioxyde re soufre peut être transporté sur des milliers de kilomètres et contribue à acidifier les pluies : le sol de certaines régions scandinaves essentiellement granitique ne neutralise pas, contrairement aux sols calcaires, l'action du SO_2.

Sur 500 000 tonnes de dioxyde de soufre recensées en 1974, 100 000 seulement étaient d'origine nationale, estiment les autorités suédoises : le reste venait probablement d'Allemagne de l'Est et de l'Ouest, de Grande-Bretagne, du Danemark et de Pologne. Très diplomates, les Scandinaves ne désignent pas du doigt les coupables et se contentent de citer « *les zones industrielles européennes à forte densité de population, les régions minières et les centrales thermiques, qui emploient parfois dse fuels à teneur en soufre de 4 %* ».

En Suède, les émissions sulfureuses sont limitées : les fuels lourds employés par l'industrie ne peuvent excéder une teneur en souffre de 2,5 %. Les rejets de souffre ont été réduits du quart de 1974 à 1978. Mais ces mesures semblent insuffisantes. C'est pourquoi les Scandinaves attendent *beaucoup d'une plus grande* rigueur internationale.

Parallèlement, les Suédois ont lancé en 1977 un plan de sauvetage *des lacs : on estime que* vingt mille d'entre eux, soit un sur cinq, sont plus ou moins gravement endommagés. Le saumon, la perche, l'omble chevalier et la truite sont les espèces les plus touchées. Une méthode unique au monde de calcification du fond des lacs a été utilisée : la chaux est pulvérisée soit par jet, soit par hélicoptère. Ce traitement efficace (le poisson refait son apparition) est coûteuse et *doit être recommencée deux fois* par an.

UN CORSE INVENTE UN ASPIRATEUR A CHATAIGNES

Un appareil révolutionnaire vient d'être mis au point par M. Pierre Micaelli, ferronnier à Quenza. Il s'agit d'un aspirateur à châtaignes qui sera testé dans le parc naturel régional de la Corse.

Ce cylindre-miracle peut ramasser 600 kilos de châtaignes par jour. Après diverses améliorations, sa cadence pourra être portée à près de 1 000 kilos en six heures, alors qu'un homme ne peut en récolter que 200 kilos par jour.

CIRCULATION

Questions...

Automobilistes en danger

Les nouvelles mesures adoptées pour améliorer la sécurité routière sont souvent mal acceptées des automobilistes, qui, nombreux, nous font part de leurs critiques, de leur colère.

M. Christian Gérondeau, nommé, en 1972, délégué à la *sécurité routière auprès du* premier ministre et, depuis, responsable de la politique gouvernementale dans ce secteur, a répondu à nos questions.

Rappelons qu'il a eu l'occasion de s'exprimer plus longuement dans un livre publié au début de l'année chez Plon, et intitulé « la Mort inutile ».

« L'obligation de porter la ceinture de sécurité en ville a suscité de vives réactions. Quelle est la justification de cette mesure ?

— Toutes les études faites en France et à l'étranger convergent vers une *constatation* : les automobilistes ceinturés ont deux fois moins de chances d'être accidentés, *lors* d'un *choc* frontal, que ceux qui ne le sont pas. Les statistiques de la police, de la gendarmerie, les travaux faits à l'hôpital de Garches (Yvelines), prouvent d'autre part que le risque est 1,7 fois moindre lors des chocs latéraux et cinq fois moindre en cas de retournement du véhicule.

» Mais, au-delà d'une certaine vitesse, 50 kilomètres-heure en cas de choc contre un mur, 100 kilomètres-heure en cas de choc contre une voiture à l'arrêt, la ceinture perd de son *efficacité. C'est* en effet la décélération qui est cause des lésions. Nous étudions donc un système qui permette de tendre la ceinture lors du choc et de tirer l'automobiliste en arrière afin d'améliorer sa sécurité.

» Le sondage que nous avons fait récemment prouve que 60 % des automobilistes sont favorables à cette mesure, 30 % contre et 10 % sans opinion.

» Enfin, les statistiques ont démontré que la proportion des blessés graves a été réduite de moitié grâce aux mesures que nous avons prises en faveur de la sécurité routière.

— *Les automobilistes ont également protesté contre l'obligation de rouler en codes la nuit en ville. Pourquoi avoir pris cette mesure ?*

— L'obligation de rouler en codes *la nuit est en vigueur* dans la plupart des pays étrangers sans que les automobilistes concernés n'aient protesté. Nous n'avons, du reste, enregistré des réactions défavorables que dans les grandes villes, et particulièrement à Paris où la circulation, dans les grandes artères, a pu être perturbée, mais rien ne prouve que les encombrements, qui ont été *constatés, ont pour cause* l'obligation de rouler en codes. J'ajouterai que nous avons remarqué que 60 % des phares étaient mal réglés.

— *Les dernières statistiques de la police et de la gendarmerie font état d'une augmentation du nombre des victimes de la route depuis le début de l'année. Comment expliquez-vous ce phénomène ?*

— Il est vrai que nous avons enregistré 3 % de morts de plus depuis le début de l'année 1979. L'attention des automobilistes semble, en effet, être moins mobilisée. En 1978, par exemple, la loi sur l'alcoolémie et la publicité *qui en avait été faite* nous avaient permis de réduire à douze mille le nombre des victimes de la route. A l'avenir, nous allons multiplier les actions de prévention dans trois domaines : limitation de vitesse, port de la ceinture, alcoolémie, afin que l'attention des usagers de la route ne s'émousse pas. On n'est jamais plus en danger que lorsqu'on se croit en *sécurité.* »

(Propos recueillis par M.-Ch. ROBERT.)

...Réponses

P.T.T.

Après l'installation du CNET

GRENOBLE VOUDRAIT DEVENIR LA CAPITALE DES CIRCUITS INTÉGRÉS

(De notre correspondant.)

Grenoble. — *M. Norbert Ségard,* secrétaire d'Etat aux P.T.T., a participé, le mardi 13 novembre, au lancement des travaux du Centre national d'études des télécommunications (CNET) de Grenoble, spécialisé dans la recherche sur les circuits intégrés.

Le CNET de Grenoble accueillera deux cents personnes (chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnel administratif) à la fin de l'année 1980 et cinq cents au cours des prochaines années. Le Centre collaborera étroitement avec le Laboratoire d'études électroniques et de technologie de l'informatique, installé au Centre d'études nucléaires de Grenoble, et avec l'Institut de mathématiques appliquées (IMAG). Pour commencer, il centrera ses activités dans le domaine des circuits classiques au silicium, puis préparera l'avènement des futures générations de circuits de haute *performance. « Le centre du CNET de Grenoble s'est donc vu confier une mission d'une importance capitale. Par ses travaux, il doit ouvrir la voie à de nouvelles générations de circuits, conciliant toujours davantage la diminution des coûts et l'accroissement de la fiabilité et des performances »*, a précisé M. Norbert Segard.

Si, en amont, la région de Grenoble semble bien armée pour soutenir les efforts de recherche du CNET, en aval, le Centre, en raison des pressions exercées actuellement par les pouvoirs publics, *risque* de ne pas pouvoir attirer autour de lui toutes les industries susceptibles de valoriser les résultats de ces découvertes.

Ainsi, récemment, deux unités de fabrication de circuits intégrés dont l'installation était prévue à Grenoble lui ont échappé. Le projet de Matra associé à la firme américaine Harris sera réalisé à Nantes, tandis que National semi-conducteur s'installera dans le midi de la France.

Enfin, la seconde unité de fabrication d'EFCIS (société d'études et de fabrication des circuits intégrés spéciaux), qui verra passer son personnel de quatre cents à plus d'un millier au cours des trois prochaines années, subit actuellement de fortes pressions pour s'installer en Lorraine.

CLAUDE FRANCILLON.

Le Monde

culture

EXPOSITIONS

LES « FAUVES » AU SALON D'AUTOMNE

La spontanéité en couleurs

Le Salon d'automne a pris l'habitude d'organiser un « *show* » historique pour rehausser l'intérêt de sa manifestation annuelle, laquelle, avec ses milliers de tableaux, sculptures et gravures, a les défauts du genre : trop de choses à voir dans une monotonie qui égalise tous les reliefs. Cette fois, le Salon sort un beau morceau qui, *justement, n'avait pas* laissé les contemporains indifférents : les « *fauves* » de 1905. Soixante-quatorze toiles accrochées aux cimaises cossues d'une grande salle centrale où elles font bonne figure, comme dans un musée. Ce sont d'ailleurs des musées qui ont prêté la plupart de ces Matisse, Braque, *Rouault*, Van Dongen, Marquet, Friesz, Camoin, Manguin, Puy...

Trois quarts de siècle auparavent, ces mêmes peintres s'étaient retrouvés sous la verrière de ce même Grand Palais, qui n'avait que cinq ans d'âge. Depuis quelques *lustres, la peinture moderne* avait ouvert une large brèche dans la manière traditionnelle de voir et de figurer les choses. La peinture claire, aux tons cassés, des impressionnistes avait remplacé les romantiques images au bitume du milieu du dix-neuvième siècle. Et voici que ses clartés deviennent de violents éclats. On ne « cuisine » plus les tons, on les sert crus et purs sur la toile. On ne peint plus ce qu'on voit, avec des « couleurs locales », mais on laisse librement parler sa subjectivité à travers des rouges et des jaunes de cadmium, des bleus de Prusse et des verts Véronèse fraîchement sortis de leurs pots. Une nouvelle peinture, sur les traces de Van Gogh, a pris feu et flamme pour la spontanéité en couleurs. En *1905* son existence est suffisamment significative pour justifier une salle particulière. Un compte rendu paru dans *Gil Blas* lui donne un label : Vauxcelles y parle d'une expression de « fauves », à côté de l'art civilisé des artistes traditionnels.

Les « fauves » donc ! Leurs outrances d'hier nous semblent bien aimables à côté de celles auxquelles l'avant-garde nous a habitués par la suite. En ces années, Paris était le centre du monde de l'art. Et les deux voies royales qui partagent la peinture moderne (l'envol de la couleur pure chez Matisse et l'héritage des constructions structurées de Cézanne) venaient de s'y exprimer. La vedette du Salon était *Matisse, qui, l'année suivante,* devait exposer aux Indépendants *la Joie de vivre,* un étonnant tableau et un défi stimulant que Picasso relèverait un an après, en 1907, dans la solitude du Bateau-Lavoir montmartrois où il venait peindre un autre tableau qui lui aussi étonnait le monde : *les Demoiselles d'Avignon*, œuvre pleine d'une énergie « fauve » mais annonciatrice d'une nouvelle peinture, moins ouverte à la spontanéité mais plus à la conceptualité de l'espace peint.

Braque, qui figura au premier Salon « fauve » de 1905, était absent du suivant. Il avait quitté les Calanques aux couleurs primaires pour les ocres fondus du paysage cubiste de l'Estaque selon Cézanne. Les « fauves » entraient dans l'ombre très peu après la première manifestation qui devait les établir.

Le Salon d'automne rend également hommage à plusieurs artistes vivants, dont Gérard Schneider, maître de la peinture gestuelle abstraite, qui a laissé les certitudes du noir pour prendre, à quatre-vingts ans passés, des risques décoratifs avec de pimpantes et acides couleurs que le vent lui-même semble avoir *tracées sur la toile*.

JACQUES MICHEL.

★ Salon d'automne au Grand Palais. Jusqu'au 2 décembre.

L'Egypte à Marseille

L'Egypte ancienne reste d'actualité. Après le congrès d'égyptologie de Grenoble (*le Monde* du 20 septembre) *et après l'ouverture de la crypte* d'Osiris, au Louvre, qui rappelait le cent cinquantième anniversaire de la fondation du « musée égyptien » par Champollion, c'est au tour du musée Borely, à Marseille, de s'insérer à la vieille civilisation du Nil. Il propose en effet deux expositions. La première est la reconstitution photographique de la tombe de Nofrerati, la « dame au teint clair » qui fut, au treizième siècle avant Jésus-Christ, la femme privilégiée de Ramsès II.

Elle était une des rares épouses royales à porter les titres de « Maîtresse de *haute* et de *basse* Egypte », « *Dame* des Deux Terres » et « Maîtresse des Pays plats », et c'est en son honneur que le pharaon fit construire à Thèbes, à l'entrée de la vallée des Reines, la tombe la plus belle, la plus vaste, la plus richement décorée — et aujourd'hui la mieux conservée.

Cette reconstitution, offerte par le service des relations publiques de Kodak-Pathé, avait déjà été présentée il y a deux ans au Grand Palais, lors de l'exposition Ramsès le Grand. Elle est maintenant associée à l'autre exposition du musée Borely, réalisée par le département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre. La « Vie quotidienne chez les artisans de Pharaon » reconstitue l'organisation et les activités d'une *petite communauté d'ouvriers thébains* du Nouvel Empire, dont le village, construit sous Thoutmosis I[er] (XVIII[e] dynastie), s'élevait sur le site de Deir-el-*Medineh*. *Set-Maât*, nom que portait alors le village, a été fouillé par l'Institut français d'archéologie orientale entre 1922 et 1951, dirigé là par Bernard Bruyère auquel Mme Christiane Desroches-Noblecourt, conservateur en chef au Musée du Louvre, rend hommage dans la préface du catalogue.

Ces deux expositions ont lieu en France à un moment où l'égyptologie, en Egypte même, bénéficie d'un regain d'animation : le président Sadate a inauguré le 8 octobre, au musée du Caire, une exposition installée dans la galerie de la Guerre et de la Paix et dont le point de mire est la célèbre momie de Ramsès II. Traitée par une équipe française *il y a trois ans*, la momie est présentée pour la première fois au public égyptien. Cette inauguration a lieu alors que l'Institut français du Caire se prépare à fêter dans quelques mois le centenaire de sa fondation.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

INSTITUT

A l'Académie française

PAS D'ÉLECTION LE 6 DÉCEMBRE

L'Académie française a publié le communiqué suivant : « *L'Académie française, après avoir discuté des différents problèmes posés par l'élection au fauteuil de Roger Caillois, a décidé de coupler les élections aux deux fauteuils de Roger Caillois et de Joseph Kessel. La vacance du fauteuil de Joseph Kessel sera proclamée le 6 décembre. La date des élections sera fixée très prochainement. Ce texte a été voté par seize voix contre une et une abstention.* »

[En l'absence de tout commentaire, il est permis de supposer que la candidature de Mme Marguerite Yourcenar, par personnes interposées, n'est pas étrangère à cette modification du calendrier de l'Académie, puisque, en fait, l'élection au fauteuil de Roger Caillois, déjà brigué par MM. Roger Ikor, Robert Mallet et Jean Dorst, est ajournée. — J.-M. D.]

UN COLLOQUE DU C.N.R.S. SUR L'ART ET L'AUDIO-VISUEL

Un colloque international sur le thème « Audiovisuel, recherche et arts plastiques » se tiendra au Centre national de la recherche scientifique, les 16, 17 et 18 novembre, à l'occasion des Quatrièmes rencontres internationales de l'audiovisuel, organisées à Paris du 12 au 22 novembre, par le service d'étude, de réalisation et de diffusion de documents audiovisuels du C.N.R.S. Au cours de ce colloque, des responsables et des chercheurs de l'audiovisuel, des cinéastes, des producteurs et des réalisateurs de films sur l'art, des artistes, s'interrogeront d'abord sur le rôle que peuvent jouer le cinéma et la télévision dans la connaissance et la culture artistiques et dans l'approche scientifique des arts plastiques. Lors des débats, il sera notamment question de l'intervention du créateur audiovisuel dans la représentation des œuvres, de l'appropriation de l'outil audiovisuel par le plasticien et des perspectives offertes aux développements de nouveaux réseaux de diffusion. Ces journées seront accompagnées de projections.

MUSIQUE

Les courants d'air de Luc Ferrari

Profitant du voyage de l'Ensemble intercontemporain et de l'IRCAM à Metz, les cigales et les grillons sont venus passer la nuit dans la grande salle du Centre Georges Pompidou. Personne ne les attendait, mais il aura suffi que le Festival d'automne consacre une soirée à Luc Ferrari pour que se réveille tout un monde sonore nocturne où les mots chuchotés du compositeur-promeneur se mêlent aux chants d'oiseaux avant que n'éclate un orage électronique à faire ouvrir les parapluies d'une salle tout entière.

« Ainsi continue la nuit dans ma tête » *(1978), dit l'auteur en guise de titre, et l'on doit renoncer à décrire la pièce dont le second titre :* « Presque rien n° 2 » *fait allusion à un lever du jour recomposé (Presque rien, 1968) dont la simplicité était peut-être plus mordante il y a dix ans, car elle se moquait joyeusement de tous les exercices électroacoustiques dont la morosité tenait souvent lieu de sérieux. Les choses ont un peu changé aujourd'hui et la démarche de Luc Ferrari risque de se confondre avec une forme séduisante de militantisme écologique.*

Qu'importe, car au-delà des classifications réductrices il reste que Luc Ferrari, presque depuis le début de sa carrière, a ouvert toutes grandes les fenêtres de la musique contemporaine qui étouffait dans la moiteur des cénacles, et que quinze ans plus tard il continue à faire des courants d'air.

Très judicieusement, cette soirée présentait des œuvres composées à des époques différentes. Interrupteur *(1967), pour ensemble de chambre, oppose à l'éparpillement pointilliste de l'école sérielle des lignes continues, des trames d'harmonies persistantes qui résistent aux explosions éphémères qui se produisent inopinément.* Cellule 75 *(1975) pour piano, percussion et bande magnétique, reprend le dispositif instrumental de* Kontakte *de Stockhausen pour en tirer des effets radicalement opposés. Musique répétitive, avec ses formules rythmiques obstinées ? Musique politique, puisqu'elle contient une critique implicite de l'envoûtement des marches militaires ? Musique libératoire ? Pas tout à fait, car la critique de l'abus de pouvoir par l'exemple revient à l'exercer tout de même...*

En comparaison, Entrée, *pour quinze instruments (1979) — à cela près que les musiciens entrent les uns après les autres, — est une œuvre presque « normale ». Ce qui frappe avant tout, c'est la sûreté de l'écriture instrumentale, l'originalité dans le mélange des timbres et un mordant rythmique persistant qui rend supportable l'imperturbable battue à quatre temps.*

Pour terminer la soirée, et toujours par les musiciens de l'Ensemble Musique Vivante, Bonjour, comment ça va ? *(1979) pour piano, violoncelle et clarinette basse est décrit par le compositeur comme une sorte de rituel d'amour, rite de sensualité, cérémonie de la séduction et de la danse du désir. Ce sont les mêmes tendances répétitives, le même goût pour les pulsations rythmiques évidentes — plutôt à trois temps cette fois — qu'on retrouve ici, et qui vous poursuivent bien après la fin du morceau.*

A la sortie, on éprouvera peut-être comme une envie d'éternuer : c'est d'être resté si longtemps portes et fenêtres ouvertes ; la musique de Ferrari ressemble à un courant d'air. Entrée par une oreille, elle ressort par l'autre, mais entre-temps elle fait voler la poussière.

GÉRARD CONDÉ.

NOTES

Rock

Les Black Arabs aux Bains-Douches

Les Bains-Douches se sont fait une spécialité de programmer des groupes anglo-saxons souvent obscurs mais dont la plupart sont précédés d'une légende. Les groupes dont tout le monde a entendu parler *sans jamais les avoir écoutés. Les* 13 et 14 novembre, on a donc vu les Black Arabs, ce groupe composé de cinq musiciens noirs anglais (deux guitares, basse, batterie et claviers) et dont on ne connaît que le medley disco des compositions des Sex Pistols sur leur double album posthume, « The Great Rock' n' Roll *Swindle* ».

Les Black Arabs sont sans doute le nouveau groupe le plus démodé qui soit. Le guitariste exécute des solos comme plus personne n'ose en faire aujourd'hui. Une avalanche de notes distordues dans les aigus et de glissandos qui se succèdent sur le schéma classique utilisé au début des *années* 70 par les guitaristes anglais de hard-rock dont le talent se mesurait à la rapidité d'exécution et de longues interventions aux claviers, complètement désuètes. Malgré tout, cela passe assez bien grâce à une rythmique funky qui déploie une énergie constante. Les voix sont rudes et relancent les thèmes à l'arraché. Les Black Arabs, avec leur hard-funk, apparaissent comme une curiosité, plutôt drôle, que l'on se doit d'appréhender comme telle : en visiteurs.

ALAIN WAIS.

■ Dans le cadre des Rencontres de théâtre et de musique d'Amérique latine organisées jusqu'au 18 novembre, le Théâtre Colombes présente les 16 et 17 novembre (à 22 h. 15), Musique moderne brésilienne, avec Toninhos Ramos (guitare) et Paulo Ramos (percussion et batterie) ; le 18 novembre (à 16 h.), Llaima, ensemble chilien de danse, aux Halles-Théâtre, grand hall Montorgueil, 46, rue de Montorgueil, Paris-2[e].

■ Le groupe Ortiga, qui représente une des tendances de la nouvelle chanson chilienne, se produira le samedi 17 novembre à la M. J. C. de Colombes (à 21 h.) et le dimanche 18 novembre à *Saint-Merri* (à 16 h.).

■ Les soirées du casino d'Ibiza, aux *Baléares*, devront être de nouveau animées par le musicien Xavier Cugat. Ainsi en a décidé le tribunal d'Ibiza, estimant que le motif invoqué *par la direction pour licencier* l'ancien « roi du mambo » — ses quatre-vingts ans — n'était pas recevable.

Théâtre

« L'Œuf » à la Comédie-Française

S'estimant frustré par la vie, exclu du jeu, Emile Magis, citoyen pâlichon, tuera l'amant de sa femme, ce qui lui donnera au moins un peu plus d'assurance. Telle est l'idée de « l'Œuf », comédie de Félicien Marceau, — *en réalité* un monologue de l'auteur, qui divide sa philosophie de la vie, coupé d'intermèdes plus ou moins fripons.

Le modèle de ce bavardage a sans doute été Sacha Guitry, mais Guitry, dans ses bons jours, écrivait mieux que Marceau, avait plus de finesse, respectait et aimait les femmes, et trouvait de *temps en temps* quelque chose de gai à dire.

Et puis Guitry avait du charme, quand il tenait le crachoir, sur la scène, en personne. Michel Duchaussoy, qui a la charge de faire passer le monologue de « l'Œuf », est gentil, convenable, consciencieux, sans plus.

Cette œuvre manque d'envergure. Sa philosophie est pauvre. Son style est terne. Sa programmation à la Comédie-Française ne s'imposait pas, parce que la médiocrité du propos et de la manière a imposé aux acteurs un jeu qui les déconsidère. Cette soirée est surtout une maldonne.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h. 30.

■ « Perceval le Gallois », d'Eric Rohmer, et « Prova d'orchestra », de Federico Fellini, ont reçu respectivement le prix Méliès (meilleur film français) et le prix Léon-Moussinac (meilleur film étranger), décernés par l'Association française de la critique de *cinéma* et *de* télévision pour la saison 1978-1979.

CINÉMA

Exit Quatermass

(Suite de la première page.)

Preuve que le film, malgré quelques longueurs, ne déplaisait pas. Le canevas ressemble beaucoup à celui des trois précédents « Quatermass », mais Nigel Kneale a l'art de se répéter sans lasser, grâce à un scénario très élaboré, et la réalisation de Piers Haggard est assez habile pour créer dans « Quatermass conclusion » un climat original fait de violence, d'angoisse, de désespoir. Cela tient à la fois d'« Orange mécanique » (des combats de rue dans une *ville livrée à la brutalité de bandes* incontrôlées) et du « moonisme » (des milliers de jeunes enrôlés dans une secte bizarre). En dépit *de la « victoire » finale, il s'en* dégage un certain pessimisme. Sans doute n'est-ce pas un hasard si Quatermass fait ses adieux : *dans la lutte contre l'irrationnel* les héros aujourd'hui sont fatigués.

Quatermass disparu, le fantastique manque de vedettes. Avec son succès croissant au cours des dernières années, il aspire à un renouvellement de ses thèmes et *de ses personnages*. « La Guerre des étoiles » a mis au goût du jour les batailles dans l'espace. Le dernier-né de la lignée, « *Galactica, les Cylons attaquent* », qui vient de sortir à Paris, montre les limites du genre. Il n'y a aucune invention, en effet, dans ce *nouvel avatar du « space opera »,* qui déchaînerait les sarcasmes du public du Rex si on s'avisait de l'y programmer.

On attend beaucoup, dimanche 18 *novembre*, du « Dracula », de John Badham, avec un séduisant Dracula, plus proche de Don Juan *que du vampire classique. L'inspiration* viendra-t-elle aussi de l'Est ? Les Tchèques, en tout cas, sont en force, avec trois films, dont le dernier en clôture du Festival, le 25, est un « remake » de « la Belle et la Bête », par le réalisateur Jurj Heraz, où la bête est cette fois un vrai fauve qui se nourrit de viande crue et de sang. Finalement, les vieilles légendes ont la vie dure.

THOMAS FERENCZI.

★ Rex, tous les soirs, à 20 heures, jusqu'au 25 novembre.

« RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES » *de Peter Brook*

Sur les traces de Gurdjieff

Chez tous ceux que le souvenir de Gurdjieff habite encore et qui, simples curieux ou disciples attentifs, ont recueilli des bribes de son enseignement, le titre de ce film éveillera l'intérêt. C'est, en effet, celui du second livre que Gurdjieff composa au prieuré d'Avon, après son accident de voiture. Dans ce livre qui succédait aux *Récits de Belzébuth à son petit-fils*, le « maître » évoquait les années obscures *de son existence : son enfance* profondément marquée par l'influence de son père, son adolescence, ses premiers voyages et les premières étapes de sa recherche.

Destinés à être lus dans un cercle restreint d'amis et d'élèves, ces récits appartenaient à la tradition du conte oriental. *L'imaginaire s'y* mêlait à l'expérience vécue. Mais, à travers les aventures qu'ils décrivaient et les portraits d'hommes qu'ils traçaient, *ils* apparaissaient avant tout comme les éléments d'une quête intérieure, comme un début de réponse aux questions que depuis sa jeunesse (il était né en 1877 dans un village du Caucase) se posait le narrateur.

Que Peter Brook qu'attire ce genre de recherche et que séduit la pensée orientale (le spectacle actuellement joué au Théâtre des Bouffes du Nord en témoigne) ait été passionné par le livre de Gurdjieff, on le comprend. Mais qu'il ait cru possible d'en tirer un film, voilà qui surprend davantage.

Réduite à l'état de scénario, cette autobiographie perd, en effet, l'essentiel de sa saveur et de son originalité. Au schématisme du récit (incarnés par des comédiens souvent médiocres, ces « hommes remarquables » ne sont guère plus que des figurants sur la route du héros) s'ajoute la monotonie d'une construction à tiroirs. De pays en pays, de rencontre en rencontre, de révélation en révélation, on devine bien que le jeune Gurdjieff approche d'un mystère. Mais cette progression reste théorique, artificielle, et se traduit *surtout par les regards de plus en plus ténébreux* de Dragan Maksimovic, l'acteur yougoslave qui incarne Gurdjieff.

Faute de moyens matériels, Peter Brook a dû, en outre, gommer l'aspect spectaculaire de l'histoire. La tempête de sable, l'attaque du *convoi par des chameaux sauvages,* sont si *pauvrement réalisés* qu'il eût mieux valu les supprimer. Ce ne sont d'ailleurs que des incidents de parcours, *sans intérêt réel*, le seul, le vrai sujet du film étant l'apprentissage ésotérique et mystique d'un homme dont la doctrine allait, vingt ans plus tard, *influencer quelques*-uns des meilleurs esprits de l'époque.

Le cinéma est-il apte à rendre compte de ce genre *d'itinéraire spirituel* ? Quand on voit ce que deviennent à l'écran les danses sacrées des derviches, on se pose la question. Quoi qu'il en soit, de ce pèlerinage aux sources, de cette quête d'une réalité « différente », ne subsiste que l'anecdote. Ce n'est pas suffisant pour nous captiver.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

« STILLEBEN », d'Elisabeth Gujer

Stilleben (Nature morte) est l'histoire d'une dame. Cinquante-cinq ans, la Suisse et un voyage, la solitude, la difficulté de trouver du travail et de l'amour. Margrit Schmid vit seule (ses enfants sont adultes), perd son emploi car elle a pris un jour de congé en trop, essaie différentes choses et quand elle rencontre Max, le brocanteur, elle est ouvreuse dans un cinéma. Il est possible qu'elle ait trouvé cette place avant cet amant, peut importe, le film est ouvert.

A quoi pense Margrit Schmid, à qui l'actrice Margrit Winter a donné un beau visage pensif, soucieux, ou traversé d'un sourire intelligent ? Margrit Schmid pense peut-être qu'elle aurait dû voter pour la cogestion proposée par le syndicat, indique, par exemple, le commentaire en voix *off* — voix de femme assez jeune, commentaire qui prend le relais des dialogues, ou présente les situations, regarde évoluer les personnages.

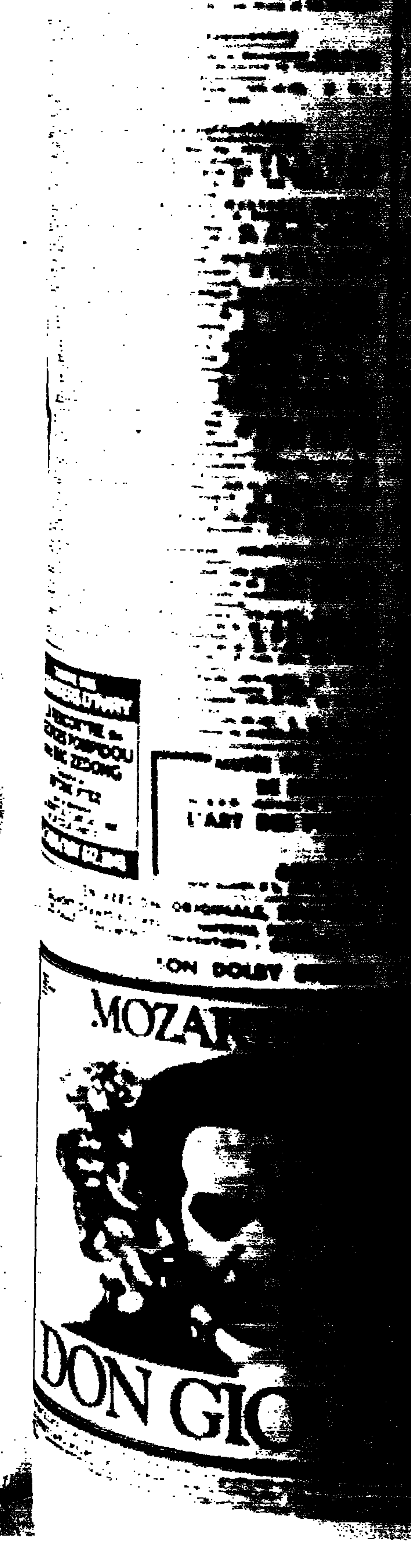
En dix-huit séquences *tranquilles*, égales comme l'humeur est égale, *banales* et riches comme la vie de n'importe qui, Margrit Schmid répond à des petites annonces, reçoit sa pension de veuve, va à un dîner de famille, prend des repas avec des hommes de son âge, ou des cafés avec des copines. Elle mène sa vie comme on peut la mener, elle connaît visiblement des instants de bonheur du côté du Marché aux Puces à Paris, mais ça ne dure pas longtemps.

Chaque séquence est précédée de quelques titres, indicatifs et poétiques. Séduisante dans un premier *temps, cette formule brise* le courant de sympathie qui s'installe entre le spectateur et les personnages du début à la fin d'un film. Joint au commentaire, cela met beaucoup de distance, comme si Elisabeth Gujer reprenait à son compte le vieil adage de « *la familiarité engendre le mépris* ».

Ces lignes de textes sont pourtant autant de coupures troublantes dans la perception. Elles viennent effacer les images qui précèdent, elles ne leur laissent pas le temps de s'exprimer. C'est un léger *défaut*, qui n'empêche pas *Stilleben*, film modeste, tourné en 16 mm noir et blanc, d'être d'une belle qualité. Qualité d'image et de ton qui lui a valu le Grand Prix du Festival de Mannheim en 1978, et celui de Hyères cette année.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Epée-de-Bois (v.o.).



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Sylvia.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Gilgamesh.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Dave au bord de mer.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Edith Détresses.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Film.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30, Conversation-rencontre : Poem à poème ; 18 h. : Vidéo-information (Coopératives et Vivre en coopératives) ; 19 h. : Films des pays de l'Est.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Fourmi dans le corps.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Theresa Berganza ; 20 h. 30 : Gin Game.
Centre culturel du Marais (278-66-85), 20 h. 30 : Magnum (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Croix de sang ; 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : l'Os ; la Conférence des oiseaux.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Chapiteau (365-91-40), 20 h. 30 : Darling, darling. — Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna. — Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h. 30 : Pépé. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h. 30 : l'Epopée de Gilgamesh. — La Resserre, 20 h. 30 : Finnegans Wake. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Mariage.
Daunou (261-19-14), 21 h. : S.O.S. Tendresse.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Fontaine (874-74-40), 18 h. 30 : Un étrange après-midi ; 21 h. : les Trois Jeanne.
La Forge (371-71-89), 20 h. : Théâtre gestuel polonais.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube — Théâtre rouge, 19 h. : Maria de l'Incarnation, 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 30 : Québécoise à vendre.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (236-54-39), 21 h. : les Mystères de Marseille.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Théâtre des monologues ; 22 h. 30 : l'Ennemi public n° 1.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit en hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Apparences.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Un auteur nommé Tennessee
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.

Vendredi 16 novembre

Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Trottoir.
Saint-Merri, 21 h. : la Passion de Jeanne d'Arc selon Gilles de Rais.
TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Bruno Garcin
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : Florence Camarroque.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Voltaire's Folies.
Théâtre 13 (250-13-54), 21 h. : la Belle Sarrasine.
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94), 20 h. 45 : Ubu.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Valhubert (707-30-02), 20 h. 30 : la Tempête.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : les Ikons et les Miliques.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : les Yeux plus gros que le ventre ; 19 h. 45 et 23 h. 30 : les Vilains Bonshommes.
Blancs-Manteaux (887-16-70), 20 h. 15 : P. Triboulet ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Rick Van Kergueluff.
Caf' Con' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Du vrai café-concert.
Café d'Edgar (322-71-15), I, 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Cafessaïon (278-46-42), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes... J'aime ça.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : M. Buhler ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Oleg-Pontet.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : P. Guiraud ; 22 h. : C. Leroux ; 24 h. : J.-L. Gadée.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : A. Mirapeu.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flic et Drack.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Douby ; 22 h. 45 : F. Blot ; 23 h. 30 : R. Marino. — II, 20 h. 30 : l'Espion suisse ; 21 h. 30 : Abadie donc... ; 22 h. 30 : J' t'en prie, pas devant le carreau.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Clotilde ; Lesser Family.
Point-Virgule (278-67-03), 21 h. 30 : J. Danno.
Sélénite (354-53-19), I, 20 h. 30 : Grandeur et misère du III[e] Reich ; 22 h. : Strasbourg purée. — II, 21 h. : Spectacle brésilien.
Soupap (278-27-54), 20 h. : E. Kolesnikoff, Allette, P. Richard ; 21 h. 30 : le Chant d'un homme.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Annkrist ; 22 h. 30 : Elbaz.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : les Jumelles.
Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : Cause à mon c... ma télé est malade.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : la Cave à chansons.
Vingtième-Marche (636-72-45), 21 h. 30 : Bidon Léon.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendance de l'art en France 1968-1978-1979 : Jackson Pollock.
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. 30 à 18 h. : Ecritures musicales.

MUSIQUE

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Gavyn Bryars.

THEATRE

Chaillot, 20 h. 30 : Gilgamesh.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Misanthrope.
American Center, 21 h. : Stuart Sherman.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : les Fausses Confidences.
Nanterre, Maisons de la culture, 21 h. : Catherine de Heilbronn.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : F. Lessona et R. Cognazzo (Chabrier, Massenet, Ferrari, Mendelssohn) ; 21 h. 20 : B. Loridan, C. Gonzales (Beethoven, Dutilleux).
Salle Cortot, 21 h. : D. Galland, J. Jumon-Nabert, A. Rigo, M. Hacquard, A. Ballantyne, C. Isan-Mathern (Bruneau).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. : Orchestre national de France, Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (Berlioz).
FIAP, 20 h. 30 : A.-L. Musso (Villa-Lobos).
Ranelagh, 20 h. 30 : J.-G. Ferlan, M. Sreisfeld, J.-J. Balet (Liszt, Wagner, Chausson, Berlioz).

Jazz, pop', folk

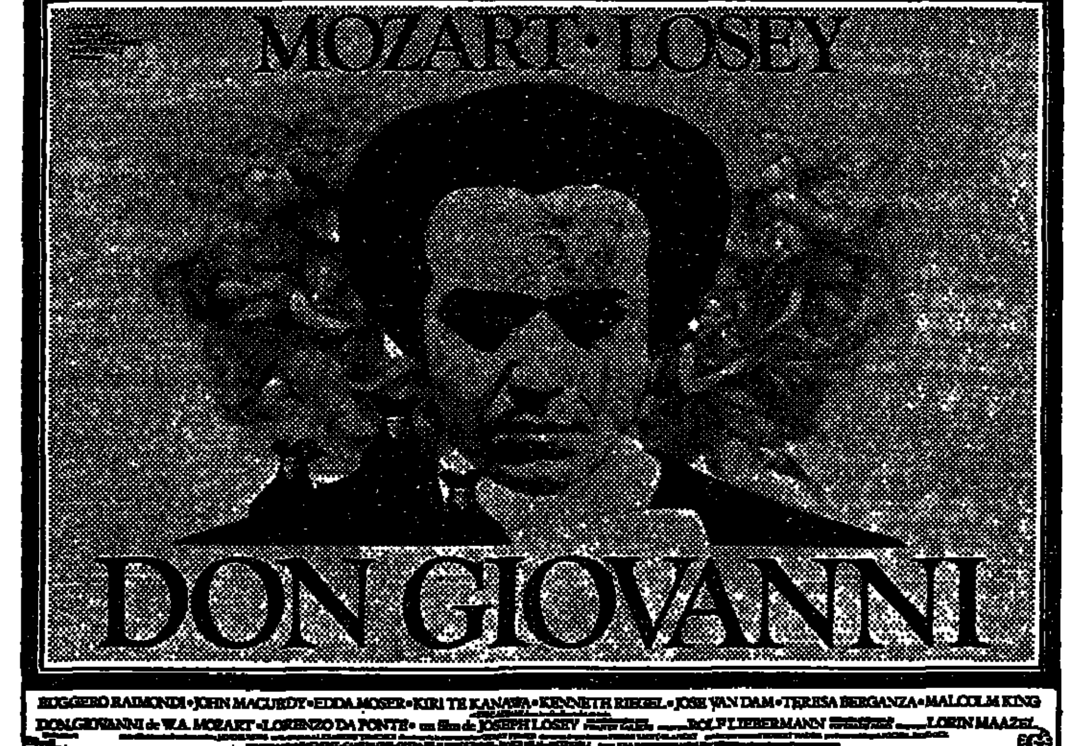
ARC (723-61-27), 20 h. 30 : Katia Labèque et François Jeanneau.
Bataclan (700-30-12), 22 h. 30 : Tete Montoliu, Billy Higgins ; 23 h. 30 : Don Cherry.
Campagne-Première (322-75-93), 20 h. 30 : Super Phœnix ; 22 h. 30 : J. Berrocal, J.-F. Pauvros.
Caveau de la Huchette (326-60-05), 21 h. 30 : J.-P. Sasson Quintet ; Benny Waters.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : H. Bourde, J. Bouniard.
Centre culturel 17, 21 h. : S. Kassap, M. Vossen, B. Vitet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Arcane V ; 22 h. 45 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-92-80), 21 h. 45 : René Urtreger.
Galerie (261-38-94), 21 h. 30 : Hamsa Music, avec Sonny Grey.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Prag Vec.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : M. Dadi.
Patio-Méridien (758-12-30), 22 h. : Dorothy Donegan.
Pavillon de Paris (205-44-12), 21 h. : Johnny Hallyday.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Castelhemis ; 22 h. 30 : Pieds joints.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : Clarinette Connection.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Debarbat Dolphin Orchestra.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. : Musique brésilienne ; 22 h. 30 : Michael Silver
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : U. V. System.

Dans la région parisienne

Antony, Théâtre F.-Gémier, 21 h. : Création : Dog's Dinner.
Bagneux, Théâtre V.-Hugo, 21 h. : R. Mason.
Bobigny, hôtel de ville, 20 h. 30 : Quatuor 2E 2M (Haydn, Manoury, Ives, Haffter).
Boulogne, T. B. B., 20 h. 30 : Carolyn Carlson et le G. R. T. O. P.
Bourg-la-Reine, CAEL, 21 h. : M. Ogeret.
La Celle-Saint-Cloud, M. J. C., 20 h. 30 : Trialogue.
Chelles, C. C., 20 h. 30 : Mille francs de récompense.
Colombes, M. J. C., 20 h. 30 : le Chant général.
Courbevoie, Maison pour tous, 20 h. 30 : G. Glatigny (Schubert, Chopin...).
Issy-les-Moulineaux, Théâtre municipal, 21 h. : Lionel Rocheman.
Ivry, Théâtre des Quartiers, 20 h. 30 : la Rencontre de G. Pompidou avec Mao Zedong ; la Sonate au clair de lune.
Montreuil, Maison populaire, 21 h. : Diane Dufresne.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : En r'venant d' l'expo.
Poissy, Théâtre Molière, 20 h. 30 : Steve Waring et le Marvelous Band.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : Bécassouille ; 23 h. : M. Hermon.
Saint-Maur, Conservatoire, 21 h. : le Festin de Balthazar.
Sceaux, les Gémeaux, 21 h. : Sol.
Suresnes, Théâtre J.-Vilar, 21 h. : Troïlus et Cressida.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Beethoven).
Villejuif, M. J. C., 20 h. 30 : Wertheimer.
Villepreux, CAC, 21 h. : Anna Prucnal.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 21 h. : Contes et exercices de conversation... — Petit Théâtre, 21 h. : En camarades.

La danse

Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : Shakuntala.
Théâtre Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Kaléidanse.







Les coupes effectuées dans le film de Michel DRACH, à la demande de la Cour d'Appel, représentent 3 minutes 2 secondes ; elles ne gênent en rien la compréhension du film.



SPECTACLES

cinémas

La cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

Chaillot (704-24-24), 16 h. : l'Alibi, de P. Chenal ; 18 h. : Three Young Texans, de H. Levin ; 20 h. : Traces sur le sable, de R. Benmokhtar ; Leila et les autres, de S. A. Mazif ; 22 h. : le Profane, de K. Kieslowski.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. : la Bête, d'A. Herz ; 17 h. : la Poupée, d'E. Lubitsch ; 19 h. : Gertrud, de C. Th. Dreyer ; 21 h. : le Songe d'une nuit d'été, de M. Reinhardt et W. Dieterle.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : Palais des Arts, 3e (727-62-98) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), ABC, 2e (236-55-54) ; Gaumond-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

BLOODY CRAZY (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

BOBO JACCO (Fr.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Olympic, 14e (542-67-42).

CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f : Richelieu, 2e (233-56-70).

LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Ternes, 17e (380-10-41).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Calypso, 17e (380-30-11).

CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) : H. Sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

LA CROISADE MAUDITE (Pol., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-06) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE DIVORCEMENT (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

L'ECOLE EST FINIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

ET LA TENDRESSE, BORDEL ? (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Cin' Ach, 2e (256-60-27).

FOLIE-FOLIE (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47). Heure Sp.

HAIR (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

INTERIEURS (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

IRACEMA (Br., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

JANE SERA TOUJOURS JANE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LA LUNA (It.) (**) V.O. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-84). — V.F : Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE MALIN (A.) V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

RACE D'EP (Fr.) (**) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

RUE DU PIED-DE-GRUE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; George V, 8e (225-41-46) (70 mm) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Murat, 16e (651-99-75).

TAPAGE NOCTURNE (Fr.) (*) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

TESS (Fr.-Brit., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LE TOUBIB (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-85) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

WINIFRED WAGNER (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.

ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des arts, 3e (278-62-98).

LES FILMS NOUVEAUX

DON GIOVANNI, film français de Joseph Losey. V.O. It. : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (548-26-36).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES, film français de Peter Brook : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33).

STILLEBEN, film suisse de Elisabeth Guger. V.O. : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

SCHUBERT, film autrichien de Titus Leber. V.O. : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.

LES SEPT JOURS DE JANVIER, film franco-espagnol de Juan-Antonio Bardem. V.O. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (359-42-33). V.F. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

LA VILLE DES SILENCES, film français de Jean Marbœuf. Marivaux, 2e (266-55-33) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

LA GUERRE DES POLICES, film français de Robin Davis (*). Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT, film américain de Vince Edwards et Christian I Nybytt II. V.O. : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). V.F. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

POURQUOI, film français d'Anouk Bernard (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES, film yougoslave de Lordan Zafranovic (**). V.O. : Quintette, 5e (354-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.F : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03-13), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Convention, 15e (828-42-27).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23)

MOONRAKER (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13)

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE POINT DOULOUREUX (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

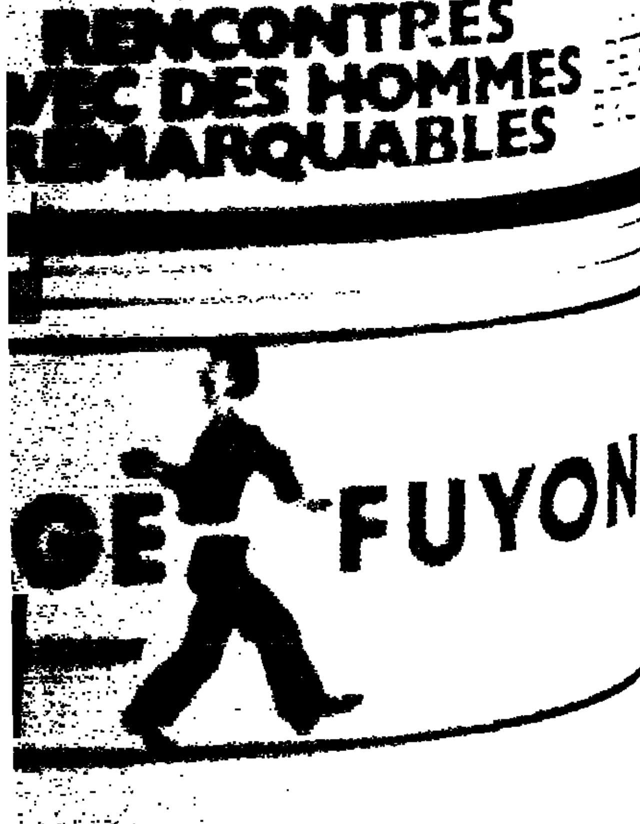
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (266-55-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

QUELQUE PART EN EUROPE (Fr.-Hong., v.f.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

RADIO-TÉLÉVISION



VENDREDI 16 NOVEMBRE

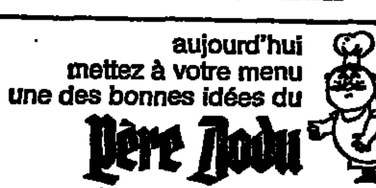
PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h Journal.

20 h 35 Au théâtre ce soir : « Piège pour un homme seul ».
Comédie policière en quatre actes de R. Thomas, avec G. Fontanel, J. Sardou, B. Durand, B Gobaud.
Au deuxième soir d'un voyage de noces, la jeune épousée disparaît. Elle revient, mais le mari découvre que cette femme n'est pas la sienne.
22 h 50 Cinq jours en Bourse.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : l'Or du Transvaal.



21 h 35 Magazine littéraire : Apostrophes.
De Bernard Pivot : La naissance.
Avec Mmes M.-J. Jaubert (les Bateleurs du Mal-Joli), *M. Laborde* (Bébé d'amour), *M. Canon-Yannotti et O Brunel* (Neuf mois en question) ; *MM. R. de Obaldia* (la Passion d'Emile), *P Simon* (De la vie avant toute chose), *L. Neuwirth* (Que la vie soit), *J. Toulat* (le Droit de naître).
22 h 40 Journal.

22 h 55 Ciné-club (cycle James Cagney) : « Strawberry blonde ».
Film américain de R. Walsh (1941), avec J. Cagney, O. de Havilland, R. Hayworth, J. Carson, G. Tobias, A. Hale (v.o. sous-titrée, N.).
Un chirurgien-dentiste prépare sa vengeance contre un ami de jeunesse qui, plusieurs années auparavant, lui a ravi la femme qu'il aimait et s'est servi de lui comme bouc émissaire d'affaires frauduleuses.
Un sujet de mélodrame traité, avec une verve étincelante, en comédie de situations et de caractères. On admirera les inventions de la mise en scène, le charme et la fantaisie d'interprètes remarquablement dirigés.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Les jeux.
20 h 30 Les Shadoks (rediffusion en couleurs).
20 h 35 V3 - Le nouveau vendredi : De Lawrence d'Arabie à Camp David.
Reportage d'A. Hamelin ; coproduction V 3-Temps présent.
Du Caire à Damas, en passant par la mer Rouge, le canal de Suez, la mer Morte, Beyrouth... Arnaud Hamelin tente de montrer qu'on ne peut expliquer les frontières actuelles des pays arabes, les ramifications des différentes dynasties qui les gouvernent, la responsabilité des grandes puissances dans la maîtrise de la guerre ou de la paix depuis soixante ans — donc le conflit israélo-arabe d'aujourd'hui, — si l'on ne sait pas quel rôle fondamental a joué dès 1914 un colonel anglais : Lawrence d'Arabie.
21 h 30 Reportage : La fête de l'ours à Prats-de-Mollo, en Vallespir, à quelques kilomètres de l'Espagne. Avec R. Young et Ch. Trenet.
Une émission de Pascale Breugnot, réalisation D. Chegaray.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Emission médicale, d'Igor Barrère, en liaison avec la récente « médicale » de TF 1.
21 h. 30, Black and blue : jazz et littérature.
22 h. 30, Nuits magnétiques : la main verte.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : « les Stigmatisés », prologue (Schreker) ; « Concerto pour violon » (Berg) ; Symphonie n° 1 « Titan » (Mahler), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : U. Segal, avec P. Hirshhorn, violon.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires - Fritz Busch, chef d'orchestre (œuvres de Mendelssohn et de Beethoven) : 0 h. 5, Les musiques du spectacle : extraits des bandes originales de films de Chabrol.

Samedi 17 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cuisine légère.
Les pets de nonne.
12 h 45 Devenir : Etre en contact avec la nature.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir de samedi.
13 h. 55, La petite maison dans la prairie ; 15 h. 40, L'homme du « Picardie » ; 16 h. 40, Magazine « L'aventure » : spécial Alain Colas.
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Numéro un : Mireille Mathieu.
Emission de variétés de Maritie et Gilbert Carpentier.
Avec Nana Mouskouri, Thierry Le Luron, Gérard Lenorman, Carlos, Peter Frampton, Tino Rossi, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois.
21 h 35 Série : Colombo.
22 h 55 Télé-foot 1.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : Histoire de voyou.
Le concierge revient de suite.
De M. Wyn. Avec H. Virlojeux, J. Salutin, J. Le Poulain.
Un concierge, à qui il n'était jamais rien arrivé, se retrouve avec un meurtre dans son immeuble.
22 h 15 Variétés : Collaroshow.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Thierry la Fronde ; la cuisine voyageuse.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : les Haricots fortifiants.
20 h Les jeux.
20 h 30 Les Shadoks (rediffusion en couleurs).
20 h 35 Le roman du samedi soir : le Pape des escargots (le Miracle des griottes).
D'après H. Vincenot, réalisation J. Kerchbron.
Gilbert, le jeune sculpteur, avait quitté sa Bourgogne natale malgré les avertissements de « la Gazette », ce clochard mystique qu'on appelle ici « le Pape des escargots ». Il revient au pays, déçu par Paris et les marchands d'art. Mais le malheur le poursuit, comme si le déracinement entraînait la malédiction, en attendant un miracle. Telle est la morale de cette histoire un peu simplette...
21 h 50 Journal.
22 h Magazine : Thalassa (Le secret de John Lethbridge).

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Dissuasion française, parapluie américain, défense nucléaire franco-allemande.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : « les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des arts.
14 h., Christian Huygens, ou le temps en question.
16 h. 20, Livre d'or : Andras Adorjan, flûtiste.
17 h. 30, Pour mémoire : Henri Matisse.
19 h. 30, Inde : musique populaire du Rajasthan.
20 h., Carte blanche : « les Eléphants à deux pattes », d'A. Spiraux, avec F. Chaumette, P. Périer, R. Varte, P. Trabaud, etc.
21 h. 25, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Musiques pittoresques : Panorama de l'actualité phonographique (Weber, Adam, Louiguy, Piaf, Petini, Strauss, Loussier).
7 h. 40, Musiciens pour demain : jeunes solistes : Conservatoire royal de Liège (J.-S. Bach, Sweelinck, Lebegue, Grieg, Turpin, Debussy, Strauss, Schumann).
9 h. 2, Les classiques favoris.
11 h. 30, Magazine des musiciens amateurs.
12 h. 35, Sélection concert.
12 h. 40, Jazz s'il vous plaît : Disques demandés par les auditeurs.
13 h. 30, Chasseurs de sons.
14 h., Critiques - auditeurs : « Première Sonate pour piano » (Schumann) ; 15 h. 30, Le choix de l'auditeur.
16 h., Matinée lyrique : « Béatrice et Bénédict » (Berlioz). Orchestre symphonique de Londres, direction C. Davis.
18 h., Concert-lecture : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Gilbert Amy (Bartok).
19 h. 5, Spécial Metz (en direct de Metz).
20 h. 15, Présentation du concert.
20 h. 30, Concert en direct du Théâtre municipal de Metz : Rencontres internationales de musique contemporaine - « Symphonie n° 2 » (Wolff) ; « San Francisco Polyphony » (Ligeti) ; « Etudes » (Roque-Alsina) ; « Chin' Amin Cha' Anamin » (Amy), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Gilbert Amy, avec M. Portal, clarinette, B. Pecchioli, mezzo, R. Bramas, violon, et E. Péclard, violoncelle.
0 h. 5, Concert de minuit : « Concerto pour hautbois et orchestre » (Haydn) ; « Symphonie en ré mineur » (Franck), par l'Orchestre philharmonique de Lorraine, dir. : Pierre Dervaux : 1 h. 10, Banc-Titres : Monteverdi, Besard, Cavendish, Dowland, Gibbons.

Dimanche 18 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe en l'église Notre-Dame de l'Assomption à Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime).
Prédicateur : Père P. Benoît.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
de Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé.
A Auteuil.
15 h 35 Série : l'Ile fantastique.
V. — L'évasion et Cendrillon.
16 h 30 Sports première.
17 h 50 Cinéma : « Fanfan la Tulipe ».
Film français de Christian-Jaque (1951), avec G. Philipe, G. Lollobrigida, M. Herrand, O. Hussenot, M. Bernardi, J.-M. Tennberg, J Parédès, G Page, S. Pelayo (N., rediff.).
Sous le règne de Louis XV, un paysan, coq de village enrôlé de force dans l'armée, réalise les fausses prédictions d'une bohémienne, se couvre de gloire et trouve l'amour.
Brillante parodie de film de cape et d'épée où s'ajustent à merveille scénario, dialogues et mise en scène. Gérard Philipe créa, là, dans la fantaisie, un type de héros à panache, spécifiquement français, spécifiquement populaire.
19 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Fantômas contre Scotland Yard ».
Film français de A. Hunebelle (1967), avec J. Marais, L. de Funès, M. Demongeot, F Christophe, J. Dynam, H. Serre et J.-R. Caussimon (rediff.)
Dans un château écossais, le commissaire Juve et le journaliste Fandor luttent contre le bandit Fantômas qui a taxé de riches propriétaires d'un impôt sur le « droit de vivre ».
Sarabande comique menée par Louis de Funès, avec acrobatie de Jean Marais. Troisième film d'une série pour public familial qui n'a rien à voir avec les romans de Pierre Souvestre et Marcel Allain et leur genre de crime.
22 h 15 Leçon de musique : Bruno Giuranna.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h On we go.
11 h 15 Concert.
« Symphonie n° 38, Prague », de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. J.-P. Izquierdo.
11 h 45 Chorus.
12 h 25 Tremplin 80, variétés.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Têtes brûlées.
14 h 15 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 05 Des animaux et des hommes.
15 h 55 Majax : passe-passe.
16 h 40 Série : la Corde au cou.
17 h 40 Rencontres internationales du cirque.
18 h 40 Stade 2.
18 h 55 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : le Retour du Saint.
La fille du diplomate.
21 h 30 Littérature et politique : Paul Nizan.
Série de G Elgey et P. Miquel, réalisation J. Nahum.
22 h Petit théâtre : « Tout un dimanche ensemble ».
De P. Bouchet. Réal. : S. Bertin. Avec D Doll et P Doris.
22 h 30 Sports : catch.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.
Images de l'Algérie.
10 h 30 Mosaïque.
Reportage : la semaine du dialogue Français-immigrés ; Variétés : Ouinessa (Maroc), R. Stevanovic (Yougoslavie), Kemayo (Cameroun), P. Aledo (Espagne), le groupe folklorique portugais de Cassis « Santa Maria ».
16 h 30 Prélude à l'après-midi.
« Andante cantabile », de Tchaïkovski, et la « Symphonie n° 5 », de Prokofiev, par l'Orchestre philharmonique de New-York, direction L. Bernstein.
17 h 30 Un comédien lit un auteur : Dominique Paturel lit Jacqueline Planchot.
18 h 30 L'invité de FR 3 : Han Suyin.
L'écrivain Han Suyin parle de ses romans, d'elle-même, de sa vie, de son action, de son évolution. D'amour aussi, de ses amours et de la Chine.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Festival international du Jazz : Oscar Peterson.
20 h 30 Mosaïque.
A l'occasion de la seconde semaine du dialogue avec les immigrés, une sélection des émissions de Mosaïque.
21 h 20 Journal.
21 h 30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma.
L'école du court-métrage.
22 h Ciné-regards.
22 h 12 Leçon de musique : Bruno Giuranna.
23 h 12 Journal.
Portrait de Marcello Mastroianni.
22 h 30 Cinéma de minuit : « La Commare Secca ».
Film italien de B. Bertolucci (1962), avec P. Rufu, G. de Rosa, V. Ciccora, A. d'Ercole, R. Labate, L. Benedetti (v.o. sous-titrée).
A Rome, une prostituée a été assassinée près d'un parc où elle attendait ses clients. Plusieurs personnes qui ont été vues dans les parages à l'heure — présumée — du crime sont interrogées par la police, mais ne disent pas la vérité sur leurs comportements.
Première réalisation de Bertolucci sur un sujet de Pasolini, dont il avait été l'assistant. Très intéressante recherche d'un style personnel à partir des personnages typiques de l'univers pasolinien.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La Grande Loge de France.
10 h., Messe à l'église de Saint-Bruno-les-Chartreux, à Lyon. Prédic. : Père Palfrène ; chants par l'Institut de musique sacrée, dir. abbé Bouiller.
11 h., Regards sur la musique : Rambarande, de F.-B. Mache.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Concert de musique de chambre : R. Milosi, violon, et J. Morata, piano (Hasquenoph) ; Quatuor de percussions de Paris (Krembalon, Chu Ky IV : créations).
14 h., La Comédie-Française présente : « le Pêcheur d'ombres », de J. Sarment.
16 h., Concert donné au Théâtre Sorano à Toulouse : « le Tombeau de Couperin » (Ravel), « A propos d'Orphée » (X. Darasse), « Sonate pour violon et piano » (Debussy), « Sonare, Toccare » (X. Darasse).
17 h. 30, Rencontre avec... Mircea Eliade.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Agenda Dada, poésie surréaliste.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Nourrir, disent-elles », par C. Garrigues et M. Veante.
23 h. Musique de chambre : Tableaux d'une exposition (Moussorgsky), Mélodies russes (Borodine, Glinka, Rimsky-Korsakov), « Quatuor n° 1 » (Rachmaninoff).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique-Chantilly : Œuvres de Sarasate, Grell, Wolf-Ferrari, Sandauer, Czibulka, Mattes et Dvorak.
8 h., « Cantate de Bach BWV n° 52 », pour le vingt-troisième dimanche après la Trinité.
9 h. 2, Sélection concert.
9 h. 7, Charles Tournemire, « L'orgue mystique » (échanges internationaux) : Georges Delvallée à l'orgue du grand auditorium de la maison de Radio-France.
9 h. 30, Vocalises : Actualité lyrique et vocale dans le monde.
11 h., Concert en direct du Théâtre d'Orsay : « Thème viennois », Quatuor « Rosamund » (Schubert) ; « les Quintes » (Haydn) ; « Cinq pièces de l'opus 5 » (Webern), avec le Quatuor Jacques Prat.
12 h., Equivalences (interprètes ou compositeurs aveugles) : Œuvres de Mamy et Dobos.
12 h. 35, Opéra-bouffon : « les Deux Veuves » (Smetana). Chœurs et Orchestre du Théâtre national de Prague. Direction F Jilek.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Israël en Egypte », de Haendel.
17 h., Concert. Festival de Dresde 79 : « Deuxième concerto pour piano » et « Quatrième Symphonie », de Brahms, par l'Orchestre de la Staatskapelle de Dresde. Direction E. Jochum ; piano M. Beroff.
19 h., Musiques chorales : Chœurs de la Fondation Gulbenkian, de Lisbonne, dir. : Olga Violante (Cardoso).
19 h. 35, Jazz vivant.
20 h. 30, Les grands concerts d'archives (III) : Concert public donné au château de Ludwigsburg en février 1951 par le Quatuor Busch : Œuvres de Beethoven (« Quatuor à cordes n°s 1, 8 et 13 »), avec A. Busch, violon, H. Busch, violon, B. Straumann, deuxième violon, et H. Gottesman, alto.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Nouveaux talents, premiers sillons : Yannick Le Gaillard, clavecin ; 23 h., Portrait en petites touches : les grandes œuvres du répertoire de piano, par A. Gorog ; « Variations pour flûte et piano » (Schubert) ; 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? : Don Giovanni, par R. Raimondi.

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 16 NOVEMBRE

— *M. Pierre Boutros-Ghali*, ministre égyptien des affaires étrangères, est l'invité du magazine « Le téléphone sonne » de France-Inter, à 19 h. 15.

SAMEDI 17 NOVEMBRE

— *Mme Monique Pelletier*, ministre délégué à la condition féminine, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

— *M. Pierre Juquin*, membre du bureau politique du P.C., participe à « L'interview événement » de R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. François Mitterrand*, premier secrétaire du P.S., est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.



هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

SOCIETE FRANCAISE D'ETUDES ET DE REALISATION D'IMPORTANTS ENSEMBLES INDUSTRIELS recherche pour son Siège Paris (très proche banlieue Sud)

ingénieur
D'AFFAIRE
pour coordination tous Corps d'Etat techniques et gestion d'affaire.

ingénieur
D'INSTALLATION GENERALE
pour étude et réalisation d'une expérience mixte Génies chimique et mécanique appliquée au nucléaire.

ingénieurs
DE CONCEPTION ET D'AFFAIRE
pour division Electricité - Contrôle, ayant expérience de systèmes contrôle-commande et instrumentation.

ingénieur expérimenté
EN ETUDES ET REALISATION D'INSTALLATION, DE VENTILATION ET DE CONDITIONNEMENT D'ENSEMBLES INDUSTRIELS NUCLEAIRES.

Ces postes conviendraient à JEUNES INGENIEURS GRANDE ECOLE ayant pour le moins, 3 ans d'expérience.

Adresser CV, photo, prétentions en indiquant l'emploi postulé, sous référence 3293, à P. LICHAU S.A., BP 220 75063 PARIS cédex 02 qui transm.

Ecole Technique privée recherche pour enseignement
PROFESSEUR
DE COMPTABILITE
formation comptable B. Tn G2, B.T.S., D.U.T.
Titulaire D.E.C.S.
Expérience enseignement souhaitée. Tél. 222-83-60.

Important groupe bancaire
3 INGÉNIEURS SYSTÈMES
3 a. expér. de l'un des systèmes IBM DOS - CICS ou VSAM - OS M V S - IMS et/ou TSOVSP.
Salaire 130.000 F/an.
INFORMATIS Sélection
26, rue Daubenton-5e - 337-99-22.

offres d'emploi

Importante société industrielle filiale d'un des plus grands groupes français recherche pour son siège situé à Saint-Cloud

CHEF
DU SERVICE INFORMATIQUE

âgé de 28 ans minimum, possédant une solide formation d'analyse et de programmation, une expérience du matériel IBM, le titulaire devra diriger une équipe d'une dizaine de personnes.

Il participera à la définition de la politique de développement de l'informatique, pilotera la mise en œuvre des nouvelles applications et assumera l'exploitation du service et sa fiabilité.

Adresser C.V. et prétentions sous référ. n° 11167.
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney, 75002 PARIS.

Important fabricant de bijouterie recherche
LE RESPONSABLE GESTION DES COMMANDES
GRANDE EXPORTATION
Il assurera la liaison av. le service inform. et anim. son équipe. Le candidat, âgé d'au moins 25 ans, ayant une formation niveau BTS minimum avec 2 à 3 années d'expérience, devra être parfait bilingue anglais et savoir rédiger le courrier. Adr. C.V. man., photo et prét. à Ets GARNIER, Service 357, 60, rue Turbigo, 75003 PARIS.

CAISSE DE RETRAITE recrute sur examen prévu le 13 décembre 1979
EMPLOYES (ES) BUREAU
Titulaires CAP ou BEPC
Emplois stables, avantages sociaux. Ecr. avec C.V. complet prét. et copies des diplômes avant le 22 novembre 1979 à C.P.P.O.S.S. « Recrutement Employés de Bureau », 31, av. Franklin-Roosevelt, 75383 PARIS CEDEX 08
Ne pourront être prises en considération que les 200 premières candidatures reçues.

ECOLE GARÇONS
Dans banlieue NORD-OUEST recherche
JEUNES GENS
Pour postes à responsabilités éducatives en 5e, 6e.
Ecrire à HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann, 75008 Paris Réf. 33.524

Collaborateur journal ch. J.F. pr garder 2 enfants (10 et 12 a.) de 16 h. 30 à 18 h. 30. Tél. au 202-38-58 vendr. de 18 h. à 20 h.

VILLE DE COURTRY (77490) 4.000 h. en expansion à 19 km de PARIS, recrute d'urgence Un SECRETAIRE GENERAL expérimenté (emploi classé cat. 5.000 h. à 10.000 h.) par voie de mutation, après concours sur titres ou recrutement direct.
— Salaire net de déb. 4.243,23 F
— Sal. de fin de carr. 6.539,87 F
Adr. dem. man., C.V. et copie des diplômes à M. le Maire de COURTRY, secrétariat général

secrétaires

Recherchons
SECRETAIRE STENO-DACTYLO
TRILINGUE ANGLAIS ALLEMAND parlé et écrit
Tél. pour rendez-vous : 228-80-01, poste 58.

STE XVIe - Me BOISSIERE recherche
SECRETAIRE STENO-DACTYLO
BILINGUE ANGLAIS
Bonnes références. Tél. 704-30-92

Agence Publicité cherche J. F secrétaire d'exécution pr assister Chef de Publicité. Exc. dactylo. C.V. Libre de suite. Se prés. : Chambord, 146, Ch.-Elysées (8e).

emplois régionaux

MOTOROLA

SEMICONDUCTEURS ET QUALITE DE LA VIE

A 1 h 30 de la mer ou des pistes de ski, MOTOROLA profite des qualités écologiques et climatiques indéniables de la région toulousaine

Nous sommes installés au milieu d'un site de 22 hectares, à côté de notre complexe sportivo-culturel rendu plus accessible grâce à l'horaire variable

Nous travaillons dans un secteur de pointe et avons besoin de personnel pouvant s'intégrer au sein d'un groupe jeune et dynamique.

Dans les six prochains mois, nous embaucherons

- **INGENIEURS PHYSIQUE DU SOLIDE. Réf. W**
  - Grandes écoles ou 3e cycle
  - Spécialisés depuis quelques années dans la métallurgie du silicium, pour travailler dans le centre de fabrication des circuits intégrés linéaires.
  Poste à pourvoir en
  - Epitaxie, photolithogravure, diffusion, implantation ionique, métallisation, évaporation
  anglais apprécié.
- **INGENIEURS ELECTRONICIENS DEBUTANTS. Réf. G**
  OPTION PHYSIQUE DU SOLIDE
  Pour le centre de fabrication des circuits intégrés linéaires.
  Ayant effectué un stage dans un centre de traitement du silicium (Université ou Industrie).
  - Anglais nécessaire
  - Possibilité de stage complémentaire en Arizona (Etats-Unis)
- **INGENIEURS MARKETING ELECTRONIQUE Réf. M**
  Faisant la liaison entre les ingénieurs de vente et les ingénieurs produits.
  Ils assurent la promotion technique d'une ligne de composants
  Anglais indispensable
  Débutants ou quelques années d'expérience dans un secteur proche
- **TECHNICIENS SUPERIEURS ELECTRONICIENS. Réf. HE 2**
  - B.T.S ou D.U.T
  - Quelques années d'expérience en maintenance d'équipements électroniques.
  Anglais lu indispensable


Adresser C.V + photo à
E. BENIFLAH
avec référence du poste


MOTOROLA
BP 3411 - 31023 TOULOUSE

représent. offre

GROSSISTE ET IMPORTATEUR DE
MEUBLES
cherche représentant multi-carte DEPTS : 16, 17, 19, 23, 24, 33, 37, 79, 85, 86, 87.
Cand. n'ayt pas plus de 2 cartes Ecr. no T 16.713 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Vends portefeuille agent commercial alimentation « gros », tenu 42 ans préfecture CENTRE-OUEST. Gros rapport. Comptant : 650.000 F, mise au courant assurée.
Ecrire au no 2.114 HAVAS 37047 TOURS CEDEX.

formation profession.

Organisme de formation professionnelle automobile recherche
JEUNE CADRE
possédant maîtrise de droit du travail. Expérience de l'animation très appréciée.
Adr. C.V. et photo : Formation professionnelle, 52, rue Copernic, 75116 PARIS

demandes d'emploi

RÉDACTEUR POLYVALENT
31 ans, Suisse, universitaire, allemand, anglais, not. italien, espagnol, arabe, expérience médias (presse, publicité, organisations économiques et internationales), intérêts variés, prêt à voyager, certificats et référ. exception., ch. carrière dynam. Ecrire sous chiffre PX 359986 à Publicitas, Ch-1002 Lausanne

J.H., 24 a., lib. O.M. DUT droit et comptabil. parlant anglais, espagnol Etud. ttes propositions. Ecr. K 5431 Havas Bordeaux

CARRIERES COMPTABLES association loi 1901
17, rue Daubigny, 75017 Paris cherche pour ses membres tous emplois comptables.

J.F., 23 a., BTS commerce internat., angl., espagnol. chbre comm. esp. déjà travaillé, ch. pl. Agent de voy. Ec. C. Mallet, Cité du Chaperon-Vert 3e av., esc. 50, 94 ARCUEIL

Repasseuse professionnelle quelques heures par semaine dispose. Tél. 292-06-08 soir.

Jeune Femme, 26 ans
ASSISTANTE COMMERCIALE
8 a., expér. angl. lu écrit, parlé, rech. place stable assistante de direction
Société en expansion. 69.000 F par an. Lib. suivant offre. Rég. ouest et sud s'abstenir.
Ecr. no 547 M. REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

Faites taper vos thèses et manuscrits par J.F. expérimentée sur I.B.M. Téléphone : 051-44-49

JARDINIER EXPERIMENTE entretiendrait PARC sur VAR, Alpes-Maritimes. Ecrire : Bourgain, B.P. 49, Tarascon 13

Standard, bil. exp., form. PTT, ch. emploi brigade Paris centre Tél. après-midi : 371-09-59

cours et leçons

CENTRE OLIVIER-DE-SERRES
281-20-25
Soutien pédagogique
Toutes disciplines.
146, bd de Magenta, 75010 Paris.

J. Fme, 1er Px conservatoire, donne à domicile leçons piano, solfège. - 236-02-79.

capitaux ou proposit. com.

Pour la vente en France de nos ventilateurs de cheminées, nous cherchons un importateur bien introduit dans les entreprises commerciales spécialisées.
SCAN-PRO S.A., P.O. 71, CH-8117 Fällanden, tél. 1941-1-825 03 88.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

GOLF GTI cabriolet
GOLF DIESEL
GOLF GL, GLS, disponibles.
VOLKSWAGEN 579-13-04.

504 GL 77 - Part. vd 33.000 km - Radio 22.500 F. M. MARTY, 256-80-00 et le soir : 473-92-06.

12 à 16 C.V.

ROVER 2600 B.A. 80
3.500 km, garantie + crédit. TEL. : 222-91-16.

+ de 16 C.V.

Vends
MERCEDES BENZ 450 SE 1976, 1re main, B.A., blanche, climatiseur, radio, vitres teintées.
TEL. : 16-25-05-09-90. SAINT-DIZIER.

604 TI 79 - NOIRE intér. noir climatiseur, jantes larges, radio cassette, 10.000 km, garantie, 57.500 F, crédit, avec 5.000 comptant. Tél. : 202-66-39.

divers

BAGHEERA S 1976, 40.000 km, gris métal.
BAGHEERA 7 CV 1976 40.000 km blanche.
Voitures direction
HORIZON GLS 1979 8.000 km, brun métallisé.
1308 GT 7 CV 1979, 19.000 km, T.O., gris métal.
Concessionnaires TALBOT.
Téléph. : 328-08-95 et 374-97-95.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

MARAIS Particul. vend living + 2 chbres, calme, soleil, 3e étage, tt confort, refait à neuf, poutres, cheminée, cave, cuisine équipée, placards. Prix 470.000 F. - 277-86-62.

4e arrdt.

Beaubourg, piétonnier, Part. vd 2 Pces, caractère, ptres, 50 m2 terrasse, cuis. équipée, faibles charges. Tél. 887-88-60, samedi, dimanche, toute la journée.

6e arrdt.

Quartier Assas - Mo Vavin proxim. jard. du Luxembourg, PART. vd beau stud., 4 fenêtr., moqu., entr., cuis., S. de B., indépend. 220.000 F. T. 302-74-66, avant 8 h. 30, entre 12 et 13 h. et après 17 h., en semaine, samedi matin et dimanche matin.

6, RUE MEZIERES - 354-42-70
SUD 85 M2, 4 pièces. Original
Samedi, lundi, 12 h à 17 h.

7e arrdt.

QUAI D'ORSAY MEME APPT DE PRESTIGE 400 M2 Prix élevé justifié. Pour renseignements et vis. PASTEYER, l'Antiquaire en immeuble 266-35-84 - LE MATIN.

BAC, bel appartement bourgeois 6 Pces, cft + services. Libérale. 1.680.000 F. Téléphone 608-08-16.

7e RUE DU BAC, 3e ét. sans asc. 5 P. 2 s. de bains. Débarras. 170 m2. Prix 1.600.000. Tél. : 526-96-90

CHAMP DE MARS
Mo ECOLE-MILITAIRE
IMM. PIERRE DE TAILLE
Petit studio - Entrée, s. d'eau, w.-c., coin cuisine chff. central. A rénover - PRIX INTERESS. 12 bis av. ELISEE-RECLUS, escalier service - samedi, dimanche, lundi, de15 à 18 h.

8e arrdt.

Avenue de Marigny, situation exceptionnelle, grand studio, au 3e étage. Téléphone : 563-79-66.

11e arrdt.

NATION, av. Philippe-Auguste, 4 Pces, tout conft, 4e, ascens., tapis escalier, chauff. central, vue dégagée, balcon, soleil : 530.000 F. GIERI : 373-05-81.

METRO VOLTAIRE
Part. vd appt 2 Pièces, cuis., sal'e d'eau, wc. Prix 110.000 F. Téléphone 379-6404, après 19 h.

12e arrdt.

Près AV. ST-MANDE, récent : 3-4 Pces, s/jard., tt conft, box, 560.000 F. Téléphone : 344-43-87.

ST-MANDE PRES BOIS
Mo ST-MANDE-TOURELLES
Bon imm. pierres et briques
2 P. sur rue, entrée, cuisine, salle d'eau, w.-c., tél. 4.900 F LE M2.
8, villa MARCES - Calme (angle 25, rue SACROT)
Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

13e arrdt.

75, RUE DU CHEVALERET samedi, 17/11, 14 à 17 heures : 2 Pièces + studios occupés, loi 1948 de 40 à 50.000 F. Renseignements, Syndic au : 296-28-34.

14e arrdt.

Porte d'Orléans, sur Montrouge, soleil, calme, 8, rue Radiguey, APPT 3 Pces, entr., cuis., bns, wc, 50 m2, LIBRE, 210.000 F ; mitoyen, 42 m2 occupés, 135.000. 224-02-86 ou s/place, 13 à 15 h., samedi, dimanche, lundi.

Mo CITE UNIVERSITAIRE
PARC MONTSOURIS
Imm neuf, bon stdg, 6e étage, SEJOUR + 1 CHBRE, entrée, cuisine, S. de B., wc, téléphone, AGREAB. AMENAGE. Balcon. PRIX INTERESS. 3, r. GAZAN, bâtiment C, escalier 2, samedi, dimanche, lundi, de 14 à 17 h.

15e arrdt.

Mo Commerce, Imm. P. de T., petit 2 Pces, cuis. équ., tt cft, ref. neuf, téléphone, cave, clair et calme : 160.000 F. — Sur place, 22, rue Gramme, samedi et dimanche, de 13 à 18 heures.

CONVENTION
petit studio, grand charme, au 2e étage, vue dégagée, soleil, calme, 148.000 F. Samedi, 14 à 17 h., 2, passage Dombasle.

XVe, ORIGINAL, 2/3 PIECES, REFAI A NEUF — 45 M2 : 275.000 F. Téléphone : 742-62-65.

MONTPARNASSE - Imm. 1969
GD 3 P. 85 m2 - Tout confort Calme - Sur jardin Exposition sud
Garage 2 voitures : 730.000 F Samedi : 14 h. 30 à 17 h. 30 : 88, BD PASTEUR.

17e arrdt.

PORTE DE CLICHY
113, BD BESSIERES
10e étage, imm. récent
4 P. confort, séjour, 3 chbres, 75 m2. 370.000 F.
Visites SAMEDI, 1 à 17 h.

18e arrdt.

MAIRIE 18e 2 PIECES, cuis., salle d'eau moderne, w.-c., chff. Parf. état. 135.000, crédit 80 %. Vr pptaire samedi, lundi, 14 h. 30 à 19 h., 28, RUE LETORT.

SACRE-CŒUR (PIED) Bel immeuble ravalé, agréable 2 P. (balcon), tt cft. 265.000 F. Vis. samedi, 14-17 h : 45, rue Custine

BEL ATELIER - 45 m2
A aménager, clair, calme, hauteur plafond, nombreus. possib. Prix 180.000 F. - CAR. 22-88

TRES BEL ATELIER 85 M2 MONTMARTRE - CALME mezzan., chbre en alcôve, cuis. équip., parf. état, belle décorat. très clair, bel imm., 700.000 F.
CABINET COLIN : 258-87-27

20e arrdt.

PROXIMITE GAMBETTA
« PRAIRIE »
28, rue des Prairies,
2, rue de l'Indre,
23, rue Pelleport :
studio à 5 pièces
Sur place ce jour, 14 à 19 h., M. DUFOSSE : 360-90-64.

appartements vente

78 - Yvelines

LIMITE
ANDRESY et CARRIERES-sur-SEINE
DANS **MANOIR RENOVE**
APPTS 2 P. et 3 P., GRANDES SURFACES, TERRASSES, MEZZANINES. Prestat. de GD STANDING. En bord. de SEINE AVEC VUE IMPRENABLE. Tél. Cabinet FROMONT : 508-66-00. Vis. s/pl. SAMEDI-DIMANCHE

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY, propriétaire, studio, gd standg, impecc., 14 à 18 h., 67, bd Bineau. Tous les jours : 368-85-36 et 244-77-44.

ASNIERES, face Seine, 5 Pièces, standing, immeuble 1974, 5 minutes gare + Mo 1980. 793-17-35 600.000 F + 30.000 CF.

COURBEVOIE
3 RUE SAINT-GUILLAUME
GARE ASNIERES SAINT-LAZARE
4 PIÈCES - 85 m2
2 PCES - BALCONS
NOUVEAU PRET P.I.C.
Visite tous les jours sauf mardi et mercredi de 14 h. à 19 h.
359-63-63 - 788-41-45
Habitable immédiatement

CHATENAY-MALABRY
EXCEPTIONNEL
Gd appt + terrasses
140 m2 habitables - 150 m2 terrasses - 2 gar. - 1.200.000
EFIMO - 660-45-96

94 Val-de-Marne

VINCENNES PRES BOIS
bel appart plein Sud, 100 m2, liv. + 2 chbres, imm. réc., tt cft, parf. état, box, 760.000 F. 328-40-27 ou 328-27-94 après 21 h.

CACHAN
24-26, rue Gallieni
LE FLORE
résidentiel, vue sur parc, plein centre, ligne de Sceaux Mo 500 m immeuble 5 ét. de grand luxe, chambres ou 4-5 pces, apprt témoin, samedi, dimanche, lundi : 11 h. à 18 h. 30.

C.I.B.S., 137, av. Gal-Leclerc Bourg-la-Reine. 350-14-80

95 - Val-d'Oise

DEUIL-LA-BARRE (GARE) : coquet 2 Pces, cuis., bains, cft, impeccable, 160.000 francs avec 32.000 F comptant. - 989-60-68.

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY-GOUVIEUX
28 mn Paris-Nord. Lisière de forêt. Proche golf et chevaux. INVESTISS. SUR ET SOLIDE. Petits immeubles « à la Mansart ». Appts du studio au 6 pièces. Duplex av. cheminée 3 tennis. Piscine en cours. Prix fermes et définitifs à la réservation. B.V. sur place tous les jours sauf JEUDI de 11 à 13 h. et de 14 à 19 h. Sam. et dim. de 10 h. à 19 h. Tél. (4) 457-32-62
Réalisation SERIM. - 387-33-11

77 Seine-et-Marne

77173 COMBS-LA-VILLE
Part. à part., vds gd 3 pièces, séjour 22 m2, 75 m2 env., tt cft, excell. état, imm. bon standg, 2e étage ss asc., tél., parking. Près gare, ts commerces, école. Prix 210.000 F - Tél. 060-58-01.

Province

SKI EN HAUTE-SAVOIE
Chapelle-d'Abondance
studio 4 personnes à partir de 130.000 F avec 13.000 comptant, 2-3 Pièces. Gestion assurée. G.R. Rue du Lac - Corzent. 74200 Thonon. Tél. (50) 71-76-49.

HAUTE-SAVOIE - COMBLOUX ETE-HIVER, studios, appartements 180.000 F avec 36.000 F comptant + crédit. Gestion assurée.
ERIGE VENTE
2, place de la Libération, 74160 Saint-Julien-en-Genevois Téléphone : (50) 49-03-00.

AVORIAZ
Particulier vend appartement 1977, 2 Pièces, cuisine, S. de B., terrasse plein sud, entièrement équipé et meublé : 270.000 F. Téléphone : 741-94-19.

Etranger

Vendons en Suisse (Gruyère) altitude 1.000 mètres station sports d'hiver-été (38 kilomètres Montreux)
APPARTEM. de VACANCES, grand standing, avant. : studios, 42 m2, 83.000 FS ; 2 Pièces, 70 m2, 156.000 FS ; 4 1/2, 115 m2, 234.000 FS.

CHALETS SUISSES dès 240.000 FS.
Roger Bussard, agent immobilier dipl., c/o Régie Bulle S.A., Grand'Rue 30, CH-1630 Bulle. Téléphone + 4129 2 66 50 + 4129 2 51 60.

hôtels-particuliers

SAINT-CLOUD
(Centre)

Superbe hôtel particulier très grand standing. Situation et environnement exceptionnels.

Entièrement décoré, comprenant 3 niveaux, grand sous-sol aménagé, desservi par ascenceur intérieur.

Grande terrasse, solarium, avec vue imprenable sur parc MONTRETOU et TOUR EIFFEL.

Jardin privatif + jardin d'hiver.
Salle de jeux. Parking couvert 4 voitures.

Emménageable de suite.

AFFAIRE RARE avec 1 000 000 comptant + crédit.

Renseignements :
Cabinet MERLIN : 277-11-13 ou sur place, dimanche 18 et lundi 19 novembre, 11, parc de Montretou, à SAINT-CLOUD.

immeubles

STE COPROR paie comptant
Immeubles toutes catégories
Même avec gros travaux
EXPERTISE GRATUITE
524-56-01
21, rue de la Source, Paris 16e

ACHETE imm. de tte import. même avec travaux. M. MOHR, 137, bd Koenig, Neuilly-sur-Seine.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

l'agenda du Monde

Animaux

PARC ST-CLOUD Petit chien MALE YORKSHIRE tatoué no XN 826 (Sté cent. can.) nom. SNOOPY. Forte récomp. prév. Mme NIVELLE. T. 700-44-56 ou 266-07-68

Artisan

POUR VOS TRAVAUX chauffage, plomberie, carrelage, électricité. Téléphone : 878-00-75.

DECORATION. Peinture, pose de tous revêtements muraux pour Paris ou banlieue. DEVIS GRATUIT. Références très sérieuses. TEL. : 736-14-88.

RENOV' APPART'S
Rénovation de l'habitat.
Tous corps d'état, devis gratuit. TEL. : 937-46-48.

Enseignement

STAGE D'ARABE
petits groupes par professeurs expérimentés. Tél. : 548-13-53.

Mode

Ne payez pas la griffe.
LES PLUS BELLES COLLECTIONS ACTUELLES de cost. 5, avenue de Villiers, Paris-17e. Métro Villiers.

Péniche

A VENDRE PENICHE longueur 30 m, largeur 5,05 m, 3 logements, moteur 150 CV. TRES BON ETAT - 100.000 F. Pour tous renseignements écrire LAHEURTE - Port de 33120 CASTETS-EN-DORTHE.

Horticulture

FOIRE AUX ARBRES
THUYA : 6 F, ROSIER : 8 F. Gde roseraie Orléans, catalogue 5 F. Jardirama, 68, r. Empereur-Rueil. Ouv. dim. T. (38) 66-11-1.

Instrument de musique

Part. vend **PIANO** STEINWAY 1/2 QUEUE MODELE A. Téléph. : 329-67-19

Moquette

SUPER SOLDES
moquettes laine et synthétique, gros stock, belle qualité. Téléphone : 757-19-19.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

Montre ROLEX homme oyster perpetual or et acier, prix intéressant. T. : 820-81-22 ap. 18 h.

Carrelages

— Les plus beaux
— Les moins chers
BOCAREL
8, rue La Tour-d'Auvergne, Paris-9e - Métro Cadet.
526-65-48/13-36

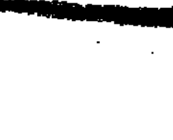
VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

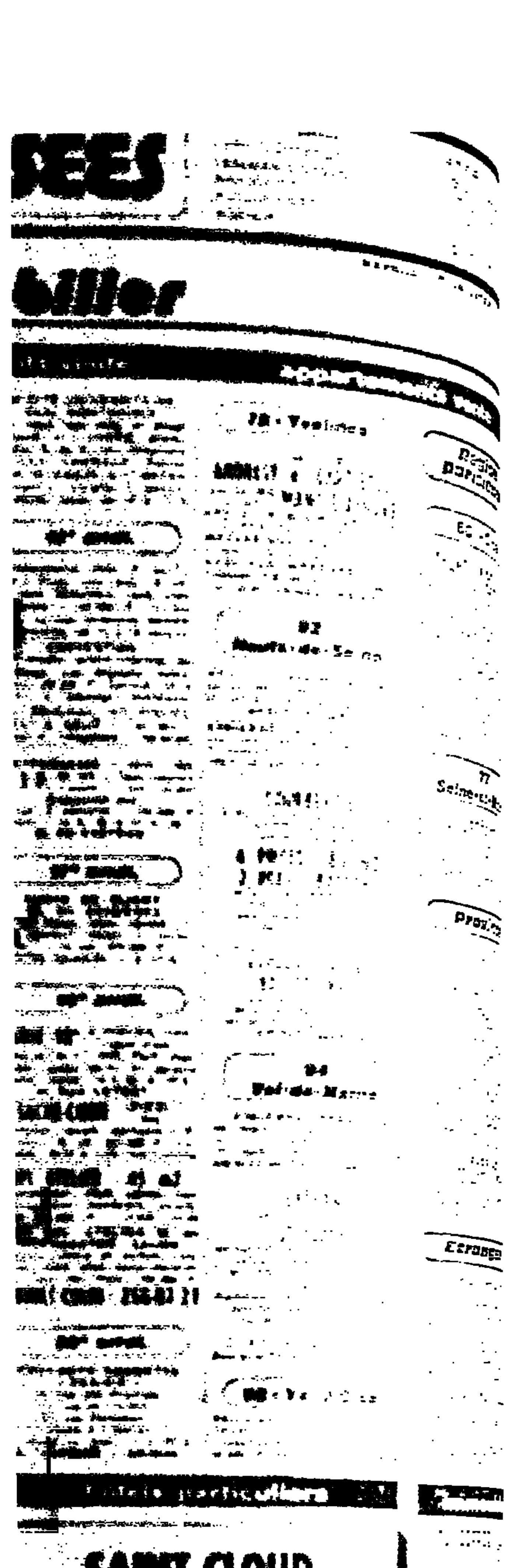
SKI DE FOND
à Menthières, Haut-Jura Sud, 1.050 m-1.500 m, 50 km de pistes, randonnée sur balcon du Léman. Séj. ind., famille, groupe av. matériel et moniteurs. Ecrire C.S. Montagnard Menthières, 01200 Bellegarde. (50) 48-26-34.

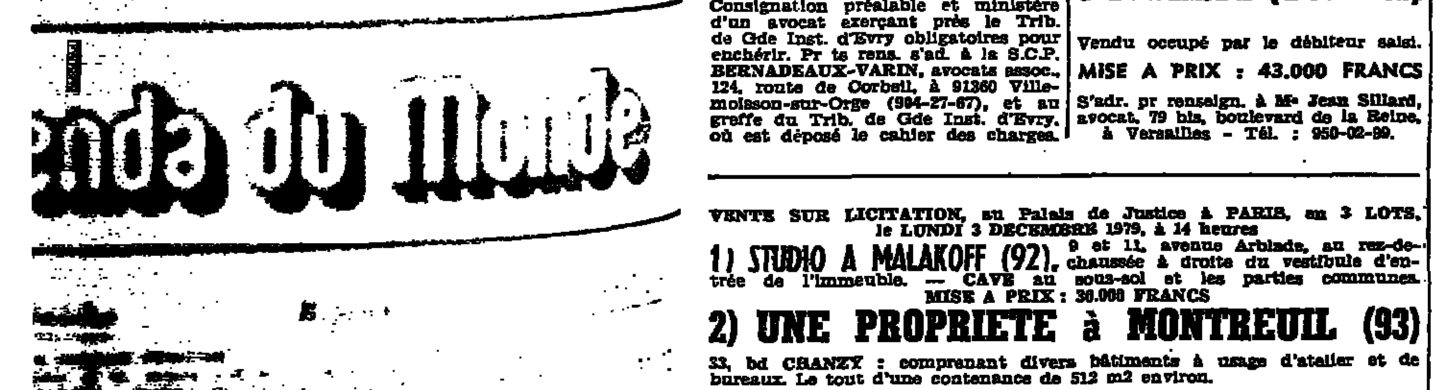
PLACES DISPONIBLES
Montagne HAUTES-ALPES. Proximité de SAINT-VERAN
VACANCES NOEL
Maison familiale très confortable, 7 jours : 595 F.
Téléphone pour renseignements
233-71-64
ou (92) 45-71-54

HIVER 1979-1980
les hôteliers et loueurs de meublés des stations de Saint-Michel-de-Chaillol, Orcières-Merlette, Saint-Bonnet, Saint-Léger-les-Mélèzes, vous attendent du 8 au 22 nov. à la Maison des Hautes-Alpes et Ubaye pr vos réservations immédiates 4, av. de l'Opéra, Paris-1er. Téléph. : 296-01-88 et 296-05-08.

LOUE NOEL et du 9 au 16 févr. (Zone A) STUD. tt cft 5-6 pers. ARC 1.600 (73) QUEZIES 25, allée des Lilas, 38120 ST-EGREVE TEL. : (6) [illegible]







	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

appartem. achat

Urgent, achète 2 ou 3 Pces, cft, 12e, 11e, Nation, paie comptant. M. MICOT, 6, rue Taine, 12e.

INVESTISSEUR ach. COMPT. 2 ou 3 Pièces. Rive Gauche. SIERUS : 543-58-74.

Rech. appts 2 à 4 Pces, Paris, avec ou sans travaux, préfère rive gauche près facultés. Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

SERGE KAYSER recherche
Appts rive gauche. 329-60-60

locations non meublées Offre

Paris

AV. WAGRAM - Appart mixte, gd standing, 300 m2. 9.500 F net – Tél. 876-47-19.

Région parisienne

MAISONS-LAFFITTE, P. à P., bel appart. ds pet. imm. stdg, parc, 4 chbr., séjour double, 2 S. de B., jardin privé, cave, garage fermé, loy. 3.000 F/mois. Téléphone : 912-86-54.

A LOUER - EXCEPTIONNEL
A JOUY-EN-JOSAS (78)
A 17 km du pont de Sèvres de très belles maisons 4-5-6 pièces avec d'agréables jardins clos dans nouveau village. Livraison sous deux mois. Les Nouveaux Constructeurs, Tél. : 946-88-18.

locations non meublées Demande

Région parisienne

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
recherche à louer ou à acheter appt lumineux, min. 90 m2, ds mais. de caract., pouv. être transform. en ATEL. ARTISTE et RESID. prox. R.E.R. souh. M. ROQUEFEUIL, 9, rue Chateaubriant, 75008 PARIS.

Etude cherche pour CADRES : villas, pavill., ttes banl. Loyers garantis 5.000 F max. 283-57-02.

locations meublées Offre

Province

65 km EST PARIS
Particulier loue PRIEURE sur 1 hectare parc entretenu, Gar. 9 pces princip., 4 s. de bains. Tél. : 558-26-02 ou 435-73-01

locaux commerciaux

8 KM CANNES, 320 m2 bureau, 500 m2 entrepôts fermés, 100 m2 logement de fonction, 6 lignes téléphoniques, dépendances, terrain 1 ha viabilisé, site boisé, vente ou location. Ecrire HAVAS CANNES 19630/06 5, rue du Maréchal-Foch.

bureaux

8e ST-LAZARE. 4 bx meublés, 4 tél., 1er ét., asc., stand. 5.400 F mens. 522-46-43, 14-21 h.

DOMICILIATIONS CONSTITUTION DE STÉS
ASPAC : 281-18-18

Domicil. Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes, statuts. Informations juridiques, secrét., tél., télex, bur. A partir de 100 F/mois. Paris 10e, 11e, 15e, 17e. 229-18-84 - 355-70-80.

LOCATIONS salles, bureaux. TOUTES DOMICILIATIONS TOUS SERVICES et TELEX. Tél. : 524-43-05.

BUTTES-CHAUMONT. 119, rue Manin, bureau 92 m2, rez-de-chaussée + 39 m2 sous-sol - 359-63-63.

Loue BUREAU dep. 100 F/mois.

DOMICILIATIONS
tous services C.A.P.A. 296-82-73.

fonds de commerce

NICE
Quartier commerçant... très belle librairie, papeterie, presse près écoles, CES, facultés, magasin et mobilier entièrement neufs. Sur. 66 m2, façade 12 m, 5 vitrines. C.A. 1.000.000 en constante progression. Bon rapport. Fonds 900000 F. Ecr Havas 06011 Nice, Cedex réf. 0900

Vds direct FONDS BAR RESTAURANT GRILL RN 7, bordure de Sologne, lic. IV, 3 salles, 240 couverts, parking, jardin, cheminée, poutres appar., mat. neuf, clientèle week-end, chasse, locale, banquets, à développer. Possibilité Hôtel. Ecr. HAVAS, 14, r. V.-Hugo, 45500 GIEN, nº 027.633.

A VENDRE
PAS-DE-PORTE
à LAGNY 77400 (Marne-la-Vallée). TRES BIEN PLACE CENTRE VILLE
1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines + 1 APPT au 1er ét. : 3 p. + cave + grenier + w.-c.
Tél.: 430-19-00
Bail nf, loyer min. 1.000 F m.

Boutiques

ACHETE COMPTANT Murs de boutiques. Libres ou louées, Paris ou proche banlieue. - Tél. : 563-68-86.

villas

ASNIERES 92, RUE DE COLOMBES
CHARMANTE MAISON
Parfait état - Conft - S/jardin 847 m2 - Belle réception+3 chbr. + vaste grenier aménageable, sous-sol, garage, dépendances. 980.000 F
Sur place samedi 17 : 11-16 h. Claude ACHARD - 637-32-93

SCEAUX - CENTRE
Maison de caractère sur 1.200 m2 de terrain, 9 pces principales. - Prix 1.800.000 F EFIMO - 660-45-96.

MAREIL - MARLY
Calme, VILLA ILE-DE-FRANCE NEUVE, récept. sur jard. 80 m2, 4 chbres, 2 bains, s. de dches, vaste sous-sol, gd gar., tt cft. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET - 976-05-90.

30 km OUEST
LES MESNIL-SAINT-DENIS dans résidence sélecte. Grand séj., cuis. moderne, 4 chambres, 2 bns, gar., gd cft, 600 m2 clos, ensemble raffiné, px 650.000 F. T. 461-70-41 le mat. ou ap. 20 h.

CHANTILLY-GOUVIEUX
28 mn Paris-Nord - Lisière de forêt - Proche golf et chevaux
RESIDENCE PRINCIPALE ou SECONDAIRE
Maisons « à la française », de 143 à 236 m2 avec terrains largement boisés de 708 m2 à 1.948 m2 - Cheminée
3 tennis - Piscine en cours
Prix fermes et définitifs à la réservation - BV sur place tous les jours sauf JEUDI, de 11 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h., samedi et dim. de 10 à 19 h.
Tél. : (4) 457-32-62
Réalisation SERIM - 387-52-11

Kaufman & Broad réalise 11 maisons de luxe
avec des terrains de 1.500 à 2.500 m2.
2 modèles de plain-pied, des réceptions de 64 m2 à 68 m2.
Prix ferme : à partir de 1.350.000 F
à Saint-Nom-la-Bretèche
le Parc de Launay
Pour tous renseignements et ventes Rue des Deux Croix / 045 64.80.
Tous les jours de 10 h à 20 h, sauf le mercredi.

LE VÉSINET
Situation exceptionnelle - Belle DEMEURE 19e S. Plein midi. Récept. 4 P. 7 ch. Chbre amis. 4 bains. Beau PARC boisé avec pce eau 5.300 m2. EXCLUSIVITE
AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

PAMIERS. 50 km neige, villa pierre, 5 min. gare, 5 pièces, gar. 9X9, ch. c. gaz, jard. 7 a., 450.000 F. Th. Ariège, 67-08-79.

maisons de campagne

80 KM PARIS SUD
URGENT Corps de ferme très bon état, 6 gdes p., grenier aménageable, 2 granges, cour carrée, terrain clos 2.200 m2, arbres fruitiers. Prix 300.000 F. Crédit 80 %. AG. OLIVIER, 41, av. J.-Jaurès, 77 MORET - Tél. 070-56-25

manoirs

90 km OUEST - Au milieu parc boisé 20 HECTARES PETIT MANOIR ancien à aménager. - Très belle résidence. PRIX A DEBATTRE Tél. : 16 (32) 36-17-90

Au confins de la Sologne, très belle demeure seigneuriale sur 30 ha, usage bourgeois ou collectivité. Cabinet A. NIVARD, 41120 Les Montils (54) 79-05-15.

constructions neuves

face au bois de Vincennes
appartements spacieux (4 et 5 pièces)
prix fermes - livraison immédiate
immeuble de grande classe
loggias et balcons
façades en pierre de taille
boxes fermés en sous-sol
visite sur place :
tous les jours
de 14 h 30 à 18 h 30
sauf mardi, mercredi et jeudi
374.94.01 et 227.10.19
réalisation
LE SAINT LOUIS
44-48, avenue des Minimes - VINCENNES - métro bérault
réalisation

pavillons

PACY-SUR-EURE (PRÈS)
lisière forêt, pavillon 6 pièces, de plain-pied + terrasse. Sur 3.600 m2. Vendu cause décès : 530.000 F. Téléphone : 954-68-00.

URGENT
CAUSE SUCCESSION
COURANCES
8, GRANDE-RUE
Centre village - Maison rurale pleine de charme + grange. Jardin clos murs. Aménagement à prévoir. Prix : 325.000 F. S/place samedi 13 h. à 16 h.

MONTROUGE. Terrain 400 m2 sur rue, 130 m2, atelier, bur. sur patio, habitation 120 m2 + combles aménageables. 850 000 F - 663-42-45.

JOINVILLE - Pres R.E.R., maison bourgeoise de 1930. gd confort, aménagement luxe, 175 m2 habitable, garage - 740.000 F. MICOT, 344-43-87.

viagers

ENSEIGNANTS recherche VIAGER appart. 5 pièces, préf. 19e arr. Ecr. à 6.126, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

terrains

PRES LAC D' **ENGHIEN**
Résidentiel. Beau terrain angle 620 m2 (22 x 29) - Viabilité 595.000 F — 989-60-60

CHANTILLY
attenant au golf. (ICL) SUPERBE TERRAIN A BATIR 5.500 m2 ds un cadre verdoyant et calme, toutes viabilités. Urgent - 380.000 F.
DEVIO Conseil - 104, rue de la Republique, 60 SENLIS Tél. 16 (4) 453-05-05/14-85

LE VESINET proche R.E.R.
Calme - 1 terrain boisé de 900 m2 ; 1 terrain de 1.100 m2. EXCLUSIVITES Agence de la MAIRIE - 976-52-52

SUD-MORBIHAN. Terrain boisé 2.500 m2 dans parc, accès plage, tennis. Me Resnais, notaire, 56370 SARZEAU.

Orée FORET RAMBOUILLET près gare - 1.370 m2, faç. 34 m. Px 248.000 F - 3.700 m2, façade 48 m. Px 300.000 F. 461-70-41, le matin ou après 20 heures.

propriétés

RÉGION RAMBOUILLET
Sur 3.600 m2 clos
BEL. FERMETTE ANCIENNE gd séj. av. poutres et cheminée, cuis. équip., 4 ch., 2 bs+gren. aménageable, garage - Jolie décoration - Prix 735.000 F.

35 km PARIS OUEST
TRES BELLE MAISON
Séj., poutres et cheminée, 5 ch., 4 bains, sous-sol total, joli parc. 940.000 F
J.-P. MARTIN - 041-56-56

Entre Houdan et Anet. Propriété de caractère rustique sur 2 ha. en bordure de rivière. Gd conft, poutres, cheminée. Dependance. Px 2.000.000 F. T. (37) 64-98-94.

LOT, 8 km Cahors, tr. belle maison de maître ds centre village, 250 m2 habit., gd conft, depend., jardin, bx arbres agr., frt, 650.000 F. T. (65) 35-12-41.

Vaucluse. Ferme centre village, 300.000 F. Me RENOUX, notaire, 84200 CARPENTRAS.

80 km Près GOURNAY Raviss. Fermette 5 pieces, tt cft. 2.500 m2 terrain. 275.000 F. - Tél. : (35) 90-83-70.

38 km PARIS SUD
PRES D'ARPAJON
Belle demeure bourgeoise, 9 pièces + dépendances, tout conft. Jardin clos 2.125 m2. Prix étudié 850.000 F. Sur place samedi et dimanche 17 et 18 nov., de 14 à 18 h., 73, Grande-Rue. BOURAY-SUR-JUINE.

Part. vd à CESTAS, 15 km Bordeaux, mais. moderne plain-pied : séj., 3 ch., bur., cuis., lingerie, s. de bs, salle d'eau, 2 wc, gar. 2 voit., sur terrain 2.700 m2 boisé, aménagé. Prix : 670 à 700.000 F suivant reprise aménagements intérieurs. Tél. (56) 21-58-31, après 20 heures.

domaines

PETITE SOLOGNE
135 km sud Paris, à vendre DOMAINE d'environ 130 ha., dont environ 50 ha de bois (intéressante valeur de chênes) un étang + possibilité création 3 autres étangs, terres et bâtiments de ferme loués, excellente chasse libre gibier naturel. Prix intéress. Tél. préf. mat. 10 h. à 11 h. au 16 (38) 35-00-58.

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE s/saisie immobil., au Palais de Justice d'Evry (Essonne), rue des Mazières, mardi 4 décembre 79, à 14 h.
D'UN PAVILLON
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUP.
à MASSY (Essonne)
53, av. de Verrières. Elevé sur sous-sol à usage de gar., chaufferie et atelier. Rez-de-ch. (cuis., 3 P., w.-c.), 1er étage (2 ch., s. bns, débarr.). Grenier, Jard.
CONTENANCE TOTALE : 5 ares, 94 ca
MISE A PRIX : 30.000 FRANCS
Consignation préalable et ministère d'un avocat exerçant près le Trib. de Gde Inst. d'Evry obligatoires pour enchérir. Pr ts rens. s'ad. à la S.C.P. BERNADEAUX-VARIN, avocats assoc., 124, route de Corbeil, à 91360 Villemoisson-sur-Orge (904-27-67), et au greffe du Trib. de Gde Inst. d'Evry, où est déposé le cahier des charges.

Vte au Palais de Justice de Versailles, le mercredi 28 novembre 1979, à 10 h
APPARTEMENT 3 PIÈCES
Escalier 1 - 2e étage - Bâtiment E. Cuisine, salle de bains, w.-c., séchoir, dressing, rangement, loggia
Résidence Danièle
54, RUE DU PETIT-BOIS
à PLAISIR (Yvelines)
Vendu occupé par le débiteur saisi.
MISE A PRIX : 43.000 FRANCS
S'adr. pr renseign. à Me Jean Sillard, avocat, 79 bis, boulevard de la Reine, à Versailles - Tél. : 950-02-99.

SERVICE DES DOMAINES
Adjudication le 14 FEVRIER 1980 à 15 heures, à MARSEILLE, 11, rue Méry (2e), Hôtel de l'Administration
ANCIEN HOTEL « LOUVRE et PAIX »
49-57, La Canebière - MARSEILLE (1er)
IMMEUBLE de six étages
sur entresol, rez-de-chaussée et sous-sol
236 PIECES à usage de bureaux - 4 BOUTIQUES commerciales superficie utile : 7.000 m2 environ.
LIBRE
(sauf les boutiques commerciales au rez-de-chaussée régulièrement louées)
MISE A PRIX : 10.000.000 DE FRANCS
RENSEIGNEMENTS : Direction des Services Fiscaux et Recette Divisionnaire des Impôts - 11, rue Méry, à Marseille (2e) Tél. : (91) 91-91-60, postes 324 et 325.

Vente après liquidation de biens au Palais de Justice à PARIS, le jeudi 29 novembre 1979, à 14 heures - EN UN LOT
ENSEMBLE IMMOBILIER À USAGE INDUSTRIEL
comprenant plusieurs bâtiments à usage de
LABORATOIRES, BUREAUX, MAGASINS, ATELIERS
d'une contenance cadastrale de 1.979 mètres carrés
à MONTREUIL-SOUS-BOIS
(Seine-Saint-Denis) - 43, avenue Faidherbe
Libre de location et d'occupation
MISE A PRIX : 1.500.000 FRANCS
S'adresser 1) Mes O.J. BRANE et M. FABRE, avocats associés du Cabinet BLOCH, Brane, Fabre, Gueugnot, Roiné et Touchard, 32, rue La Boétie à Paris (8e), tél. 563-18-10 ; 2) Me A. CHEVRIER, syndic à Paris (5e), 16, rue de l'Abbé-de-l'Epée ; 3) à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL ; 4) et sur les lieux pour visiter.

VENTE SUR LICITATION, au Palais de Justice à PARIS, en 3 LOTS, le LUNDI 3 DECEMBRE 1979, à 14 heures
1) STUDIO A MALAKOFF (92), 9 et 11, avenue Arblade, au rez-de-chaussée à droite du vestibule d'entrée de l'immeuble. — CAVE au sous-sol et les parties communes.
MISE A PRIX : 30.000 FRANCS
2) UNE PROPRIETE à MONTREUIL (93)
33, bd CHANZY : comprenant divers bâtiments à usage d'atelier et de bureaux. Le tout d'une contenance de 512 m2 environ.
MISE A PRIX : 300.000 FRANCS
3) A FONTENAY-SOUS-BOIS (94 - 72, RUE GAMBETTA
PAVILLON D'HABITATION de 2 pièces, cuisine ; PAVILLON D'HABITATION au fond d'un rez-de-chaussée d'une pièce, cuisine, d'un premier étage et deuxième étage de chacun 2 chambres ; HUIT GARAGES, dépendances.
MISE A PRIX : 80.000 FRANCS
S'adresser à Me Jean-Pierre FRANK, avocat à la cour d'appel de Paris, 20, boulevard Jules-Sandeau à Paris (16e), tél. : 504-04-17 ; Me B. MALINVAUD, avocat à Paris (7e), 19, av. Rapp, tél. : 555-45-44 ; Me GRANDCOLLOT, avocat à Paris (9e), 43, rue Lafayette, tél. : 878-08-67 ; Me Pierre ZECRI, administrateur judiciaire à Paris (9e), 12-14, rue d'Aumale, tél. : 285-23-58. Tous les avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

S.C.P. D'AVOCATS MARCILLE et CATARSI, avocats. 48, boulevard du Général-de-Gaulle à 76203 DIEPPE, tél. 84-28-13
VEND
UN MANOIR entouré d'un PARC 3 HA 18 CA
avec 1 MAISON et JARDIN, le tt sit. à LINTOT-LES-BOIS
par LONGUEVILLE-SUR-SCIE (Seine-Maritime)
MISE A PRIX : 550.000 F. Adjudic. mercr. 21 novembre à 14 h. 30 au Pal. Just. à Dieppe, square Carnot
Pr tous rens. s'adr. S.C.P. d'Avocats MARCILLE et CATARSI,
48, boulevard du Général-de-Gaulle à 76203 DIEPPE, (tél. 84-28-13) ; Me CORNU, avocat, 10, rue de Sygogne à DIEPPE (tél. 84-28-59).

Vente sur licitation au Palais de Justice à Versailles, 3, place André-Mignot, au plus offrant et dernier enchérisseur. — EN UN LOT, le MERCREDI 5 DECEMBRE 1979, à 10 heures
PROPRIÉTÉ dénommée FERME DE L'ABBAYE AU BOIS
à usage rural, sur laquelle est édifiée UNE AUBERGE au lieu-dit : « L'ABBAYE AU BOIS » sur les communes de **BIÈVRES et VERRIÈRES-LE-BUISSON (91)**
s'étendant sur les 2 communes d'une SUPERFICIE de 4 HA. 29 A. 90 CA. Sur ce terrain sont édifiés UNE MAISON D'HABITATION. Une grande maison à usage de CAFE-HOTEL-RESTAURANT et en annexe d'autres bât.
SUR LA MISE A PRIX DE 600 000 FRANCS
S'adresser à Me Jean-Michel REYNAUD, avocat à la cour de Versailles, 29, bd de la Reine, Versailles, tél. : 950-51-28, poursuivant la vente, rédacteur et dépositaire d'une copie de l'enchère. Au greffe du Trib. Grande Instance de Versailles, où l'enchère est déposée. OFFICE NOTARIAL de MEUDON, 2 bis, av. Le Corbeiller, Meudon, tél. : 027-75-03, réf. 07. M. ANDRIVEAU, généalogiste, 18, rue du Cherche-Midi, Paris (6e). Me COURTAIGNE, avocat à Versailles, 32, avenue de Saint-Cloud. Sur les lieux pour visiter, les mardi et vendredi de 14 heures à 18 heures.

Vente le 4 décembre 1979, à 14 h., au Palais de Justice à EVRY (91)
Standing - Huitième étage
APPARTEMENT F5 « RESIDENCE OREE DE SENART »
DRAVEIL (91), Parc Pisc - MISE A PRIX : 100.000 FRANCS
Renseign. S.C.P. ELLUL, GRIMAL, avocats - Tél. 077-96-10.

Vente au Palais de Justice à Créteil, le jeudi 29 novembre 1979, à 9 h. 30
EN UN LOT
PAVILLON D'HABITATION ET UN ATELIER
42, rue Jules-Auffret
à l'angle du 29, avenue Neuilly-Plaisance
AU PERREUX-SUR-MARNE (Val-de-Marne)
Contenance 278 mètres carrés
MISE A PRIX : 100.000 FRANCS
S'adresser à Me R. ENNEQUIN, avocat, 18, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, tél. 720-84-56 ; et à tous avocats près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

Vente s. sais. imm. au Palais Justice Nanterre, mercr. 5 déc. 1979, 14 h.
APPARTEMENT rez-de-chaussée + CAVE
LEVALLOIS-PERRET (92) - 1, rue Ernest-Cognacq 21, rue Paul-Vaillant-Couturier
MISE A PRIX : 140.000 FRANCS - S'adr. Me LESGUILLIER, avocat à Paris (17e), 7, rue des Renaudes, tél. 380-57-69 ; à tous avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil et Versailles.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

Le commerce extérieur de la France a été fortement déficitaire en octobre

Le commerce extérieur de la France a de nouveau été déficitaire en octobre. Les exportations se sont élevées à 40,2 milliards de francs (+ 15,4 % en un mois, + 23,4 % en un an) et les importations à 42,99 milliards de F (+ 17,1 % en un mois, + 36,8 % en un an). Le déficit de 2,8 milliards de F qui en est résulté est le troisième consécutif après ceux d'août (— 4 milliards de F) et de septembre (— 1,9 milliard de F). Depuis le début de l'année, le déficit cumulé du commerce extérieur de la France atteint 8,2 milliards de F.

Les statistiques de la balance commerciale ne sont pas meilleures après correction des variations saisonnières : les importations ont atteint 40,3 milliards de F (sans changement par rapport à septembre, mais en augmentation de 31,6 % par rapport au même mois de 1978) et les exportations 37,4 milliards de F (— 2,8 % en un mois, + 19,8 % en un an), ce qui fait apparaître un déficit de 2,8 milliards de F. Déjà, les mois de juillet (— 964 millions de F), août (— 3,2 milliards) et septembre (— 1,8 milliard de F) avaient été déficitaires. Depuis le début de l'année, le déficit cumulé du commerce extérieur de la France atteint 9,4 milliards de F.

Ce mauvais résultat (qui correspond en tendance à un déséquilibre annuel supérieur à 30 milliards de F) s'explique par le renchérissement de la facture pétrolière, mais aussi par la demande intérieure qui, contrairement à tous les pronostics faits il y a quelques mois, est restée très ferme.

● *Le déficit de la balance « énergie »* a atteint 8,1 milliards, soit 3,7 milliards de F de plus qu'en octobre 1978. Il s'explique par des importations très importantes de pétrole brut (10,6 millions de tonnes, soit + 13 % par rapport à octobre 1978) et par des hausses de son prix (+ 54 % depuis le début de l'année).

● *Les importations de biens d'équipement ménager et de biens de consommation* ont atteint le niveau record de 6,6 milliards de francs, faisant apparaître un déficit de 1 milliard de francs.

En revanche, malgré *des importations de biens d'équipement professionnels très élevées* (6,6 milliards de francs en octobre, soit un niveau supérieur de 11 % à celui observé en moyenne au cours des neuf premiers mois de l'année), la balance est restée excédentaire de 1,5 milliard de francs le mois dernier dans le secteur, ce qui correspond au solde positif mensuel enregistré depuis le début de l'année.

L'excédent dans nos échanges d'automobiles, pièces détachées et véhicules utilitaires se maintient à son niveau élevé (2,8 milliards de francs) des derniers mois.

Enfin, *les échanges agro-alimentaires* ont été excédentaires de 373 millions de francs.

● *L'indice mensuel de la production industrielle*, sans le bâtiment et les travaux publics, s'est inscrit en septembre à 136 — après correction des variations saisonnières, — contre 137 en juillet-août (base 100 en 1970), soit un recul de 0,8 % en un mois. Par rapport à septembre 1978, la progression est de 5,4 %.

● *L'indice du coût de la construction* pour le deuxième trimestre 1979 s'établit à 510 contre 502 au premier trimestre, soit une progression de 1,59 %. En un an (par rapport au deuxième trimestre 1978, dont l'indice était à 461), la progression a été de 10,63 %.

LA BALANCE AGRICOLE EXCÉDENTAIRE DE 2,5 MILLIARDS DE FRANCS EN 1979

Le redressement des échanges agro-alimentaires de la France se poursuit en 1979. Le solde n'a été négatif qu'en janvier et août, alors qu'il avait été déficitaire sept mois sur douze en 1978, et douze mois sur douze en 1977. Pour les huit premiers mois de l'année, il atteint cette année 2,3 milliards de francs contre un déficit de 1,6 milliards en 1978 et de 5,8 milliards en 1977. Pour l'année 1979, l'INSEE estime que l'ensemble de l'année se traduira par un excédent de 2,5 milliards de francs, s'opposant au déficit de 1,7 milliard.

Ce redressement des échanges commerciaux agro-alimentaires provient des ventes de céréales (solde positif de 12,1 milliards), d'une reprise pour les produits laitiers et d'une réduction de la facture café et cacao qui atteint néanmoins 3,9 milliards.

ETATS-UNIS

● *La production industrielle* a augmenté de 0,1 % en octobre aux Etats-Unis, indique le département du commerce à Washington. Elle avait progressé de 0,5 % en septembre, après avoir subi un déclin en août en raison d'une baisse de la production automobile. C'est encore à l'automobile que l'on attribue la faible progression de la production en septembre.

SOCIAL

Le C.N.P.F. et les syndicats ajournent au 8 janvier 1980 les négociations sur la durée du travail

Dix-huit mois de discussions pour rien ou presque ? Les partenaires sociaux avaient, dans leur majorité, cette impression au sortir, jeudi soir 15 novembre, de leur énième réunion sur la durée et l'aménagement du temps de travail.

« *Impasse totale* », assurait M. Krasucki (C.G.T.). « *Je suis très déçu et très inquiet* », déclarait M. Faesch (F.O.). « *On ne voit pas du tout le bout du tunnel* », renchérissait M. Menin (C.G.C.). « *Il faut maintenant que les travailleurs agissent pour contraindre le patronat à sortir de ses retranchements* », affirmait M. Mercier (C.F.D.T.). « *Nous ne signerons jamais un accord qui remettrait en cause les avantages acquis* », disait M. Gambier (C.F.T.C.). « *Négociation longue et difficile. Il reste encore beaucoup à explorer* », reconnaissait M. Chotard (C.N.P.F.).

Certes, les pourparlers n'ont pas été rompus. Mais ils ont été longuement ajournées, puisque les partenaires sociaux ne se retrouveront que le 8 janvier 1980. « *Il n'y a pas rupture, mais il y a encore moins accord* », remarquait M. Krasucki. D'ores et déjà, la recommandation du gouvernement, selon laquelle « *cette négociation devrait aboutir à des résultats pour la fin de l'année* » (conseil des ministres du 10 octobre), est caduque.

Certes aussi, l'approche des élections prud'homales du 12 décembre n'a pas incité les partenaires sociaux à se précipiter et la valse des alliances syndicales à laquelle on a assisté ces derniers jours, dans la plus grande négociation en cours, n'est sûrement pas sans rapport avec ce prochain scrutin.

Qu'on en juge : 12 novembre : accord au sommet C.F.D.T.-C.G.C. pour « *une durée annuelle de travail de 1 800 heures, avec le maintien des garanties essentielles de la législation actuelle* » ; 14 novembre : journée d'action C.G.T. - C.F.D.T. (prévue depuis huit jours), au terme de laquelle la C.G.T. reproche à la C.F.D.T. sa « *tiédeur* » ; 15 novembre : à l'issue de la réunion entre les partenaires sociaux, la C.G.T. et F.O. soulignent très ostensiblement leurs « *convergences* ».

Les deux confédérations ont, notamment, des positions très rapprochées sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail — ramenée tout de suite de quarante à trente-neuf heures, soit une première étape vers les trente-cinq heures, — et sur l'obtention de la cinquième semaine de congés payés.

Mais, sur le fond du dossier, qui est d'une grande complexité technique, ce sont, élections prud'homales ou non, les profondes divergences entre le C.N.P.F. et les syndicats qui apparaissent. Même si la C.F.D.T. et la C.G.C. acceptent, avec le patronat, de parler de « *durée annuelle* », alors que les autres syndicats ne veulent discuter que de « *durée hebdomadaire* », les propositions présentées de part et d'autre restent très éloignées.

Aux mille huit cents heures (quarante heures par semaine) et mille sept cent dix heures (trente-huit heures par semaine) pour les travaux pénibles réclamées par la C.F.D.T. et la C.G.C., le C.N.P.F. oppose mille huit cent cinquante-six heures, avec un contingent et une rémunération d'heures supplémentaires qui sont rejetés par l'ensemble des syndicats. Pour la C.G.T., cela reviendrait, dans les faits, à travailler quarante-quatre ou quarante-cinq heures par semaine et ce serait donc un recul par rapport à la situation actuelle.

Mêmes divergences sur l'attribution des repos compensateurs et des repos supplémentaires pour les travailleurs postés et de nuit, que le C.N.P.F. subordonne à un certain « *présentéisme* » et que les syndicats interprètent surtout comme une arme anti-grève. La volonté du patronat est de ne pas se laisser « *enfermer dans de nouvelles définitions juridiques* ». Il entend discuter de la durée réelle et non pas légale du travail, et refuse aussi d'aborder le problème des horaires d'équivalence. « *Dans ces conditions*, résumait M. Faesch, *je ne vois comment on pourrait parvenir à un accord le 8 janvier prochain.* » — M. C.

UN OUVRIER BLESSÉ PAR LA VOITURE DE SON PATRON

Un ouvrier de la Société nouvelle de roulements (S.N.R.), une entreprise de roulements à billes d'Annecy (Haute-Savoie), filiale de Renault, a été renversé par la voiture que conduisait le directeur général de l'établissement, M. Yves Espieu, alors que plusieurs centaines de grévistes se trouvaient, jeudi 15 novembre, dans la cour de l'usine et bloquaient le passage. Entouré par les ouvriers, en grève « *illimitée* » depuis le matin pour obtenir des augmentations de salaire, l'automobiliste a démarré très brusquement. L'ouvrier, M. Louis Rigolini, a été blessé à la tête et à la jambe et se trouvait toujours hospitalisé vendredi matin. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont appelé l'ensemble du personnel à débrayer vendredi. — *(Corresp.)*

Le conflit des contrôleurs aériens se prolonge et se durcit

La détermination des contrôleurs aériens est aussi forte que celle des pouvoirs publics dans le conflit qui les oppose depuis plus de trois semaines. L'arrêt des décollages continuera de paralyser l'activité des aéroports français au moins jusqu'au lundi 19 novembre. Malgré tout, la compagnie régionale TAT a décidé de reprendre partiellement l'exploitation de ses vols.

« *Nous tiendrons aussi longtemps qu'il le faudra* », a précisé M. Gilles Rougy, secrétaire général de l'Union syndicale de l'aviation civile (USAC) C.G.T. « *Mais nous ne répondrons pas à l'escalade de la répression par l'escalade de l'action.* » A son avis, « *l'administration peut convoquer le comité technique paritaire si elle a quelque chose à nous dire ; il n'y aura pas de refus de notre part d'y participer* ».

A ces déclarations, le ministère des transports oppose une fin de non-recevoir catégorique. « *Je suis « Je suis convaincu que si on veut que la grève recommence dans l'avenir, le plus sûr moyen est d'accepter d'ouvrir des négociations* », indique M. Roger Machenaud, directeur de la navigation aérienne dans une déclaration au *Matin de Paris*.

« *Nous avons effectivement engagé*, note M. Machenaud, *un processus pour appliquer des sanctions individuelles envers ceux qui... sont directement responsables de l'entrave au trafic... Les sanctions envisagées iront jusqu'à l'exclusion temporaire des contrôleurs responsables.* »

La présence, le jeudi après-midi 15 novembre, des forces de l'ordre aux abords des centres de contrôle régionaux (C.C.R.) de Bordeaux-Mérignac et d'Aix-en-Provence, a provoqué de vives réactions syndicales. Un escadron de gendarmes mobiles a stationné toute la journée devant le C.C.R. de Bordeaux, à la suite de l'irruption de membres du personnel dans le bureau d'un chef de service. Au ministère des transports, on indique que les autorités locales sont libres de juger si, pour des raisons de sécurité, la présence de la force publique est nécessaire aux alentours de lieux publics qui connaissent des désordres sociaux.

Pour L'USAC-C.G.T., les aiguilleurs du ciel sont « *en état de légitime défense* ». Elle propose notamment de doubler le budget de la navigation aérienne, de recruter au plus tôt mille contrôleurs, techniciens et électroniciens, d'augmenter considérablement les budgets d'études, d'abandonner la construction du centre de Reims. A son avis, « *la gestion de la pénurie a atteint ses limites.* Dans un communiqué, le ministère des transports souligne « *le caractère parfaitement irréel* » de ces revendications.

Le président de la République, en visite dans le Sud-Ouest, a été saisi du conflit : les contrôleurs du C.C.R. de Bordeaux lui ont adressé, le jeudi après-midi 15 novembre, au moment où ils prenaient en charge son vol, leurs « *vœux les plus pressants pour l'ouverture de négociations* ».

RENSEIGNEMENTS

★ Air France : 320-15-55 (320-14-44 pour les vols de fin de semaine). Pour Paris : 535-61-61.
★ U.T.A. : 775-75-75.
★ Air Inter : 687-12-12.
★ Compagnies étrangères (qui assurent 50 % du trafic à départ de Paris) : Aéroport de Paris (Orly, 687-12-34 ; Roissy, 862-22-80).
★ Compagnies régionales : 266-57-40 (Air Alpes, Air Alsace, Air Anjou, Compagnie aérienne du Languedoc, Brit Air) ; 261-85-85 (Touraine Air Transport).

Le conflit chez Alsthom

QUATRE MILLE PERSONNES ONT MANIFESTÉ A BELFORT

(De notre correspondant.)

Belfort. — Le Territoire de Belfort a vécu en léthargie, le jeudi 15 novembre, un cinquantième jour de grève. Les principaux axes de circulation ont été bloqués de 6 h. 30 jusqu'au début de l'après-midi. Les gendarmes ont détourné la circulation à l'entrée du département. Beaucoup d'entreprises n'ont pas fonctionné, notamment C.I.I.-Honeywell-Bull, second employeur du Territoire. La plupart des commerces ont gardé leurs rideaux baissés.

En fin d'après-midi, une manifestation a rassemblé environ quatre mille personnes, qui se sont dirigées vers la préfecture. Les incidents ont été évités.

La direction générale d'Alsthom Atlantique a porté plainte en diffamation jeudi contre la fédération C.G.T. des métaux, estimant que celle-ci l'avait désignée comme auteur possible de l'attentat. En effet, les cégétistes, dans un communiqué protestant contre le plasticage de la motrice du T.G.V., ajoutaient : « *Il suffit de se poser la question : à qui profite le crime ? pour pouvoir définir les responsabilités quant à son organisation.* »

Dans un communiqué dénonçant une nouvelle fois l'occupation de l'usine, la direction générale du groupe a stigmatisé l'attitude des syndicalistes et les « encouragements » qui leur sont prodigués par « *la municipalité belfortaise, le conseil général et certains élus politiques* ». Ces encouragements « *ont joué un rôle aggravant. Le résultat de ces attitudes aussi illégales qu'irresponsables est aujourd'hui un acte de violence et de sabotage d'une extrême gravité (...). Contrairement aux tentatives de l'intersyndicale faites dans son communiqué pour exclure sa responsabilité et minimiser les dommages, il s'agit d'un attentat perpétré dans l'enceinte de l'usine occupée par une ou plusieurs personnes qui ont placé la charge dans la cabine de conduite et non pas sous la rame. L'explosion a été violente, et les dégâts sont importants. Tous ceux qui ont concouru à l'escalade de l'illégalité en portent la responsabilité et doivent être placés en face des conséquences objectives de leurs actes.* » Machine 18 Alsthom 7 rom. x 10,6

La direction fait aussi état d'autres incidents au cours desquels « *un gardien de la chambre de commerce a été piétiné et a dû être hospitalisé dans un état grave* ».

De leurs côtés, syndicats et responsables politiques critiquent vertement la direction. La C.G.T. « *met en garde solennellement el gouvernement* » et exige que « *toute lumière soit faite sur l'attentat* » qui, « *organisé, de toute évidence de l'extérieur, constitue une manœuvre destinée à briser le soutien populaire* » aux *grévistes*. La C.F.D.T. a demandé au C.N.P.F. d'intervenir.

Des entretiens

Quant à M. Jean-Pierre Chevènement, député socialiste de Belfort, il estime que M. Roux, P.-D.G. de la C.G.E. (majoritaire dans le groupe Alsthom-Atlantique), « *se comporte à Belfort comme l'ayatollah Khomeiny à Téhéran* ».

La journée du 15 novembre a aussi été marquée par la poursuite des entretiens de M. Salmon, chargé du dossier Alsthom par le ministre du travail. Il a entendu, toute la journée, l'intersyndicale de l'usine toujours occupée. Le chargé de mission avait rencontré, la veille, la direction générale du groupe Alsthom - Atlantique à Paris.

Les syndicalistes ont paru satisfaits de ce premier contact même s'ils craignent que les travaux de M. Salmon interdisent l'ouverture de nouvelles négociations avec leur direction.

L'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre devait entendre, vendredi matin, le directeur de l'usine belfortaine, M. Dufour, et recevoir, à nouveau, dans l'après-midi, les représentants de l'intersyndicale.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	2,3425	2,3460	— 85	— 60	— 215	— 165	— 400	— 305
$ can. ...	3,5385	3,5430	— 70	— 30	— 135	— 75	— 190	— 85
Yen (100).	1,6910	1,6960	+ 50	+ 75	+ 115	+ 150	+ 400	+ 470
DM	2,3420	2,3460	+ 70	+ 95	+ 130	+ 175	+ 455	+ 535
Florin	2,1060	2,1085	+ 30	+ 60	+ 65	+ 105	+ 245	+ 315
F.B. (100).	14,4550	14,4750	— 200	— 50	— 470	— 200	— 680	— 200
F.S.	2,5225	2,5260	+ 185	+ 220	+ 355	+ 400	+1025	+1130
L. (1 000).	5,0410	5,0495	— 220	— 140	— 470	— 380	—1190	—1000
£	9,01	9,02	— 440	— 300	— 815	— 615	—1600	—1200

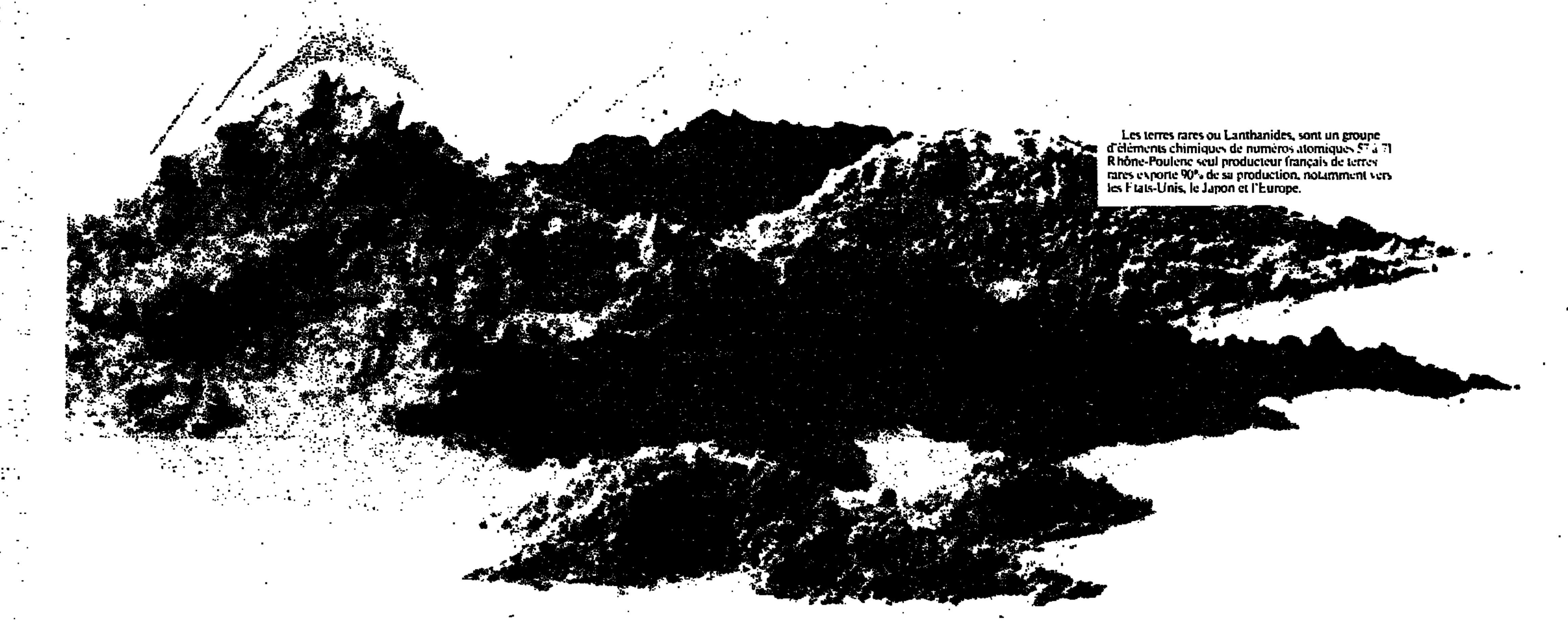
TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 3/8	7 3/4	8	8 1/4	8 11/16	9 1/16	8 5/8	9
$ E.-U. ..	12 7/8	13 1/4	14 5/16	14 11/16	15 3/16	15 9/16	14 7/8	15 1/8
Florin	9 3/8	9 7/8	9 11/16	10 1/8	10 1/6	10 11/16	10 1/16	10 11/16
F.B. (100).	12	13	13 1/4	14	13 3/4	14 1/2	13 1/2	14 1/4
F.S.	2 7/8	3 1/8	2 1/2	2 7/8	3 7/8	4 1/8	4 7/16	4 13/16
L. (1 000).	12 1/2	14	16	17 3/8	17 3/16	18 1/16	17 1/2	18 1/4
£	15	17 1/2	17	17 3/4	17 1/8	17 7/8	16 1/2	17 1/4
Fr. franç..	12	12 1/2	12 3/4	13 3/8	13 7/8	14 3/8	13 7/8	14 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



TOUT LE MONDE VEUT NOS TERRES !



Rhône-Poulenc est la première entreprise dans le monde pour la fabrication des "terres rares séparées". Elles sont contenues dans des minerais dont le traitement nécessite des méthodes très sophistiquées.

La qualité et le nombre de composés de terres rares produits par Rhône-Poulenc expliquent sa position de leader.

Ces terres rares sont utilisées notamment dans les tubes cathodiques des téléviseurs, en optique de haute précision, en magnétisme et d'une manière générale dans tous les domaines d'avant-garde de l'électronique dont certains exigent des puretés exceptionnelles.

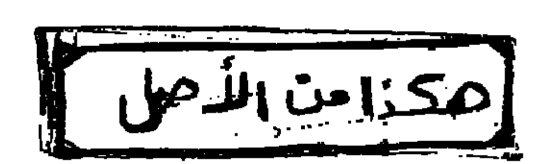
Le but de Rhône-Poulenc aujourd'hui est de développer ses activités dans les secteurs de pointe où la technologie est la plus grande.

Voilà pourquoi Rhône-Poulenc investit plus de 4 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et emploie plus de 7.000 chercheurs.

Rhône-Poulenc, un des atouts de la France dans le monde.

RHÔNE-POULENC

RHÔNE-POULENC.



SOCIAL

LE «CIRCUIT» DES PATRONS

Des industriels montrent les conditions de travail dans leur entreprise

L'Union des industries métallurgiques et minières (U.I.M.M.) vient de lancer un nouveau mode d'information à l'usage des chefs d'entreprise, avec le concours de l'Association pour la formation professionnelle dans les industries des métaux (A.F.P.I.M.). S'inspirant des souhaits formulés aux dernières assises du C.N.P.F., les patrons de la métallurgie proposent à leurs collègues d'autres secteurs de visiter en groupe leurs établissements « par région et par spécialité ».

En vertu de cette opération, appelée « Entreprises et régions », les établissements Jaeger, de Châlons-sur-Marne, et la société B.S.N.-Gervais-Danone, de Reims, ont ouvert, dès ce mois de novembre, leurs portes à leurs visiteurs, qui parcourent plusieurs usines en trois jours. Thème de ce circuit touristique des patrons : les groupes semi-autonomes de production et l'humanisation des conditions de travail.

De notre envoyé spécial

Reims. — Chez Jaeger, à Châlons-sur-Marne, c'est l'usine classique installée en 1955 : un parallélépipède rectangle de près de 15 000 mètres carrés, où le personnel (neuf cent cinquante salariés), en majorité féminin (plus de 70 %), fabrique des compteurs kilométriques, des tableaux de bord et divers équipements pour les grandes entreprises françaises de l'automobile. Mécanique générale, découpage et moulage, montage et vernissage : telles sont pour l'instant les principales activités d'une entreprise de sous-traitance (ce fut la première usine décentralisée de Jaeger) réputée pour la qualité de sa technologie.

Cette qualité est fonction du système de production, axé sur le travail à la chaîne. Un anachronisme ? Pas tellement, si l'on en croit le directeur de cette usine, qui souligne qu'il serait malaisé de faire exécuter par des robots des opérations qui, dans certains cas, réclament plus de cinq mille gestes par jour de la part des ouvrières...

Ainsi, des centaines de jeunes femmes, payées modestement (2 400 F pour une intérimaire, 2 700 F pour une O.3 polyvalente), assemblent des pièces minuscules, assises au bord des tapis roulants, répétant les mêmes gestes, ou quasiment, à longueur de journée. « *Un personnel*, dira un agent de maîtrise (masculin), *qui aime une succession de tâches limitées.* »

Toutefois, dans une autre partie de l'établissement — et c'est ici qu'apparaît l'intérêt de la visite, — une expérience est menée depuis quelques années en faveur de ce qu'on appelle, avec un mélange d'emphase et de réticence, *l'« enrichissement des tâches »*. Pour casser une chaîne d'assemblage de commutateurs, cent cinquante groupes de travail — dont les effectifs respectifs étaient jadis répartis en vingt postes le long des rubans transporteurs, ont vu leur dimension réduite parfois jusqu'à huit postes. En même temps, les ouvrières de l'usine étaient invitées à travailler en équipe, mais chacune à son rythme propre. Une seule condition, bien sûr : que la production globale du groupe se poursuive normalement. A titre d'incitation, l'expérience a été liée à la mensualisation des salaires — légèrement augmentés pour la circonstance, en fonction d'une nouvelle classification : le nombre des O.3 a doublé (il s'établit aujourd'hui en proportion égale par rapport aux O.2) et quelques OS.3 sont passés P.1, même sans C.A.P.

D'autre part, les horaires ont été un peu assouplis, avec une « plage » d'une heure trente en début de journée, et de longs week-ends à partir du vendredi à midi. Beaucoup d'ouvrières s'en trouvent bien : « *On vit plus à l'aise*, dit l'une d'elles, mère de famille. *Moi, je ne sais pas à quel rythme je travaille, mais je fais de mon mieux, bien que les primes d'équipe aient été supprimées. Ce qui est agréable, c'est qu'il n'y a plus de machine à pointer.* » Puis, après un soupir : « *Mais, au bout du compte, il faut quand même bosser quarante heures et fabriquer le nombre de pièces exigé de chaque équipe.* »

Chaque lundi, l'ordinateur de Paris crache le « *listing* » des produits à fabriquer dans la semaine à Châlons-sur-Marne.

Un certain consensus social règne dans cette entreprise, où le syndicat F.O., nettement majoritaire, a contribué pour une large part aux décisions sur les nouvelles conditions de travail. Quant aux dirigeants de l'usine, ils estiment l'expérience positive : « *Même dans les secteurs bruyants*, déclare avec un soupçon de cynisme un cadre local, *les ouvrières s'identifient mieux à la machine, parce que les rotations de personnel permettent de connaître la nature et la fonction des objets élaborés, et de se familiariser avec les autres postes de travail.* »

Et puis surtout, on note, depuis 1974, une hausse de la qualité des produits et la quasi-disparition de l'absentéisme « sauvage ». A l'usine de Châlons-sur-Marne, pour le personnel de production, le taux moyen de l'absentéisme « maladie » se situait à 8,76 % fin septembre et celui de l'absentéisme général (maladie plus congés de formation, de maternité, etc.), de 14 à 18 %. L'horaire variable sans pointage « *renforce le dialogue avec la maîtrise* » : les ouvrières indiquent elles-mêmes sur une fiche l'heure de leur arrivée. « *Il n'y a jamais de tricherie*, nous assure-t-on. *D'ailleurs, au niveau du groupe, la sévérité à l'égard des brebis galeuses est bien plus grande qu'au niveau du patron.* » C'est en effet, pour certains salariés, le revers de la médaille : les « marginaux » s'excluent d'eux-mêmes du groupe ou en sont exclus. Les groupes semi-autonomes permettent ainsi d'éviter les « *improductifs* » et de créer moins d'emplois...

La fin des souffleurs de verre

Bien qu'il s'agisse d'une expérience différente, c'est à des conclusions similaires qu'aboutissent les technocrates de l'unité B.S.N. de Reims, autre étape du « circuit des patrons ». Lors du grand « boom » du verre perdu, vers l'année 1968, les ouvriers d'autrefois ont disparu : il reste exactement cinq anciens souffleurs de verre à l'usine de Reims, qui date de 1870. Ils sont affectés à l'accueil des visiteurs. Les formes de travail ont évolué, en même temps que les structures économiques : inflation, crise de l'énergie, stagnation des ventes, augmentation des prix des matières premières et des prix de revient, concentrations d'entreprises, automatisation des installations, réductions de personnel. Aux anciennes Verreries Charbonneaux du dix-neuvième siècle, devenues B.S.N. en 1966 avant de fusionner avec Gervais-Danone en 1973, la production est montée à 710 tonnes de verre par jour, avec deux nouveaux fours mis en route en 1963 et 1965.

La fabrication d'une bouteille se fait, bien sûr, mécaniquement : le verre en fusion est déversé dans les creusets et comprimé, percé, transféré du moule ébaucheur au moule finisseur, puis soufflé et dirigé sur la chaîne vers l'arche de recuisson à 550 °C. C'est ici qu'intervient l'ouvrier. Mais aujourd'hui la télévision, dont l'iris indiscret pénètre au cœur des creusets, permet de surveiller sans danger le verre en fusion. De même un œil électronique, moins sensible à la fatigue qu'un œil humain, recense les défauts et les failles des bouteilles qui passent à la chaîne, quand elles sortent du four.

L'industrie reste l'industrie. Certains ouvriers se plaignent à présent d'un travail auquel ils ne s'habitueront jamais, et qui fait appel, sinon à leur intelligence, du moins à certaines capacités techniques. « *Avant*, explique un délégué C.F.D.T., *le choisisseur, c'est-à-dire celui qui choisit les bouteilles bonnes et envoie les mauvaises au rebut, avait un boulot tranquille. C'était une place de repli pour un travailleur purement manuel. Maintenant, le travail est trop sophistiqué. Il y a des tas de boutons, de signaux, de manettes à manœuvrer. Un manuel n'arrive pas à s'y retrouver.* » Et son collègue C.G.T. d'ajouter : « *Surtout avec le bruit des souffleurs, qui est plus fort qu'avant.* »

Près des fours, dans les ateliers, il fait moins chaud qu'autrefois (60 °C en été) mais le vacarme atteint 85 décibels : soit seulement 10 décibels en dessous de la norme de sécurité. Les ouvriers reçoivent trois semaines de formation pour leur nouveau travail, qui leur permet de suivre les diverses phases de fabrication d'une bouteille, du début jusqu'à la fin. Un ouvrier sur trente-cinq refuse sa nouvelle tâche. « *Les autres*, expliquent les syndicalistes, *n'osent pas dire non, sauf les vieux travailleurs, mis au rebut au four le plus ancien.* »

Revalorisation du travail manuel, que d'injustices sont encore commises en ton nom ! Une seule exclusive pour le circuit des patrons : les concurrents ne sont pas admis dans les usines visitées.

JEAN BENOIT.

Société
« Les employés du Monde »

L'assemblée générale extraordinaire de la société « Les employés du Monde » se tiendra

LE LUNDI 26 NOVEMBRE 1979
à 15 h 30
5, rue des Italiens, Paris 9e

ORDRE DU JOUR

— Modification des statuts de la société « Les employés du Monde ».

— Modification de l'article 24 bis des statuts de la S.A.R.L. « le Monde ».

LA NOUVELLE ÉCONOMIE BRITANNIQUE

V. — Scepticisme et pesanteurs sociologiques

par I'⁻IRI PIERRE

Mise en œuvre depuis six mois, la « nouvelle politique » de Mme Thatcher suscite des réactions contradictoires dans les milieux patronaux, syndicaux ou financiers du Royaume-Uni en fonction des résultats qu'en attendent les uns et les autres (« le Monde » des 13, 14, 15 novembre). Au-delà des mouvements d'humeur des responsables, comment réagit le Britannique moyen ? Croit-il qu'une renaissance du pays est entamée, ou bien son scepticisme des dernières décennies affecte-t-il à son tour la « révolution » économique entreprise par la « dame de fer » ?

Au début d'octobre, les contribuables britanniques ont reçu les premiers chèques du fisc leur remboursant le trop-perçu de l'impôt sur le revenu introduit en juin. Telle a été la manifestation la plus tangible de la « croisade » menée par Mme Thatcher pour *« libérer les Britanniques des chaînes que leur imposait un Etat tyrannique »*. De biens grands mots pour des avantages modestes, du moins pour la grande majorité des bénéficiaires. Les ristournes fiscales sont minimes et même dérisoires pour les petits salariés ; en revanche, elles sont substantielles pour les contribuables aisés.

« Qui donne aux riches prête à Dieu... », ont dit avec une ironie amère les adversaires du gouvernement. Mais cette injustice, compensée par l'accroissement du nombre des contribuables exemptés d'impôt (un million trois cent mille), est délibérée. Pour Mme Thatcher, il n'est pas seulement important d'honorer une promesse électorale fondamentale, mais de stimuler la création de richesse jusqu'alors freinée par une fiscalité excessive, et de permettre aux citoyens d'employer à leur gré les revenus de leur travail. Pour les économiquement faibles, la « liberté » retrouvée se traduira par un bénéfice théorique de 3 à 4 livres par semaine, mais déjà sensiblement réduite par l'augmentation massive de la T.V.A. et bientôt entièrement absorbée par une hausse des prix qui, selon les prévisions officielles, s'établira entre 17 % et 20 % d'ici à la fin de l'année. Pour les jeunes ménages s'ajoutera l'augmentation de certains prêts hypothécaires, que Mme Thatcher avait seulement réussi à freiner.

L'avènement d'une ère nouvelle de l'entreprise privée n'a rien qui puisse provoquer l'enthousiasme du grand public. Mais les conservateurs ne se préoccupent pas trop de cette perte de popularité, considérée comme inévitable.

Les premiers effets de l'entreprise de regénération industrielle ne peuvent être que sévères, disent-ils, mais le public tiendra la distance. Acceptera-t-il le traitement de choc qui seul peut sauver le malade ? Même les milieux industriels privilégiés par le premier ministre en doutent ; nombreux sont ceux dans son entourage et dans le gouvernement à penser qu'il a agi trop vite et sous-estimé les effets de la conjoncture internationale très défavorable. Déjà ils prévoient qu'en dépit des assurances données aux militants du parti, Mme Thatcher sera contrainte plus rapidement qu'elle ne le croit, à faire demi-tour à l'instar de M. Heath, son prédécesseur et rival.

Désenchantement

Dans l'immédiat, son zèle réformateur se heurte au désenchantement proche du cynisme qu'éprouve la grande masse des Britanniques à l'égard des partis. Jusqu'à présent, Mme Thatcher a prêché les convaincus, mais la propagation est une tâche beaucoup plus difficile.

Ce scepticisme s'explique en partie par le tempérament national. Le peuple britannique, *« recru d'épreuves »* selon la formule gaulliste, ne croit pas les Cassandre de l'intérieur et de l'étranger qui lui annoncent d'imminentes catastrophes, le déclin absolu de la Grande-Bretagne. Bien sûr, les Britanniques ont conscience, confusément, que les choses vont mal... Mais *« on en a vu d'autres »*. Pourquoi craindre des désastres prédits depuis plus de trente ans et qui ne se matérialisent pas ? Peut-être par apathie intellectuelle ou manque d'imagination, peut-être aussi par une foi aveugle dans le destin du pays, ils attendent, comme l'histoire l'a prouvé, l'imminence du danger pour réagir.

A ces données fondamentales permanentes de la psychologie nationale, s'ajoute un certain désarroi de l'opinion, déconcertée par la gestion du gouvernement travailliste : les électeurs traditionnels du Labour ont été désorientés par la politique économique et financière orthodoxe menée par le chancelier de l'Echiquier, M. Healey, qui lui a valu l'estime et même la confiance du Fonds monétaire, de la City et de la finance internationale. Les électeurs du centre n'ont pas compris que le Labour, malgré ses relations privilégiées avec les syndicats, n'ait pu obtenir leur coopération et en soit devenu leur victime. Quant à la masse des syndiqués, ils admettent mal que leurs dirigeants aient cautionné pendant trois ans une stricte politique des revenus qui a entraîné une révision de leur niveau de vie...

Dans ce contexte de désillusions et de déceptions, on comprend mieux la prudence, les hésitations du public à suivre Mme Thatcher dans son *« long voyage »* pour reprendre son expression, qui lui paraît aventureux.

Quel déclin ?

Il n'apparaît pas encore clairement que les déboires de l'économie mixte poussent irrésistiblement les Britanniques vers le nouveau choix de société qui leur est offert. *« Etre mangé à la sauce monétariste ou à la sauce travailliste, peu importe »*, disent ceux qui n'éprouvent pas un besoin urgent de rompre brutalement avec le passé. Et cela d'autant plus qu'ils constatent que leur niveau de vie est de nouveau menacé. Bref, ils n'ont pas la foi.

Mais c'est justement ce que Mme Thatcher leur demande pour surmonter les difficultés inévitables des premières années de l'expérience. Ces thuriféraires vont plus loin : *« ... Chaque fois qu'un patron pusillanime s'interroge sur l'efficacité de la politique économique du gouvernement, c'est qu'il souhaite en secret le retour à l'état corporatif... »*, écrit M. Shrimsley, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Now*.

La peur du changement reste forte dans toutes les classes. La société « assistée » du passé qu'on oppose aujourd'hui à la société d'acquisition, garde ses attraits pour beaucoup de patrons, attendant de l'Etat non pas seulement des commandes mais un soutien et même son intervention, d'abord par la fixation d'une norme de salaires ensuite par sa médiation dans les conflits sociaux. Ceux-là n'apprécient pas les leçons que leur prodigue Mme Thatcher en les invitant à ne compter que sur eux-mêmes.

Le gouvernement, fidèle à sa doctrine, doit s'effacer en laissant les partenaires sociaux libres de s'affronter, mais ne peut échapper à la responsabilité des conséquences de cette politique qui, dans l'immédiat, aboutit à une poussée de l'inflation, du chômage, et à la détérioration de la qualité des services sociaux. Quant aux salariés, ils ne sont pas tentés par un *« retour à la liberté »*, s'il faut le payer par le démantèlement de l'Etat-providence et l'érosion des conquêtes sociales.

En outre ils se sont accommodés d'un train de vie réduit, mais qui reste tout de même à un niveau tolérable et suffit à leurs besoins. Le Britannique moyen sent bien que la Grande-Bretagne est à la traîne, mais les statistiques qu'on lui assène pour lui démontrer le déclin du pays ont peu de prise sur lui. *« Quel déclin ? Nous n'avons jamais aussi bien vécu »*, disent ceux dont le niveau de vie a régulièrement progressé depuis la fin de la guerre.

Que les continentaux, partis de plus loin, les aient rattrapés et même dépassés, les Britanniques ne s'en rendent pas compte, à l'exception d'une minorité. Certes le gouvernement travailliste leur a imposé des sacrifices réels, mais marginaux. On s'est restreint, on a ajourné l'achat de biens de consommation, on a renoncé au voyage annuel en Europe, on a réduit les invitations.

« Ne sous-estimez jamais notre capacité d'endurance et de récupération », déclarait un cadre à un visiteur du continent. De fait, pendant les temps difficiles, on s'est installé dans l'adversité. Les chômeurs bénéficient de ristournes fiscales dès l'instant où ils perdent leur emploi. Grâce aux allocations chômage exemptes d'impôt, ils s'en sont mieux tirés que beaucoup de leurs camarades de travail mal payés, mais assujettis à l'impôt.

Et puis l'esprit d'entreprise n'a jamais disparu. Le travail noir s'est développé en flèche. Les statistiques officielles évaluent entre deux et trois millions le nombre de ces *moonlighters* (travailleurs du clair de lune), et le fisc a calculé que, pour l'année fiscale 1978-1979, les revenus de l'économie « souterraine » ayant échappé à l'impôt ont représenté environ onze milliards de livres, soit 7,5 % du P.N.B. Les journaux ne manquent pas d'évoquer l'ardeur au travail de ces petits fonctionnaires, policiers, enseignants, et autres laitiers dans leurs activités parallèles de maçons, peintres, jardiniers, électriciens, etc. En fait, ces vocations annexes ne sont pas déterminées exclusivement par le souci d'échapper à une taxation excessive, mais par la forte demande existant dans le secteur des services.

Mme Thatcher pourra-t-elle garder la confiance des quelque quatre à cinq millions de syndiqués — sur un total de douze millions — qui ont voté pour elle ? Elle peut compter sur ce qu'on appelle ici le *« vote par déférence »*, les suffrages de ceux qui régulièrement votent pour les conservateurs. Mais une fraction très importante des syndiqués a cette année changé d'allégeance politique, déçue par un gouvernement travailliste imposant des limites à l'augmentation des salaires et en réduisant la hiérarchie.

Il s'agit là d'un groupe de l'électorat très flottant et qui pourrait très bien déserter le camp conservateur si le gouvernement s'engageait dans un affrontement majeur avec les syndicats. Sans doute Mme Thatcher avait-elle bien interprété et canalisé à son profit le mécontentement du pays, secoué par les grèves de l'hiver dernier. Mais son appréciation de la situation sociale reste toujours aussi figée. A l'en croire, des « millions » de travailleurs veulent échapper au « joug » des syndicats. D'où la nécessité d'une législation pour réduire les pouvoirs de cette petite minorité de « meneurs »... Mais elle sous-estime la solidarité syndicale que le récent conflit de la métallurgie a mis en évidence.

Au départ il est vrai, un nombre très substantiel d'ouvriers semblaient décidés à ignorer la consigne de grève partielle du syndicat et les patrons criaient victoire. Mais devant la menace d'une extension des lock-out, les syndiqués ont serré les rangs. Le durcissement du patronat, discrètement encouragé par le gouvernement, a provoqué un réflexe de solidarité et le front patronal a craqué le premier.

La solidarité syndicale

Non sans courage, Mme Thatcher s'attaque au territoire héréditaire d'une société industrielle sclérorée, dans laquelle les habitudes et formes de pensée survivent aux transformations sociales. La condition ouvrière s'est améliorée, la mobilité de classe s'est accrue, le mouvement syndical a acquis droit de cité et même participé au gouvernement par l'intermédiaire du parti travailliste. Mais la classe ouvrière et ses transfuges intégrés dans la classe moyenne restent conditionnés par le passé, affectés par des réflexes « de classe » et un tenace sentiment d'insécurité qui les poussent aux pratiques restrictives. Selon M. Goldthorpe, un des jeunes sociologues d'Oxford ayant mené l'enquête sur la mobilité sociale (*le Monde* du 23 février 1979), il n'y a pas en Grande-Bretagne de lutte de classes au sens marxiste, mais *« un fort conflit de classes sans beaucoup de conscience de classe »*.

Placés sur la défensive, les syndiqués ne se sentent pas concernés par les exhortations de Mme Thatcher. Ce qu'ils retiennent surtout du message conservateur, c'est la priorité donnée au *« free bargaining »*, à la libre négociation des salaires et à l'affrontement que cela implique pour les partenaires sociaux cherchant à faire prévaloir leurs intérêts, qui ne sont pas nécessairement ceux de la nation.

« Soyez patients », tel est le mot d'ordre donné par Mme Thatcher à ses amis et à ses adversaires. Et il faudra sûrement du temps pour changer les attitudes, les motivations, développer la communication entre les classes séparées par un fossé culturel et linguistique beaucoup plus grand que dans les autres démocraties industrielles. Mme Thatcher est peut-être le Messie qu'on attendait, mais les pesanteurs économiques et sociales dont souffre le pays sont toujours là.

FIN

Une agriculture efficace mais vulnérable

Très industrialisée, n'employant que 2,7 % de la population active, l'agriculture britannique est aussi très fragile, du fait de sa sensibilité à l'évolution des coûts de production, liée à celle de l'énergie et des salaires. Ses 258 000 exploitations emploient 296 000 paysans, dont 80 000 à temps partiel, 365 000 salariés, dont 205 000 à temps complet. Bien que le nombre des exploitations continue à diminuer (— 4 % par rapport à 1975, mais le mouvement est beaucoup plus lent que pendant les années 1950-1960), la part agricole de la population active est restée stable depuis 1974.

En 1978, la valeur finale des productions agricoles a atteint 7,2 milliards de livres, soit 1,7 fois plus qu'en 1974. Les coûts de production, de l'ordre de 3,9 milliards de livres, ont augmenté dans les mêmes proportions. Cette équivalence n'est remarquable qu'en apparence. La tendance à l'accroissement des coûts est en effet très forte : 15,7 % en 1977, 18 % en 1978. En 1979, on s'attend que les revenus agricoles tombent à nouveau, en termes réels, du fait de l'augmentation des charges, qui serait de l'ordre de 15 %. Le revenu avait diminué en moyenne par exploitation de 11 % en 1978.

Cependant, le rapport entre les importations et les exportations de produits agricoles et alimentaires s'est profondément modifié. En 1978, la Grande-Bretagne a importé deux fois la valeur de ses exportations. La proportion des exportations par rapport aux importations était de 1 à 6 durant la période 1964-1966 ; elle est tombée de 1 à 5 en 1970, 1 à 4 en 1974 et 1 à 3 en 1977.

Sur l'avenir, les avis sont partagés : les prix garantis ne pourront plus beaucoup augmenter, la « monnaie verte », du fait de la bonne tenue de la livre, ne pourra plus être dévaluée. Et certains voient dans la baisse des investissements productifs en 1979 un signe de méfiance de la part des agriculteurs. D'autres, en revanche, estiment que l'endettement record (19,8 milliards de francs) des agriculteurs auprès des banques est un signe de confiance dans l'avenir de l'économie agricole britannique.

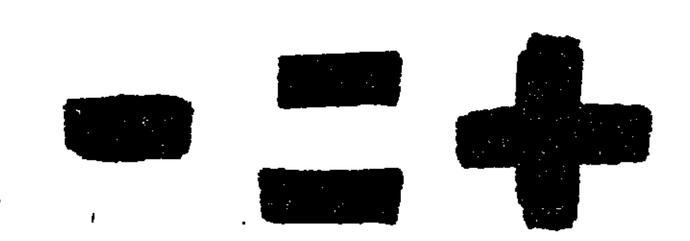
Autre élément d'interrogation : le prix de la terre. Il a atteint en 1979 des valeurs-records de l'ordre de 45 000 F l'hectare (prix moyen : 35 000 F). Cette hausse considérable, de 125 % en deux ans, est-elle une preuve d'optimisme de la part des agriculteurs qui achètent les trois quarts des terres mises en vente (57 % des terres sont en faire-valoir direct), ou s'agit-il d'une fuite vers une valeur refuge qui intéresse les compagnies d'assurances et de retraites ?

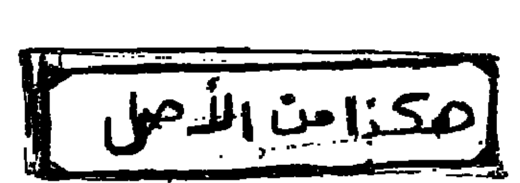
L'agriculture britannique possède encore des marges de progrès. Faut-il penser que le nombre des exploitations doive encore diminuer ? Des structures toujours plus grandes et le développement des productions indigènes sont-ils les conditions nécessaires au maintien des dépenses alimentaires, historiquement moins élevées en Grande-Bretagne qu'en France ?

Plus planificateurs, les travaillistes avaient fixé des objectifs de production pour l'agriculture britannique. Dans sa volonté d'expansion, le ministre de l'agriculture, M. Walker, est volontairement moins précis. Il reproche à son prédécesseur d'avoir fondé sa politique agricole sur la « livre verte », ce qui a désavantagé l'agriculture britannique par rapport à ses partenaires, d'avoir élevé de nombreuses taxes et voulu nationaliser les terres, *« ce qui n'encourage pas l'expansion »*.

« Augmenter la production agricole, dit encore M. Walker, *c'est l'intérêt économique de la Grande-Bretagne qui importe 35 % de ses besoins en produits qu'elle pourrait obtenir sur son sol. Chaque point gagné représente une économie de 70 millions de livres (630 millions de francs) pour la balance des paiements »*. L'objectif : accroître les productions de moutons, de bœufs, de céréales — retrouver la part de production de porcs perdue au profit des Danois et des Hollandais, développer les productions de fromages, maintenir les ventes de lait liquide. *« Si la consommation de lait des autres pays de la Communauté était identique à la nôtre, nous n'aurions pas d'excédents en Europe, mais un déficit... »*

JACQUES GRALL.





ÉTRANGER

PORTÉ A 17 %

Le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre est le plus élevé de tous les pays industrialisés

L'ampleur de la hausse du taux d'escompte *(Minimum Lending Rate)* annoncée jeudi par la Banque d'Angleterre, a surpris les marchés financiers. Le taux a été porté de 14 % — niveau auquel il se trouvait depuis le 12 juin dernier — à 17 %. Jamais encore il n'avait été décidé de relever le taux de trois points ; jamais non plus celui-ci n'avait atteint ce pourcentage. Le précédent record date du 6 octobre 1976, où, en pleine crise du sterling, la Banque avait porté son taux minimum à 15 % (le 19 novembre suivant, il était revenu à 14,75 % et, un an après, il se retrouvait à 5 %). L'intérêt sur les taux d'épargne a été porté de 12,5 % à 15 %.

Simultanément, le gouvernement a pris un certain nombre d'autres mesures restrictives.

● Le « corset » imposé aux banques (« encadrement » de leur passif) est prolongé de six mois, jusqu'à juin 1980.

● La période couverte par l'objectif de croissance monétaire fixé dans une fourchette de 7 % à 11 %, est également prolongée, jusqu'au mois d'octobre 1980. La masse monétaire prise en compte (M3) est plus large que la masse retenue en France, car elle *englobe* aussi les comptes d'épargne.

● Obligation est faite aux compagnies pétrolières exploitant les gisements de la mer du Nord de verser dorénavant un acompte au titre de l'imposition de leurs bénéfices.

Est émis ce vendredi au Stock-Exchange un emprunt du Trésor de 1 milliard de livres. Il porte un intérêt de 13,75 %, les coupures étaient offertes à 91 % seulement de leur valeur nominale (ce qui accroît le taux d'intérêt réel). L'échéance est fixée aux années 2000 et 2003.

Le relèvement du « taux minimum » de la Banque d'Angleterre amènera les banques commerciales à assortir leurs prêts de taux très élevés, dépassant 20 % (on parle de 22,5 %). Le taux d'escompte de l'Institut d'émission britannique est le plus élevé des principaux pays industrialisés. En France, il est de 9,5 %, au Canada de 14 %, aux Etats-Unis de 12 %, en Italie de 12 %, au Japon de 6,25 %, en Allemagne de 6 %, en Suisse de 2 %. Pour la plupart des pays, ces taux sont nettement inférieurs au taux du marché monétaire. C'est le cas notamment pour la France et les Etats-Unis.

M. Georffrey Howe, chancelier de l'échiquier, a déclaré jeudi que pour réduire l'inflation, il fallait *« reprendre fermement le contrôle de l'offre de monnaie, progressivement réduire sur plusieurs années la croissance de la masse monétaire, et continuer à comprimer de façon rigoureuse les dépenses publiques »*.

Les dernières statistiques confirment la forte augmentation de la masse monétaire qui risquait d'échapper au contrôle des autorités : + 2 % en octobre (par rapport à septembre). En rythme annuel, la masse s'accroît au taux de 14,25 % depuis la fixation en juin d'une norme de progression de 7 à 11 %.

Les décisions prises à Londres font suite à un relèvement général du coût du crédit dans le monde déclenché par les mesures américaines du 6 octobre.

BOLIVIE

● *Le flottement du peso.* — Le gouvernement bolivien a décidé, le mercredi 14 novembre, de laisser flotter le peso par rapport au dollar et de fermer les banques pendant quarante-huit heures. Les autorités ont pris cette décision, avec l'accord du F.M.I.

CHINE

● *En Chine*, un important gisement de phosphate a été découvert récemment dans la province du Yunnan, indique Chine nouvelle. Le gisement, dont les réserves s'élèvent, selon les premières estimations, à 400 millions de tonnes, se situe à 60 km au sud-ouest de Kunming. Dans un premier temps, les autorités envisagent d'exploiter à ciel ouvert une mine d'une capacité annuelle d'environ 3 millions de tonnes.

La province du Yunnan possède les plus grandes réserves chinoises de plomb et de zinc, ainsi que de nombreux autres métaux non ferreux ou précieux tel que le platine. — *(A.F.P.)*

AFFAIRES

SEPT MOIS D'INCERTITUDE

Qui rachètera la société Claude?

« Extravagant ! » *A Boulogne, au siège de la société Claude, spécialisée dans la fabrication et la vente de lampes et d'appareils d'éclairage, la stupéfaction le dispute à la colère. Voilà sept mois que les employés et les dirigeants de cette firme s'interrogent sur leur avenir. Sept mois que le groupe américain I.T.T., qui contrôle Claude, a annoncé son intention de vendre cette société à une puissante entreprise d'outre-Atlantique, G.T.E. Sylvania. Sept mois que le dossier est entre les mains des fonctionnaires français qui doivent donner leur aval puisqu'il s'agit d'un investissement étranger ; sept mois qu'ils tergiversent. Conséquence de cette valse hésitation : la société Claude éprouve quelques difficultés à maintenir ses positions commerciales, car la concurrence s'active.*

La société Claude emploie 1 700 personnes. Elle exploite trois usines à Lyon (lampes à incandescence), Reims (lampes d'éclairage public) et Saint-Etienne (appareils d'éclairage). Elle contrôle deux petites filiales à Rouen et à Nantes, spécialisées dans la production des tubes au néon. La société « tient » 20 % environ du marché des lampes en France, derrière Philips (30 %) et la Compagnie des lampes — contrôlée par Thomson — (25 %), ces deux groupes étant associés au niveau de la production dans une filiale commune, les Fabriques réunies de lampes électriques (F.R.L.E.).

Les malheurs de la société remontent à 1966, lorsque les héritiers du fondateur, le physicien français Georges Claude, décident, faute de successeur, de passer la main. Une furieuse bataille *boursière s'engage en effet pour* s'assurer le contrôle de la société. A l'issue de l'affrontement, qui demeure dans toutes les mémoires, deux protagonistes restent en lice : le groupe américain I.T.T., qui a acquis 56 % du capital de Claude, et les F.R.L.E., qui, avec 35 % de ce même capital, ont su s'assurer une minorité de blocage. Gérer une entreprise dans de telles conditions n'est pas chose aisée. De fait, Claude va pâtir de cette situation tant au plan de la modernisation de son outil qu'à celui de ses résultats. En 1975, la firme perd 36 millions de francs. En 1976, 7 millions.

En 1977, cependant, un rebondissement intervient. Les F.R.L.E. acceptent de céder leur participation dans le capital de Claude au groupe I.T.T. qui, après avoir fermé l'usine *de Gretz, où étaient* fabriqués les tubes fluorescents, procède à une augmentation de capital de 40 millions de francs et lance un plan de rénovation de cinq ans.

Il ne le mènera pas à terme. En avril 1979, en effet, I.T.T. fait connaître sa décision de vendre Claude à un autre groupe américain, G.T.E. Sylvania, qui, exploitant une usine de tubes fluorescents à Erlangen, en Bavière, entend renforcer son potentiel dans le secteur des lampes d'usage courant et sa présence en France. Le dossier est présenté à l'administration française. On en est toujours là. Pourquoi ?

Au ministère de l'industrie, on avance une première explication : les propositions de G.T.E. Sylvania seraient floues et, finalement, peu satisfaisantes. L'argument semble un peu court. A qui fera-t-on croire qu'il n'a pas été possible, en sept mois, de faire préciser clairement sa position au groupe américain ? A la vérité, et même si l'on se garde de le dire, il apparaît bel et bien que les pouvoirs publics, conscients comme tout un chacun du fait que Claude ne saurait rester isolé, ne voient pas d'un bon œil un accord qui privilégie une firme d'outre-Atlantique ; ils préféreraient, à défaut d'une solution *nationale, lui substituer un montage européen.*

Plusieurs formules sont envisageables ; mais une telle opération est plus facile à imaginer qu'à réaliser. Voilà la cause d'une tergiversation qui paraît d'autant plus intolérable aux yeux des dirigeants et du personnel de Claude qu'ils sont, bien entendu, soigneusement exclus des réflexions et des décisions en cours. La firme réalisera néanmoins un bénéfice en 1979. Elle y a quelque mérite. Il ne faut pas s'y tromper, cependant : faute d'une décision rapide, le risque existe aujourd'hui de transformer cette firme en canard boiteux.

Ph. L.

ÉNERGIE

APRÈS LA DÉCISION AMÉRICAINE DE BOYCOTTAGE

Les pays industrialisés semblent peu désireux d'acheter un supplément de pétrole iranien

Les Etats-Unis veulent faire avancer au mois de décembre la réunion ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie, initialement prévue pour janvier 1980. Ils en feront la demande lors du conseil des gouverneurs de l'A.I.E., qui doit se tenir le 16 novembre, à Paris. La R.F.A. a fait savoir qu'elle était favorable à une telle initiative.

Washington n'a pas attendu cette réunion pour tenter d'obtenir une certaine solidarité des grands pays industrialisés. L'administration américaine aurait demandé à plusieurs pays européens et au Japon de ne pas acheter les quantités de pétrole iranien rendues disponibles par *« le refus d'achat »* américain. Selon le *New York Times*, la République fédérale d'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie auraient répondu favorablement à une telle requête, dont un porte-parole de la Maison Blanche a cependant nié l'existence.

A Paris, on affirme ne pas avoir l'intention d'acheter plus de pétrole à l'Iran, d'autant que ces quantités sont proposées à un prix (plus de 40 dollars le baril) rédhibitoire pour les compagnies françaises. Ces dernières n'ont d'ailleurs pas été pressenties par les autorités de Téhéran.

Seules les compagnies japonaises se seraient vu offrir plus de pétrole iranien, mais, de source gouvernementale à Tokyo, on affirme que le Japon aurait décidé de ne pas accéder à cette demande. L'annonce, par l'Iran de la vente de pétrole supplémentaire à 45 dollars le baril *(le Monde* du 16 novembre) semble donc contredite par ces informations.

D'autre part, la compagnie nationale iranienne des pétroles (NIOC) a notifié, le 15 novembre, à plusieurs compagnies américaines qu'elle cessait toute livraison de pétrole à leur bénéfice, y compris pour le brut, qui était destiné à des clients non américains. Cette mesure ne peut qu'accentuer la désorganisation actuelle du marché.

Enfin, la Libye a rompu, le 15 novembre, le prudent silence des pays de l'OPEP. Le ministre du pétrole, M. Mabrouk, a affirmé que le pétrole libyen ne remplacera pas le pétrole iranien. *« Nous nous tenons*, a-t-il déclaré, *aux côtés de la révolution iranienne pour toutes les mesures pétrolières et financières qu'elle a prises pour faire face aux tentatives de domination qui la visent et pour relever les défis qui lui sont adressés. »*

UNE CENTRALE THERMIQUE POUR LA CORSE

Le *Journal officiel* du 16 novembre publie le décret déclarant d'utilité publique les travaux de construction de la centrale thermique du Vazzio, située en Corse-du-Sud, sur les communes d'Ajaccio et de Bastelicaccia.

Les travaux de construction de cette centrale avaient été interrompus le 12 mai 1978 sur ordre du ministre de l'industrie. Le conseil général avait alors demandé que la délivrance du permis de construire soit subordonnée à des garanties effectives et proposé un débat régional sur la politique énergétique.

Le Groupement d'Ajaccio et sa région pour la défense de l'environnement (GARDE), qui milite pour la multiplication de petites unités hydrauliques et solaires, avait dénoncé des dangers de pollution par retombées d'anhydride sulfureux.

AGRICULTURE

AUX ASSISES DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

La Commission européenne doit s'engager sur une réforme de la politique agricole commune

déclare M. Cheysson

« Pack d'avants », « armée en marche », « défi à relever » : les comparaisons sportives ou guerrières n'ont guère manqué au cours des assises de l'industrie agro-alimentaire, qui ont rassemblé près d'un millier de chefs d'entreprise à Paris, les 14 et 15 novembre. Il s'agissait de photograhier les problèmes industriels de cette branche. En réalité, les débats ont souvent porté, trop souvent, — au gré de plusieurs observateurs, — sur la production agricole et les conclusions qu'a tirées M. Lepatre, président de l'ANIA (Association nationale des industries agro-alimentaires), reflètent bien cette ambiguïté.

La première conclusion tirée par M. Lepatre relève de l'aphorisme : l'avenir des industries alimentaires passe par une synergie avec l'agriculture. Le développement de celle-ci conforte celles-là et réciproquement. La présence des représentants de la coopération agricole tend à prouver que la hache de guerre entre les deux familles industrielles, coopérative et privée, s'enterre, au niveau des grands chefs du moins. L'absence de représentants du syndicalisme agricole est, par contre, troublante. En outre, le débat reste ouvert sur la question de savoir si la faiblesse, certes relative, de l'industire alimentaire française est paradoxale du fait de la puissance de notre production agricole, ou s'explique précisément par cette puissance. *« Le poids financier, intellectuel et politique de l'agriculture continue de dominer, même ces assises »*, estime par exemple M. Clément, directeur de l'Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires.

La seconde conclusion reste, avant comme après les assises, de l'ordre du vœu : il faut exporter pour atteindre l'objectif des 20 milliards d'excédents du commerce extérieur, objectif qui, fixé par le chef de l'Etat pour 1980, *« n'était pas raisonnable, mais seulement prématuré »*. Sur ce thème, une idée semble faire son chemin : c'est celle des marques collectives, du regroupement des P.M.E., d'une simplification des présentations commerciales pour exporter sur les pays tiers : *« Si nous n'y prenons pas garde, ce sont les Hollandais qui convertiront le Japon au camembert »*, a déclaré M. Van Ruybeke, directeur général de l'U.I.L.N.

Il faut réformer la politique agricole commune ; c'est la troisième conclusion, et M. Cheysson, commissaire européen, dit comment : retrouver une liberté douanière dans certains domaines, élargir la PAC par une politique commerciale extérieure avec des contrats à moyen et long terme d'aide alimentaire, des facilités de crédit ; s'intéresser à la recherche, aux fruits et légumes, à la forêt ; adopter une politique de prix agricoles fondée sur des quanta en fonction de la situation des entreprises et, dans les cas extrêmes, compenser par une politique sociale. *« Sur tous ces points*, a dit M. Cheysson, *la Commission doit s'engager. Son avenir, son existence même, est en jeu. »*

Deux stratégies

On a conclu aussi que le défi alimentaire auquel le monde a à faire face est bien plus grave que le défi énergétique.

Ces assises devaient enfin faire admettre que *« la mutation technologique et l'expansion à l'étranger supposent des moyens de financement accrus »*. M. Monory *n'a pas apporté de réponse* à ces préoccupations, se contentant d'affirmer que le gouvernement privilégie l'industrie agro-alimentaire. Par rapport à quoi ? Il ne l'a pas dit, se contentant de rappeler que l'encadrement du Crédit agricole avait été assoupli, à hauteur de 2 milliards en 1979, pour qu'il finance les I.A.A. Mais en 1980 ?

Il serait certes peu raisonnable de vouloir opposer deux stratégies du développement des industries alimentaires en France, l'une cherchant à conforter de grands groupes de dimension internationale, l'autre à s'appuyer sur le tissu des petites et moyennes entreprises, qui dominent en nombre le secteur. Pourtant, il nous a semblé que l'attention du ministre de l'économie se portait sur les premières et celle du secrétaire d'Etat aux I.A.A. plus volontiers sur les secondes.

Les journées d'études des artisans du bâtiment

M. d'Ornano est prêt à encourager les groupements momentanés d'entreprises

Au cours de deux journées d'études qui se sont tenues à Paris les 14 et 15 novembre, cent soixante délégués de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), représentant cent vingt mille professionnels, ont fait le point des problèmes que pose à ce secteur la réhabilitation des logements anciens et la construction de maisons individuelles.

En matière de réhabilitation, *les artisans se sont inquiétés* de la politique initiale du gouvernement qui encourageait trop, à leur sens, les opérations programmées de très grande envergure (plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de logements) : de telles opérations ne permettent pas aux artisans, même réunis en groupements temporaires, de traiter directement avec les maîtres d'ouvrages et les collectivités locales. Or, ils se refusent à travailler en sous-traitance, mais souhaitent la préparation de lots de travaux accessibles à des groupements d'artisans.

En matière de construction de maisons individuelles, les artisans, qui en réalisèrent le tiers, s'inquiètent de l'hostilité qui se développe contre les constructions en « secteur diffus », qui sont leur spécialité, et en faveur des lotissements et des nouveaux villages.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, qui assistait à la séance de clôture de ces journées, s'est déclaré prêt à favoriser, par la mise au point d'un texte législatif, les groupements monétaires d'entreprises artisanales.

M. GÉRARD LLEWELLYN EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA B.N.P.

M. Gérard Llewellyn, directeur général adjoint de la B.N.P., a été nommé directeur général de cet établissement, en remplacement de M. Jacques Calvet, qui vient de succéder à M. Pierre Ledoux à la présidence de la banque.

Né en 1917, M. Gérard Llewellyn, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques et du Centre d'études supérieures de banque, est entré en 1941 au Comptoir national d'escompte de Paris pour en devenir directeur général adjoint en 1964 et occuper le même poste en 1966 après la fusion avec la B.N.C.I. au sein de la B.N.P.

Le Prix Jacques-Rueff est décerné à Paul Fabra

par l'Institut Lehrman de New-York

M. Lewis E. Lehrman, président du Lehrman Institute de New-York, a remis le prix Jacques-Rueff à notre collaborateur Paul Fabra, à l'occasion d'un déjeuner organisé par l'Association Jacques-Rueff, et que présidait M. Edouard Bonnefous, sénateur, chancelier de l'Institut de France, en présence de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, de Mme Rueff et de nombreux membres et amis de l'association, M. Couve de Murville, ancien premier ministre, M. Van Lennen, secrétaire général de l'O.C.D.E., René Larre, directeur général de la BRI, Maurice Pérouse, président de la Caisse des dépôts et consignations, Guillaume Guindey, ancien directeur de la BRI, de plusieurs économistes, Gaston Leduc, Henri Guitton, Jean Fourastié, Jacques Plessard, Bruce Brittain (Canadien) et de journalistes français et étrangers.

Pour la première fois décerné cette année, le prix, créé par l'Institut Lehrman et attribué sur les recommandations d'un jury international, est destiné à couronner *« un économiste dont les travaux ont contribué à développer et à approfondir la réflexion et la recherche sur le rôle de la monnaie dans l'économie »*. Il consiste en une médaille frappée à l'effigie de Jacques Rueff et en une somme de 10 000 dollars. L'Institut Lehrman a entrepris la publication simultanée en français (chez Plon) et en anglais des œuvres complètes de Jacques Rueff (sept volumes), *« lesquelles*, a dit notamment M. Lehrman, *devraient, d'ici moins de dix ans, être considérées au même titre que la* Théorie générale *de John Maynard Keynes »*.

●

Outre ses nombreux articles, notre collaborateur Paul Fabra est l'auteur d'un livre, *l'Anticapitalisme, Essai de réhabilitation de l'économie politique*, qui, en partant d'une analyse de l'œuvre de l'économiste classique anglais David Ricardo, est une double critique du marginalisme et de la théorie économique marxiste.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ETS G. LEROY

Au 30 septembre 1979, le chiffre d'affaires de la société s'élève à 625 491 462 F, en progression de 19 % sur celui des neuf premiers mois de l'année 1978, l'augmentation se situant à 23,4 % pour les panneaux et 7,9 % pour l'emballage.

A *cette même date*, la *société* a réalisé des résultats positifs après amortissements, confirmant ainsi la tendance favorable qui s'était manifestée dès le premier semestre. En effet, la situation au 30 juin 1979 avait fait ressortir une perte de 4 882 626 F contre une perte de 21 298 720 F au 30 juin 1978 et un *cash flow positif de 3 986 424* F (0,93 % du chiffre d'affaires) contre un cash flow négatif de 12 968 381 F pour le premier semestre de 1978.

Le niveau de l'activité et le carnet de commandes au début du quatrième trimestre continuent à évoluer favorablement et permettent à la société d'envisager avec confiance la fin de l'exercice.

Pour le groupe Leroy, les résultats au 30 juin font ressortir une perte de 5 893 082 F. Le cash flow est positif à hauteur de 8 457 875 F pour un chiffre d'affaires de 503 421 995 F, faisant ressortir une rentabilité de 1,7 %. L'activité et les résultats des filiales continuant à se développer favorablement, on peut s'attendre pour le second semestre à une nette amélioration de ces chiffres.

DUMEZ

Le chiffre d'affaires du groupe réalisé au cours du troisième trimestre 1979 s'élève à 502 millions de francs toutes taxes comprises et à 466 millions de francs hors taxes.

Le volume des travaux restant à exécuter au 30 septembre 1979 demeure supérieur à 5 milliards de francs.

Le bénéfice net consolidé du groupe Dumez est évalué pour le premier semestre 1979 à un montant de l'ordre de 100 millions de francs, proche de celui réalisé pendant la même période de 1978. Le résultat net de la société Dumez seule ressort à 38,5 millions de francs contre 37,9 millions de francs à fin juin 1978.

NADELLA

Après avoir envisagé au cours des *exercices 1977-1978* une *opération* industrielle avec plusieurs groupes de la profession, la société a été amenée à étudier les voies et les moyens du redressement interne de sa principale filiale Roulements-Nadella S.A. qui passaient nécessairement par une restructuration financière importante et une réorganisation industrielle profonde.

Le conseil de Nadella avait demandé ce qui lui fut accordé, de reporter la tenue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 1978 tant que les moyens financiers ne seraient pas réunis — cette incertitude étant aujourd'hui partiellement levée grâce à l'appui des principaux actionnaires, des pouvoirs publics et des banquiers, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Nadella se réunira le 19 décembre 1979, à 11 heures, 41, rue d'Ybry, à Neuilly-sur-Seine, pour approuver les comptes sociaux de l'exercice 1978 qui se traduisent pour Nadella par une perte nette de 11 382 000 francs et pour le groupe par une perte nette consolidée de 2 717 000 francs.

SEFIMEG

Les recettes de la société ont atteint, au 30 septembre 1979, 74 millions 591 000 F contre 70 140 000 F pour la période correspondante de 1978. Il s'y ajoutera le montant qui sera versé par l'Etat au titre de sa garantie contre les effets du blocage des loyers.

DURR

fonde une nouvelle société en France

Dans le but de renforcer en France l'activité de son groupe, la société DURR de Stuttgart a repris les moyens de production de la société en liquidation A.C.A. (Ateliers de Constructions d'Argent) et a créé la nouvelle société A.C.A.-DURR S.A., dont le siège est à Argent-sur-Sauldre (18410).

Avec environ 80 personnes, cette nouvelle société assurera aussi bien les fabrications propres à A.C.A. : manutention, levage, équipements en fibres de verre renforcées, que les fabrications DURR : installations peinture, machines à laver industrielles, techniques de protection de l'environnement.

Le capital de A.C.A.-DURR S.A. est de 2 000 000 de F et la direction générale est confiée à M. Roger Mollot.

Créée en 1978, DURR S.A.R.L., dont le siège est à Marly-le-Roi, près de Paris, continue, quant à elle, à assurer en France la diffusion des techniques et des équipements DURR.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

15 NOVEMBRE

Marché calme mais plus soutenu

Hésitant, indécis, irrégulier ou plus résistant ? L'on ne savait trop quel qualificatif employer pour décrire la séance de jeudi à la Bourse de Paris, tant celle-ci s'est distinguée, si l'on peut dire, par son atonie. A l'effritement des cours observé la veille, a succédé une reprise, ô combien timide — mais en était-ce vraiment une ? — dans un marché à la fois sans affaires et comme aux aguets, où en plus, les valeurs françaises ont évolué de droite et de gauche sans s'éloigner beaucoup de leurs niveaux précédents. Jusqu'aux hausses, dont le nombre n'a guère excédé celui des baisses. Et si l'indicateur instantané a monté de 0,5 % environ, le phénomène est essentiellement imputable à quelques titres en progrès sensibles : Mérieux (+ 9,7 %), Française de raffinage (+ 9,4 %), Galeries Lafayette (+ 7,8 %), Dassault (+ 7 %), Esso (+ 3,9 %), Locindus (+ 3,5 %), S.I.A.S. (+ 3,3 %) et Bouygues (+ 3,1 %).

Quelques pertes d'importance ont aussi été relevées, mais elles n'ont concerné qu'un nombre très réduit d'actions : Métallurgique Navale Dunkerque (— 10,1 %), U.F.B. (— 3,3 %), U.T.A. (— 3,1 %) et Radar (— 2,5 %).

Assez peu touché par la décision annoncée la veille par l'Iran de retirer ses avoirs des banques américaines, le marché s'est, semble-t-il, montré aussi insensible à la mesure de gel prise instantanément par le président Carter. Cette indifférence, feinte ou réelle, a surpris les professionnels. « Les SICAV Monory, nous a confié l'un d'entre eux, se placent pourtant bien. » Manifestement, à Paris comme à New-York, les investisseurs sont à l'écoute de l'« affaire iranienne ».

En baisse à Londres, l'or a continué de monter à Paris avec le lingot à 54 775 F (+ 280 F), après 54 790 F. Le napoléon, en revanche, a plafonné, reproduisant son précédent cours de 449,90 F après 450 F.

LONDRES

Un mouvement de reprise s'amorce vendredi à l'ouverture, et l'indice des industrielles regagne 5,8 points, à 412,1. Raffermissement des fonds d'Etat. Hausse des pétroles, mais légère baisse des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 386 75 contre 386

VALEURS	CLOTURE 15/11	COURS 16/11
Beecham	124 ..	128 ..
British Petroleum	354 ...	352 ...
Courtaulds	76 ..	77 ...
De Beers	7 34	7 34
Imperial Chemical	323 ..	333 .
Rio Tinto Zinc Cor.	274 ..	278 ..
Shell	328 ..	338 ...
Vickers	109 .	111 .
War Loan 3 1/2 %	27 1/2	27 1/4
*West Driefontein	53 7/8	54 1/8
*Western Holdings	36 7/8	38 7/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ROYAL DUTCH-SHELL. — Le groupe annonce pour les neuf premiers mois un bénéfice net accru de 198 % à 2,05 milliards de livres (contre 687 millions au 30 septembre 1978), dont 720 millions (contre 293 millions) rien que pour le troisième trimestre. Calculé par action, le résultat net atteint 68,94 pence (contre 23,13 pence) pour Shell Transport et 41,01 florins (contre 13,30 florins) pour Royal Dutch. La direction de Royal Dutch précise que cette forte progression des résultats est en grande partie imputable à la revalorisation des stocks consécutive au renchérissement du prix du pétrole brut. Sans cette revalorisation, le bénéfice net au 30 septembre n'aurait augmenté que de 30 %.

GENERALE DE FONDERIE. — D'après le secrétaire général de la société, le groupe rentrera en 1979 dans l'ère des profits avec un bénéfice net consolidé qu'il évalue à 60 millions de francs contre une perte de 50 millions de 1978 et de 49 millions en 1977.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	14 nov.	15 nov.
Valeurs françaises	113	113,9
Valeurs étrangères	126,8	128
Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)		
Indice général	98,6	99,1

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 11 3/4 %

NEW-YORK

Les « pétroles » tirent le marché

Les valeurs pétrolières ont tenu la vedette jeudi à Wall Street, entraînant dans leur sillage une bonne partie des valeurs inscrites à la cote, si bien qu'à la clôture l'indice des industrielles enregistrait un nouveau gain de 4,77 points, à 821,32.

Déjà assez forte la veille, l'activité s'est encore accélérée avec 32,38 millions d'actions traitées contre 30,98 millions.

Deux explications étaient fournies autour du Big Board sur la hausse des pétroles. Selon certains professionnels, cette hausse découlait logiquement du rejet par la Ligue arabe d'une motion libyenne demandant des représailles économiques et diplomatiques à l'encontre des Etats-Unis après le gel des avoirs iraniens. D'autres, en revanche, affirmaient que les prévisions d'un renchérissement des prix de l'or favorisaient les compagnies propriétaires d'importants gisements en Amérique du Nord. Quoi qu'il en soit, les titres d'Occidental Petroleum (552 800 échangés) et de Gulf Oil (483 500) ont compté parmi les plus traités.

Sur 1 896 valeurs, 986 ont monté, 493 ont baissé et 417 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 13/11	COURS 14/11
Alcoa	51 3/4	51 1/2
A.T.T.	53 5/8	53 3/4
Boeing	44 5/8	44 1/4
Chase Manhattan Bank	36 3/8	36 5/8
Du Pont de Nemours	40 1/8	40 5/8
Eastman Kodak	49 1/2	49 3/4
Exxon	57 5/8	58 1/2
Ford	37 1/8	36 ...
General Electric	46 3/4	46 1/2
General Foods	32 1/4	32 3/8
General Motors	54 3/8	54 1/4
Goodyear	12 3/4	12 7/8
I.B.M.	62 1/2	62 1/2
I.T.T.	25 1/4	25 1/8
Kennecott	25 ...	24 5/8
Mobil Oil	50 ...	50 1/2
Pfizer	38 7/8	39 ...
Schlumberger	91 3/4	93 ...
Texaco	30 ...	30 ...
U.A.L. Inc.	20 3/4	21 5/8
Union Carbide	39 7/8	39 1/2
U.S. Steel	18 5/8	18 5/8
Westinghouse	17 7/8	17 7/8
Xerox	59 3/8	59 5/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	15/11	16/11
1 dollar (en yens)	246 50	247 40

BOURSE DE PARIS - 15 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	34 55	0 328
5 %	52 50	3 849
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.G.	208 50	210 50
U.A.P.	558	558
Locabail	227 50	225
Locabail Immob.	356 50	357
Immobail B.L.P.	218 50	220
Immobanque	312	310
Immofice	260 50	251
Interbail	230 50	231 50
Laffitte-Bail	198 40	225
Immindo	180 50	184
Immlnvest	141 50	142
Cie Lyon. Imm.	132	132 10
Cie Marocaine	32 50	32 40
Métal Déployé	294	285
Lyon-Alemand	112 80	115
Worms Investiss	292 20	278 95
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1338	4,5 % 1973	1364	1364	1356	1360
4450	C.N.E. 3 %	4690	4690	4650	4650
300	Afrique Occ.	381	383	382	381
440	Air Liquide	460	465	467	430
1130	Elf-Aquitaine	1125	1132	1150	1145
91	Nouvel. Gal.	90 60	90 60	90 70	88 80
210	Thomson-Br.	282	281 20	281 10	281 20
245	Gen. Motors	227	232 50	233 50	238 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
33	De Beers (S.)	30 10	30 30	30 45	30 30
686	Deuts. Bank	594	594	594	594
168	Dome Mines	163 50	161 50	161 10	163
162	Du Pont Nem.	163 50	166	166	165
210	East Kodak	202 50	205 50	205 50	204
43	East Rand	44 10	44 20	43 80	44
110	Ericsson	111 10	114	118	117
240	Exxon Corp.	243 80	244	244	242 30
155	Ford Motor	153	157	157	155
146	Free State	147 80	147 30	148 50	149 80
200	Gen. Electric	192	193 60	193 60	193 50
680	Siemens A.G.	584	580	580	585
31	Sony	29 05	28 95	28 25	29
260	Unilever	237 70	242	242	242
38	Union Corp.	38 80	38 20	37 90	38 10
105	U. Min 1/10	97 80	100	100	98
161	Unit. Techn.	157 50	156 90	158	155 10
225	West Driet.	230 80	230 80	230	231 70
86	West Deep.	94 80	93 10	93	91 25
180	West Hold.	176	173 10	173	175
240	Xerox Corp.	243	246	246 ..	248 50
1 10	Zambia Corp.	1 18	1 20	1 29	1 30

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/11	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 198	4 194	4 120	4 330
Allemagne (100 DM)	234 680	234 660	227	239
Belgique (100 F)	14 474	14 474	13 800	14 500
Pays-Bas (100 fl.)	210 900	210 930	203	214
Danemark (100 krd)	79 420	79 340	76 ...	81
Norvège (100 k)	82 800	82 800	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 814	8 980	8 700	9 200
Italie (1.000 lires)	5 050	5 048	4 800	5 150
Suisse (100 fr.)	253 280	252 920	246	259
Suède (100 krs)	98 470	98 570	96 500	102
Autriche (100 sch.)	32 800	32 615	31 600	33 280
Espagne (100 pes.)	6 285	6 280	5 950	6 500
Portugal (100 esc.)	8 265	8 270	7 500	8 500
Canada ($ can. 1)	3 558	3 596	3 480	3 720
Japon (100 yens)	1 728	1 698	1 610	1 710

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/11
Or fin (kilo en barre)	54350	54350
Or fin (en lingot)	54495	54775
Pièce française (20 fr.)	449 90	449 90
Pièce française (10 fr.)	328 .	329 90
Pièce suisse (20 fr.)	406	403 80
Union latine (20 fr.)	379	378 90
Souverain	484	484 50
Pièce de 20 dollars	2118 80	2128
Pièce de 10 dollars	1058	1058
Pièce de 5 dollars	725 50	735 50
Pièce de 50 pesos	2184	2184 .
Pièce de 10 florins	385 10	387 ..

SICAV

15/11	Émission frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A la conférence ministérielle de la Ligue arabe à Tunis

Les pays du Golfe menacent de réviser leur politique de dépôt de capitaux aux États-Unis

De notre correspondant

Tunis. — Les ministres arabes des affaires étrangères se sont réunis le jeudi 15 novembre à Tunis, avec vingt-quatre heures de retard en raison des divergences entre les pays du Front de la fermeté et les Libanais, qui ont subi un premier échec. L'examen de la situation au Sud-Liban, qu'ils entendaient faire inscrire en tête de l'ordre du jour qui sera soumis le 20 novembre au dixième sommet arabe, a en effet été relégué au second plan.

Les séances qui seront précisément consacrées, ce vendredi, au Sud-Liban risquent aussi d'être difficiles pour la délégation de Beyrouth, qui doit présenter son plan en six points pour le rétablissement de la paix dans cette région. Les Palestiniens n'ont pas caché qu'ils y sont opposés, principalement en ce qui concerne leur retrait au nord du fleuve Litani, et la plupart sinon toutes les délégations semblent devoir soutenir leur position.

La journée de jeudi a été consacrée à la discussion à huis clos du point de l'ordre du jour relatif à la stratégie arabe d'action commune dans le conflit du Proche-Orient. Trois documents de travail ont été présentés par l'Irak, la Jordanie et la Syrie.

Un comité de rédaction, composé de représentants de ces trois pays et de l'O.L.P., de la Libye, de l'Arabie Saoudite, du Koweït, de la Tunisie et du secrétaire général de la Ligue arabe, a été chargé de rédiger une synthèse des travaux afin d'établir un texte qui sera soumis au sommet après son adoption par les ministres des affaires étrangères.

Après la séance d'ouverture, alors que le huis clos venait d'être prononcé, le docteur Ali Abdesselam Triki, secrétaire libyen aux affaires étrangères, avait demandé à la conférence d'adopter « *une position de principe* » sur la décision de M. Carter de geler les avoirs iraniens aux Etats-Unis. Mais la grande majorité des délégations, à commencer par l'Irak, croit-on savoir, se sont opposées à cette proposition qui n'a pas été retenue. Si le problème devait être soulevé à nouveau, ce serait, semble-t-il, seulement par le sommet.

La décision américaine ne paraît pas avoir laissé indifférents les ministres arabes — principalement ceux des pays riches, — et plusieurs délégations, dont celles de l'Arabie Saoudite, du Koweït et des pays du Golfe, l'ont qualifiée de « *précédent grave* ». Tout en déplorant la prise d'otages à Téhéran, les pays du Golfe ont laissé entendre qu'ils pourraient être amenés à réviser leur politique concernant leurs dépôts de capitaux aux Etats-Unis.

MICHEL DEURÉ.

En Iran

LE SÉISME AURAIT FAIT PLUS DE SIX CENTS MORTS

Téhéran (A.P., U.P.I.). — Le violent tremblement de terre qui a frappé le nord-est de l'Iran, dans la matinée du 14 novembre, aurait provoqué la mort de six cents personnes au moins ; mille deux cents blessés auraient été dénombrés. La zone touchée s'étend, au sud de Meched, de Torbat-E-Haydariyeh et Torbat-E-Jam jusqu'à Birjand, en passant par Gonabad et Qayen ; quatorze villages ont tout particulièrement souffert du séisme.

Des avions militaires gros porteurs ont acheminé des tentes et des couvertures pour les survivants (les températures nocturnes sont de l'ordre de 0 °C). Ils ont aussi apporté un groupe électrogène, du kérosène, de l'essence, des produits désinfectants, des vivres et des vêtements.

Les fonctionnaires iraniens ont annoncé qu'ils donneraient une journée de salaire pour les sinistrés, *et les étudiants ont lancé une collecte de fonds.*

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La commission des affaires sociales a adopté des amendements pour une application plus libérale de la loi sur l'avortement

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'*Assemblée nationale*, présidée par le docteur Henry Berger, député de Côte-d'Or (R.P.R.), a adopté le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (« le Monde » du 4 octobre 1979), qui est une reconduction pure et simple de la loi de 1975.

La commission a adopté néanmoins une série d'amendements dont certains sont de pure forme, mais dont d'autres, s'ils devaient être ratifiés par le Parlement, *lors du débat fixé aux 27 et* 28 novembre prochains, pourraient avoir une portée considérable.

Selon ces amendements :

● Les moyens d'information, et notamment la radio et la télévision, devront mener une campagne d'information scientifique et populaire sur la contraception. Leur cahier des charges comporterait cette obligation. Le gouvernement devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour développer cette information.

● La recherche sur la contraception féminine et masculine devrait être largement financée et développée.

● A la notion de « *situation de détresse* » justifiant une demande d'avortement se substitue celle d'« *état de nécessité* », plus conforme, selon les membres de la commission, à la législation et au code pénal.

● Le délai légal d'une semaine exigé pour l'acceptation par le médecin de la confirmation écrite de la femme pourrait être raccourci dans le cas où le délai de dix semaines de grossesse (limite extrême de l'I.V.G.) risquerait d'être dépassé.

● *Le consentement* de la mineure célibataire à un avortement devrait être recueilli hors de la présence des parents.

● Le médecin qui refuse de pratiquer l'I.V.G. aurait l'obligation de remettre à la femme la liste des centres où celle-ci peut être effectuée.

● Les hôpitaux publics seraient dans l'obligation de mettre à la disposition des médecins pratiquant l'I.V.G. les moyens nécessaires à sa réalisation.

● Les médecins chefs de service d'établissement public n'auraient pas le droit de s'opposer à la pratique de l'I.V.G. dans leur service par d'autres médecins, et seraient dégagés, dans ces cas, de leurs responsabilités (1).

● Les clauses limitatives concernant les ressortissantes étrangères seraient supprimées.

● Les conseils de l'ordre des médecins et des sages-femmes, ainsi que leurs syndicats et les associations familiales auraient droit de citation directe et de *constitution de partie civile* pour les infractions relatives à l'I.V.G. (2).

● Le quota des établissements privés pourrait être porté à plus de 30 % pour les cliniques situées dans des régions où les hôpitaux publics ne peuvent satisfaire aux demandes légales.

● L'éducation sexuelle et l'information sur la contraception seraient obligatoirement intégrées à la formation initiale et permanente des membres du corps enseignant, des travailleurs sociaux, des médecins et du personnel paramédical.

Dr E.-L.

(1) « *On ne peut admettre*, a déclaré M. Jean Delaneau, rapporteur, député d'Indre-et-Loire (U.D.F.), *que la clause de conscience invoquée par un homme gouverne le comportement d'une collectivité.* »

(2) *A l'heure actuelle, seules les* patientes ou leurs proches peuvent se constituer partie civile, ce qui explique que des scandales connus de tout le corps médical et des autorités locales se perpétuent impunément.

L'opinion et les « affaires »

74 % DES PERSONNES INTERROGÉES SOUHAITENT QUE LE CHEF DE L'ÉTAT S'EXPLIQUE COMPLÈTEMENT

« L'Express » daté 13-17 novembre publie les résultats d'un sondage réalisé, à sa demande, par l'Institut Louis Harris France entre le 10 et le 13 novembre auprès d'un échantillon de mille personnes. L'enquête porte notamment sur les points suivants :

L'AFFAIRE BOULIN : 74 % des personnes interrogées jugent « très grave ou assez grave », 17 % sont d'un avis contraire et 9 % n'ont pas d'opinion.

LES DIAMANTS : 29 % estiment qu'à la suite de l'« affaire des diamants » l'autorité personnelle de M. Giscard d'Estaing est « très affaiblie ou assez affaiblie », 53 % sont d'un avis contraire et 18 % n'ont pas d'opinion.

LA CRISE : 50 % estiment que ces affaires sont « le signe d'une crise grave » qui affecte le gouvernement tout entier », 35 % pensent qu'il s'agit de « cas isolés qu'il ne faut pas grossir » et 15 % n'ont pas d'opinion.

LA LUMIÈRE : 32 % pensent que « le gouvernement a la volonté de faire toute la lumière sur ces affaires » ; 52 % pensent le contraire et 13 % n'ont pas d'opinion.

74 % souhaitent « que le président de la République s'explique complètement à la télévision sur toutes les affaires de ces dernières semaines » ; 17 % souhaitent « qu'il ignore ces attaques et se tienne en dehors des débats » ; 9 % n'ont pas d'opinion.

LE ROLE DE LA PRESSE : 64 % estiment que « le rôle du gouvernement est de publier ces documents parce que les activités des gouvernants concernent tous les Français ; 26 % pensent que « le journal ne devrait pas publier de tels documents parce que cela nuit à la France » ; 10 % *n'ont pas d'opinion.*

LES CADEAUX : 31 % pensent que lorsque des cadeaux sont faits à un chef d'Etat ou un ministre, « il est normal qu'il le garde pour lui puisque le cadeau lui a été fait personnellement » ; 61 % estiment que « *le cadeau ne lui a été fait* que parce qu'il est une personnalité officielle » et qu'« il doit le remettre à un musée ou à une œuvre de charité » ; 8 % n'ont pas d'opinion.

LES HOMMES POLITIQUES : 43 % estiment que « les hommes politiques, *en général, se préoccupent* beaucoup plus de leur intérêt personnel que du bien commun » ; 45 % pensent qu'« ils font ce qu'ils peuvent pour gérer le pays en fonction du bien commun » ; 12 % n'ont pas d'opinion.

77 % pensent à propos des récentes affaires que « ce serait la même chose » si l'opposition était au pouvoir ; 9 % estiment que dans cette hypothèse de telles affaires seraient évitées ; 14 % sont sans opinion.

APRÈS LA COLLISION ENTRE UN PÉTROLIER ET UN CARGO

Les autorités turques envisagent de réglementer sévèrement la navigation dans le Bosphore

De notre correspondant

Ankara. — « *Dieu nous a épargnés* », « *Istanbul a échappé de justesse à une grande catastrophe* ». Tous les journaux turcs du vendredi 16 novembre réservent leurs manchettes à la grave collision survenue entre le pétrolier roumain *Independenta* et le cargo grec *Evrenia*, jeudi matin à 5 h. 30 (*le Monde* du 16 novembre), à quelques centaines de mètres seulement de la rade d'Haydarpasa à l'embouchure du Bosphore et à mi-chemin entre le palais impérial de Topkapi et les bâtiments de la fameuse garnison Selimiye où Florence Nightingale avait donné les premiers soins aux blessés de la guerre de Crimée en 1853.

Le bilan provisoire s'établit ainsi : quarante-quatre marins portés disparus, sept morts et trois rescapés parmi les cinquante-quatre membres d'équipage roumains. En revanche, aucune victime, mais seulement des *dégâts matériels, sont à déplorer sur* le bateau grec, qui a d'ailleurs été aussitôt remorqué vers la côte.

Vendredi matin, l'incendie qui s'était déclaré à bord du pétrolier roumain et qui avait été ravivé par cinq explosions dans la journée, continuait toujours de faire rage, formant une épaisse fumée noire au-dessus de la ville. Une partie des 95 000 tonnes de brut s'est déversée lentement dans la mer.

L'accident a gravement perturbé le trafic maritime, interrompu aussitôt par les autorités en raison des risques d'explosion du pétrolier, autour duquel d'extraordinaires mesures *de sécurité ont été prises, des hélicoptères* et des vedettes de la marine établissant un cordon sanitaire.

Dans un rayon de plus de deux kilomètres et demi, presque tous les immeubles ont eu leurs vitres brisées à cause des explosions. Les vitraux du palais de Topkapi auraient souffert, tout comme ceux de la célèbre Mosquée bleue.

La catastrophe a démontré une fois encore le grand danger que constituent les pétroliers lorsqu'ils traversent des villes portuaires très peuplées, particulièrement à un endroit aussi étroit que le Bosphore.

Notons également que le brouillard et les courants forts sont souvent à l'origine des accidents graves sur le Bosphore.

Déjà, en décembre 1960, la collision d'un pétrolier yougoslave et d'un *pétrolier grec — ce dernier heureusement* vide — au milieu du Bosphore avait fait cinquante et une victimes, et l'incendie qui s'était déclaré avait duré près de cinquante jours, détruisant complètement un gros navire turc ancré dans les parages. De même en 1970, un tanker italien heurtait un immeuble de six étages situé le long du Bosphore, tuant cinq personnes.

A la suite de cette catastrophe, il est possible que les autorités turques décident enfin, unilatéralement, de rendre désormais obligatoire la *présence d'un pilote turc à bord* de tous les bateaux étrangers empruntant le détroit du Bosphore, ainsi qu'un remorqueur pour les pétroliers, et ce depuis les Dardanelles jusqu'à la mer Noire. Selon la convention de Montreux de 1936, la demande des services d'un pilote est laissée à la discrétion des capitaines des bateaux étrangers. Mais en 1936 les pétroliers géants n'existaient pas.

ARTUN UNSAL.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le ministre autrichien des affaires étrangères* est arrivé, jeudi 15 novembre, à Prague pour une visite officielle de deux jours. *M. Pahr, qui avait déclaré avant* son départ que son voyage ne saurait être interprété « *comme un changement d'opinion sur la question des droits de l'homme* », pourrait aborder avec ses interlocuteurs le problème du sort fait aux contestataires. — *(A.F.P.)*

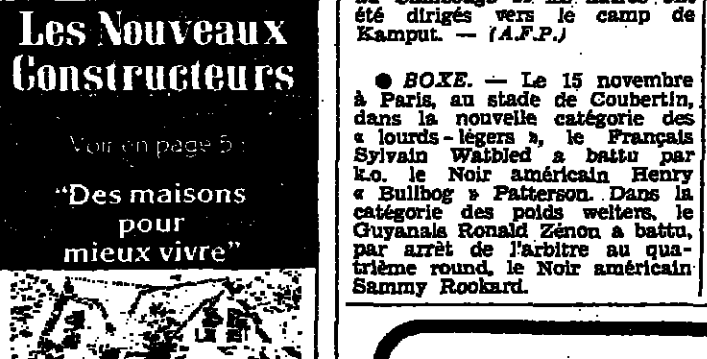
● *Des soldats vietnamiens* ont pénétré en Thaïlande sur une profondeur de 1 kilomètre en poursuivant, lundi 12 novembre, des maquisards khmers rouges dans la région de Ban-Laem, a annoncé un officier de la marine thaïlandaise. A la suite de cet accrochage, dix mille réfugiés cambodgiens ont franchi la frontière thaïlandaise ; cinq mille d'entre eux sont rentrés depuis au Cambodge et les autres ont été dirigés vers le camp de Kamput. — *(A.F.P.)*

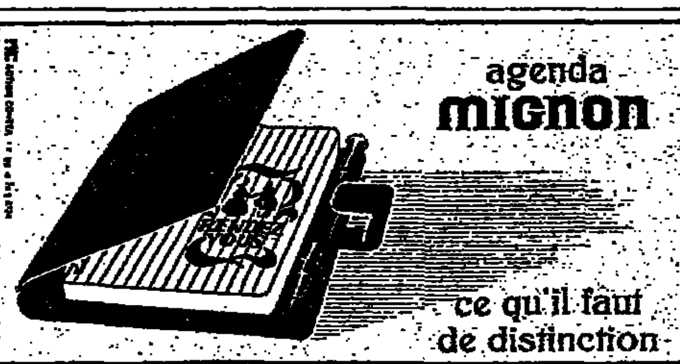
● *BOXE.* — Le 15 novembre à Paris, au stade de Coubertin, dans la nouvelle catégorie des « lourds-légers », le Français Sylvain Watbled a battu par k.o. le Noir américain Henry « Bullbog » Patterson. Dans la catégorie des poids welters, le Guyanais Ronald Zénon a battu, par arrêt de l'arbitre au quatrième round, le Noir américain Sammy Rookard.

MORT DE M. CAMILLE LAURENS

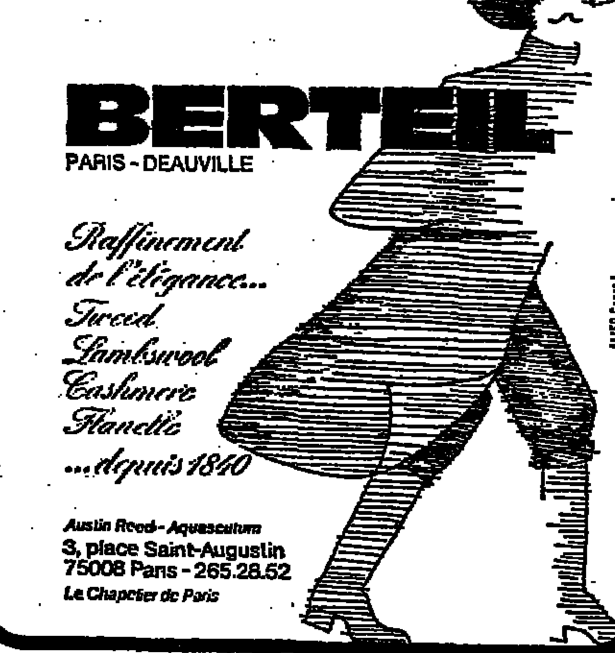
On a appris, vendredi, en fin de matinée, le décès à Paris, jeudi 15 novembre au soir, de M. Camille Laurens, secrétaire général du Centre national des indépendants et paysans. Né le 12 août 1906, à Lacroix-Barrez-en-Aveyron (Aveyron), il avait été député du Cantal de 1946 à 1958.

Le numéro du « Monde » daté 16 novembre 1979 a été tiré à 590 158 exemplaires.









هكذا من الأصل